

FORTIS BANQUE

Rapport Annuel 2008

Fortis Banque SA/NV

Introduction

L'année 2008 a été pleine de défis pour Fortis Banque qui, à l'instar de nombreux autres établissements financiers, a été confrontée à une crise financière systémique d'une ampleur inédite et sans cesse croissante. Cette situation a été particulièrement difficile pour Fortis Banque compte tenu du projet d'intégration des activités d'ABN AMRO acquises en 2007.

Le présent Rapport annuel comprend plusieurs parties, paragraphes et informations clarifiant les événements de 2008 et leur impact sur la situation financière et les résultats de Fortis Banque tels que publiés dans les Comptes annuels 2008.

Le Rapport annuel 2008 de Fortis Banque présente les rapports annuels sur base consolidée et non consolidée. Ces deux rapports annuels comportent le Rapport du Conseil d'Administration, la Déclaration du Conseil d'Administration, la composition du Conseil d'Administration et une section sur la gouvernance d'entreprise, suivis par les Comptes annuels audités pour l'exercice 2008. Les Comptes annuels consolidés de Fortis Banque 2008, avec chiffres comparatifs de 2007, ont été établis conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les Comptes annuels 2008 (non consolidés) de Fortis Banque SA/NV, ont été établis conformément aux dispositions réglementaires de l'arrêté royal belge du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Fortis Banque étant dirigée comme une seule 'unité' intégrée, les principales évolutions et les événements majeurs décrits dans le rapport du Conseil d'Administration concernent la société consolidée. Ce rapport donne un tour d'horizon des événements de l'année 2008, suivi d'une présentation du cœur de métier de Fortis Banque et de ses principales activités. Ensuite, figurent une analyse de l'évolution du compte de résultat ('Commentaires sur la situation et les résultats financiers consolidés 2008 de Fortis Banque') puis deux parties (plus techniques) d'informations analytiques détaillées sur l'évolution du résultat sous-jacent ('Commentaires sur l'évolution des résultats sous-jacents') et des commentaires relatifs au bilan ('Commentaires sur l'évolution du bilan').

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux du présent document sont libellés en millions d'euros. De légères différences d'arrondis peuvent apparaître entre tableaux et par rapport aux chiffres publiés par le passé. Certains reclassements ont été effectués au regard des Comptes annuels consolidés des périodes précédentes afin de faciliter la comparaison avec la présentation de la dernière année clôturée.

Table des matières

Introduction	3
Rapport annuel consolidé 2008 de Fortis Banque	9
Rapport du Conseil d'Administration	10
Déclaration du Conseil d'Administration.....	30
Composition du Conseil d'Administration et Gouvernance d'entreprise	31
Comptes annuels consolidés 2008 de Fortis Banque	35
Bilan consolidé.....	36
Compte de résultat consolidé	37
Tableau consolidé des variations des capitaux propres.....	38
Tableau consolidé des flux de trésorerie	39
Notes générales	41
1 Principes comptables.....	42
1.1 Informations générales.....	42
1.2 Estimations comptables.....	42
1.3 Changements dans les principes comptables	42
1.4 Information sectorielle	45
1.5 Principes de consolidation	45
1.6 Devises étrangères	46
1.7 Date de transaction et date de règlement.....	47
1.8 Compensation	48
1.9 Classification et évaluation des actifs et passifs financiers	48
1.10 Juste valeur des instruments financiers	49
1.11 Evaluation des actifs dépréciés	50
1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	51
1.13 Créances sur les banques et sur la clientèle	51
1.14 Mise/prise en pension de titres et prêts/emprunts de titres.....	52
1.15 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction.....	53
1.16 Placements.....	53
1.17 Contrats de location	55
1.18 Autres créances.....	55
1.19 Immobilisations corporelles	56
1.20 Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	56
1.21 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	58
1.22 Instruments financiers dérivés et couverture	58
1.23 Titrisations	60
1.24 Certificats d'endettement, dettes subordonnées et autres emprunts	60
1.25 Avantages du personnel	61
1.26 Provisions, passifs éventuels, engagements et garanties financières.....	63
1.27 Capitaux propres.....	64
1.28 Produits et charges d'intérêt	64
1.29 Gains et pertes réalisés et non réalisés.....	64
1.30 Produits de commissions.....	65
1.31 Frais de transaction	65
1.32 Coûts d'emprunt	65
1.33 Charges d'impôts sur le résultat.....	66

2	Acquisitions et cessions	67
2.1	Acquisition d'ABN AMRO Asset Management Holding.....	67
2.2	Autres Acquisitions.....	68
2.3	Cessions.....	68
2.4	Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées.....	69
3	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	70
3.1	Actifs encore détenues au 31 décembre 2008.....	70
3.2	Résultat net sur activités abandonnées.....	70
3.3	Cession de Fortis Bank Nederland (Holding).....	71
4	Capitaux propres revenant aux actionnaires	72
4.1	Capital souscrit et primes d'émission.....	72
4.2	Autres réserves.....	72
4.3	Ecarts de conversion.....	73
4.4	Gains et pertes non réalisés inclus dans les capitaux propres revenant aux actionnaires.....	73
5	Intérêts minoritaires	75
6	Gestion des risques	76
6.1	Introduction.....	76
6.2	Mesure du risque.....	77
6.3	Organisation de la gestion des risques.....	77
6.4	Risques financiers.....	80
6.5	Risque de liquidité.....	110
6.6	Risque opérationnel.....	115
7	Contrôle et solvabilité	121
7.1	Evaluation de l'adéquation des fonds propres.....	121
7.2	Objectifs de la gestion du capital.....	123
8	Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail	124
8.1	Avantages postérieurs à l'emploi.....	124
8.2	Autres prestations à long terme accordées au personnel.....	132
8.3	Indemnités de fin de contrat de travail.....	133
9	Plans de rémunération en actions et options	134
9.1	Options sur actions offertes au personnel.....	134
9.2	Actions offertes au personnel.....	136
10	Rémunération des membres du Conseil d'Administration	137
11	Honoraires des commissaires-réviseurs	138
12	Parties liées	139
13	Information sectorielle	143
13.1	Information générale.....	143
13.2	Banque.....	143
13.3	Bilan des segments bancaires.....	145
13.4	Compte de résultat des segments bancaires.....	147
13.5	Informations par secteur géographique.....	149
	Notes relatives au bilan	151
14	Trésorerie et équivalents de trésorerie	152
15	Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	153
15.1	Actifs détenus à des fins de transaction.....	153
15.2	Passifs détenus à des fins de transaction.....	153
16	Créances sur les banques	154

17	Créances sur la clientèle	155
18	Placements	158
18.1	Placements détenus jusqu'à l'échéance	158
18.2	Placements disponibles à la vente.....	159
18.3	Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat.....	163
18.4	Instruments de crédit structurés.....	164
18.5	Immeubles de placement.....	174
18.6	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises	176
19	Autres créances	178
20	Immobilisations corporelles	179
21	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	182
22	Intérêts courus et autres actifs	187
23	Dettes envers les banques	188
24	Dettes envers la clientèle	189
25	Certificats d'endettement	191
26	Dettes subordonnées	192
26.1	Titres hybrides Tier 1 non innovateurs	192
26.2	Titres hybrides Tier 1 innovateurs émis directement par Fortis Banque	194
26.3	Autres dettes subordonnées.....	195
26.4	Autres dettes subordonnées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	195
27	Autres emprunts	196
28	Provisions	197
29	Impôts exigibles et différés	198
30	Intérêts courus et autres passifs	201
31	Produits dérivés	202
31.1	Produits dérivés détenus à des fins de transaction	204
31.2	Produits dérivés détenus à des fins de couverture.....	206
32	Juste valeur des actifs et passifs financiers	207
32.1	Juste valeur des actifs comptabilisés au coût amorti	207
32.2	Méthodes de valorisation utilisées pour déterminer la juste valeur.....	207
	Notes relatives au compte de résultat	213
33	Produits d'intérêts	214
34	Dividendes et autres produits de placement	215
35	Gains et pertes réalisés sur placements	216
36	Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	217
37	Produits de commissions	218
38	Autres produits	219
39	Charges d'intérêts	220
40	Variations des dépréciations	221
41	Charges de commissions	222
42	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	223
43	Frais de personnel	224
44	Autres charges	225
45	Charges d'impôts sur le résultat	226

Notes relatives aux transactions hors bilan	227
46 Engagements et garanties.....	228
47 Actifs et passifs éventuels.....	231
48 Contrats de location simple	233
49 Actifs sous gestion	234
Autres informations concernant les comptes consolidés	235
Événements survenus après la période sous revue	236
Périmètre de consolidation.....	238
Rapport du collège des Commissaires-réviseurs agréés	261
Rapport annuel 2008 de Fortis Banque (non-consolidé).....	265
Rapport du Conseil d'Administration	266
Déclaration du Conseil d'Administration.....	273
Composition du Conseil d'Administration et Gouvernance d'entreprise	274
Proposition d'affectation du résultat de la période	277
Réviseurs d'entreprises : missions spéciales	279
Article 523 du Code des sociétés.....	280
Comptes annuels 2008 de Fortis Banque (non consolidés).....	283
Rapport du collège des Commissaires-réviseurs agréés	333
Autres informations.....	337
1 Actionnariat.....	338
2 Cours mensuels extrêmes de l'action Fortis Banque en ventes publiques hebdomadaires en 2008.....	339
3 Fonctions extérieures, exercées par les administrateurs et dirigeants exécutifs, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi.....	340
Glossaire et abréviations	345

Rapport annuel consolidé 2008 de Fortis Banque

Rapport du Conseil d'Administration

Une année 2008 particulièrement difficile

L'année 2008 a été tumultueuse et, à l'instar de nombreux autres établissements financiers, Fortis Banque et Fortis (l'ex-société holding de Fortis Banque) ont été confrontés à une crise financière systémique aux proportions inédites. Les activités opérationnelles et financières de Fortis Banque ont été particulièrement affectées en 2008 par le projet d'intégration des activités d'ABN AMRO acquises en 2007, qui a utilisé des ressources et des compétences substantielles. Ce projet a pris fin brutalement début octobre 2008 au moment où Fortis Banque a dû faire l'objet d'une restructuration avec l'assistance des Etats belge, luxembourgeois et néerlandais, suivie de négociations avec BNP Paribas en vue d'une prise de participation majoritaire dans Fortis Banque.

Le 29 septembre 2008, l'Etat belge a investi EUR 4,7 milliards dans Fortis Banque SA/NV en échange de 49,9% des actions de la banque. Pour sa part, l'Etat luxembourgeois a investi EUR 2,5 milliards dans Fortis Banque Luxembourg SA sous la forme d'un emprunt subordonné. Le 15 décembre 2008, l'Etat luxembourgeois a obtenu 49,9% du capital de Fortis Banque Luxembourg en convertissant EUR 2,4 milliards de cet emprunt en actions.

Le 3 octobre 2008, Fortis Bank Nederland (Holding), Fortis Verzekeringen Nederland et Fortis Corporate Insurance ont été cédés à l'Etat néerlandais pour un montant total d'EUR 16,8 milliards, dont EUR 4 milliards sont revenus à Fortis et le solde d'EUR 12,8 milliards à Fortis Banque. Cette opération a été conclue le 6 octobre 2008.

Le 6 octobre 2008, Fortis annonçait la vente, pour EUR 4,7 milliards, de sa participation restante de 50% + 1 action dans Fortis Banque à l'Etat belge. Cette opération a été conclue le 10 octobre 2008 par le biais d'une convention de rachat d'actions (*Share purchase agreement – SPA*) entre Fortis et l'Etat belge. Par ailleurs, le gouvernement belge a conclu un accord (*Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008) avec BNP Paribas portant sur le transfert, dans une seconde phase, de 75% des actions de Fortis Banque SA/NV à BNP Paribas en échange d'actions BNP Paribas, l'Etat belge restant actionnaire à concurrence des 25% restants de la société.

Cet accord prévoyait également le transfert par Fortis Banque d'un portefeuille de crédits structurés d'une valeur d'EUR 10,4 milliards dans une structure d'accueil *ad hoc* (*Special purpose vehicle – SPV*), gérée et détenue conjointement par Fortis, l'Etat belge et BNP Paribas.

Juste après la conclusion de cet accord (précisé dans le *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008), Fortis Banque s'est attelé à l'élaboration d'un plan visant à organiser la meilleure collaboration possible avec BNP Paribas à l'avenir, en prenant pour hypothèse que la transaction serait réalisée dans les semaines suivant le 10 octobre 2008.

Le 12 décembre 2008, la Cour d'Appel de Bruxelles a rendu un arrêt selon lequel les décisions prises par les Conseils d'Administration de Fortis Banque et de Fortis le 3 octobre 2008 (vente des activités néerlandaises), et les 5 et 6 octobre 2008 (vente des 50% + 1 action restants de Fortis Banque SA/NV), ainsi que les transactions prévues dans cadre du *Protocole d'Accord*, étaient non conformes et devaient être suspendues. Les décisions prises par les Conseils d'Administration de Fortis Banque et Fortis les 3, 5 et 6 octobre 2008 et les accords pris en vue de leur mise en œuvre, devaient être soumis à l'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV, à convoquer pour le 12 février 2009 au plus tard.

En raison de l'incertitude engendrée par les décisions du 12 décembre 2008 de la Cour d'Appel de Bruxelles quant à la réalisation effective des transactions avec BNP Paribas, le Conseil d'Administration de Fortis Banque a entrepris d'élaborer un plan global de poursuite des activités de façon autonome (en '*stand alone*') pour le cas où cela s'avérerait nécessaire.

Conformément aux décisions de la Cour d'Appel de Bruxelles du 12 décembre 2008, une assemblée générale de Fortis SA/NV a été convoquée le 11 février 2009.

L'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV s'est prononcée contre les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis SA/NV concernant la vente des activités néerlandaises à l'Etat néerlandais et la vente de 50% + 1 action de Fortis Banque SA/NV à l'Etat belge. Etant donné que l'approbation de la vente de 50% + 1 action de Fortis Banque SA/NV était une condition préalable au vote sur les transactions envisagées par le *Protocole d'Accord*, tel qu'amendé par l'Avenant du 31 janvier 2009, ce dernier n'a pas été soumis au vote.

Le 6 mars 2009, Fortis, BNP Paribas, l'Etat belge et Fortis Banque, entre autres, sont parvenus à un accord sur les conditions révisées de ces transactions. Aux termes de ce nouvel accord, l'Etat belge apportera à BNP Paribas 75% de Fortis Banque en échange d'actions BNP Paribas, Fortis Banque acquerra 25% de Fortis Insurance Belgium auprès de Fortis, et le portefeuille de crédits structurés qui sera transféré par Fortis Banque à un SPV sera augmenté de lignes supplémentaires d'un montant total avoisinant EUR 2 milliards, dont EUR 1 milliard en remplacement de remboursements intervenus depuis le 31 août 2008. Le 31 mars 2009, la Cour d'Appel de Bruxelles a décidé dans une procédure où Fortis n'a pas été entendu, que seuls les actionnaires de Fortis SA/NV qui possédaient des actions Fortis avant le 14 octobre 2008 pourraient se prononcer sur le projet avec BNP Paribas. Pour des raisons pratiques et organisationnelles, le Conseil d'Administration de Fortis a décidé en date du 1^{er} avril 2009, tant pour Fortis SA/NV que pour Fortis N.V., de reporter le vote sur le projet avec BNP Paribas aux assemblées générales ordinaires des 28 et 29 avril 2009 respectivement.

En raison du report du vote sur le projet BNP Paribas, Fortis, l'Etat belge et BNP Paribas ont convenu de modifier à nouveau le *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008 déjà amendé. La nouvelle date limite d'approbation par les actionnaires de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. du projet avec BNP Paribas est désormais le 1^{er} mai 2009 (au lieu du 18 avril 2009). La date ultime à laquelle toutes les conditions suspensives, telles que figurant dans la convention, doivent avoir été remplies ou à laquelle BNP Paribas doit y avoir renoncé, sera fixée à une date ultérieure encore à préciser entre le 1^{er} et le 15 mai 2009 (au lieu du 30 avril 2009).

Une description détaillée des événements de septembre et octobre 2008 qui ont affecté Fortis Banque, ainsi que des accords conclus entre Fortis Banque, Fortis et ses (anciennes) filiales, et signés d'octobre 2008 à mars 2009 en vue de sauvegarder la continuité des activités de Fortis Banque et de Fortis, est disponible dans les différentes circulaires destinées aux actionnaires de Fortis et dans les communiqués de presse de Fortis Banque et de Fortis sur le site internet www.fortis.com.

Immédiatement après les transactions de septembre et octobre 2008, la direction de Fortis Banque a lancé un programme destiné à restaurer la confiance des clients, à renforcer sa trésorerie, à maintenir des coefficients de solvabilité sains et à gérer des revenus récurrents tout en limitant leur volatilité. Pour y parvenir, la banque a notamment décidé de réduire ses prêts à l'extérieur du Benelux, à couvrir ses positions sur les options de taux d'intérêt et à vendre une partie importante de son portefeuille d'actions.

Malgré les répercussions de la crise financière, Fortis Banque et ses 37.000 employés ont continué à servir les clients avec dévouement, ce qui a permis à la banque de conserver la position de leader du marché en Belgique et au Luxembourg, comme décrit ci-après dans la section 'Cœur de métier de Fortis Banque'. Fortis Banque a démontré son soutien permanent à l'économie, comme l'illustre sa part de marché accrue dans les prêts hypothécaires et l'augmentation du nombre de crédits d'investissement aux indépendants.

Les activités de Fortis Banque sont exposées à une série de risques, comme le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour assurer l'identification de ces risques, leur contrôle et leur gestion appropriés, la banque applique de nombreuses procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits dans la note 6 'Gestion des risques' des Comptes annuels consolidés du présent rapport annuel.

Fortis Banque est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire et qui font suite à la réorganisation de Fortis Banque et du groupe Fortis fin septembre et début octobre 2008, comme cela est indiqué dans la note 47 des Comptes annuels consolidés. Les événements survenus après la date de clôture sont détaillés dans la section 'Autres informations concernant les comptes consolidés'.

Le renforcement de la position financière de Fortis Banque – ainsi que l’engagement constant de l’ensemble de son personnel – a permis à Fortis Banque de gérer ses activités commerciales dans ces conditions difficiles inhabituelles. Nous sommes en train de tourner une page très sombre de notre histoire. Au nom du Conseil d’Administration et de l’ensemble de la direction, nous souhaitons remercier tous nos clients, nos salariés, nos actionnaires, les gouvernements belge et luxembourgeois et BNP Paribas pour le soutien et la confiance qu’ils nous ont accordés en ces temps difficiles. Nous continuerons à assumer notre responsabilité d’institution bancaire, c’est-à-dire à servir nos clients et à rester à leurs côtés lors des périodes difficiles, et nous continuerons à servir et à soutenir les communautés dans lesquelles nous sommes impliqués.

Lors de l’assemblée générale annuelle des actionnaires du mois de mai 2009, le Conseil d’Administration de Fortis Banque SA/NV proposera de ne pas déclarer de dividende pour l’année 2008.

Par ailleurs, l’*Executive Board* de Fortis Banque a renoncé à ses primes pour l’année 2008 et la direction n’a reçu aucune prime liée aux performances de la banque. Les recrutements sont totalement gelés et le recours aux ressources externes est strictement contrôlé.

La section ci-dessous ‘Cœur de métier de Fortis Banque’ contient une description des activités de chaque *business line* (Retail Banking, Private Banking, Asset Management et Merchant Banking), sa position de marché, les faits marquants de 2008 et la stratégie commerciale prévue en 2009. Les sections qui suivent fournissent des commentaires sur les résultats financiers consolidés de Fortis Banque ainsi que sur sa position financière en 2008.

Cœur de métier de Fortis Banque

En 2008, Fortis Banque s’articulait autour de quatre activités (*business lines*) et de plusieurs fonctions de support. Chaque activité, Retail Banking, Private Banking, Asset Management et Merchant Banking, comprend un portefeuille d’activités ciblant spécifiquement un segment de clientèle et opérant selon une stratégie et des objectifs communs.

L’ensemble des activités de Fortis Banque a été durement touché en 2008 par l’abandon du projet d’intégration des activités acquises d’ABN AMRO, qui avait absorbé un grand nombre de ressources et de compétences. Ce projet a pris fin brutalement début octobre 2008, avec la cession de Fortis Bank Nederland (Holding) – FBN(H) – y compris les activités précédemment acquises d’ABN AMRO.

Retail Banking

Retail Banking propose des services financiers aux particuliers, aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et aux petites entreprises. Pour mettre ses services intégrés de banque et d’assurance à disposition de ses cinq millions de clients répartis dans cinq pays, Fortis Banque exploite des réseaux propres et externes ancrés dans un environnement à canaux multiples. Grâce à un éventail varié de canaux de distribution en Belgique et au Luxembourg, Fortis propose ses services et conseils à une clientèle précisément segmentée, dans tous les domaines de la gestion courante, de l’épargne, des placements, du crédit et de l’assurance. En Turquie, son portefeuille très complet de solutions s’appuie sur une gamme de produits exhaustive et personnalisée. En Pologne, l’activité de Fortis Banque se concentre sur les particuliers fortunés et les petites entreprises, tandis que sa filiale polonaise Dominet déploie rapidement les activités de crédit à la consommation et de banque de détail destinée au grand public sur ce marché. Enfin, les activités postales en Belgique (Banque de La Poste) et en Irlande (Postbank) permettent à Fortis Banque de proposer un portefeuille élargi de produits par le biais de ces réseaux postaux respectifs.

Position de marché

- Leader en Belgique et au Luxembourg
- Challenger en Pologne et en Turquie
- Plus de 2.000 points de vente Fortis Banque en Europe
- Canaux de distribution supplémentaires :
 - réseaux postaux en Belgique et en Irlande,
 - réseau d’agents exclusifs en Belgique (FINTRO) et en Allemagne (Von Essen Bank).

Faits marquants de 2008

- Belgique : la nouvelle segmentation de la clientèle a permis d'améliorer les relations dédiées et personnalisées que Fortis Banque entretient avec ses clients dans certains segments :
 - lancement d'un compte épargne en ligne à haut rendement,
 - poursuite de la croissance de la vente directe (plus de 1,5 million de clients pour la banque en ligne).
- Belgique : la coentreprise de Fortis Banque avec La Poste, la Banque de La Poste, a profité de sa réputation et de la confiance qu'elle inspire pour lancer un nouveau système et compte bancaire en ligne.
- Pologne : lancement de la fusion des activités bancaires de Fortis Bank Polska et Dominet.
- Turquie :
 - Fortis Banque a uni ses forces à Yapi Kredi Bank sur le marché des cartes de crédit, ce qui lui a permis de lancer une nouvelle carte et de faire profiter à ses clients des services offerts par World Card.
 - 23 'credit shops' ont été ouverts en 2008, ce qui porte le réseau de distribution total à 280 succursales.
- Irlande : la coentreprise de Fortis Banque avec An Post, Postbank, a lancé un nouveau compte courant gratuit avec option de gestion en ligne.
- Allemagne : début 2009, Fortis Banque a mis fin à ses activités Fortis Finanz, soit 90 'credit shops'.
- Luxembourg : lancement de nouveaux produits ciblés sur des segments de clientèle spécifiques et renforcement du positionnement :
 - nouvelle application de banque en ligne multi-lignes pour les professionnels,
 - accent mis sur son positionnement en tant que 'banque des travailleurs frontaliers' au service des particuliers.
- Des initiatives ont été prises pour rétablir la confiance des clients dans la banque compte tenu de la crise financière et des événements touchant spécifiquement Fortis Banque.

Stratégie commerciale en 2009

- Regagner la confiance des clients, tant sur les marchés domestiques de la Belgique et du Luxembourg qu'à l'étranger
- Continuer la fusion Dominet Bank et Fortis Bank Polska pour optimiser le réseau de distribution et les coûts
- Consolider les investissements récents pour stimuler la croissance du Retail Banking en Turquie
- Tirer parti de canaux spécifiques de crédit à la consommation en Belgique et en Allemagne et des activités de banque postale en Belgique et en Irlande

Asset Management

Fortis Investments ('FIM') est le gestionnaire d'actifs de Fortis Banque. Son encours d'actifs sous gestion s'élève à EUR 170 milliards et environ 65% de ses revenus sont générés par des clients tiers. Fortis jouit d'une présence mondiale aux travers de bureaux commerciaux et de 40 centres d'investissements en Europe, aux Etats-Unis et en Asie. Entreprise axée sur la clientèle, Fortis Banque propose des solutions d'investissement internationales et répond aux exigences et besoins des investisseurs locaux, qu'il s'agisse d'institutionnels, de professionnels ou de particuliers. En tant que gestionnaire d'actifs diversifiés, son approche tournée vers l'apport de solutions permet à ses équipes d'avoir la liberté et les ressources nécessaires pour étudier les idées et opportunités sur chaque marché et dans chaque catégorie d'actifs.

Position de marché

- L'une des sociétés de gestion d'actifs les plus diversifiées au monde de par sa présence mondiale et les types de solutions qu'elle propose
- Cinquième gestionnaire d'actifs pour les fonds domiciliés en Europe, hors marché monétaire (source : Feri)

Faits marquants de 2008

- L'intégration rapide de deux gestionnaires d'actifs de premier plan : la fusion avec ABN AMRO Asset Management Holding (AAAMH) a permis de doubler l'offre de capacités d'investissement et de proposer un service local à une clientèle répartie dans 36 pays.
- La fusion rapide et réussie des gammes de fonds de Fortis Investments et AAAM Luxembourg, l'une des plus importantes et complexes fusions jamais mises en œuvre.
- Des ratios de rentabilité supérieurs à ceux de la concurrence malgré le contexte de marché difficile, ce qui a permis à Fortis Investments d'investir davantage dans son personnel, ses plates-formes et le service à sa clientèle.
- De nouvelles solutions pour la clientèle, avec le lancement de 93 fonds et mandats.
- Un niveau élevé de rétention de la clientèle malgré la fusion et la crise des marchés. Grâce à une gouvernance d'entreprise stricte, il a été possible de maintenir un modèle économique constant et stable.

Stratégie commerciale en 2009

Fortis Investments est devenu un gestionnaire d'actifs d'envergure véritablement mondiale, avec des solides antécédents en termes d'innovation, de rentabilité et de croissance. Pour l'année 2009, qui s'annonce d'ores et déjà difficile, notre objectif sera d'enregistrer un résultat opérationnel en progression de plus de 10%, au moyen de quatre leviers :

- Préservation de la part de marché dans des pays où nous sommes solidement établis, par le biais de solides performances de ses produits et d'un service à la clientèle excellent.
- Poursuite de la croissance dans des régions où Fortis Investments ne figure pas parmi les acteurs de premier plan, en mettant à profit son portefeuille élargi de produits et en se positionnant comme un gestionnaire d'actifs international et autonome.
- Identification de nouvelles tendances de manière à proposer de manière pro-active de nouvelles solutions répondant aux besoins de la clientèle.
- Maintien du coefficient d'efficacité grâce à sa plate-forme opérationnelle intégrée et à un programme rigoureux de maîtrise des coûts.

Private Banking

Private Banking propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actif et de passif à des particuliers fortunés, leurs entreprises et leurs conseillers. Depuis ses bureaux répartis dans 14 pays, Private Banking aide ses clients à consolider, à préserver et à transférer leur patrimoine.

Position de marché

- Acteur de premier plan dans le segment de la banque privée en Belgique et au Luxembourg
- Banque privée bien établie et très rentable en Suisse

Faits marquants de 2008

- Focus sur la fourniture d'information détaillée et de qualité et sur la rétention de la clientèle pendant la crise financière
- Poursuite de l'investissement dans une offre cohérente de services de pointe avec cinq compétences clés : investissement, finance, structuration du patrimoine, assurance et immobilier
- Attention particulière portée au suivi des produits et services à la suite de la crise des marchés financiers
- Reconnu par le marché comme le meilleur prestataire de services de banque privée en Belgique (premier parmi les quatre principales banques) et meilleur prestataire de services spécifiques à la clientèle très fortunée au Luxembourg (Euromoney, sondage sur la banque privée, février 2009)

Stratégie commerciale en 2009

- Regagner la confiance des clients et assurer le suivi des produits et services
- Améliorer l'offre de produits avec des solutions innovantes pour l'actif et le passif
- Ajuster l'organisation de son réseau mondial au contexte économique actuel

Merchant Banking

Merchant Banking propose des produits et services financiers sur mesure aux entreprises de tailles moyennes à vocation européenne, ainsi qu'aux grandes entreprises et clients institutionnels avec une attention particulière sur l'Europe et certaines régions d'Amérique du Nord et d'Asie. Pour nombre de ses produits et compétences, Fortis Banque est parvenu à s'implanter solidement dans ces régions.

Merchant Banking est composé de plusieurs branches : *Commercial Banking*, *Corporate & Public Banking*, *Energy, Commodities & Transportation* (ECT), *Global Markets*, *Investment Banking*, *Specialised Finance* (*Leasing, Trade Finance* et *Cash Management*), et *Clearing, Funds & Custody*.

Position de marché

- Acteur de premier plan en Belgique et au Luxembourg
- Fort taux de pénétration parmi certains clients européens (par exemple les PME actives à l'international)
- 106 *Business Centres* dans 18 pays d'Europe et en Chine
- Positions solides sur les marchés de l'énergie renouvelable et des transports
- Acteur européen de premier plan dans le leasing international

Faits marquants de 2008

- L'année 2008 a été marquée par une conjoncture économique qui s'est progressivement dégradée pour finir sur un quatrième trimestre particulièrement difficile. Les dépréciations ont augmenté, tant dans le portefeuille de crédits structurés que dans le portefeuille de prêts traditionnels. Le marché du crédit s'est effondré sur les marchés non domestiques comme le Royaume-Uni, l'Espagne et la Pologne, ce qui a pesé sur les activités de *Commercial Banking* et *Real Estate*. En revanche, *Corporate Banking* a bien résisté. Les résultats de trading de *Global Markets* ont été affectés par les pertes subies sur les produits dérivés sur taux d'intérêt, qui ont fait les frais d'une volatilité accrue et de marchés illiquides. A la suite des transactions réalisées en septembre et octobre, Fortis Banque a amorti des actifs d'impôt différé, aux Etats-Unis principalement.
- Toutes les activités n'ont pas été touchées de la même manière. *Corporate & Public Banking* a enregistré de très bons résultats grâce à une stratégie pointue misant sur les opérations de grande qualité, et grâce à leurs efforts ciblés sur l'optimisation des ressources bilantaires et l'accroissement des revenus de vente croisée.
- De la même manière, *Energy, Commodities & Transportation* (ECT) ont enregistré une année satisfaisante malgré de nombreux écueils comme le recul des marchés du transport maritime et des matières premières, notamment au second semestre, et la séparation de Fortis Bank Nederland (Holding).
- L'année a également été satisfaisante pour *Investment Banking*, principalement en ce qui concerne *Global Export & Project Finance* (GEPF), et *Principal Finance*. Certaines compétences ont toutefois pâti de l'effondrement des marchés comme *Corporate Finance & Capital Markets*, ou encore *Real Estate*.
- Malgré une année éprouvante, Merchant Banking a conclu plusieurs transactions notables :
 - Fortis Banque a été banque chef (*'lead bank'*) de file dans la transaction InBev-Anheuser Busch, et joué un rôle déterminant comme souscripteur d'USD 4,5 milliards sur le montant total de la transaction, soit USD 45 milliards. Fortis Banque a ensuite joué un rôle majeur dans l'augmentation de capital d'AB InBev.
 - Le financement du projet Liefkenshoek Rail Tunnel (Belgique) mis en place par GEPF a reçu le trophée de la meilleure opération d'infrastructure européenne de l'année par le magazine *Project Finance International*.
 - *Public Banking* a figuré parmi les banques qui ont remporté l'appel d'offres de la Commission européenne relatif à l'ouverture d'un compte bancaire en EUR pour l'encaissement d'amendes versées à titre provisoire, ce qui pourrait générer jusqu'à EUR 2,8 milliards de dépôts.
 - *Fortis Private Equity* a activement soutenu l'acquisition par Studio 100 de la société allemande EME Entertainment en participant à l'augmentation de capital.
 - Fortis Banque a joué un rôle influent dans la transaction Sherbino, dans le cadre de laquelle une structure d'investissement sur 15 ans a permis de franchir un nouveau pas dans le secteur de l'énergie éolienne aux Etats-Unis.

Stratégie commerciale en 2009

- Merchant Banking est un acteur multi-domestique en Europe, misant sur une franchise domestique lui permettant de répondre de manière complète aux besoins de ses clients dans ses principaux pays d'implantation, et de maintenir des niches sélectionnées dans d'autres pays.
- En 2009, Merchant Banking se concentrera sur la gestion de l'impact de la crise économique en :
 - mettant la gestion du risque au cœur de notre stratégie et, avec la dégradation du contexte de crédit, en renforçant les départements chargés du contrôle des risques et de suivi (*Intensive care*) ;
 - visant des résultats moins volatils, notamment en limitant davantage encore les opérations pour son compte propre au sein de *Global Markets*, ce qui réduira la VaR. Cette stratégie contribuera également à faire baisser le total bilantaire ; et
 - défendant et en portant une attention toujours plus accrue à nos clients sur nos marchés domestiques.

Information concernant les déclarations prospectives

Il convient de préciser que toute déclaration sur des attentes futures ou autres éléments prospectifs se basent sur la perception actuelle de la société et sur des hypothèses incluant un certain degré de risque et d'incertitudes, particulièrement dans le contexte économique et financier actuel.

Notations de crédit de Fortis Banque SA/NV (situation au 31 décembre 2008)

	Long terme	Court terme
<i>Standard & Poor's</i>	A	A-1
<i>Moody's</i>	A1	P-1
<i>Fitch Ratings</i>	A+	F1+

Les notations de crédit sont des mesures de la capacité de Fortis Banque à remplir ses obligations de débiteur. Elles sont calculées par des agences de notation indépendantes.

Les notations à long terme sont des opinions sur le risque de crédit (relatif) d'obligations à taux fixe émises avec une échéance initiale d'un an ou plus. Le risque de crédit d'établissements assortis de notations A / A1 / A+ est jugé faible. Intrinsèquement, cela signifie que même dans la catégorie des émetteurs '*Investment grade*', Fortis Banque fait partie des établissements les plus sûrs.

De la même manière, les notations à court terme illustrent l'opinion des agences sur la capacité des établissements émetteurs d'obligations à taux fixe d'échéance inférieure à un an à remplir leurs obligations. Les notations P-1 / A-1 / F1+ indiquent que la capacité de Fortis Banque à honorer ses engagements sur ses obligations est très élevée. Fortis Banque bénéficie des meilleures notations à court terme attribuées par Moody's et Fitch.

Plusieurs activités financières sont tributaires de bonnes notations à court et long termes. La qualité des notations de Fortis Banque contribue à stimuler son potentiel d'activités.

Commentaires sur la situation et les résultats financiers consolidés 2008 de Fortis Banque

Cette section décrit les résultats de Fortis Banque en 2008. Comme il a été expliqué plus haut, ceux-ci ont été fortement affectés par les événements et les transactions de septembre et octobre 2008. Pour faciliter la compréhension de l'évolution des résultats, les commentaires ci-après identifient et isolent ces impacts exceptionnels. Cela permet de reconstituer le bénéfice net dit sous-jacent, qui indique la rentabilité récurrente actuelle de Fortis Banque dans un environnement économique et des conditions de marché stables.

Commentaires sur le compte de résultat consolidé 2008

Les transactions aboutissant à la vente de l'activité bancaire de Fortis aux Etats néerlandais, belge et luxembourgeois fin septembre et début octobre 2008 ont contribué à modifier sensiblement le périmètre d'activité et l'actionariat de Fortis Banque. Le 31 décembre 2008, Fortis Banque était détenu à 99,93% par l'Etat belge par le biais de sa société d'investissement, la SFPI, tandis que l'Etat du Luxembourg possédait 49,9% de BGL, la filiale luxembourgeoise de Fortis Banque. Aux Pays-Bas, les activités de Fortis Banque (dont sa participation dans ABN AMRO) ont été cédées à l'Etat néerlandais. Les Etats belge et luxembourgeois ont recapitalisé les entités respectives pour un total d'EUR 4,7 milliards et d'EUR 2,4 milliards respectivement.

Ces événements et transactions ont lourdement pesé sur les résultats de 2008. Pour faciliter la compréhension de l'évolution des résultats, les commentaires sont scindés de la façon suivante :

- l'évolution du bénéfice ou de la perte net(te) lié(e) à l'impact des transactions conclues en septembre et octobre 2008, ainsi que les conséquences de la crise financière et économique, et
- l'analyse de l'évolution des résultats sous-jacents.

La perte nette¹ de Fortis Banque en 2008 s'est élevée à EUR 20,6 milliards après éléments exceptionnels, dont EUR 12,5 milliards liés à la cession de FBN(H), y compris les activités d'ABN AMRO acquises en 2007, et les transactions conclues en septembre et octobre 2008, et EUR 9,7 milliards sont dus à l'impact de la crise financière et économique.

Après les différents ajustements concernant divers éléments exceptionnels, le bénéfice net sous-jacent de Fortis Banque s'est élevé à EUR 0,9 milliard en 2008 ; il représente le bénéfice net revenant aux actionnaires, hors éléments exceptionnels. Le compte de résultat consolidé a été ajusté en conséquence pour tenir compte des effets de la cession de FBN(H), d'autres transactions non récurrentes et des éléments exceptionnels liés à la crise économique et financière.

¹ Qui comprend une contribution au résultat de Fortis Bank Nederland (Holding), soit EUR 0,7 milliard (données consolidées pour 9 mois).

Commentaires sur l'évolution du bénéfice ou de la perte net(te) revenant aux actionnaires

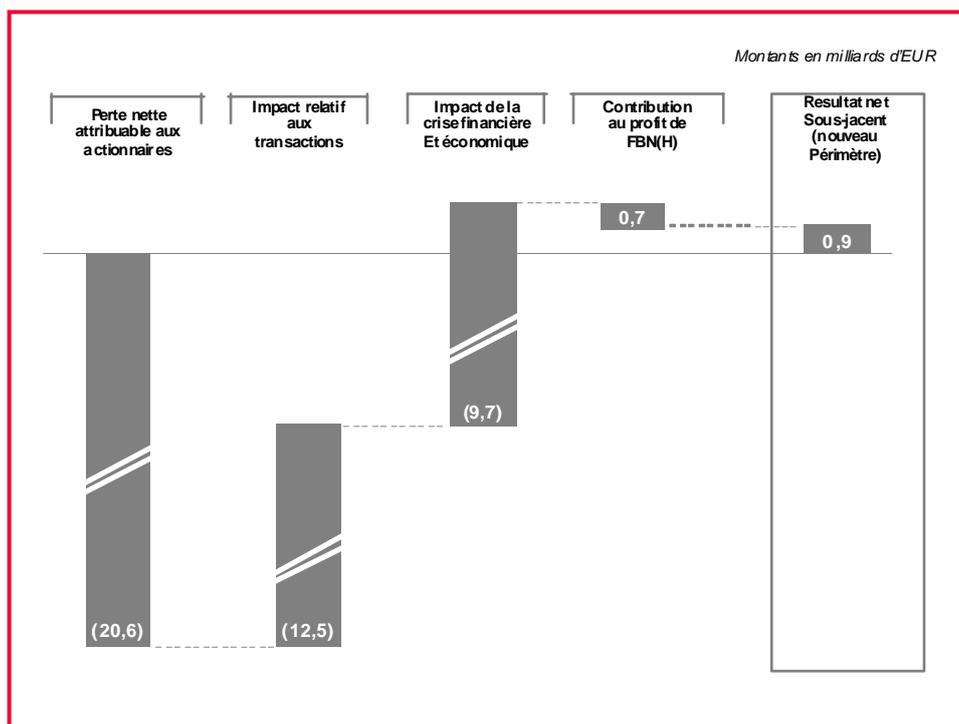
Pour l'année 2008, la perte nette revenant aux actionnaires s'élève à EUR 20.556 millions, contre un bénéfice net d'EUR 1.781 millions en 2007.

L'évolution défavorable s'explique principalement par l'impact de l'acquisition puis la cession d'ABN AMRO, par les provisions supplémentaires sur le portefeuille de crédits structurés et par les répercussions de la crise économique sur les activités liées au marché, ainsi que sur les portefeuilles d'obligations et d'actions.

Toutefois, si l'on tient compte de ces facteurs, les activités correspondant au nouveau périmètre d'activité de Fortis Banque ont généré un bénéfice net sous-jacent d'EUR 0,9 milliard sur l'ensemble de l'année 2008.

L'écart d'EUR 21,5 milliards avec la perte réelle publiée pour 2008 peut être expliqué par les trois éléments suivants :

- les éléments négatifs exceptionnels (EUR 12,5 milliards) liés à la cession de FBN(H), qui comprend les activités acquises d'ABN AMRO, et aux transactions conclues fin septembre et début octobre 2008,
- l'impact négatif de la crise mondiale des marchés (EUR 9,7 milliards), comprenant les dépréciations et les pertes latentes sur le portefeuille de crédits structurés,
- la contribution positive nette de Fortis Bank Nederland Holding (EUR 0,7 milliard) pour les neuf premiers mois de 2008.



Le tableau ci-dessous détaille la composition des résultats sous-jacents de l'exercice 2008.

	31 décembre 2008	Impact relatif aux transactions	Impact de la crise financière et économique	Elimination du Résultat 2008 de FBN(H)	Résultat sous-jacent 31 décembre 2008	Résultat sous-jacent 31 décembre 2007
Produits						
Produits d'intérêts nets	3.963			12	3.951	3.743
Produits de commissions nets	2.208			123	2.085	2.140
Dividendes, part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises et autres produits de placement	281			(4)	285	314
Gains (pertes) réalisés sur placements	(278)		(566)	1	287	750
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	(1.483)		(2.091)	(4)	612	973
Autres produits	321			4	317	203
Total des produits, net des charges d'intérêt	5.012		(2.657)	133	7.536	8.122
Variations des dépréciations	(10.052)	(1.480)	(7.836)	(1)	(735)	(160)
Produits nets	(5.040)	(1.480)	(10.493)	132	6.801	7.962
Charges						
Frais de personnel	(3.373)		(191)	(53)	(3.129)	(3.077)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(458)		(5)	(3)	(449)	(322)
Autres charges	(2.361)		(400)	(26)	(1.935)	(1.826)
Total des charges	(6.192)		(596)	(83)	(5.514)	(5.225)
Bénéfice avant impôts	(11.232)	(1.480)	(11.089)	49	1.287	2.737
Charges d'impôts sur le résultat	(184)	(1.154)	1.403	(5)	(428)	(398)
Résultat net sur activités abandonnées	(9.127)	(9.818)	(15)	649	58	
Bénéfice net (perte nette) revenant aux intérêts minoritaires	13			(1)	14	14
Bénéfice (perte) revenant aux actionnaires	(20.556)	(12.452)	(9.701)	694	903	2.325

Commentaires sur les impacts sur le bénéfice net des transactions conclues en septembre et octobre 2008, de l'impact de la crise financière et économique et de la contribution de Fortis Bank Nederland (Holding)

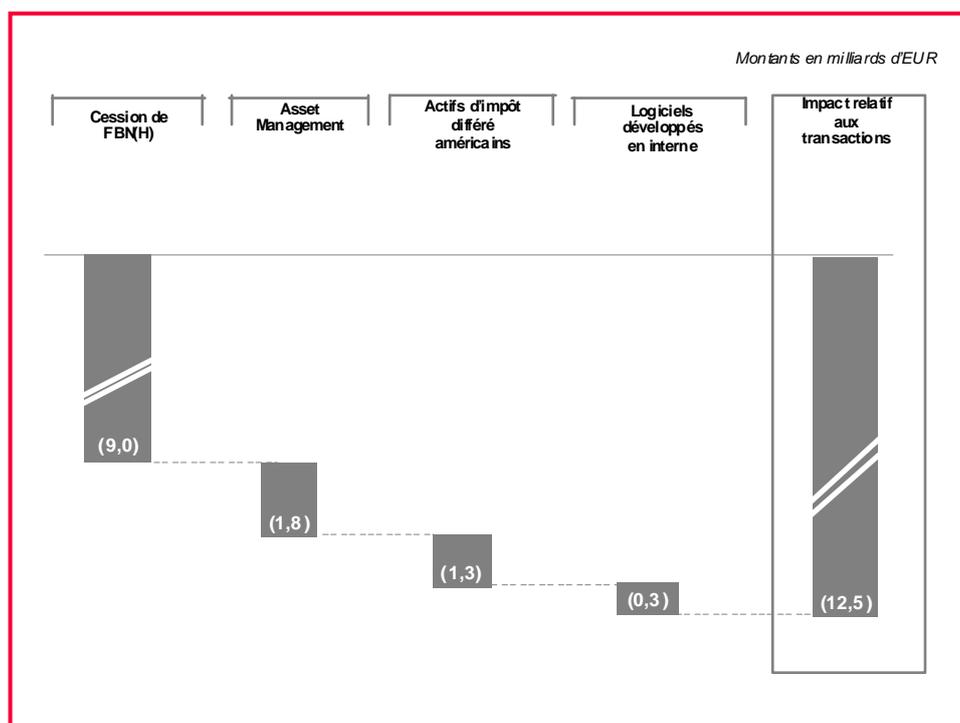
Cette partie détaille chacun de ces trois facteurs qui permettent d'établir un lien entre la perte réelle enregistrée en 2008 et le résultat sous-jacent.

L'impact d'EUR 12,5 milliards lié aux transactions

Les transactions conclues en septembre et octobre 2008, qui ont débouché sur la vente des activités bancaires néerlandaises de Fortis Banque et modifié considérablement son périmètre d'activité et son actionariat, ont engendré des pertes et dépréciations pour un montant net d'impôt allant jusqu'à EUR 12,5 milliards.

Ce montant peut être ventilé comme suit :

- Une perte d'EUR 9,0 milliards sur les activités abandonnées liées à la cession de Fortis Bank Nederland Holding (dont les activités acquises d'ABN AMRO).
- Une dépréciation d'EUR 1,8 milliard liée au segment Asset Management. Celle-ci consiste en une dépréciation sur goodwill d'EUR 1,0 milliard occasionnée par l'annulation de la coentreprise prévue avec Ping An et la perte du réseau de distribution liée à la séparation de FBN(H) en ce compris les activités d'ABN AMRO. Une perte sur activités abandonnées d'EUR 0,8 milliard est relative aux cessions et réductions de valeur portant sur des entités d'Asset Management acquises et considérées comme non stratégiques.
- Un amortissement d'EUR 1,3 milliard des actifs d'impôt différé lié aux activités américaines, comptabilisé comme une charge fiscale et généré par l'application de la législation américaine concernant la modification de l'actionariat et son impact sur le report des pertes fiscales.
- Une dépréciation d'EUR 0,3 milliard sur les logiciels et autres technologies de l'information développés en interne et comptabilisés comme des immobilisations incorporelles, engendrée par la modification de la stratégie globale de Fortis Banque.

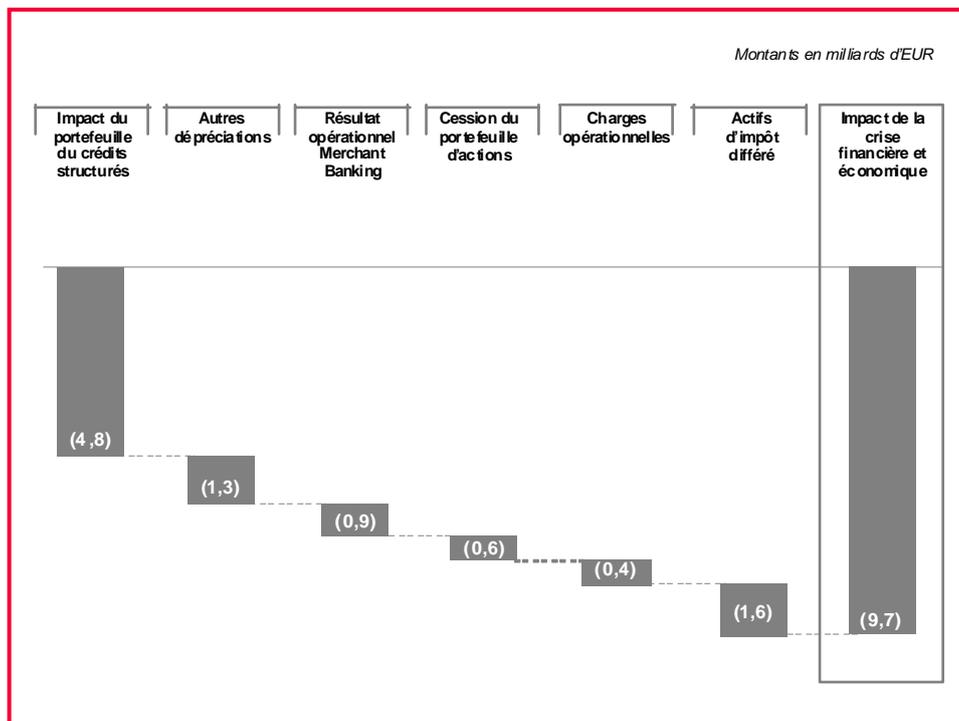


L'impact d'EUR 9,7 milliards de la crise financière et économique

La crise financière et économique mondiale a engendré une perte supplémentaire nette d'impôt d'EUR 9,7 milliards.

Les principaux facteurs qui expliquent ce chiffre sont :

- Quasiment la moitié, soit EUR 4,8 milliards, correspond à des pertes et dépréciations liées à la dégradation du portefeuille d'instruments de crédits structurés, comptabilisés dans le compte de résultat consolidé au titre de dépréciations et d'autres pertes réalisées et non réalisées.
- D'autres dépréciations exceptionnelles d'EUR 1,3 milliard, conséquences d'émetteurs obligataires défaillants (comme les banques islandaises, Lehman Brothers, Washington Mutual), de dépréciations sur goodwill concernant des participations (Fortis Energy Marketing & Trading, Fortis Clearing Americas, Von Essen et Dominet), et d'une augmentations des provisions pour risques 'existants mais non comptabilisés' (*incurred but not reported* - IBNR) suite à la détérioration du contexte macro-économique (EUR 117 millions au quatrième trimestre).
- Un résultat d'exploitation négatif d'EUR 0,9 milliard (autres gains et pertes réalisés et non réalisés) au sein de Merchant Banking, issu notamment de positions sur des options de taux d'intérêt et leur couverture, ainsi que de l'enregistrement d'ajustements supplémentaires liés à la valorisation de certains produits dérivés et de l'impact des couvertures de crédit.
- Une perte d'EUR 0,6 milliard sur la cession du portefeuille d'actions à la suite de la décision de réduire les risques au sein du bilan.
- Des charges opérationnelles exceptionnelles d'EUR 0,4 milliard encourues au dernier trimestre 2008. Il s'agit notamment de frais supplémentaires de personnel liés aux programmes de départ anticipé, à l'augmentation des provisions pour congé maladie de longue durée suite à une modification de la législation belge, à l'accroissement des provisions pour risque opérationnel en Private Banking et aux coûts du fonds d'assurance des dépôts au Luxembourg.
- Des amortissements d'actifs d'impôt différé pour un montant d'EUR 1,6 milliard (comptabilisées en charge fiscale) à la suite de la réévaluation de la capacité future des entités du périmètre de Fortis Banque à générer un bénéfice imposable.



La contribution (EUR 0,7 milliard) de Fortis Bank Nederland (Holding) au bénéfice

Sur les neuf premiers mois de 2008, FBN(H) a généré un bénéfice net d'EUR 0,7 milliard dans le résultat global de Fortis Banque. Le résultat net de FBN(H) est comptabilisé en résultat net sur les activités abandonnées. Ce résultat est déterminé à titre d'indication et à des fins comparatives. Une estimation la plus précise possible a été réalisée afin de déterminer le résultat après impôts de FBN(H) en 2008, sur base des données fournies par FBN(H) à Fortis Banque jusqu'au 30 septembre 2008.

Ces données ne contenaient pas d'informations permettant l'analyse des événements postérieurs à la période de clôture ou permettant de déterminer si une dépréciation du goodwill de la participation dans RFS Holdings, société par laquelle l'acquisition des activités d'ABN AMRO s'était effectuée, était requise ou non au 3 octobre 2008.

Commentaires sur l'évolution des résultats sous-jacents

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des résultats sous-jacents.

	Résultat sous-jacent 31 décembre 2008	Résultat sous-jacent 31 décembre 2007	Variation (%)
Produits			
Produits d'intérêts nets	3.951	3.743	6%
Produits de commissions nets	2.085	2.140	(3%)
Dividendes, part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises et autres produits de placement	285	314	(9%)
Gains (pertes) réalisés sur placements	287	750	(62%)
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	612	973	(37%)
Autres produits	317	203	56%
Total des produits, net des charges d'intérêt	7.536	8.122	(7%)
Variations des dépréciations	(735)	(160)	358%
Produits nets	6.801	7.962	(15%)
Charges			
Frais de personnel	(3.129)	(3.077)	2%
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(449)	(322)	40%
Autres charges	(1.935)	(1.826)	6%
Total des charges	(5.514)	(5.225)	6%
Bénéfice avant impôts	1.287	2.737	(53%)
Charges d'impôts sur le résultat	(428)	(398)	7%
Résultat net sur activités abandonnées	58		
Bénéfice (perte) net revenant aux intérêts minoritaires	14	14	0%
Bénéfice (perte) revenant aux actionnaires	903	2.325	(61%)

Hormis l'impact sur le bénéfice net des transactions conclues en septembre et octobre 2008, les répercussions exceptionnelles de la crise financière et économique et la contribution nette de Fortis Bank Nederland (Holding), le bénéfice net sous-jacent a atteint EUR 903 millions en 2008, soit une baisse de 61% par rapport aux EUR 2.325 millions enregistrés en 2007.

Ce chiffre d'EUR 2.325 millions est fondé sur le bénéfice net revenant aux actionnaires publié en 2007 (EUR 1.781 millions) ajusté pour les éléments suivants :

- La contribution positive nette d'EUR 1,3 milliard de Fortis Bank Nederland Holding (montant déduit)
- L'impact en 2007 de la crise boursière (EUR 1,8 milliard) lié principalement aux dépréciations sur les produits de crédits structurés (montant réintégré)

Malgré de bonnes performances commerciales au premier semestre 2008, le total des produits a reculé de 7% à EUR 7,5 milliards, en raison principalement de la contraction des plus-values et du repli des revenus de trading. Ainsi, la forte progression des dépréciations, la hausse de 6% du total des charges et l'alourdissement du taux d'imposition effectif ont tiré le bénéfice net à la baisse.

Le revenu provenant de l'activité commerciale (la somme des produits d'intérêt nets et des produits de commissions nets, soit 80% du revenu sous-jacent) a poursuivi sa progression, en partie grâce à l'intégration d'ABN AMRO Asset Management à Fortis Investments le 1^{er} avril 2008. Favorisée principalement par la croissance des prêts, la hausse de 6% des produits d'intérêt nets a été compensée par la contraction des produits de commissions nets provoquée par la crise des marchés financiers. Les produits d'intérêt sur les augmentations de capital de Fortis Banque et BGL ont également contribué au revenu au dernier trimestre 2008.

Les dépréciations sous-jacentes (hors dépréciations non récurrentes) sont passées d'EUR 160 millions en 2007 à EUR 735 millions en 2008, en raison de la dégradation de l'environnement de crédit en 2008 et de reprises, en 2007, de dépréciations comptabilisées au cours des années précédentes.

Le total des charges a progressé de 6% à EUR 5,5 milliards, en partie du fait de l'intégration d'ABN AMRO Asset Management et d'autres coûts liés à l'intégration d'ABN AMRO. Hormis les frais liés à ABN AMRO Asset Management, le total des charges s'est inscrit en hausse de 1,5% grâce à la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts.

Les produits d'intérêt nets sous-jacents ont atteint EUR 3.951 millions en 2008, soit une progression de 6% par rapport à 2007.

La hausse de 16% des prêts liés à la clientèle constitue le principal vecteur de la progression des produits d'intérêt nets. En revanche, les dépôts ont reculé de 6% et les marges sont restées sous pression. Par ailleurs, les charges de financement liées à l'acquisition d'ABN AMRO Asset Management ont eu un impact négatif d'EUR 141 millions. Les produits d'intérêt nets ont pour leur part aussi été affectés par la hausse des charges de financement liée à l'assèchement mondial des liquidités et aux variations des cours de change (appréciation de l'euro face au dollar et à la livre sterling).

L'augmentation des produits d'intérêt nets de Retail Banking est imputable principalement à la croissance en volume des prêts (malgré une compression des marges), tandis que les dépôts moyens de la clientèle ont reculé en raison de flux sortants et du passage à des produits hors bilan moins rentables. Au sein de Merchant Banking, l'augmentation des charges de financement et des coûts de liquidité engendrée par le resserrement monétaire et la vigueur de l'euro a été plus que compensée par une augmentation de 12% des volumes de prêts. *Global Markets* a bénéficié de l'activité dynamique sur les marchés monétaires suite aux baisses de taux mises en œuvre par les banques centrales.

En recul de 3% par rapport à 2007, les commissions nettes sous-jacentes se sont élevées à EUR 2.085 millions en 2008. En réalité, les commissions nettes ont reculé de 8% si l'on tient compte d'une part des commissions de gestion d'actifs perçues et liées à l'intégration d'ABN AMRO Asset Management à compter du deuxième trimestre 2008, et d'autre part de l'impact négatif des frais de rétrocession liés aux autres activités d'ABN AMRO.

La baisse des revenus de commissions liées au *corporate finance*, au courtage sur titres et à la gestion d'actifs a été plus que compensée par l'augmentation des commissions nettes perçues sur les paiements et l'amélioration des commissions sur prêts. Les fonds gérés ont reculé de 23% (par rapport aux chiffres de 2007 retraités pour inclure ABN AMRO Asset Management) à EUR 209 milliards, et pâti de la crise financière avec des sorties de fonds d'EUR 23 milliards (principalement en Asset Management) et l'impact de l'évolution négative du marché pour EUR 38 milliards.

Les dividendes sous-jacents, la part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises, et les autres produits de placement ont atteint EUR 285 millions en 2008, soit une baisse de 9% par rapport à 2007. Ce recul s'explique par la

baisse des résultats des entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence (Belgolaise, Banque de la Poste et BGL Investment Partners), en partie compensée par la hausse des revenus de dividendes.

Les plus-values sous-jacentes sur le portefeuille d'investissement se sont élevées à EUR 287 millions. Elles ont concerné essentiellement les emprunts d'Etat, le portefeuille de private equity et l'immobilier. D'un montant d'EUR 750 millions, les plus-values réalisées en 2007 ont principalement concerné la vente de participations non stratégiques en actions. La répartition des plus-values est donc passée de gains exonérés d'impôts sur actions (en 2007) à des gains liés aux obligations et à des pertes non déductibles d'impôts sur actions (en 2008), ce qui s'est traduit par une hausse du taux d'imposition effectif.

Les autres gains et pertes réalisés et non réalisés se sont inscrits en baisse de 37% en 2008 (soit EUR 361 millions), à EUR 612 millions. Les groupes *Global Forex & Rates* et *Global Equity & Derivates* de Merchant Banking ont enregistré des résultats de trading en baisse, en raison principalement du portefeuille de titres à revenus fixes et des positions dans les dérivés de crédit. *Investment Banking* a pâti de l'effondrement des marchés d'actions. Les positions détenues à leur juste valeur ont également généré des revenus inférieurs.

Les autres produits sous-jacents ont progressé pour atteindre EUR 317 millions, en raison notamment de la hausse des produits de leasing opérationnel, de la contribution accrue d'Asset Management suite à l'intégration d'ABN AMRO Asset Management, ainsi que de la plus-value sur la cession d'actions au sein de Merchant Banking.

Les variations sous-jacentes de provisions pour dépréciations se sont établies à EUR 735 millions en 2008, soit un niveau nettement supérieur à celui de 2007 (EUR 160 millions), qui avait profité des reprises. La dégradation de l'environnement de crédit a engendré un accroissement en 2008 des provisions spécifiques pour créances, notamment au sein de Merchant Banking, qui avait également comptabilisé d'importantes reprises de provisions pour pertes sur prêts en 2007. En conséquence, le ratio de pertes de crédits se situe à 39 points de base (sur la moyenne d'EUR 190 milliards d'actifs pondérés pour des risques de crédit et de contrepartie, Bâle 2), soit un niveau supérieur au ratio décorrélé du cycle, de 25 points de base.

En progression de 6%, le total des charges sous-jacentes a atteint EUR 5,5 milliards en 2008. Toutefois, hormis Asset Management qui a subi l'impact de l'évolution du périmètre due à l'intégration d'ABN AMRO Asset Management et aux charges d'intégration connexes, les charges ont vu leur croissance limitée à 1,5% malgré l'inflation. Cela traduit les répercussions de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts.

Les frais de personnel sous-jacents se sont inscrits en hausse de 2% à EUR 3.129 millions, en raison principalement des activités d'Asset Management liées à l'intégration d'ABN AMRO Asset Management et des charges d'intégration connexes. Hormis Asset Management, les frais de personnel sont restés stables d'une année sur l'autre. Les répercussions négatives de la hausse des salaires moyens (tirés par l'inflation) et de la base moyenne des équivalents temps plein (en hausse de 1,3% hors ABN AMRO Asset Management) ont été compensées par le recul des salaires variables et l'impact positif du cours de change aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Turquie.

Le nombre total d'équivalents temps plein dans la banque s'élevait à 37.160 fin 2008, soit une hausse inférieure à 1% sur un an. Hors impact d'ABN AMRO Asset Management, les équivalents temps plein en fin de période avaient reculé de 2%, en raison principalement du gel des embauches.

En 2008, les autres charges sous-jacentes (y compris les charges d'amortissement) ont progressé de 11%, à EUR 2.384 millions. En tenant compte des activités d'Asset Management acquises d'ABN AMRO, elles se sont inscrites en hausse de 4%. Outre l'effet de l'inflation, elles ont augmenté principalement à la suite de la décision de ne plus capitaliser les projets informatiques à partir du quatrième trimestre 2008, d'une hausse des charges d'amortissement du leasing opérationnel consécutives à la progression de cette activité et à la hausse du nombre des déclarations de sinistres liées aux pertes d'exploitation.

Le taux d'imposition effectif sous-jacent s'est établi à 33% en 2008, contre 15% un an plus tôt. Des pertes de trading non déductibles ont été enregistrées en 2008, contre des plus-values exonérées sur actions en 2007. Par ailleurs, des moins-values non déductibles d'impôt sur actions ont été comptabilisées en 2008, contre des plus-values exonérées d'impôt en

2007. Les résultats de 2007 ont également bénéficié d'un crédit d'impôt au Luxembourg du fait d'une révision de l'impôt sur les périodes précédentes.

Les résultats sous-jacents sur les activités abandonnées ont atteint EUR 58 millions en 2008 (contre zéro en 2007) et concernent principalement les résultats des activités non stratégiques d'Asset Management.

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le bilan total de Fortis s'élevait à EUR 587 milliards au 31 décembre 2008, en baisse d'EUR 180 milliards (24%) par rapport au 31 décembre 2007.

Cette évolution s'explique par la déconsolidation de Fortis Bank Nederland Holding (FBN(H)) (EUR 111 milliards) et l'évolution sous-jacente du bilan de Fortis Banque hors FBN(H) (EUR 69 milliards), telle qu'elle est décrite ci-dessous.

Déconsolidation de FBN(H)

La déconsolidation de FBN(H) tient compte d'une part de la diminution de la contribution nette FBN(H) au bilan consolidé de Fortis Banque en 2007 (EUR 199 milliards au 31 décembre 2007) et d'autre part, de l'ajout des transactions inter-compagnie réalisées précédemment par Fortis Banque et ses filiales avec FBN(H) et qui sont désormais considérées comme des transactions avec des tiers (et représentent un montant d'EUR 88 milliards). La compensation de ces deux opérations a conduit à une déconsolidation d'EUR 111 milliards et constitue une base de comparaison appropriée pour analyser l'évolution sous-jacente du bilan de Fortis Banque.

Du côté des actifs, la baisse d'EUR 111 milliards est presque totalement imputable à la diminution (EUR 109 milliards) des Créances sur la clientèle (prêts). D'autres éléments se compensent quasiment entre eux (baisse nette d'EUR 2 milliards), malgré divers mouvements, comme le montre le tableau ci-dessous.

Du côté des passifs, l'impact de la déconsolidation est d'EUR 109 milliards. Ce chiffre s'explique par la baisse d'EUR 48 milliards des Passifs détenus à des fins de transaction et d'EUR 56 milliards des Dettes envers la clientèle (dépôts). La diminution supplémentaire d'EUR 5 milliards est imputable à divers mouvements.

Enfin, la déconsolidation a un impact d'EUR 2,6 milliards sur le total des capitaux propres.

Evolution sous-jacente du bilan de Fortis Banque en 2008

	<i>Fortis Banque</i> <i>31 décembre 2007</i>	<i>Déconsolidation</i> <i>de FBN(H)</i>	<i>Fortis Banque</i> <i>Situation ajustée</i> <i>31 décembre 2007</i>	<i>Fortis Banque</i> <i>31 décembre 2008</i>
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27.003	9.666	36.669	22.644
Actifs détenus à des fins de transaction	75.347	(18.450)	56.897	88.432
Créances sur les banques	118.346	10.929	129.275	47.043
Créances sur la clientèle	315.302	(108.985)	206.317	215.630
Placements :				
- <i>Détenus jusqu'à l'échéance</i>	4.234	10.500	14.734	3.851
- <i>Disponibles à la vente</i>	103.183	18.106	121.289	101.194
- <i>A la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>	5.718	(123)	5.595	2.828
- <i>Immeubles de placement</i>	688	(79)	609	672
- <i>Entreprises associées et coentreprises</i>	27.699	(27.045)	654	436
	141.522	1.359	142.881	108.981
Autres créances	6.546	(2.044)	4.502	5.680
Immobilisations corporelles	2.715	(368)	2.347	2.281
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.559	(115)	1.444	1.992
Actifs non courants détenus en vue de la vente				738
Actifs d'impôts exigibles et différés	2.439	(371)	2.068	2.454
Intérêts courus et autres actifs	76.434	(2.914)	73.520	90.902
Total des actifs	767.213	(111.293)	655.920	586.777
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	89.457	(47.842)	41.615	86.309
Dettes envers les banques	192.141	25.342	217.483	133.917
Dettes envers la clientèle	267.164	(55.858)	211.306	217.815
Certificats d'endettement	95.054	(22.100)	72.954	49.617
Dettes subordonnées	23.097	(3.139)	19.958	21.932
Autres emprunts	2.665	592	3.257	565
Provisions	842	(79)	763	1.331
Passifs d'impôts exigibles et différés	1.423	(781)	642	525
Intérêts courus et autres passifs	61.504	(4.852)	56.652	59.518
Passifs classés comme détenus en vue de la vente				105
Total des passifs	733.347	(108.717)	624.630	571.634
Capitaux propres revenant aux actionnaires	33.436	(2.228)	31.208	12.363
Intérêts minoritaires	430	(348)	82	2.780
Capitaux propres	33.866	(2.576)	31.290	15.143
Total des passifs et capitaux propres	767.213	(111.293)	655.920	586.777

Hors FBN(H), le bilan a diminué d'EUR 69 milliards (11%) en 2008, à EUR 587 milliards. Cette baisse est expliquée de manière détaillée ci-dessous.

Actifs

La Trésorerie et les équivalents de trésorerie enregistrent une baisse d'EUR 14 milliards (38%), à EUR 23 milliards, principalement imputable à la diminution des créances de court terme (inférieures à 3 mois) sur les banques.

Les Actifs détenus à des fins de transaction ont augmenté d'EUR 32 milliards (55%), à EUR 88 milliards. Cette progression s'explique par le fait que la variation de la juste valeur des produits dérivés (EUR 46 milliards, le même montant se retrouve dans les Passifs détenus à des fins de transaction) a été en partie compensée par une baisse d'EUR 15 milliards du portefeuille des titres de transaction (recul d'EUR 10 milliards des obligations, d'EUR 2 milliards des obligations d'Etat et d'EUR 3 milliards des actions). Cette baisse du portefeuille des titres de transaction est en partie imputable à un reclassement d'EUR 5 milliards des actifs détenus à des fins de transaction vers le portefeuille d'investissement.

Les Créances sur les banques ont diminué d'EUR 82 milliards (64%), à EUR 47 milliards. La baisse d'EUR 79 milliards enregistrée par *Global Markets* s'explique essentiellement par le ralentissement de l'activité de prise en pension (reverse repo) (impact d'EUR 63 milliards), la baisse des dépôts bancaires (EUR 10 milliards) et des réserves obligatoires auprès des banques centrales (impact d'EUR 4 milliards).

Les Créances sur la clientèle ont crû d'EUR 9 milliards (5%), à EUR 215 milliards. Cette hausse est principalement imputable à Merchant Banking (augmentation d'EUR 8 milliards, soit 6%), Retail Banking (augmentation d'EUR 4 milliards, soit 8%, après le transfert d'EUR 17,5 milliards de créances titrisées vers Other Banking) et Private Banking (augmentation d'EUR 2 milliards, soit 31%). Elle a été partiellement compensée par une baisse des prêts commerciaux octroyés par Other Banking (en diminution d'EUR 4 milliards après le transfert d'EUR 17,5 milliards de créances titrisées depuis Retail Banking). L'augmentation d'EUR 8 milliards de Créances sur la clientèle de Merchant Banking s'explique de la manière suivante. Premièrement, la hausse d'EUR 5 milliards enregistrée par *Global Markets* est due à une progression de l'activité de prise en pension, supérieure au fléchissement de l'activité d'emprunts liés à des titres et des prêts commerciaux. Deuxièmement, le reste de cette augmentation (EUR 3 milliards) est imputable à une hausse des activités ECT (EUR 3 milliards) et *Investment Banking* (EUR 3 milliards), en partie compensée par l'activité *Clearing, Funds & Custody* (en recul d'EUR 3 milliards à la suite du ralentissement de cette activité et de la diminution consécutive des soldes auprès de chambres de compensation). L'augmentation d'EUR 4 milliards des créances sur la clientèle de Retail Banking est essentiellement imputable à la hausse des prêts hypothécaires (EUR 2,2 milliards), des prêts à la consommation (EUR 0,7 milliard) et des prêts commerciaux (EUR 1,0 milliard). La baisse d'EUR 3 milliards de prêts commerciaux dans Other Banking s'explique par le rachat d'EUR 7 milliards de prêts subordonnés à FBN(H), en partie compensé par une augmentation d'EUR 3 milliards de prêts accordés à Fortis Brussels.

Les Placements ont diminué d'EUR 34 milliards (24%), à EUR 109 milliards. La cession de la participation de Fortis Bank dans FBN(H) a entraîné un recul des investissements d'EUR 19 milliards. Le reste de la baisse, d'EUR 15 milliards, provient principalement de la diminution des catégories d'actifs suivantes :

- Forte chute du portefeuille de titres adossés à des valeurs immobilières ou à d'autres types d'actifs (EUR 13 milliards) à la suite de corrections de valeur, de l'effet des taux de change et des remboursements.
- Cession quasiment totale du portefeuille des autres titres obligataires (baisse d'EUR 6 milliards) et d'actions (EUR 3 milliards) lors des mesures de '*de-risking*' du bilan.
- Le portefeuille détenu à la juste valeur (baisse d'EUR 3 milliards) relatif aux actions Fortis dans le cadre du mécanisme lié aux CASHES.

Ces baisses ont été partiellement compensées par l'augmentation du portefeuille d'obligations publiques (EUR 10 milliards), grâce aux obligations de l'Etat néerlandais obtenues en remplacement des prêts accordés à FBN(H).

Les Autres créances ont augmenté d'EUR 1 milliard à EUR 6 milliards.

Les Immobilisations corporelles ont enregistré une légère baisse, d'EUR 66 millions, à la suite de l'amortissement des actifs, et s'élèvent à EUR 2 milliards.

Le Goodwill et les autres immobilisations incorporelles ont augmenté d'EUR 0,5 milliard, à EUR 2 milliards. La comptabilisation nette d'EUR 1,2 milliard de goodwill et autres immobilisations incorporelles par Fortis Investments (lié à l'acquisition d'ABN AMRO Asset Management) a été partiellement compensée par la dépréciation de logiciels et d'autres technologies de l'information qui avaient été capitalisés (impact d'EUR 0,4 milliard) et par la dépréciation du goodwill dans d'autres entités.

Les Actifs détenus en vue de la vente concernent les entités d'Asset Management non stratégiques, acquises auprès d'ABN AMRO Asset Management.

Les Actifs d'impôts exigibles et différés ont augmenté d'EUR 0,4 milliard à EUR 2,5 milliards.

Les intérêts courus et autres actifs ont augmenté d'EUR 17 milliards (24%). Cette progression est essentiellement imputable à une augmentation des créances enregistrées, en raison de différences entre la date de négociation et la date de règlement (EUR 15 milliards) et à une augmentation des produits à recevoir (EUR 7 milliards). Ces hausses ont été partiellement compensées par la baisse des autres actifs de l'activité *Global Markets* (EUR 3 milliards) et la compensation des actifs et passifs liée aux avantages octroyés au personnel (EUR 1,5 milliard). Etant donné la séparation opérée avec les compagnies d'assurance du groupe Fortis, ces actifs et ces passifs peuvent à présent être compensés, ce qui n'est pas le cas lorsque l'assureur fait partie du même groupe.

La différence entre dates de négociation et de règlement s'explique par le fait que, dans le cadre d'une comptabilité par date de négociation, l'encours des prêts et le montant des dépôts sont enregistrés au bilan à la date de négociation et portés ainsi à l'actif et au passif jusqu'à la date de règlement.

Passifs et capitaux propres

Les Passifs détenus à des fins de transaction ont augmenté d'EUR 45 milliards, à EUR 86 milliards. Comme indiqué dans le paragraphe sur les actifs détenus à des fins de négociation, cette augmentation est essentiellement imputable à une hausse de la variation de la juste valeur négative des produits dérivés.

Les Dettes envers les banques ont diminué d'EUR 84 milliards (38%), à EUR 134 milliards. Cette baisse est liée à un recul des soldes de mise en pension auprès des banques (EUR 32 milliards), des dépôts à terme auprès des institutions de crédit (EUR 12 milliards), des prêts de titres (EUR 2 milliards) et des dépôts bancaires (EUR 43 milliards). Elle n'a été que partiellement compensée par une augmentation des octrois de crédit contre nantissement de titres (EUR 7 milliards).

Les Dettes envers la clientèle ont augmenté d'EUR 7 milliards (3%), à EUR 218 milliards. L'augmentation des dépôts auprès des segments Merchant Banking (EUR 19 milliards) et Asset Management (EUR 2 milliards) a plus que compensé la diminution de ceux effectués auprès des segments Retail Banking (EUR 13 milliards) et Private Banking (EUR 2 milliards). Dans le segment Merchant Banking, cette hausse d'EUR 19 milliards est essentiellement liée à l'activité *Global Markets* (EUR 25 milliards), en raison d'une augmentation des opérations de mise en pension, compensée partiellement par une baisse des prêts de titres et des dépôts à terme. L'activité *Corporate & Public Banking* a également enregistré une hausse des dépôts à terme (EUR 4 milliards), tandis que des sorties de capitaux ont affecté *Commercial Banking* (EUR 7 milliards), *Investment Banking* (EUR 2 milliards) et *Energy, Commodities & Transportation* (EUR 1 milliard). Le segment Retail Banking a enregistré un retrait des dépôts d'EUR 13 milliards (soit une baisse de 17%), principalement en Belgique et au Luxembourg, qui a touché à la fois les dépôts à vue (EUR 2 milliards), les comptes d'épargne (EUR 7 milliards) et les dépôts à terme (EUR 4 milliards).

Les Certificats d'endettement ont diminué d'EUR 23 milliards (32%), à EUR 50 milliards, en raison de remboursements et d'un nombre limité de nouvelles émissions, compte tenu des conditions de marché actuelles.

Les Dettes subordonnées ont augmenté d'EUR 2 milliards, à EUR 22 milliards.

Les Autres emprunts ont baissé d'EUR 2,7 milliards en raison de la diminution de l'obligation de retour de titres, l'activité de *Global Markets* ayant ralenti.

Les Provisions ont augmenté d'EUR 0,6 milliard, essentiellement en raison de l'augmentation des provisions sur lignes de crédit sur la clientèle (EUR 0,3 milliard) et des autres provisions (EUR 0,2 milliard).

Les Passifs d'impôts exigibles et différés ont diminué d'EUR 0,1 milliard en 2008 en raison d'une différence inférieure entre le montant comptabilisé des actifs et des passifs et l'assiette des impôts correspondant.

Les Intérêts courus et autres passifs ont augmenté d'EUR 2,9 milliards (5%), l'augmentation des charges courues (EUR 9 milliards) étant en partie compensée par une diminution des soldes liés à la différence entre date de négociation et date de règlement (EUR 6 milliards).

Les passifs liés aux actifs considérés comme étant détenus pour la vente concernent les passifs des entités Asset Management non stratégiques acquises à ABN AMRO Asset Management.

Les Capitaux propres ont diminué d'EUR 18,8 milliards en 2008, à EUR 12,4 milliards. La perte nette sur la totalité de l'exercice 2008 (EUR 20,6 milliards), corrigée de la déconsolidation des réserves de FBN (auparavant consolidées, EUR 2,3 milliards), la baisse des réserves (EUR 0,6 milliard) après déduction de l'impact de la participation de 49,9% obtenue par le Luxembourg au sein de BGL, l'augmentation des pertes latentes nettes (EUR 4,3 milliards) sur le portefeuille disponible à la vente et l'évolution négative des différences de change (EUR 0,3 milliard) n'ont été que partiellement compensées par l'augmentation de capital effectuée par le gouvernement belge (EUR 4,7 milliards).

Les Intérêts minoritaires se sont accrus d'EUR 2,7 milliards, essentiellement en raison de l'augmentation de capital de BGL réalisée par le Luxembourg (2,4 milliards).

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des Comptes annuels consolidés de Fortis Banque au 31 décembre 2008 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne ainsi que des Comptes annuels de Fortis Banque au 31 décembre 2008 conformément aux dispositions réglementaires de l'arrêté royal belge du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le 9 avril 2009, le Conseil d'Administration a revu les Comptes annuels consolidés et non consolidés de Fortis Banque et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa meilleure connaissance, les Comptes annuels consolidés de Fortis Banque et les Comptes annuels de Fortis Banque donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fortis Banque et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Les transactions menant à la vente des activités bancaires de Fortis aux Etats belge, néerlandais et luxembourgeois à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2008 ainsi que le processus de séparation de Fortis Bank Nederland (Holding) ont généré un certain nombre d'incertitudes. Celles-ci ont conduit à déterminer des hypothèses et des estimations dans le contexte des Comptes annuels consolidés et non consolidés de Fortis Banque au 31 décembre 2008. Le Conseil d'Administration reconnaît qu'au quatrième trimestre de l'exercice, l'environnement de contrôle interne a été mis sous pression suite au processus de reconfiguration du groupe et à l'importante détérioration des conditions de marché. Cet environnement n'a globalement pas eu d'impact sur la fiabilité des chiffres grâce à une vigilance accrue et aux actions entreprises par la direction.

En préparant les Comptes annuels 2008, la direction de Fortis Banque, le comité d'audit de Fortis Banque et le Conseil d'Administration de Fortis Banque ont évalué la capacité de la société à poursuivre ses activités en tenant compte de toutes les options possibles dans un futur prévisible. En considérant une large série de facteurs relatifs aux résultats actuels et futurs, sur base d'un *business plan* reflétant des conditions économiques et de marché difficiles mais pas extrêmes, l'impact en découlant sur l'évolution de la position de liquidité et de solvabilité de Fortis Banque, et en prenant en compte le support escompté des actionnaires, le Conseil d'Administration a conclu que les Comptes annuels 2008 pouvaient être préparés selon une approche de continuité de l'actif et, par conséquent, c'est selon cette approche qu'ils sont présentés. Il convient cependant de préciser que toute déclaration prospective se base sur la perception actuelle de la société et sur des hypothèses incluant un degré de risque et d'incertitude, particulièrement dans le contexte économique et financier actuel, de sorte que les résultats réels ou les performances puissent différer substantiellement de ceux indiqués dans cette déclaration.

Les Comptes annuels consolidés de Fortis Banque ainsi que les Comptes annuels non consolidés de Fortis Banque arrêtés au 31 décembre 2008 seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 mai 2009.

Bruxelles, le 9 avril 2009.

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque.

Composition du Conseil d'Administration et Gouvernance d'entreprise

La composition du Conseil d'Administration en 2008 était comme suit :

Nom	Fonction
VERWILST Herman	Président du Conseil d'Administration
DIERCKX Filip	Président du Comité de Direction
BOONE Brigitte	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
BOS Fred	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 22 octobre 2008)
DEBOECK Michel	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
FOHL Camille	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
KLOOSTERMAN Lex	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 29 octobre 2008)
MACHENIL Lars	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
MOSTREY Lieve	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
SCHARFE Robert	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 22 octobre 2008)
van LANSCHOT Frans	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 22 octobre 2008)
VANDEKERCKHOVE Peter	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
VOGELZANG Chris	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 22 octobre 2008)
BECKERS Lode	Administrateur ¹
CLIJSTERS Jos	Administrateur
DE BOECK Karel	Administrateur (jusqu'au 15 décembre 2008)
DE MEY Joseph	Administrateur
DESCHÈNES Alain	Administrateur
FEILZER Joop	Administrateur
MEYER Jean	Administrateur
MITTLER Gilbert	Administrateur (jusqu'au 17 novembre 2008)
STEPHENNE Jean	Administrateur ¹
van HARTEN Peer	Administrateur
van OORDT Robert	Administrateur ¹
VANSTEENKISTE Luc	Administrateur ¹

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 22 reprises en 2008. Le comité d'audit (*Audit Committee*) s'est réuni à 10 reprises en 2008.

Le 27 janvier 2009, le Conseil d'Administration de Fortis Banque a modifié sa composition en vue de refléter la nouvelle structure d'actionariat et de renforcer sa gouvernance.

Le même jour, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission des administrateurs suivants, nommés par l'ancien actionnaire : Herman Verwilst, Jos Clijsters, Jozef De Mey, Alain Deschênes, Jean Meyer et Peer van Harten.

Les administrateurs suivants, représentant l'Etat belge, ont alors été désignés par cooptation et nommés avec effet immédiat : Emiel Van Broekhoven (Président du Conseil d'Administration), Wim Coumans, Jean-Paul Pruvot et Serge Wibaut.

Le Conseil d'Administration dans sa nouvelle composition a décidé de confirmer la mission de l'*Audit Committee* et sa présidence à Robert van Oordt.

¹ Satisfait aux critères d'indépendance tels que décrits dans l'article 526ter du Code des Sociétés

Par ailleurs, un *Governance, remuneration and nomination Committee* ainsi qu'un *Risk and Finance Committee* ont également été mis sur pied.

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque, qui est responsable de la définition de la politique générale et de la supervision des activités du Comité de Direction, se compose désormais de 16 administrateurs dont 4 administrateurs non exécutifs désignés par l'Etat belge, 5 administrateurs indépendants et 7 administrateurs exécutifs.

La composition du Conseil d'Administration s'établit à présent comme suit :

VAN BROEKHOVEN Emiel	Président du Conseil d'Administration. Administrateur non exécutif représentant l'Etat belge. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
COUMANS Wim	Administrateur non exécutif représentant l'Etat belge. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
PRUVOT Jean-Paul	Administrateur non exécutif représentant l'Etat belge. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
WIBAUT Serge	Administrateur non exécutif représentant l'Etat belge. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
BECKERS Lode	Administrateur indépendant non exécutif. Membre de l' <i>Audit Committee</i> . Membre du Conseil d'Administration depuis le 1 ^{er} janvier 2006. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
FEILZER Joop	Administrateur indépendant non exécutif. Membre de l' <i>Audit Committee</i> . Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 avril 2007. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.
STEPHENNE Jean	Administrateur indépendant non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 avril 2001. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.
van OORDT Robert	Administrateur indépendant non exécutif. Président de l' <i>Audit Committee</i> . Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 avril 2001. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.
VANSTEENKISTE Luc	Administrateur indépendant non exécutif. Membre de l' <i>Audit Committee</i> . Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 avril 2001. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.
DIERCKX Filip	Administrateur exécutif. Président du Comité de Direction. Membre du Conseil d'Administration depuis le 28 octobre 1998. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.

MACHENIL Lars	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
FOHL Camille	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
MOSTREY Lieve	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
BOONE Brigitte	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
VANDEKERCKHOVE Peter	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
DEBOECK Michel	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.

De plus amples informations concernant la rémunération totale de l'exercice 2008, avantages en nature et frais de pensions inclus, des membres actuels et antérieurs, exécutifs et non-exécutifs, du Conseil d'Administration payée et due par Fortis Banque sont disponibles dans la note 10 'Rémunération des membres du Conseil d'Administration' des Comptes annuels consolidés de Fortis Banque.

Collège des commissaires-réviseurs agréés

Klynveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG) Réviseurs d'entreprises scrl,
représentée par Olivier MACQ.

PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises scrl,
représentée par Luc DISCRY.

Comptes annuels consolidés 2008 de Fortis Banque

Bilan consolidé

(avant affectation du résultat)

	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	22.644	27.003
Actifs détenus à des fins de transaction	15	88.432	75.347
Créances sur les banques	16	47.043	118.346
Créances sur la clientèle	17	215.630	315.302
Placements :	18		
- <i>Détenus jusqu'à l'échéance</i>		3.851	4.234
- <i>Disponibles à la vente</i>		101.194	103.183
- <i>A la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>		2.828	5.718
- <i>Immeubles de placement</i>		672	688
- <i>Entreprises associées et coentreprises</i>		436	27.699
		108.981	141.522
Autres créances	19	5.680	6.546
Immobilisations corporelles	20	2.281	2.715
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	21	1.992	1.559
Actifs détenus en vue de la vente	3	738	
Actifs d'impôts exigibles et différés	29	2.454	2.439
Intérêts courus et autres actifs	22	90.902	76.434
Total des actifs		586.777	767.213
Passifs			
Passifs détenus à des fins de transaction	15	86.309	89.457
Dettes envers les banques	23	133.917	192.141
Dettes envers la clientèle	24	217.815	267.164
Certificats d'endettement	25	49.617	95.054
Dettes subordonnées	26	21.932	23.097
Autres emprunts	27	565	2.665
Provisions	28	1.331	842
Passifs d'impôts exigibles et différés	29	525	1.423
Intérêts courus et autres passifs	30	59.518	61.504
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3	105	
Total des passifs		571.634	733.347
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4	12.363	33.436
Intérêts minoritaires	5	2.780	430
Capitaux propres		15.143	33.866
Total des passifs et capitaux propres		586.777	767.213

Compte de résultat consolidé

	Note	2008	2007
Produits			
Produits d'intérêts	33	103.470	86.541
Charges d'intérêts	39	(99.507)	(82.781)
Produits d'intérêts nets		3.963	3.760
Produits de commissions			
Produits de commissions	37	3.375	3.323
Charges de commissions	41	(1.167)	(1.034)
Produits de commissions nets		2.208	2.289
Autres produits			
Dividendes, part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises et autres produits de placement	34	281	305
Gains (pertes) réalisés sur placements	35	(278)	734
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	36	(1.483)	674
Autres produits	38	321	227
Total des produits		5.012	7.989
Variations des dépréciations			
Variations des dépréciations	40	(10.052)	(2.793)
Produits nets		(5.040)	5.196
Charges			
Frais de personnel	43	(3.373)	(3.154)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	42	(458)	(327)
Autres charges	44	(2.361)	(1.880)
Total des charges		(6.192)	(5.361)
Bénéfice (perte) avant impôts			
		(11.232)	(165)
Charges d'impôts sur le résultat			
Charges d'impôts sur le résultat	45	(184)	693
Bénéfice net (perte nette) de la période		(11.416)	528
Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées			
Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées	3	(9.127)	1.267
Bénéfice net (perte nette) de la période		(20.543)	1.795
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires			
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires		13	14
Bénéfice net (perte nette) revenant aux actionnaires		(20.556)	1.781

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Bénéfice net (perte nette) revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1^{er} janvier 2007	3.112	4.889	3.186	(148)	4.732	930	16.701	197	16.898
Bénéfice net (perte nette) de la période					1.781		1.781	14	1.795
Réévaluation d'investissements						(1.627)	(1.627)	1	(1.626)
Ecart de conversion				16			16	5	21
Autres variations des capitaux propres non-actionnaires			(27)				(27)	(8)	(35)
<i>Total variations des capitaux propres non-actionnaires</i>			<i>(27)</i>	<i>16</i>	<i>1.781</i>	<i>(1.627)</i>	<i>143</i>	<i>12</i>	<i>155</i>
Transfert			4.732		(4.732)				
Dividendes			(225)				(225)	(10)	(235)
Augmentation du capital	1.582	15.368					16.950	231	17.181
Actions propres									
Remboursement			(131)				(131)		(131)
Autres variations des capitaux propres			(2)						(2)
Solde au 31 décembre 2007	4.694	20.257	7.533	(132)	1.781	(697)	33.436	430	33.866
Bénéfice net (perte nette) de la période					(20.556)		(20.556)	13	(20.543)
Réévaluation d'investissements						(4.298)	(4.298)	(165)	(4.463)
Ecart de conversion				(268)		(53)	(321)	(26)	(347)
Autres variations des capitaux propres non-actionnaires									
<i>Total variations des capitaux propres non-actionnaires</i>				<i>(268)</i>	<i>(20.556)</i>	<i>(4.351)</i>	<i>(25.175)</i>	<i>(178)</i>	<i>(25.353)</i>
Transfert			1.781		(1.781)				
Dividendes								(10)	(10)
Augmentation du capital	4.681	19					4.700		4.700
Actions propres									
Composant en capitaux propres des dettes subordonnées									
Autres variations des capitaux propres			(598)				(598)	2.538	1.940
Solde au 31 décembre 2008	9.375	20.276	8.716	(400)	(20.556)	(5.048)	12.363	2.780	15.143

Les variations des capitaux propres sont décrites plus en détail aux notes 4 'Capitaux propres revenant aux actionnaires' et note 5 'Intérêts minoritaires'.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	2008	2007
Bénéfice (perte) avant impôts	(11.232)	
Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées	(9.127)	
Charges d'impôts sur le résultat sur activités abandonnées	63	
Bénéfice avant impôts	(20.296)	1.434
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net avant impôts :</i>		
Gains (pertes) non réalisés	11.173	(1.017)
Amortissements et impacts	602	448
Provisions et dépréciations	10.286	2.941
Part du résultat dans les entreprises associées et les coentreprises	(353)	(186)
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>		
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	2.519	21.192
Créances sur les banques	45.627	(29.402)
Créances sur la clientèle	(35.124)	(32.271)
Autres créances	(2.005)	(554)
Dettes envers les banques	(48.107)	14.758
Dettes envers la clientèle	(175)	9.123
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	55.144	2.890
Dividende perçu des entreprises associées	56	
Impôts payés sur le bénéfice	(717)	(512)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	18.630	(11.156)
Acquisition de placements	(64.023)	(74.494)
Produits des cessions et remboursements des placements	57.523	86.989
Acquisitions d'immeubles de placement	(83)	(110)
Produits des cessions d'immeubles de placement	45	37
Achats d'immobilisations corporelles	(455)	(1.000)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles	189	130
Acquisitions de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises, nettes de trésorerie acquise	(3.634)	(24.133)
Cessions de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises, nettes de trésorerie vendue	2.973	(38)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(277)	(368)
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles	1	
Changements de périmètre de consolidation	(29)	(6)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(7.770)	(12.993)
Produits de l'émission des certificats d'endettement	51.950	136.283
Remboursement des certificats d'endettement	(78.227)	(129.039)
Produits de l'émission des dettes subordonnées	4.986	11.554
Remboursement des dettes subordonnées	(827)	(2.535)
Produits de l'émission d'autres emprunts		2.753
Remboursement des autres emprunts	(51)	(4.435)
Produits de l'émission d'actions	7.091	16.818
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère		(225)
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	(10)	(10)
Remboursement de capital (intérêts minoritaires inclus)	(3)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(15.091)	31.164
Impact des écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie	(128)	(804)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(4.359)	6.211
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	27.003	20.792
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	22.644	27.003
Note additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels		
Intérêts perçus	97.696	83.333
Dividendes perçus	168	151
Intérêts payés	(91.222)	(78.279)

Notes générales

1 Principes comptables

1.1 Informations générales

Les comptes annuels consolidés de Fortis Banque, y compris les chiffres comparatifs de l'exercice 2007, ont été établis conformément au référentiel IFRS – y compris les *International Accounting Standards* ('IAS') et les Interprétations – valable au 31 décembre 2008 et tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ceux-ci prennent en compte pour l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'exclusion concernant la comptabilité de couverture ('*hedge accounting*') (également appelée '*carve-out*') décidée par l'Union européenne le 19 novembre 2004.

Pour les principes comptables qui ne sont pas spécifiquement mentionnés ci-après, il y a lieu de se référer au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

1.2 Estimations comptables

L'élaboration des comptes annuels conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Elle oblige également la direction à porter des jugements dans le cadre de l'application de ces principes comptables. Les résultats réels peuvent donc être différents de ces estimations et opinions.

Les estimations et opinions concernent principalement les domaines suivants :

- estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des passifs et actifs de retraite ;
- estimation des obligations actuelles résultant d'événements passés dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- corrections dans les modèles d'évaluation de produits financiers dérivés ('*volatility smiles*' / risques de crédit) en raison de marchés financiers illiquides ; et
- application de techniques d'évaluation d'instruments financiers, y compris les instruments de crédit structurés et les emprunts subordonnés convertibles, en raison de marchés financiers illiquides.

1.3 Changements dans les principes comptables

Les principes comptables utilisés pour préparer ces comptes annuels consolidés 2008 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2007.

Les modifications suivantes aux Standards ('IFRS') et Interprétations ('IFRIC') sont devenues applicables pendant l'exercice 2008 (toutes ont été approuvées par l'Union européenne, à l'exception de l'IFRIC 12) et n'ont pas d'effet matériel pour Fortis Banque.

- IFRIC 11, *IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe* ;
- IFRIC 12, *Accords de concession de services* ; et
- IFRIC 14, *IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*.

Le 13 octobre 2008, l'IASB (*International Accounting Standards Board*) a rédigé des modifications à l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation* et à l'IFRS 7, *Instruments financiers: informations à fournir* (approuvées par l'Union européenne le 15 octobre 2008). Les modifications à l'IAS 39 permettent des reclassifications des catégories 'détenus à des fins de transaction' ou 'disponibles à la vente' vers les prêts et les créances si l'entité a l'intention et la possibilité de garder l'actif financier pendant une période prévisible. Les modifications permettent aussi de reclasser des actifs financiers non-dérivés détenus à des fins de transaction dans des circonstances exceptionnelles. Les modifications à l'IFRS 7 précisent les informations à fournir dans le cas des transferts. La date de mise en application est le 1^{er} juillet 2008. Fortis Banque a décidé d'utiliser cette possibilité de reclassification au cours du quatrième trimestre de 2008. Voir note 18.2 'Placements disponibles à la vente'.

Pendant l'année 2008, plusieurs changements concernant les IFRS ou les IFRIC ont été publiés avec une date d'application ultérieure.

Le 10 janvier 2008, l'IASB a rédigé une version révisée de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et des révisions relatives à l'IAS 27, *Etats financiers consolidés et individuels* (non encore approuvées par l'Union européenne). Dans la nouvelle version de l'IFRS 3, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ne sont plus inclus dans le coût du regroupement d'entreprises. De plus, selon l'IFRS 3, l'acquéreur peut choisir d'évaluer chaque intérêt minoritaire à sa juste valeur à la date d'acquisition, ou à sa quote-part d'intérêt dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise, transaction par transaction.

De plus, une cession partielle d'un investissement dans une filiale qui entrainerait une perte de contrôle déclenche une révision de la juste valeur chez la maison mère. Cette modification sera applicable à partir de l'exercice 2010 (une application anticipée est toutefois autorisée) et pourrait avoir un effet matériel pour Fortis Banque en fonction des acquisitions et cessions qui pourraient avoir lieu.

Le 17 janvier 2008, l'IASB a rédigé une modification de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (approuvée par l'Union européenne le 16 décembre 2008). Cette modification précise que les conditions d'acquisition de droits incluent uniquement des conditions de service et des conditions de performance et elle introduit des conditions autres que d'acquisition de droits. Cette modification sera applicable à partir de l'exercice 2009 (une application anticipée est toutefois autorisée). Il n'y a pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

Le 14 février 2008, l'IASB a rédigé des modifications pour améliorer la comptabilisation de types particuliers d'instruments financiers qui ont des caractéristiques comparables à celles d'actions ordinaires, mais qui actuellement sont classés en passifs financiers (approuvées par l'Union européenne le 21 janvier 2009). Les modifications concernent l'IAS 32, *Instruments financiers: présentation*, et l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces modifications seront applicables à partir de l'exercice 2009 (une application anticipée est toutefois autorisée). Il n'y a pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

Le 22 mai 2008, l'IASB a publié les '*Améliorations des IFRS*', soit un ensemble d'amendements mineurs à un certain nombre d'IFRS (approuvés par l'Union européenne le 23 janvier 2009). Ces amendements ont des dates d'application diverses et n'ont pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

A la même date, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 1, *Première adoption des IFRS*, et l'IAS 27, *Etats financiers consolidés et individuels*, relatif au coût d'un investissement dans une filiale dans les états financiers séparés d'une société mère (approuvé par l'Union européenne le 23 janvier 2009). Cet amendement sera applicable à partir de l'exercice 2010 (une application anticipée est toutefois autorisée). Il n'y a pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

Le 3 juillet 2008, l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*) a publié l'interprétation IFRIC 15, *Accords sur la construction d'un bien immobilier* (pas encore approuvée par l'Union européenne), qui normalise la méthode comptable à travers les juridictions pour la prise en considération des revenus provenant des ventes par des entrepreneurs immobiliers. L'IFRIC 15 sera applicable à partir de l'exercice 2009 (une application anticipée est toutefois autorisée). Il n'y a pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

A la même date, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 16, *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* (pas encore approuvée par l'Union européenne), précisant les risques qui sont éligibles pour la comptabilité de couverture. L'IFRIC 16 sera applicable à partir de l'exercice 2009 (une application anticipée est toutefois autorisée). Il n'y a pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

Le 31 juillet 2008, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation* (non encore approuvées par l'Union européenne), clarifiant deux points relatifs à la comptabilité de couverture : l'inflation dans un élément financier couvert et un risque unilatéral dans un élément couvert. Ces amendements seront applicables à partir de l'exercice 2010 (une application anticipée est toutefois autorisée) et n'ont pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

Le 27 novembre 2008, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 17, *Comptabilisation des distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires* (pas encore approuvée par l'Union européenne). Cette interprétation IFRIC précise que les dividendes à payer doivent être comptabilisés au moment où ils sont adéquatement autorisés et ne sont plus à la discrétion de l'entreprise, et qu'ils doivent être mesurés à la juste valeur des actifs nets à distribuer. La différence entre le dividende versé et la valeur comptable des actifs nets distribués doit être comptabilisée au compte de résultat. L'IFRIC 17 est applicable à partir de l'exercice 2010 (une application anticipée est toutefois autorisée) et n'a pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

En outre, les IFRS et IFRIC suivants seront aussi applicables à partir de l'exercice 2009 (tous ont été approuvés par l'Union européenne) :

- IFRS 8, *Secteurs opérationnels*. Cette norme demande l'identification des secteurs opérationnels sur base d'un rapport interne, régulièrement revu par le responsable de l'entité opérationnelle et pourrait influencer la manière pour Fortis Banque de publier l'information sectorielle.
- IAS 23, *Coûts d'emprunts*. Cette norme demande la capitalisation de tous les coûts de financement. Les principes comptables de Fortis Banque sont déjà conformes à cette norme.
- IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme n'aura qu'un effet sur la présentation mais pas sur l'identification ni l'évaluation.
- IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. Cette interprétation traite de la comptabilisation des points cadeaux par l'entité qui les accorde à ses clients pour les récompenser de leur fidélité, et il n'y a pas d'effet matériel prévu pour Fortis Banque.

1.4 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité

Le premier niveau d'information sectorielle est fondé sur les secteurs d'activité. Les secteurs d'activité de Fortis Banque représentent des groupes d'actifs et d'activités affectés à la fourniture de produits ou de services financiers, soumis à des risques différents et générant des rendements différents.

L'activité principale de Fortis Banque est la **Banque**. Ainsi, Fortis Banque est organisé à l'échelle mondiale en quatre activités, subdivisées en secteurs d'activité ou segments :

- Retail Banking ;
- Asset Management ;
- Private Banking ; et
- Merchant Banking.

Les activités qui ne relèvent pas de la Banque et les éliminations intra-groupe sont présentées séparément des activités de Banque.

Les transactions ou transferts entre les secteurs d'activité s'effectuent aux conditions normales de marché qui sont aussi valables pour des parties non liées.

Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques

Chaque secteur géographique opère dans un environnement économique particulier et fournit des produits ou des services soumis à des risques et générant des rendements différents de ceux fournis par d'autres segments actifs dans d'autres environnements économiques.

Les secteurs géographiques rapportés par Fortis Banque sont les suivants :

- Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) ;
- Autres pays européens ;
- Amérique du Nord ;
- Asie ; et
- Autres.

1.5 Principes de consolidation

Filiales

Les Comptes annuels consolidés comprennent ceux de Fortis Banque et de ses filiales. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Fortis Banque, directement ou indirectement, a le pouvoir de gouverner les politiques financières et les politiques d'exploitation de manière à tirer avantage de ces activités ('contrôle'). Les filiales sont consolidées à dater du transfert du contrôle effectif à Fortis Banque. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que ce contrôle cesse. Les filiales acquises dans le seul but d'être revendues sont comptabilisées comme 'Actifs non courants détenus en vue de la vente' (voir note 1.21 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées).

Fortis Banque parraine la formation des entités *ad hoc* ('*Special purpose entities*' ou SPE) essentiellement à des fins de transactions de titrisation d'actifs, d'émissions de titres de créance structurés ou afin de réaliser un autre objectif très particulier. Certaines de ces entités sont des entreprises dites '*bankruptcy-remote*' (hors d'atteinte du liquidateur) dont les actifs ne sont pas utilisables pour régler les passifs de Fortis Banque. Les entités *ad hoc* sont consolidées lorsqu'elles sont contrôlées en substance par Fortis Banque.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés de Fortis Banque sont éliminés. Les intérêts minoritaires dans les actifs nets et les résultats nets des filiales consolidées sont présentés séparément au bilan et au compte de résultat. Les intérêts minoritaires sont présentés à la juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, les intérêts minoritaires comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la part minoritaire des variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition.

L'existence et l'impact des droits de vote potentiels qui peuvent être actuellement exercés ou convertis sont pris en considération lorsqu'il s'avère que Fortis Banque contrôle une autre entité.

Coentreprises

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les coentreprises sont des accords contractuels en vertu desquels Fortis Banque et d'autres parties entreprennent une activité économique soumise à un contrôle conjoint.

Entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Il s'agit de participations dans lesquelles Fortis Banque exerce une influence notable sans toutefois jouir d'un contrôle majoritaire. Les participations sont comptabilisées à concurrence de la quote-part dans l'actif net de l'exercice de l'entreprise associée. La quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée comme revenus d'investissement et la quote-part dans les mouvements directs dans les capitaux propres après acquisition est comptabilisée dans les capitaux propres.

Les plus-values sur les transactions entre Fortis Banque et les entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont éliminées au *pro rata* de la participation de Fortis Banque dans ces entreprises. Les moins-values sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif cédé.

Les régularisations sont effectuées sur les états financiers des entreprises associées afin de garantir des principes comptables cohérents à l'échelle de Fortis Banque.

Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation soit réduite à zéro. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées pour autant que Fortis Banque ait une obligation légale ou constructive envers cette entreprise associée ou ait fait des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

1.6 Devises étrangères

Les Comptes annuels consolidés sont établis en euros, la devise de présentation de Fortis Banque.

Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères pour les entités individuelles de Fortis Banque sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les soldes existants des postes monétaires en devises étrangères à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

La conversion des postes non monétaires diffère selon que ceux-ci sont comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les postes non monétaires inscrits au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes non monétaires inscrits à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment où cette juste valeur a été établie.

Les écarts de change qui en découlent sont inscrits au compte de résultat sous la rubrique gains (pertes) de change sauf s'ils se rapportent aux postes non monétaires dont la juste valeur est enregistrée comme élément des capitaux propres.

La distinction entre les écarts de change (portés au compte de résultat) et les résultats non réalisés à la juste valeur (comptabilisés dans les capitaux propres) sur des actifs financiers destinés à la vente est établie selon les règles suivantes :

- les écarts de change sont déterminés sur la base de l'évolution du taux de change calculé pour les soldes précédents en devises étrangères, et
- les résultats non réalisés (juste valeur) sont calculés sur la base de la différence entre les soldes en euros de l'exercice précédent et l'exercice en cours convertis au nouveau taux de change.

Conversion de devises étrangères

Lors de la consolidation, le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie des entités dont la devise de référence n'est pas l'euro, sont convertis dans la devise de présentation de Fortis Banque, à savoir l'euro, aux taux de change journaliers moyens pour l'exercice en cours (ou exceptionnellement au taux de change en vigueur à la date de la transaction si les taux de change varient considérablement), alors que les bilans sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change issus de la conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres dans la rubrique 'Ecart de conversion'. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de change sont comptabilisés au compte de résultat à titre de gain ou perte sur la vente.

Les écarts de change qui apparaissent sur des postes monétaires, des emprunts et d'autres instruments de change désignés comme couverture d'un investissement net dans une entité étrangère sont inscrits sous la rubrique capitaux propres (rubrique 'Ecart de conversion') dans les Comptes annuels consolidés, jusqu'à la cession de l'investissement net, sauf en cas d'inefficacité de couverture qui est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Les régularisations sur le goodwill et la juste valeur qui s'avèrent nécessaires lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont traitées comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis aux taux de change de clôture à la date du bilan. Les écarts résultants sont enregistrés dans les capitaux propres (rubrique 'Ecart de conversion'). Lors de la vente de l'entité étrangère, les écarts de conversion sont recyclés vers le compte de résultat.

Le tableau suivant présente les taux des devises les plus importantes pour Fortis Banque.

	<i>Taux en fin d'exercice</i>		<i>Taux moyens</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
1 EURO =				
Livre sterling (GBP)	0,95	0,73	0,80	0,68
Dollar américain (USD)	1,39	1,47	1,47	1,37
Yen japonais (JPY)	126,18	164,58	152,46	161,29

1.7 Date de transaction et date de règlement

Tous les achats et ventes d'actifs financiers qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché sont comptabilisées à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle Fortis Banque devient une partie liée aux dispositions contractuelles des actifs financiers.

Les achats et ventes à terme autres que ceux qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché sont comptabilisés comme opérations dérivées à terme jusqu'à leur règlement.

1.8 Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.9 Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

Fortis Banque classe ses actifs et passifs financiers selon la finalité des transactions.

Actifs financiers

En conséquence, les actifs financiers sont classés en distinguant les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les placements, les créances sur les banques et les créances sur la clientèle.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des actifs financiers, à savoir : (a) les prêts et créances ; (b) les placements détenus jusqu'à leur échéance ; (c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et (d) les actifs financiers disponibles à la vente. C'est cette classification selon le référentiel IFRS qui détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit :

- Les prêts et créances sont évalués à l'origine à la juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, en affectant les résultats au cours de la période concernée.
- Les placements détenus jusqu'à leur échéance se composent d'instruments assortis de paiements déterminés ou déterminables et avec une échéance fixe, que Fortis Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués à l'origine à leur juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent :
 - (i) les actifs financiers détenus à des fins de transaction, en ce compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
 - (ii) les actifs financiers que Fortis Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :
 - soit parce que le contrat hôte contient un produit dérivé incorporé qui devrait être séparé ;
 - soit parce qu'ils éliminent ou réduisent sensiblement une inconsistance d'évaluation ou de traitement comptable ('mismatch comptable') ; ou
 - soit parce qu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et évalués sur la base de la juste valeur.
- Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux qui ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à l'origine à la juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement à la juste valeur en enregistrant les gains ou pertes non réalisés liés aux variations de la juste valeur en capitaux propres.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en distinguant les passifs détenus à des fins de transaction, des dettes envers les banques, des dettes envers la clientèle, des certificats d'endettement, des dettes subordonnées et autres dettes.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des passifs financiers, à savoir : (a) les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et (b) les autres passifs financiers. C'est cette classification selon le référentiel IFRS qui détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit :

- Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent :
 - (i) les passifs financiers détenus à des fins de transaction, en ce compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
 - (ii) les passifs financiers que Fortis Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat,
 - soit parce que le contrat hôte contient un produit dérivé incorporé qui devrait être séparé
 - soit parce qu'ils éliminent ou réduisent sensiblement une inconsistance d'évaluation ou de traitement comptable ('mismatch comptable')
 - soit parce qu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et évalués sur la base de la juste valeur.
- Les autres passifs financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.

1.10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est établie sur la base des prix cotés sur des marchés actifs. A défaut de cette information, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation exploitent au maximum les données du marché mais dépendent des hypothèses retenues, notamment en matière de taux d'escompte et d'estimations des futurs flux de trésorerie, et prennent en considération, le cas échéant, les risques de modèle. Ces techniques sont notamment les prix de marché de placements comparables, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et les méthodes d'évaluation basées sur les multiples de marché. Dans le cas improbable où il ne serait pas possible de déterminer la juste valeur d'un instrument financier, il est comptabilisé au coût.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de transaction, sauf si la juste valeur peut être prouvée par des transactions actuelles de marché observables impliquant le même instrument, ou repose sur une technique d'évaluation qui s'appuie sur des données tirées de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par Fortis Banque pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- Les justes valeurs des titres disponibles à la vente ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont déterminées sur base des cours de marchés actifs. A défaut de cette information, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swap, plus une marge reflétant le profil de risque de l'instrument. Les justes valeurs des titres détenus jusqu'à l'échéance (uniquement pour les informations à fournir) sont déterminées suivant les mêmes principes.
- Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, si cela s'avère nécessaire, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options.
- Les justes valeurs de participations privées non cotées sont définies au moyen de multiples de marché applicables (par exemple, ratios cours/bénéfices ou cours/flux de trésorerie) affinés afin de refléter les conditions particulières de l'émetteur.

- Les justes valeurs des prêts sont établies au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels de Fortis Banque pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont déterminées approximativement sur la base de la valeur comptable. Les modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafond et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées sur base du référentiel IFRS.
- Les engagements et garanties hors bilan sont estimés à leur juste valeur sur la base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties.
- Les valeurs comptables sont supposées s'approcher des justes valeurs des débiteurs et créditeurs à court terme.

1.11 Evaluation des actifs dépréciés

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Fortis Banque réexamine, à chaque fin de période, tous ses actifs et vérifie s'il existe un indicateur objectif qu'un actif a pu se déprécier.

Le montant comptable des actifs dépréciés est ramené à son montant recouvrable estimé, et le montant de la variation au cours de l'exercice est comptabilisé au compte de résultat. Les récupérations, décomptabilisations et reprises de dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat comme variation des dépréciations.

Si, ultérieurement, le montant de la dépréciation d'actifs, autre que le goodwill ou les instruments de capitaux propres disponibles à la vente, diminue en raison d'un événement qui s'est produit après la dépréciation, le montant est extourné par le biais d'un ajustement de la dépréciation et est comptabilisé au compte de résultat.

Actifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est déprécié s'il existe un indicateur objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui peut être estimé de façon fiable.

En ce qui concerne les actions, l'indicateur objectif d'une dépréciation se base notamment sur le fait que leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice est sensiblement inférieure à leur coût d'acquisition, ou a été inférieure à ce coût pendant une longue période avant la date de clôture. Pour les instruments de crédit structurés, des indicateurs objectifs spécifiques ont été déterminées. Voir note 18.4 'Instruments de crédit structurés'.

En fonction du type d'actif financier, le montant recouvrable peut être estimé comme suit :

- la juste valeur établie au moyen d'un prix de marché observable ;
- la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt réel initial de l'instrument (pour les actifs financiers au coût amorti) ; ou
- sur base de la juste valeur de la garantie.

Les charges de dépréciation attribuées aux instruments de capitaux propres destinés à la vente ne peuvent pas être extournées par le biais du compte de résultat pendant les exercices ultérieurs.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Voir section 1.20 Goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Autres actifs

Le montant recouvrable des actifs non financiers est estimé à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de vente et la valeur d'usage. La juste valeur moins les coûts de vente correspond au montant susceptible d'être généré par la vente d'un actif dans une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes après déduction de tous les frais directs marginaux de cession. La valeur d'usage désigne la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés susceptibles d'être générés par l'utilisation continue d'un actif et par sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Contenu

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes disponibles avec les banques centrales et d'autres instruments financiers échéant à moins de trois mois à dater de leur acquisition.

Tableau des flux de trésorerie

Fortis Banque présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrée ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie relatifs aux investissements ou aux financements.

Les intérêts perçus et les intérêts payés sont repris au tableau des flux de trésorerie comme flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont inscrits comme flux de trésorerie des activités de financement.

1.13 Créances sur les banques et sur la clientèle

Classification

Les créances sur les banques et sur la clientèle comprennent les prêts émis par Fortis Banque en vertu desquels les fonds sont directement versés à l'emprunteur ou à un agent de sous-participation et les prêts achetés auprès de tiers qui sont comptabilisés au coût amorti. Les titres de créance acquis sur le marché primaire directement auprès de l'émetteur sont enregistrés comme prêts, pour autant que ces titres ne fassent l'objet d'aucun marché actif. Les prêts émis ou acquis dans le but d'être vendus ou titrisés à court terme sont considérés comme des actifs détenus à des fins de transaction. Les prêts qualifiés 'à la juste valeur par le biais du compte de résultat' ou 'disponibles à la vente' sont enregistrés tels quels à leur comptabilisation initiale.

Les engagements de prêt qui prévoient le tirage de fonds pendant une période déterminée par un règlement ou des usages de marché ne sont pas comptabilisés comme des dérivés mais sont rapportés hors bilan.

Evaluation

Les coûts marginaux encourus et les commissions d'émission de prêt perçues pour la garantie d'un prêt sont reportés et amortis sur la durée du prêt au titre de régularisation du rendement.

Dépréciation

Un risque de crédit pouvant entraîner la dépréciation d'un prêt spécifique est établi si des preuves objectives indiquent que Fortis Banque ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus comme le prévoit le contrat. Le montant de la provision est la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable, à savoir la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus ou, le cas échéant, la valeur de la garantie moins les frais de vente si le prêt est garanti.

Une dépréciation 'existante mais non comptabilisée' ('incurred but not reported' ou IBNR) des prêts est enregistrée lorsque des éléments objectifs indiquent que des pertes sont survenues dans le portefeuille de prêts sans pour autant avoir spécifiquement identifié les prêts dépréciés. Cette dépréciation est estimée sur base de l'évolution historique des pertes de chaque composant, afin de refléter la conjoncture économique dans laquelle les emprunteurs évoluent et en tenant compte des risques liés au service de dette externe dans certains pays sur base d'une évaluation du climat politique et économique.

La dépréciation est enregistrée comme diminution de la valeur comptable des créances sur les banques et sur la clientèle.

Les dépréciations sur les engagements de prêt rapportés hors bilan sont classées en Provisions.

Lorsqu'un prêt particulier est identifié et considéré comme non recouvrable et que toutes les actions légales et judiciaires ont été épuisées, le prêt est radié à concurrence des frais de dépréciation y afférents, et les recouvrements ultérieurs viendront créditer les variations de dépréciation au compte de résultat.

1.14 Mise/prise en pension de titres et prêts/emprunts de titres

Les titres qui font l'objet d'une mise en pension ('repo') ne sont pas retirés du bilan. La dette qui découle de l'obligation de racheter les actifs est reprise dans les dettes envers les banques ou les dettes envers la clientèle en fonction de la nature de la contrepartie. Les titres acquis dans l'optique de la revente (prise en pension ou 'reverse repo') ne sont pas inscrits au bilan. Le droit de percevoir des liquidités de la contrepartie est enregistré comme créances sur les banques ou créances sur la clientèle en fonction de la nature de la contrepartie. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est traitée comme un intérêt et court sur la durée de la mise en pension au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des contreparties restent au bilan. De même, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés au bilan. Si les titres empruntés sont vendus à des tiers, le produit de la vente et une dette liée à l'obligation de restituer le bien donné en garantie sont comptabilisés. L'obligation de restituer le bien donné en garantie est évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultat et est classée parmi les passifs détenus à des fins de transaction. Les fonds avancés ou reçus dans le cadre d'emprunts/prêts de titres sont enregistrés comme des créances sur les banques et sur la clientèle ou comme des dettes envers les banques ou envers la clientèle.

1.15 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Un actif financier ou un passif financier est considéré comme détenu à des fins de transaction si :

- il a été acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme ;
- il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ; ou
- il est un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un instrument de couverture désigné et efficace).

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement et réévalués ultérieurement à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les résultats (réalisés ou non) sont repris sous la rubrique 'Autres gains et pertes réalisés et non réalisés'. Les intérêts perçus (payés) sur les actifs (passifs) détenus à des fins de transaction sont comptabilisés comme produits (charges) d'intérêts. Les dividendes perçus sont enregistrés comme 'Dividendes et autres revenus d'investissement'.

1.16 Placements

La direction détermine la classification adéquate des titres de placement à la date d'acquisition. Les titres de placement à échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance sont classés sous la rubrique 'détenus jusqu'à l'échéance'. Les titres de placement détenus pour une durée indéterminée qui sont susceptibles d'être vendus pour répondre à des besoins de liquidités ou à des variations de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours des actions sont considérés comme 'disponibles à la vente'. Les titres de placement acquis dans l'optique de dégager des bénéfices à court terme ont le statut de 'détenus à des fins de transaction'. Tout placement autre qu'un placement en actions sans cotation sur un marché actif peut être qualifié lors de sa comptabilisation initiale comme 'à la juste valeur par le biais du compte de résultat'. Dès qu'un actif est considéré comme instrument financier 'à la juste valeur par le biais du compte de résultat', il ne peut plus être transféré vers une autre catégorie.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des variations de dépréciation. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant après coûts de transaction, primes initiales ou escompte est amortie sur la durée de vie du placement par la méthode du taux d'intérêt effectif. Si un titre détenu jusqu'à l'échéance est jugé déprécié, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres jusqu'au moment de la vente sauf lorsque l'actif est couvert par un produit dérivé. Si un placement est qualifié de déprécié, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. S'agissant des titres disponibles à la vente, les gains non réalisés précédemment comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés vers le compte de résultat lorsque la dépréciation se produit.

Si la juste valeur d'une obligation disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation au compte de résultat, la dépréciation est reprise au compte de résultat. Les dépréciations comptabilisées au compte de résultat relatives à des actions disponibles à la vente ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat.

Les titres de placement disponibles à la vente qui sont couverts par un produit dérivé sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour la partie du risque couvert et par le biais des capitaux propres pour la partie restante.

Les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement désignent les immeubles détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Fortis Banque peut également utiliser certains de ces immeubles de placement pour ses propres besoins. Si les éléments destinés à une utilisation propre peuvent être vendus séparément ou donnés en location séparément via un contrat de location-financement, ils sont inscrits sous la rubrique 'Immobilisations corporelles'. Si les éléments destinés à une utilisation propre ne peuvent être vendus séparément, ils sont traités comme des immeubles de placement seulement si Fortis Banque ne détient qu'une part insignifiante pour ses propres besoins.

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des dépréciations et du cumul des pertes de valeur. La dépréciation est calculée selon la méthode linéaire afin de réduire le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle sur la durée d'utilité estimée. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immeubles de placement sont déterminées pour chaque partie significative distinctement (*'component approach'*) et sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

Fortis Banque loue ses immeubles de placement par le biais de plusieurs contrats de bail non résiliables. Certains de ces contrats prévoient une clause de renouvellement pour des durées diverses ; les revenus locatifs générés dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du bail sous la rubrique 'Revenus d'investissement'.

Les transferts d'immeubles de placement n'ont lieu qu'en cas de changement d'affectation :

- les immeubles en question deviennent des immeubles de placement à la fin de l'occupation par le propriétaire ou au début d'un contrat de location simple à un tiers ou à la fin des travaux de construction ou de développement ;
- les immeubles de placement passent en usage propre au début de l'occupation par le propriétaire ou au début des travaux de développement dans l'optique d'une vente.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être déterminé de manière fiable, les recettes et les frais liés au contrat de construction sont comptabilisés comme produit ou charge respectivement en fonction du degré d'achèvement de l'activité du contrat à la date du bilan. Lorsqu'il est probable que la totalité des frais de contrat sera supérieure aux recettes, la perte prévue sera immédiatement comptabilisée comme charge.

1.17 Contrats de location

Fortis Banque en qualité de bailleur

Les biens loués sur base de contrats de location simple sont repris au bilan consolidé (a) comme immeubles de placement (bâtiments) et (b) comme immobilisations corporelles (matériel et matériel roulant). Ils sont comptabilisés au coût après déduction du cumul des dépréciations et du cumul des pertes de valeur. Les revenus locatifs, déduction faite des incitants accordés aux preneurs, sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les frais directs initiaux consentis par Fortis Banque sont ajoutés au montant du bien loué et comptabilisés comme charge pour la durée du contrat de location de la même manière que les revenus locatifs.

Fortis Banque a également contracté des contrats de location-financement, en vertu desquels la quasi-totalité des risques et bénéfices inhérents à la propriété du bien loué, autres que la propriété juridique, sont cédés au client.

Lorsque les biens font l'objet d'un contrat de location-financement, la valeur actuelle des paiements et la valeur résiduelle garantie sont comptabilisées au titre de montant à recevoir. La différence entre le montant brut à recevoir et la valeur actuelle de la créance est enregistrée comme produit financier non acquis. Le produit d'intérêt du contrat de location-financement est enregistré sur la durée du contrat sur base d'un schéma qui reflète un taux de rendement périodique constant basé sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat de location-financement. Les frais directs initiaux encourus par Fortis Banque sont repris dans le montant à recevoir du contrat de location-financement et sont portés en déduction du produit d'intérêt sur la durée du contrat.

Fortis Banque en qualité de preneur

Fortis Banque contracte des contrats de location simple essentiellement à des fins de location de matériel, terrains et constructions. Les loyers versés dans le cadre de ces contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Lorsqu'un contrat de location simple est résilié de manière anticipée, tout paiement redevable au bailleur au titre d'indemnité de résiliation est comptabilisé comme une charge pour l'exercice au cours duquel la résiliation a eu lieu.

Tout incitant perçu du bailleur en rapport avec les contrats de location simple est enregistré comme réduction des charges locatives de manière linéaire sur la durée du contrat.

Si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et bénéfices liés à la propriété du bien, le bail est enregistré comme un contrat de location-financement, et le bien y afférent est capitalisé. Initialement, le bien est inscrit à la plus faible valeur entre la valeur actuelle des paiements minimums et la juste valeur et est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie estimée et la durée du contrat de location. L'obligation correspondante, déduction faite des frais financiers, est imputée sous forme d'emprunts. Le taux d'intérêt lié au coût de financement est comptabilisé dans le compte de résultat sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû inscrit au passif pour chaque période.

1.18 Autres créances

Les autres créances qui découlent de l'exercice normal des activités et qui sont émises par Fortis Banque sont initialement enregistrées à leur juste valeur, et ensuite au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée des éventuelles dépréciations.

1.19 Immobilisations corporelles

Tous les biens immobiliers pour usage propre et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements (sauf les terrains qui ne sont pas amortis) et du cumul des pertes de valeur. Le coût correspond à la trésorerie ou aux équivalents de trésorerie payés ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un bien au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'amortissement des immeubles est réparti de façon linéaire sur l'ensemble de leur durée d'utilité estimée pour parvenir à leur valeur résiduelle. La durée d'utilité des immeubles est déterminée pour chaque partie significative distinctement (*component approach*) et est revue à chaque fin d'exercice comptable. A cette fin, l'immobilier est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : la structure, les portes et fenêtres, les installations techniques et l'équipement, le parachèvement brut et les finitions.

La durée d'utilité maximale des différents composants se définit comme suit :

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	30 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipement	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Parachèvement	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont dès lors pas amortis. L'informatique, le mobilier et le matériel roulant sont amortis sur leur durée d'utilité respective, déterminée sur base individuelle.

En règle générale, les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles.

Les frais de réparation et d'entretien sont inscrits au compte de résultat lorsque les dépenses sont réalisées. Les dépenses qui augmentent les avantages liés aux biens immobiliers ou aux immobilisations ou qui prolongent leur durée d'utilité au-delà de leur durée définie à l'origine sont capitalisées et ensuite amorties.

Pour le coût d'emprunt pour financer la construction de l'immobilisation corporelle, voir section 1.32 'Coûts d'emprunt'.

1.20 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un élément d'actif non monétaire identifiable, sans substance, et est comptabilisée au coût s'il est probable que cet actif générera des avantages économiques futurs et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui ne sont pas amorties, sont en revanche soumises une fois par an au moins à un test de dépréciation. Toute perte pour dépréciation identifiée est enregistrée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles sont reprises au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues à chaque fin d'exercice comptable. A l'exception du goodwill, Fortis Banque n'a pas d'immobilisation incorporelle d'une durée d'utilité illimitée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur la durée d'utilité estimée.

Goodwill

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent du coût d'achat (la juste valeur des actifs remis, passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur augmenté de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) par rapport à la participation de Fortis Banque dans la juste valeur des actifs acquis, des passifs et des passifs éventuels assumés. Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale est inscrit au bilan comme immobilisation incorporelle. Le goodwill issu des regroupements d'entreprises avant le 1^{er} janvier 2004 est déduit des capitaux propres et n'est pas retraité selon le référentiel IFRS. A la date d'acquisition, il est alloué aux unités génératrices de trésorerie qui sont présumées profiter des synergies dégagées par le regroupement d'entreprises. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation. Le goodwill issu de l'acquisition d'une entreprise associée est présenté comme faisant partie de l'investissement dans cette entreprise associée.

Tout excédent de la participation acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Fortis Banque évalue la valeur comptable du goodwill chaque année ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur comptable ne peut pas être recouvrée. Si de tels indices existent, le montant recouvrable est calculé pour l'unité génératrice de trésorerie auquel le goodwill appartient. Ce montant est ensuite comparé au montant comptable de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte pour dépréciation est comptabilisée si le montant recouvrable est inférieur au montant comptable. Les pertes pour dépréciation sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat.

En cas de perte de valeur, Fortis Banque réduit en premier lieu le montant comptable du goodwill alloué à l'unité génératrice de trésorerie pour ensuite réduire les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au *pro rata* de la valeur comptable de chaque actif contenu dans cette unité. Les pertes pour dépréciation liées au goodwill, précédemment comptabilisées, ne sont pas annulées.

Fortis Banque peut obtenir le contrôle d'une filiale par le biais de plusieurs opérations distinctes. Le cas échéant, chaque opération d'échange est traitée séparément par Fortis Banque. Le coût de chaque transaction est comparé à la juste valeur de celle-ci afin de déterminer le montant du goodwill lié à chaque transaction distincte. Avant que Fortis Banque obtienne le contrôle de l'entité, l'opération peut être traitée comme un investissement dans une entreprise associée et être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si c'est le cas, la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité détenue à la date de chaque opération antérieure aura été calculée selon la méthode de la mise en équivalence de l'investissement.

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont capitalisées dès lors que Fortis Banque peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles issues de la recherche ainsi que le goodwill généré en interne ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs.

Logiciels

Les logiciels indispensables au bon fonctionnement du matériel informatique, comme le système d'exploitation, font partie intégrante du matériel informatique concerné et sont repris parmi les immobilisations corporelles. Lorsque le logiciel ne fait pas partie intégrante du matériel informatique en question, les frais consentis au cours de la phase de développement pour lesquels Fortis Banque peut prouver tous les critères précités, sont capitalisés comme immobilisations incorporelles et amortis selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité. En général, ces logiciels sont amortis sur 5 ans au maximum.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, telles que les marques commerciales et les licences qui sont généralement amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. A chaque date de clôture de l'exercice, Fortis Banque apprécie s'il existe des indicateurs de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée. En général, ces immobilisations incorporelles n'ont pas une durée d'utilité supérieure à 10 ans.

1.21 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou un ensemble d'actifs et de passifs) détenus en vue de la vente sont ceux dont Fortis Banque récupérera la valeur comptable par le biais d'une transaction de vente qualifiée comme telle dans un délai d'un an plutôt que par l'utilisation continue.

Une activité abandonnée désigne une partie de Fortis Banque qui a été cédée ou classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- représente une ligne d'activité principale distincte ou une région géographique ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité principale et distincte ou d'une région géographique ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs (ou un ensemble d'actifs) non courants détenus en vue de la vente ne sont pas amortis mais évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sont repris distinctement au bilan.

Les résultats sur les activités abandonnées sont repris distinctement au compte de résultat.

1.22 Instruments financiers dérivés et couverture

Comptabilisation et classification

Les produits dérivés sont des instruments financiers tels que des swaps, des futures et des contrats à terme, et des options (émises ou achetées). La valeur de ces instruments financiers varie en fonction de l'évolution de variables sous-jacentes. Ces instruments demandent peu ou pas d'investissement initial net et sont réglés à une date ultérieure.

Tous les produits dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de transaction :

- les produits dérivés détenus à des fins de transaction sous la rubrique 'Actifs détenus à des fins de transaction' et 'Passifs détenus à des fins de transaction' ; et
- les produits dérivés qui répondent aux conditions de couverture sous 'Intérêts courus et autres actifs' et 'Intérêts courus et autres passifs'.

Les variations ultérieures de la juste valeur pure ('*clean fair value*') (c'est-à-dire hors la partie non réalisée des intérêts courus) de produits dérivés sont inscrites au compte de résultat sous la rubrique 'Autres gains et pertes réalisés et non réalisés'.

Les actifs et passifs financiers peuvent comprendre des produits dérivés incorporés. Ces instruments financiers sont souvent appelés instruments financiers hybrides. Les instruments financiers hybrides comprennent des emprunts convertibles (pouvant être remboursés sous forme d'actions) et des emprunts avec des paiements d'intérêts indexés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à la juste valeur par le biais du compte de résultat et si les caractéristiques et risques du dérivé incorporé ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé devra être séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur comme un dérivé autonome. Les écarts de juste valeur sont inscrits au compte de résultat. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué en appliquant les règles de la catégorie concernée à laquelle appartient l'instrument financier.

Toutefois, si le contrat hôte est comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou si les caractéristiques et risques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé ne sera pas séparé et l'instrument financier hybride sera évalué comme un seul instrument.

Les produits dérivés incorporés qui nécessitent une séparation sont enregistrés comme des produits dérivés de couverture ou à des fins de transaction selon le cas.

Couverture

Lorsqu'un contrat sur dérivés est conclu, Fortis Banque peut affecter ce contrat soit (a) comme couverture de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé (couverture de juste valeur) ; soit (b) comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ; soit (c) comme couverture de flux de trésorerie futurs imputables à un actif ou passif déjà comptabilisé ou à une opération prévisionnelle (couverture de flux de trésorerie). Les couvertures d'engagements fermes sont des couvertures de juste valeur, à l'exception des couvertures de risque de change, lesquelles sont enregistrées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Dès le début de l'opération, Fortis Banque documente le lien entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif en termes de gestion de risque et de stratégie d'exécution de diverses opérations de couverture.

Fortis Banque documente également son évaluation, tant au début qu'en cours de couverture, afin de déterminer si les produits dérivés utilisés dans des opérations de couverture permettent de compenser efficacement les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Seuls les actifs, les passifs, les engagements fermes ou les opérations prévisionnelles probables qui impliquent une partie tierce à Fortis Banque sont qualifiés d'éléments couverts.

Les variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif couvert imputables au risque couvert et les variations de juste valeur de l'instrument de couverture dans le cadre d'une couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les variations de juste valeur des instruments financiers productifs d'intérêts sont présentées séparément des intérêts courus.

Si la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou si elle est interrompue, la régularisation de la valeur comptable d'un instrument financier couvert producteur d'intérêts qui découle de la comptabilité de couverture est amortie au nouveau taux d'intérêt réel arrêté à la date d'interruption de la couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2005 pour la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (macro-couverture ou '*macro hedging*'). La macro-couverture implique qu'un groupe de produits dérivés (ou partie de ceux-ci) soient examinés désignés conjointement comme instrument de couverture. Bien que le portefeuille puisse comprendre, à des fins de gestion de risques, des actifs et des passifs, le montant désigné est un montant d'actifs ou un montant de passifs. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable de l'élément couvert lors de la définition de la relation de couverture est amortie sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Pour les macro-couvertures, Fortis Banque utilise la version dite découpée d'IAS 39 (également appelée '*carve-out*') adoptée par l'Union européenne qui supprime une série de limitations en matière de couverture de la juste valeur ainsi que les critères stricts en matière d'efficacité de ces couvertures. Dans cette version, une inefficacité n'est enregistrée sur des remboursements anticipatifs que lorsqu'ils entraînent une insuffisance de couverture.

Les écarts de juste valeur des dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés dans les capitaux propres (rubrique 'Gains et pertes non réalisés'). Toute inefficacité de la couverture est immédiatement imputée au compte de résultat.

Lorsque la couverture d'une opération prévisionnelle ou d'un engagement ferme entraîne la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment reportés dans les capitaux propres sont transférés des capitaux propres et repris dans l'évaluation initiale de cet actif non financier ou de ce passif non financier. Par ailleurs, les montants reportés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat et enregistrés comme produits ou charges pour les exercices au cours desquels l'engagement ferme couvert ou l'opération prévisionnelle a un impact sur le compte de résultat.

Ceci est également le cas lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ou si elle a été terminée, tandis qu'il est toujours attendu à ce que l'opération prévisionnelle ou l'engagement ferme se réalisent. S'il est attendu à ce que l'opération prévisionnelle ou l'engagement ferme ne se réalisent plus, les montants reportés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat.

Pour plus d'informations concernant la couverture d'un investissement net, voir section 1.6 Devises étrangères.

1.23 Titrisations

Fortis Banque titrise diverses créances commerciales et de consommation. Ces titrisations peuvent prendre la forme d'une vente des actifs liés ou d'un transfert du risque de crédit par l'utilisation de dérivés de crédit financés à des entités *ad hoc*. Ces entités *ad hoc* émettent à leur tour différentes tranches de titres aux investisseurs. Les actifs financiers repris dans une titrisation sont retirés en tout ou en partie de la comptabilité dès que et uniquement lorsque Fortis Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages que comprennent les actifs ou les parties d'actifs ou si Fortis Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages mais n'a plus le contrôle sur les actifs financiers transférés.

1.24 Certificats d'endettement, dettes subordonnées et autres emprunts

Les certificats d'endettement, les dettes subordonnées et autres emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur après déduction des coûts de transaction directs. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti et tout écart entre le produit net et la valeur de remboursement est inscrit au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'exercice au cours duquel l'emprunt est contracté.

Les passifs qui peuvent être convertis en un nombre fixe d'actions propres de Fortis Banque sont scindés en deux composantes lors de leur comptabilisation initiale : (a) un instrument de dette et, (b) un instrument de capitaux propres. La composante dette se calcule d'abord en déterminant la juste valeur d'une dette similaire (en ce compris tout dérivé incorporé non participatif) qui n'est pas associée à une composante de capitaux propres. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres lié à l'option de convertir l'instrument en actions ordinaires s'obtient en soustrayant la valeur comptable du passif financier du montant de l'instrument composé dans son ensemble.

Les actions privilégiées, assorties d'un coupon obligatoire ou qui sont remboursables à une date précise ou au libre choix de l'actionnaire, en ce compris les actions privilégiées qui établissent une telle obligation contractuelle indirectement par le biais de leurs conditions et modalités, sont classées parmi les emprunts. Les dividendes liés à ces actions privilégiées sont comptabilisés au compte de résultat comme intérêts financiers sur base du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si Fortis Banque achète ses propres titres de créance, ceux-ci sont retirés du bilan et la différence entre la valeur comptable de la dette et l'indemnité versée est inscrite au compte de résultat.

Lorsqu'il s'agit de déterminer si les actions privilégiées doivent être classées parmi les passifs financiers ou comme instruments de capitaux propres, Fortis Banque évalue les droits particuliers liés aux actions afin de déterminer si celles-ci présentent le profil de base d'un passif financier.

1.25 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Fortis Banque met en œuvre une série de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies à l'échelle de ses activités globales, dans le respect des réglementations locales ou des pratiques du secteur. Les régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou fiduciaire, et dont le montant est déterminé aux moyens de calculs actuariels périodiques.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes qui assurent un avantage de retraite pour l'employé dépendant de certains facteurs comme l'âge et les années de service. Les régimes à cotisations définies désignent les régimes de retraite en vertu desquels Fortis Banque verse des cotisations définies. Au moins une fois par an des actuaires qualifiés calculent les actifs et passifs des régimes de retraite.

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, les frais de retraite et les actifs ou passifs qui découlent du régime de retraite sont estimés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période d'activité donne droit à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chaque prestation afin de constituer l'obligation totale. Selon cette méthode, le coût de ces prestations est imputé au compte de résultat afin de répartir les coûts du régime de retraite sur les périodes d'activité des employés. L'engagement du régime de retraite est évalué à la valeur actualisée des décaissements estimés futurs en appliquant les taux d'intérêt déterminés sur base des rendements de marché d'obligations de sociétés bien établies dont la durée résiduelle correspond plus ou moins à la durée de l'engagement en question. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés non comptabilisés afférents à des plans de retraite à prestations définies et supérieurs au corridor (le montant le plus élevé entre 10% de la valeur actualisée de l'engagement en matière de prestations de retraite ou 10% de la juste valeur des actifs du plan) sont imputés au compte de résultat pour la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés.

Le coût des services passés est repris directement au compte de résultat, sauf si l'octroi de ceux-ci est conditionné par la prestation de services par les employés d'une durée minimum (la période acquise). Dans ce cas, le coût des services passés est amorti selon un mode linéaire jusqu'à l'issue de cette période acquise.

Les actifs qui soutiennent les passifs de retraite d'une entité, doivent répondre à certains critères avant d'être classés parmi les 'actifs de régimes de retraite admis'. Ces critères portent sur le fait que les actifs doivent être séparés légalement de Fortis Banque ou de ses créanciers. Si ces critères ne sont pas remplis, les actifs seront repris sous la rubrique correspondante au bilan (placements, immobilisations corporelles, etc.). Si les actifs respectent les critères, ils sont affectés à l'obligation de retraite.

La compensation entre les justes valeurs des actifs de retraite et la valeur actualisée des passifs relatifs aux régimes à prestations définies peut résulter en un montant négatif (un actif). Dans tel cas, l'actif comptabilisé ne peut pas dépasser le total des pertes actuarielles nettes cumulées et des coûts des services passés non comptabilisés, et de la valeur actualisée de tout avantage économique sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les régimes qui octroient des avantages sociaux à long terme mais qui ne sont pas des régimes de retraite sont évalués à la valeur actualisée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Les contributions de Fortis Banque aux plans de retraite à cotisations définies sont inscrites au compte de résultat pour l'exercice auquel elles se rapportent.

Autres obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi

Certaines entreprises Fortis Banque accordent à leurs employés retraités des avantages de post-retraite comme des prêts à taux d'intérêt préférentiel et une assurance soins de santé. Le droit à ces avantages est en général octroyé aux employés qui restent en service jusqu'à l'âge de la retraite et ont atteint l'ancienneté minimale. Les frais attendus engendrés par l'octroi de ces avantages s'accumulent sur la période d'emploi selon une méthode similaire à celle appliquée aux plans de retraite à prestations définies. La valeur de ces obligations est déterminée par des actuaires.

Plans d'options sur actions et plans d'actions

Des options sur actions et des actions à cessibilité restreinte sont octroyées aux administrateurs et aux employés pour services reçus. La juste valeur des services reçus est établie par rapport à la juste valeur des options sur actions et des actions à cessibilité restreinte accordées. Les frais de rémunération sont évalués à la date d'attribution sur base de la juste valeur des options et des actions à cessibilité restreinte et sont comptabilisés, soit immédiatement à la date d'attribution s'il n'y a pas de période d'acquisition des droits, soit *pro rata temporis* sur la période d'acquisition des options et des actions à cessibilité restreinte.

La juste valeur des options sur actions est déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation des options qui prend en compte le prix de l'action à la date d'attribution, le prix d'exercice, la durée de vie attendue de l'option, la volatilité attendue du cours de l'action sous-jacente et les dividendes attendus qui y sont liés, ainsi que le taux d'intérêt sans risque au cours de la durée de vie attendue de l'option.

Les options sur actions et les actions à cessibilité restreinte sont accordées à titre gratuit par Fortis aux administrateurs et aux employés de Fortis Banque et de ses filiales. Ces transactions à paiement fondé sur actions sont considérées comme des transactions réglées en instruments de capitaux propres. Fortis Banque ou la filiale n'a pas d'autre engagement que celui de payer à Fortis, à la date d'attribution, la juste valeur des instruments de capitaux, et d'en comptabiliser le coût, soit immédiatement à la date d'attribution s'il n'y a pas de période d'acquisition des droits, soit *pro rata temporis* sur la période d'acquisition.

Prêts octroyés à des taux préférentiels

Des prêts sont parfois octroyés à des employés à un taux d'intérêt inférieur au taux du marché. Les conditions des contrats prévoient que les employés perdent les avantages au moment de la date de fin de contrat de travail, et que le taux est ajusté ensuite au taux de marché en vigueur. Toutefois, certaines entités de Fortis Banque permettent aux employés de garder le taux préférentiel après la date de retraite.

Pour la première catégorie, la différence entre la valeur actuelle nette des prêts sur base du taux préférentiel et la valeur actuelle nette sur base du taux de marché est comptabilisée au bilan dans les comptes de régularisation et enregistrée sous la rubrique 'frais d'exploitation et frais administratifs' pour l'exercice au cours duquel l'employé a bénéficié de l'avantage en question. En contrepartie, le produit d'intérêt est corrigé afin de refléter les prêts au taux de marché.

Si les prêts continuent après la date de retraite et que les ex-employés continuent à bénéficier des taux préférentiels sur base de leurs années de service chez Fortis Banque, l'avantage est inclus dans la détermination des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions.

Droits des employés

Les droits des employés aux vacances annuelles et aux congés d'ancienneté sont comptabilisés lorsque les montants en question doivent être versés aux employés. Une provision est constituée afin de couvrir l'obligation estimée pour les vacances annuelles et les congés d'ancienneté en contrepartie des services prestés par les employés jusqu'à la date du bilan.

1.26 Provisions, passifs éventuels, engagements et garanties financières

Les provisions

Les provisions sont des dettes dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Des provisions sont constituées s'il existe une obligation actuelle de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date du bilan. Des provisions sont établies pour certains contrats de garantie en vertu desquels Fortis Banque est tenu de payer en cas de défaut de paiement. Les provisions sont estimées à la lumière des facteurs et informations pertinents connus à la date du bilan et sont habituellement actualisés au taux hors risque.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des incertitudes dont le montant ne peut être estimé raisonnablement ou lorsqu'il s'avère peu probable qu'un paiement sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les engagements

Les engagements de crédit qui permettent l'utilisation d'un prêt dans les délais généralement prescrits par la réglementation ou par convention sur le marché ne sont pas comptabilisés comme instruments financiers dérivés. Un engagement de crédit à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou un engagement de crédit pour lequel il apparaît que Fortis Banque a déjà par le passé vendu des actifs qui découlent des promesses de prêt sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, l'écart qui en résulte étant imputé au compte de résultat. Les acceptations comprennent des engagements par Fortis Banque de payer des lettres de change tirées sur des clients. Fortis Banque prévoit le règlement de la majorité des acceptations en même temps que le remboursement par les clients. Les acceptations ne sont pas comptabilisées au bilan et sont reprises comme engagements.

Les garanties financières

Les contrats de garanties financières qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements qui fluctuent en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, pour autant que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties du contrat, sont comptabilisés comme des dérivés.

Les contrats de garanties financières qui imposent à Fortis Banque d'effectuer des paiements spécifiques en remboursement d'une perte subie par le détenteur suite à la défaillance d'un emprunteur spécifique lors de l'exigibilité du paiement, sont comptabilisés comme des contrats d'assurance s'ils transfèrent des risques d'assurance importants à Fortis Banque.

1.27 Capitaux propres

Capital social

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission de nouvelles actions dans un autre contexte que le regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres, après déduction des impôts sur les revenus afférents.

Instruments financiers hybrides

Les éléments d'instruments financiers hybrides (passifs et actions) sont classés sous leur rubrique respective au bilan.

Autres composants des capitaux propres

Les autres éléments de capitaux propres sont liés aux aspects suivants :

- mouvements directs dans les capitaux propres relatifs aux entreprises associées (voir section 1.5 Principes de consolidation)
- devises étrangères (voir section 1.6 Devises étrangères)
- placements disponibles à la vente (voir section 1.16 Placements)
- couverture de flux de trésorerie (voir section 1.22 Instruments financiers dérivés et couverture)

1.28 Produits et charges d'intérêt

Les produits d'intérêt et les charges d'intérêt sont inscrits au compte de résultat pour tous les instruments producteurs d'intérêts (que ceux-ci soient considérés comme détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme dérivés) lorsqu'ils sont perçus ou payés selon la méthode du taux d'intérêt réel sur base du prix d'achat réel, coûts de transaction directs compris. Les produits d'intérêt englobent les coupons attachés aux instruments à taux fixe ou variable et l'accroissement ou l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dès que la valeur d'un actif financier a été réduite à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêt est comptabilisé au taux d'intérêt réel appliqué pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs afin de déterminer le montant recouvrable.

1.29 Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et pertes réalisés sur la vente et la cession d'instruments financiers disponibles à la vente représentent la différence entre les recettes et la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif vendu, déduction faite des pertes pour dépréciation inscrites au compte de résultat après imputation des éventuelles variations de juste valeur (comptabilité de couverture). Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont repris au compte de résultat sous la rubrique 'Gains (pertes) réalisés sur placements'.

En ce qui concerne les instruments financiers détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, la différence entre la valeur comptable à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée sous la rubrique 'Autres gains et pertes réalisés et non réalisés'.

Dans le cas des dérivés, la différence entre la juste valeur pure ('*clean fair value*') (partie non réalisée des intérêts courus non comprise) à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée sous la rubrique 'Autres gains et pertes réalisés et non réalisés'.

Les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lors de la décomptabilisation ou dès qu'une dépréciation existe sur un actif financier.

1.30 Produits de commissions

Commissions comme partie intégrante du taux d'intérêt réel

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt réel d'un instrument financier sont généralement traitées comme une régularisation du taux d'intérêt réel. C'est le cas des commissions sur prêt, perçues en rémunération d'activités comme l'évaluation de la situation financière de l'emprunteur, l'évaluation et l'enregistrement de garanties, etc., et également des commissions de montage perçues lors de l'émission de passifs financiers évalués au coût amorti. Ces deux types de commissions sont reportés et comptabilisés sous forme de régularisation du taux d'intérêt réel. Toutefois, lorsque l'instrument financier est estimé à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les commissions sont inscrites au compte de résultat au moment où l'instrument est comptabilisé à l'origine.

Commissions perçues pour prestations de services

Les commissions perçues en contrepartie de services prestés sont généralement comptabilisées comme recettes au moment où les services sont rendus. S'il s'avère improbable qu'un accord de prêt spécifique sera signé et si la promesse de prêt n'est pas considérée comme un dérivé, la commission d'engagement sera portée aux recettes *pro rata temporis* par rapport à la durée de l'engagement.

Commissions comptabilisées lors de la réalisation de l'opération sous-jacente

Les commissions de négociation ou de participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers sont comptabilisées lors de la réalisation complète de l'opération sous-jacente. Les recettes de commission sont enregistrées lorsque l'obligation de prestation est réalisée.

Les commissions liées aux prêts syndiqués sont inscrites comme recettes lorsque le prêt est conclu.

1.31 Frais de transaction

Les frais de transaction sont repris dans l'évaluation initiale des actifs et passifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les frais de transaction désignent les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou la cession d'un actif ou passif financier. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et opérateurs boursiers, les prélèvements sur effectués par les organismes de réglementation et les commissions des opérations boursières, ainsi que les taxes et droits y afférents.

1.32 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont généralement pris en charge dès qu'ils sont exigibles. Les coûts d'emprunt qui sont directement imputables à l'acquisition ou la construction d'un actif sont capitalisés pendant la période de construction de l'actif comme partie du coût d'acquisition de cet actif. La capitalisation de coûts d'emprunt devrait commencer lorsque :

- les dépenses liées à cet actif et les coûts d'emprunt sont réalisés ; et
- les activités nécessaires liées à l'utilisation prévue ou à la vente sont en cours.

La capitalisation prend fin dès que l'actif est prêt pour son affectation ou pour la vente. Si le développement actif est interrompu pour une durée prolongée, la capitalisation est suspendue. Lorsque la construction a lieu en plusieurs parties et l'utilisation de chaque partie est possible parallèlement à la poursuite de la construction, la capitalisation de chacune des parties prend fin dès que leur construction dans l'ensemble est achevée.

En ce qui concerne les emprunts liés à un actif précis, le taux réel est appliqué. Dans les autres cas, un coût d'emprunt moyen pondéré est utilisé.

1.33 Charges d'impôts sur le résultat

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'une période.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles déductibles, du report de pertes fiscales non utilisées et du report de crédits d'impôts non utilisés.

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale applicable sur chaque territoire où des bénéfices sont réalisés. L'impact fiscal des pertes fiscales récupérables est enregistré comme un actif d'impôt différé s'il est probable qu'un bénéfice taxable futur sera réalisé sur lequel les pertes reportées peuvent être utilisées.

Les impôts différés sont entièrement imputés au bilan selon la méthode du report d'impôts variable et s'appliquent aux différences temporaires entre la base imposable des actifs et passifs et les valeurs comptables inscrites aux Comptes annuels consolidés.

Les taux adoptés ou en cours d'adoption à la date du bilan sont appliqués pour calculer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice taxable futur suffisant sera réalisé sur lequel les différences temporaires (ou une partie) pourront être utilisées.

Les passifs d'impôt différé portent sur les différences temporaires imposables qui découlent des investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date de l'extourne de la différence temporaire peut être contrôlée et s'il est probable que cet écart ne sera pas extourné dans un avenir prévisible.

Les impôts sur le bénéfice et les impôts différés relatifs à la réévaluation à la juste valeur de placements disponibles à la vente et de couvertures de flux de trésorerie portées directement au débit ou au crédit des capitaux propres, sont également portés directement au débit ou au crédit des capitaux propres et sont ultérieurement enregistrés au compte de résultat en même temps que le gain ou la perte reporté(e).

2 Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions majeures suivantes ont été réalisées par Fortis Banque en 2008 et 2007.

2.1 Acquisition d'ABN AMRO Asset Management Holding

Le 31 janvier 2008, Fortis Banque a reçu l'autorisation de la Banque centrale néerlandaise (DNB) relative au plan de scission d'ABN AMRO Asset Management Holding (AAAMH) d'ABN AMRO et de ses filiales. Le 1^{er} avril 2008, cette scission devint effective et les principales activités d'AAAMH fusionnèrent par la suite avec Fortis Investments, le gestionnaire d'actifs de Fortis Banque.

Parmi les activités acquises d'AAAMH, Fortis Banque considéra six entités comme ne faisant pas partie de ses activités stratégiques : Artemis¹, Montag & Caldwell (M&C), Veredus AM, River Road AM, International Asset Management Limited (IAM) et Teda. Le 9 juillet 2008, Fortis Banque a vendu IAM à son équipe dirigeante, soutenue par des investisseurs extérieurs. River Road AM a été vendue le 6 novembre 2008 et Veredus AM le 3 décembre 2008. Les entités restantes (Artemis, M&C et Teda) sont comptabilisées par Fortis Banque en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans le segment Asset Management.

L'impact de cette acquisition sur le bilan consolidé de Fortis Banque se présentait comme suit à la date d'acquisition :

Actif		Passif	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	498	Dettes envers les banques	867
Créances sur les banques	1	Dettes envers la clientèle	1
Créances sur la clientèle	11	Certificats d'endettement	74
Placements	391	Intérêts courus et autres passifs	424
Immobilisations corporelles	3		
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	2.670	Total passif	1.366
Intérêts courus et autres actifs	237	Prix d'acquisition	4.105
Actifs détenus en vue de la vente	1.668	Intérêts minoritaires dans les fonds propres acquis	8
Total actif	5.479	Total passif et prix d'acquisition	5.479

Le prix d'acquisition d'AAAMH s'élevait à EUR 4.105 millions (dont EUR 1.668 millions relatifs aux activités considérées comme non stratégiques vendues ou détenues en vue de la vente). Le goodwill était d'EUR 3.358 millions à la date d'acquisition dont EUR 1.202 millions relatifs aux entités non stratégiques (et enregistrés sous la rubrique 'Actifs détenus en vue de la vente') et EUR 2.156 millions enregistrés sous 'Goodwill et autres immobilisations incorporelles'. Etant donné que le processus d'intégration était toujours en cours, il n'était pas possible de déterminer la contribution de l'entité acquise au résultat du groupe depuis la date d'acquisition.

En raison de conditions de marché difficiles et suite à la perte du réseau de distribution néerlandais liée à la séparation de FBN(H), le goodwill a été réévalué et partiellement déprécié conformément aux règles IFRS en la matière. Les dépréciations du goodwill sont présentées dans la note 21.

¹ La participation d'AAAMH dans Artemis était initialement de 67,1%. Le 30 septembre 2008, Fortis Banque a annoncé avoir augmenté celle-ci à 100%.

2.2 Autres Acquisitions

Il n'y pas eu d'autre acquisition significative en 2008. Les acquisitions réalisées en 2007 sont les suivantes :

<i>Nom de la société achetée</i>	<i>Trimestre de l'acquisition</i>	<i>Montant de l'acquisition</i>	<i>Pourcentage acquis</i>	<i>Immobilisations</i>		<i>Goodwill</i>	<i>Segment</i>
				<i>incorporelles</i>	<i>activées</i>		
Dominet SA	T1 2007	240	100	6		221	Retail Banking
Captive Finance Limited	T2 2007	31	100	-		17	Merchant Banking

Les montants des immobilisations incorporelles capitalisées et du goodwill présentés ci-dessus sont les montants initiaux, convertis en euros. En outre, sont prises en compte les variations dues au fait que le regroupement d'entreprises est comptabilisé sur une base provisionnelle à la fin de la période au cours de laquelle le regroupement a été effectué. Par contre, les variations consécutives dues aux différences de changes nettes et autres variations en sont exclues. Ces acquisitions n'ont pas d'impact substantiel sur la position financière et la performance de Fortis Banque.

Des informations détaillées relatives à l'acquisition de Dominet figurent dans les Comptes annuels consolidés 2007 de Fortis Banque.

2.3 Cessions

La principale cession de 2008 est relative à la vente de Fortis Bank Nederland (Holding) – FBN(H) – et de toutes ses filiales et participations. Cette cession inclut la participation dans RFS Holdings B.V., société par laquelle l'acquisition des activités d'ABN AMRO s'était effectuée.

Des informations détaillées relatives à cette cession figurent dans la note 3 'Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées'.

2.4 Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées

Le tableau ci-dessous donne le détail des actifs et passifs générés par les acquisitions et cessions de filiales, entreprises associées et coentreprises à la date d'acquisition ou de cession.

	2008		2007	
	Acquisitions	Cessions	Acquisitions	Cessions
Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	501	(10.398)	13	(35)
Actifs détenus à des fins de transaction		(29.994)		
Créances sur les banques	1	(25.539)	26	
Créances sur la clientèle	31	(142.295)	291	
Placements	411	(31.131)	23.898	
Autres créances	66	(2.899)	35	
Immobilisations corporelles	3	(388)	22	(1)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	2.670	(161)	277	(14)
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1.685	(258)		
Intérêts courus et autres passifs	162	(7.361)	31	12
Total actifs	5.530	(250.424)	24.593	(38)
Passifs détenus à des fins de transaction	23	(51.142)		
Dettes envers les banques	888	(11.371)	118	(25)
Dettes envers la clientèle	1	(46.519)	260	
Certificats d'endettement		(19.204)	8	
Dettes subordonnées		(3.333)	8	
Autres emprunts	1	(286)		
Provisions	83	(56)		
Passifs d'impôts exigibles et différés	241	(659)	1	(1)
Intérêts courus et autres passifs	150	(95.178)	58	(13)
Total passifs	1.387	(227.748)	453	(39)
Intérêts minoritaires	8	(213)		4
Actifs nets acquis / actifs nets cédés	4.135	(22.463)	24.140	(3)
Goodwill négatif			6	6
Total gain (perte) sur cessions brut		(9.092)		
Impôts sur gain (perte) sur cessions				
Total Gain (perte) sur cessions, net d'impôts		(9.092)		
Trésorerie utilisée pour les acquisitions / reçue des cessions				
Total des acquisitions / Produits des cessions	(4.135)	13.371	(24.146)	(3)
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis/cédés	501	(10.398)	13	(35)
Moins : Eléments non décaissés				
Trésorerie utilisée pour les acquisitions/ reçue des cessions	(3.634)	2.973	(24.133)	(38)

3 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

3.1 Actifs encore détenues au 31 décembre 2008

En date du 31 décembre 2008, Fortis Banque détient différents actifs dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs sont comptabilisés dans le bilan sous la rubrique 'Actifs détenus en vue de la vente' et 'Passifs classés comme détenus en vue de la vente'. La composition des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2008 est décrite ci-dessous :

	<i>Total Actifs</i>	<i>Total Passifs</i>
Entités d'Asset Management non stratégiques	727	101
Autres	11	4
Total des actifs et des passifs détenus en vue de la vente	738	105

Les entités d'Asset Management non stratégiques sont des entités acquises par le biais de l'acquisition d'ABN AMRO Asset Management Holding et détenues par Fortis Banque en vue de la revente. Ces entités étaient les suivantes : Artemis, Montag & Caldwell (M&C), Veredus AM (vendue au mois de décembre 2008), River Road AM (vendue au mois de novembre 2008), International Asset Management Limited – IAM – (vendue au mois de juillet 2008) et Teda (un accord de vente a été signé en août 2008 mais la clôture effective de la vente est encore soumise à l'approbation des autorités de contrôle compétentes). Les entités non encore vendues et toujours incluses dans le bilan de Fortis Banque au 31 décembre 2008 sous la section Actifs et Passifs détenus en vue de la vente sont Artemis, M&C et Teda.

3.2 Résultat net sur activités abandonnées

Le résultat relatif aux Actifs et Passifs détenus en vue de la vente est enregistré au compte de résultat sous la rubrique Résultat net sur activités abandonnées. Par ailleurs, les résultats des cessions qui ont eu lieu durant l'exercice sont également enregistrés au compte de résultat sous la rubrique Résultat net sur activités abandonnées. Le résultat net sur activités abandonnées se subdivise comme suit :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Entités d'Asset Management non stratégiques	(736)	
Fortis Bank Nederland (Holding)	(8.391)	1.267
Résultat net sur activités abandonnées	(9.127)	1.267

Le résultat réalisé sur les entités d'Asset Management non stratégiques comprend le résultat réalisé par ces entités depuis l'acquisition au second trimestre 2008, les dépréciations enregistrées au cours de l'exercice ainsi que le résultat de la vente pour les entités cédées.

3.3 Cession de Fortis Bank Nederland (Holding)

Le 3 octobre 2008, les activités bancaires et d'assurances aux Pays-Bas ont été vendues à l'Etat néerlandais par les différentes entités de l'ex-groupe Fortis concernées. Cette cession s'est réalisée par le biais de la vente contre numéraire de la totalité des actions de Fortis Bank Nederland (Holding), Fortis Verzekeringen Nederland et Fortis Corporate Insurance. Etant donné que RFS Holding B.V. était une filiale de Fortis Bank Nederland (Holding), cette transaction a également eu un impact sur la participation de Fortis Banque dans le consortium qui avait acquis ABN AMRO Holding. Cette transaction est établie par les termes de la convention de vente d'actions du 3 octobre 2008 avec l'Etat néerlandais. Suite à cette convention, l'Etat néerlandais accepta de verser un montant global d'EUR 16,8 milliards pour les actions des différentes entités acquises.

La répartition de ce montant global d'EUR 16,8 milliards négocié entre Fortis et l'Etat néerlandais dans cette convention était comme suit : EUR 12,8 milliards pour la vente des activités bancaires néerlandaises (à savoir la vente des actions de Fortis Bank Nederland (Holding), en ce compris la participation de Fortis Banque dans ABN AMRO) et EUR 4 milliards pour les activités d'assurances néerlandaises. Fortis Banque reçut le montant d'EUR 12,8 milliards au début du mois d'octobre 2008.

Fortis Banque comptabilise le résultat de la cession de FBN(H), ainsi que le résultat réalisé par FBN(H) en 2008 (en principe jusqu'au 3 octobre 2008) et en 2007 comme résultat net sur activités abandonnées.

Fortis Banque n'était pas en mesure d'obtenir, ou du moins pas sans efforts et sans coûts inconsidérés, toutes les informations utiles à la détermination du résultat après impôts de FBN(H) au 3 octobre 2008, date à laquelle le contrôle de Fortis Banque sur FBN(H) cessa. De plus, il n'était pas possible d'obtenir les informations nécessaires à la présentation des flux de trésorerie issus des activités abandonnées dans le Tableau consolidé des flux de trésorerie.

Aucune information financière audité ou formellement approuvée par le management de FBN(H) au 3 octobre 2008 n'a été mise à la disposition de Fortis Banque. Une information permettant l'analyse de certains événements postérieurs à la période de clôture, donnant lieu ou non à des ajustements potentiels, ainsi que leur impact sur le compte de résultat au 3 octobre 2008 n'était pas non plus disponible.

La perte nette totale d'EUR 8.391 millions enregistrées comme résultat net sur activités abandonnées relatif à FBN(H) ne tient pas compte des données non disponibles mentionnées ci-avant.

4 Capitaux propres revenant aux actionnaires

Le tableau suivant présente la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires au 31 décembre 2008 :

Capital souscrit	
- Actions ordinaires : 483.241.153 actions émises	9.375
Primes d'émission	20.276
Autres réserves	8.716
Ecart de conversion	(400)
Bénéfice net (perte nette) revenant aux actionnaires	(20.556)
Gains et pertes non réalisés	(5.048)
Capitaux propres revenant aux actionnaires	12.363

4.1 Capital souscrit et primes d'émission

Au 31 décembre 2007, Fortis Banque SA/NV avait émis 241.935.663 actions ordinaires représentant un capital souscrit total d'EUR 4.693.551.861.

Le 29 septembre 2008, Fortis et le gouvernement belge ont conclu un accord par lequel le gouvernement belge a accepté d'investir un montant d'EUR 4,7 milliards dans Fortis Banque SA/NV en échange d'une participation de 49,93% des capitaux propres de Fortis Banque NV/SA. Suite à cet accord, Fortis Banque NV/SA a émis 241.305.490 nouvelles actions ordinaires à un prix d'EUR 19,4774 par action (prix arrondi). Un montant d'EUR 4.681.326.506 est considéré comme capital souscrit et le solde d'EUR 18.673.494 est enregistré en primes d'émission.

L'injection de capital d'EUR 4,7 milliards par l'Etat belge dans Fortis Banque SA/NV a été souscrite par l'intermédiaire de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement ('SFPI'), société anonyme d'intérêt public dont le siège social est sis à Bruxelles, Avenue Louise 54, boîte 1.

Le 6 octobre 2008, Fortis a annoncé la cession à l'Etat belge de la participation résiduelle de 50% + 1 action de Fortis Banque SA/NV pour un montant total d'EUR 4,7 milliards.

Au 31 décembre 2008, le capital souscrit de Fortis Banque était composé de 483.241.153 actions ordinaires représentant un montant d'EUR 9.374.878.367. Le capital souscrit est détenu à 99,93% par l'Etat belge. Le solde de 315.086 actions (0,07%) étant détenu par les autres actionnaires de Fortis Banque SA/NV.

4.2 Autres réserves

Les autres réserves contiennent les réserves de la société mère ainsi que les résultats accumulés non distribués des filiales consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation.

Le 16 décembre 2008, l'Etat luxembourgeois a pris une participation de 49,9% dans la Banque Générale de Luxembourg (BGL), donnant lieu à une augmentation de capital d'EUR 2,4 milliards dans cette filiale. La différence entre cette augmentation de capital d'EUR 2,4 milliards et la participation de 49,9% dans l'actif net de BGL s'élève à (0,6) milliard et est transférée des réserves consolidés aux Intérêts minoritaires.

4.3 Ecarts de conversion

La réserve de conversion de devises est un élément distinct des capitaux propres dans lequel sont comptabilisés les écarts de conversion, résultant de la conversion des résultats et de la détention d'activités étrangères reprises dans les comptes annuels consolidés de Fortis Banque.

Fortis Banque couvre les investissements nets dans des activités étrangères. L'investissement net réalisé dans une activité étrangère représente la participation de Fortis Banque dans les actifs nets de cette activité. Les écarts de conversion résultant des emprunts et autres instruments monétaires désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont également comptabilisés en capitaux propres (à la rubrique Réserve de conversion de devise) jusqu'à la cession de l'investissement net, à l'exception de toute inadéquation de couverture, laquelle sera immédiatement comptabilisée en compte de résultat. Lors de la cession d'une entité étrangère, de tels écarts de conversion sont comptabilisés en compte de résultat au titre d'élément de pertes ou gains de la vente.

4.4 Gains et pertes non réalisés inclus dans les capitaux propres revenant aux actionnaires

Les gains et pertes non réalisés tels qu'inclus dans les capitaux propres revenant aux actionnaires se présentent comme suit :

	<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>Réévaluation des entreprises associées</i>	<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>	<i>Total</i>
<i>31 décembre 2008</i>				
Solde brut	(5.591)	(14)	(1)	(5.606)
Impôts afférents	558			558
Total	(5.033)	(14)	(1)	(5.048)
<i>31 décembre 2007</i>				
Solde brut	(955)	(7)	(4)	(966)
Impôts afférents	269			269
Total	(686)	(7)	(4)	(697)

Les gains et pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente sont présentés à la note 18.2 'Placements disponibles à la vente'. Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et éligibles comme couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées au titre de pertes ou gains non réalisés en capitaux propres. Toute inadéquation de couverture est immédiatement comptabilisée en compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente les variations des gains et pertes bruts non réalisés repris dans les capitaux propres pour 2008 et 2007.

	<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>Réévaluation des entreprises associées</i>	<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>	<i>Total</i>
Gains (pertes) bruts non réalisés au 1^{er} janvier 2008	(955)	(7)	(4)	(966)
Gains (pertes) bruts non réalisés relatifs aux activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	114	(23)		91
Gains (pertes) bruts non réalisés relatifs aux activités poursuivies au 1^{er} janvier 2008	(1.069)	16	(4)	(1.057)
Variations des gains (pertes) non réalisés durant l'année	(4.661)	12		(4.649)
Reprise des gains (pertes) non réalisés suite à la vente	(32)	(23)	(1)	(56)
Ecart de conversion	(53)			(53)
Cessions des entreprises associées				
Autres	224	(19)	4	209
Gains (pertes) bruts non réalisés au 31 décembre 2008	(5.591)	(14)	(1)	(5.606)

	<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>Réévaluation des entreprises associées</i>	<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>	<i>Total</i>
Gains (pertes) bruts non réalisés au 1^{er} janvier 2007	1.061	32	1	1.094
Variations des gains (pertes) non réalisés durant l'année	(1.707)	(11)	(2)	(1.720)
Reprise des gains (pertes) non réalisés suite à la vente	(297)	(2)		(299)
Ecart de conversion	19			19
Cessions des entreprises associées				
Autres	(31)	(26)	(3)	(60)
Gains (pertes) bruts non réalisés au 31 décembre 2007	(955)	(7)	(4)	(966)

5 Intérêts minoritaires

Les principaux intérêts minoritaires dans les sociétés du groupe Fortis Banque sont les suivants :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	% intérêts minoritaires	Valeur comptable	% intérêts minoritaires	Valeur comptable
<i>Sociétés du groupe</i>				
Fortis Bank AS (Turquie)	5,9%	50	6,0%	59
Moeara Enim			30,0%	136
Banque Générale de Luxembourg S.A.	49,9%	2.713	0,1%	3
Fortis FBN Preferred Investment B.V.			0,1%	210
Autres		17		22
Total		2.780		430

Le 29 septembre 2008, l'Etat luxembourgeois a investi EUR 2,5 milliards dans Fortis Banque Luxembourg sous forme d'obligations obligatoirement convertibles. Le 15 décembre 2008, l'Etat luxembourgeois a acquis 49,9% du capital de Fortis Banque Luxembourg par la conversion de la majorité des obligations en actions (pour un montant d'EUR 2,4 milliards). Etant donné que Fortis Banque détient toujours le contrôle de Fortis Banque Luxembourg (dont le nom a été modifié en Banque Générale de Luxembourg), cette filiale est consolidée par intégration globale et la participation de 49,9% de l'Etat luxembourgeois est considérée comme un intérêt minoritaire.

Le tableau ci-dessous présente les variations des gains et pertes non réalisés inclus dans les intérêts minoritaires.

	Placements disponibles à la vente	Réévaluation des entreprises associées	Couvertures des flux de trésorerie	Total
<i>31 décembre 2008</i>				
Intérêts minoritaires	(230)			(230)
Impôts y afférents	65			65
Total	(165)			(165)

Il n'y avait pas en 2007 de gains et pertes non réalisés inclus dans les intérêts minoritaires.

Les gains et pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente sont présentés à la note 18.2 'Placements disponibles à la vente'.

6 Gestion des risques

6.1 Introduction

Les activités commerciales de Fortis Banque nécessitent un cadre de gestion des risques global et solide pour s'assurer que les risques soient identifiés, mesurés, gérés et contrôlés. Sur la base d'une stratégie claire (assortie d'une appétence au risque déterminée) définie par le Comité de Direction (*Executive Board*) et le Conseil d'Administration, la mission de la fonction Risque est de garantir la continuité de Fortis Banque en évaluant, atténuant et contrôlant les pertes potentielles qui peuvent résulter, entre autres, du défaut de contreparties ou de clients, de mouvements des prix de marché, de la fraude ou de problèmes opérationnels internes. A cet égard, la fonction 'Risque' est responsable de la gestion active des risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels. Cette mission requiert un cadre structurel qui combine des politiques centrales, des méthodes et des processus dans une perspective large et qui bénéficie du support du contrôle de la performance des risques au niveau du groupe et des activités locales.

Cette note présente une description globale de l'organisation de la gestion des risques de Fortis Banque en 2008, ainsi qu'une analyse qualitative et quantitative de l'exposition aux risques de Fortis Banque au 31 décembre 2008.

Une première section introductive expose la philosophie qui gouverne les processus utilisés par la banque pour définir, valider et contrôler les principales mesures employées dans le cadre de l'évaluation des risques.

La seconde section détaille l'organisation de la gestion des risques de Fortis Banque. D'une part, elle montre comment s'articulent les niveaux structurels de contrôle et de surveillance afin de mettre en évidence avec la meilleure précision possible les différentes classes de risques : au niveau central, au niveau bilantaire (ALM) et au sein de chaque entité du groupe. D'autre part, elle présente les nombreux comités et plateformes mis en place en vue d'améliorer la coordination entre les différents niveaux de gestion du risque et les activités commerciales de la banque.

Les sections suivantes (Risque financier, Risque de liquidité et Risque opérationnel) donnent une vision technique et comptable détaillée de l'exposition au risque de la banque au 31 décembre 2008 et la compare à l'année précédente.

Fortis Banque revoit et améliore continuellement son cadre de gestion des risques afin d'aligner sa stratégie, sa philosophie et son organisation sur les meilleures pratiques du marché et en prenant en compte l'expérience acquise. A ce propos, les événements du dernier trimestre 2008 ont déclenché une révision de différents aspects de la gestion des risques de Fortis Banque.

Un '*Group Treasurer*' a été nommé le 16 mars 2009. Il dépend directement du CEO et est responsable de la gestion du bilan, incluant la gestion de liquidité à court et long terme, l'établissement de règles et limites, et la méthodologie pour le *Fund-transfer pricing*.

De plus, la gouvernance et l'organisation de la fonction Risque sont en cours d'amélioration par la centralisation de toutes les fonctions risque afin d'assurer une surveillance des risques globale et indépendante.

Par ailleurs, l'appétence au risque de Fortis Banque est soumise à un processus de réduction sensible. Plusieurs positions à risque font l'objet d'une diminution contrôlée, et notamment le portefeuille de crédits structurés, l'exposition au risque de marché, le portefeuille d'investissement ALM.

6.2 Mesure du risque

La mesure du risque est une étape cruciale dans le processus de gestion des risques.

Pour évaluer et mesurer les risques, Fortis Banque emploie plusieurs méthodologies qualitatives et/ou quantitatives. Cela va du reporting régulier sur, entre autres, la concentration et l'analyse quantitative et qualitative des portefeuilles, à des modèles de risque plus quantitatifs pour estimer des paramètres internes de risque, et notamment : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, l'exposition au défaut, la perte attendue (pour le risque de crédit), la *Value at Risk* (pour le risque de marché), les *Earnings at Risk*, le *Capital at Risk* (pour le risque opérationnel) et le capital économique.

Le développement et la révision de ces modèles, ainsi que leur validation, répondent à des normes qui s'appliquent à toute la banque afin d'assurer l'adéquation et la cohérence.

La surveillance des paramètres de risques observés, les tests de stress et les attentes fondées sur les modèles sont ensuite comparés à un cadre de limites et de directives de risque. En raison du récent changement de périmètre de Fortis Banque (y compris la séparation avec Fortis Bank Nederland (Holding) et avec les entités de Fortis Insurance) et de la crise financière sans précédent, Fortis Banque redéfinit actuellement son niveau de tolérance au risque en recourant à un ensemble de paramètres, limites et directives réévalués.

Toutes ces mesures de risque, y compris les tests de stress, sont finalement regroupées dans des tableaux de bord afin de fournir une vue d'ensemble des risques à l'intention des organes de direction. Ces documents de synthèse sont destinés à supporter et étayer les prises de décision et sont dans un processus d'amélioration continue.

6.3 Organisation de la gestion des risques

La structure de gestion des risques de Fortis Banque a été conçue pour permettre la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des risques.

6.3.1 Gestion et suivi des risques

Dans le groupe Fortis Banque, la gestion et le suivi des risques passent par un schéma de délégation de pouvoirs, depuis la fonction de gestion locale des risques dans les différentes zones géographiques jusqu'à la fonction de gestion des risques à l'échelle du *business* et du département de gestion centralisée des risques (*Central Risk Management*), en étroite collaboration avec le département Gestion des actifs et des passifs (*Asset & Liability Management*).

6.3.1.1 Gestion centralisée des risques (CRM - Central Risk Management)

Le département de gestion centralisée des risques (CRM) est dirigé par le responsable des risques : le *Chief Risk Officer*. Sa mission est de veiller à ce que le groupe respecte constamment des normes rigoureuses de gestion des risques, sensibiliser la direction aux risques encourus et l'aider à les comprendre, favoriser l'optimisation de la rentabilité par rapport au risque, mesurer le capital économique au niveau de l'ensemble du groupe et valider les modèles de risque.

En outre, le département CRM dispense une assistance aux entités du groupe dans le domaine des risques et appuie les divers comités de risques. Il coordonne également l'application des mesures relatives aux risques et la communication en la matière.

6.3.1.2 Gestion des actifs et passifs (ALM – Asset & Liability Management)

Le département de gestion des actifs et passifs (ALM) est plus particulièrement chargé du suivi de l'ensemble des risques ALM liés au bilan de Fortis Banque et de ses entités. En cela, il se conforme aux décisions prises par le Comité Banque ALCO ainsi qu'aux conditions fixées par Fortis Banque et par les régulateurs. C'est le département ALM qui définit l'appétence au risque et qui gère ces risques par la mise en place de directives de prise de risques et des seuils associés. Le département ALM s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion telles que définies par les régulateurs et par les agences de notation.

6.3.1.3 Secteurs d'activités de la gestion des risques

Chaque secteur d'activités (ou business) :

- a la responsabilité de gérer ses propres risques en respectant les limites, la politique et les règles fixées par les régulateurs et par le département *Central Risk Management* ;
- dispose d'un *Business Risk Committee* (Comité des risques d'entreprise) qui aide son équipe de direction à faire en sorte que les principaux risques soient bien compris et que la gestion des risques soit appropriée ; et
- a la responsabilité de gérer ses propres risques et de s'assurer qu'il dispose d'un système de gestion des risques complet couvrant tout l'éventail des risques potentiels.

Le dédoublement des lignes hiérarchiques entre les *Chief Risk Officers* des secteurs d'activités (businesses) et leur administrateur délégué respectif d'une part et le *Chief Risk Officer* du groupe d'autre part, vise à renforcer et à consolider :

- les principes de transparence totale de l'information liée aux risques (quantification des risques, rentabilité, réserves, limites, capitaux, méthodologies, hypothèses, organisation de la gestion des risques, etc.) entre les *businesses* et le département CRM ; et
- le respect des règlements, des directives et des limites imposées par le groupe, ainsi que l'indépendance de la fonction 'risque' dans le processus de décision et de suivi des risques.

6.3.1.4 Département d'audit interne (FAS – Fortis Bank Audit Services)

Le département d'audit interne offre une assistance professionnelle et indépendante en appui de la réalisation des objectifs de Fortis Banque. FAS évalue l'efficacité des processus de gouvernance, de prise et de contrôle des risques, et émet des recommandations concrètes pour les optimiser.

Fortis Audit Services procède régulièrement à l'audit des fonctions de gestion des risques de Fortis Banque au niveau du groupe, au niveau des secteurs d'activité (*business*) et à l'échelon local.

6.3.2 Structure du comité des risques de Fortis Banque

6.3.2.1 Comités des risques liés au Conseil d'Administration

Fortis Bank Audit Committee (AC) – Comité d'audit

Le rôle du comité d'audit consiste à aider le Conseil d'Administration dans sa tâche de suivi et de supervision du contrôle interne au sens le plus large au sein de Fortis Banque, et notamment du contrôle interne relatif à l'information financière.

Le comité d'audit contrôle au moins une fois par an, pour le compte du Conseil d'Administration, la qualité et l'efficacité des procédures et des structures à l'aide desquelles Fortis Banque gère ses risques, les règles d'évaluation comptables relatives au risque, les procédures de calcul des fonds propres prudentiels et la performance du système de contrôle interne.

Fortis Bank Risk and Finance Committee (RCF)

Durant le dernier trimestre 2008, il a été décidé d'établir un RCF au niveau du Conseil d'Administration. Sa composition a été approuvée en février 2009. Le RCF est devenu opérationnel au cours du premier trimestre 2009. Il assiste le Conseil d'Administration dans la révision et la réorganisation de la structure de gestion des risques de Fortis Banque. La mission du nouveau comité RCF est de reprendre les activités précédemment accomplies par le *Risk and Capital Committee* au sein du Conseil d'Administration de Fortis, en prenant en considération les leçons à tirer des événements récents, dans une perspective de renforcement de Fortis Banque dans la poursuite de ses activités.

6.3.2.2 Les Corporate Risk Committees

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque se voit soutenu dans sa mission par les comités suivants :

- Le *comité Banque ALCO*, est en charge de la gestion du risque de liquidité, de taux d'intérêt, de change, d'investissements, de financements à long terme et de la gestion du capital de la banque.
- *Central Operational Policy Committee (OPC) – Comité central de la politique opérationnelle*, édicte les normes, la politique et les règles de mesure de l'exposition au risque opérationnel.
- *Central Credit Policy Committee (CPC) – Comité central de la politique de crédit*, approuve la politique et les processus de gestion du risque de crédit, fixe les limites de concentration des risques, approuve les nouveaux produits de crédit et surveille la qualité du portefeuille de crédits ainsi que les limites de délégation en la matière.
- *Central Credit Committee (CCC) – Comité central du crédit*, prend les décisions sur les risques afférents aux divers débiteurs, y compris les limites par pays et par entité bancaire, et approuve les transactions supérieures à un certain niveau qui affectent le bilan et entrent dans l'enveloppe de prêts de la banque.
- *Fortis Bank Group Committee on Impairments and Provisions (FGCIP) – Comité de détermination des dépréciations et des provisions*, supervise les ajustements de valeur au niveau des comptes consolidés du groupe.

6.3.2.3 Technical Risk Committees & Platforms - Comités et plates-formes de risque technique

Les comités et plates-formes de risque technique comportent les éléments suivants :

- La plate-forme Capitaux (*Capital Platform*), est un forum de discussion consacré au capital économique du groupe. Son objectif principal est la mise en commun d'informations et de savoir-faire sur les questions relatives aux capitaux dans un souci de cohérence maximale.
- Le *Model Acceptance Group (MAG)*, prend des décisions d'ordre technique/méthodologique, évalue la conformité à la réglementation en vigueur et la cohérence des méthodologies d'évaluation du risque crédit et d'application des modèles appliqués dans le groupe.
- Le comité opérationnel ALCO (*Operational ALCO Committee*), est un comité qui prend les mesures nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises par le comité Banque ALCO.
- Le *Liquidity Risk Committee* de Merchant Banking, est le comité d'acceptation des risques afin de discuter et d'approuver, entre autres, les limites de liquidité, la politique de liquidité, le plan d'urgence de financement, le *Liquidity stress testing*.

6.4 Risques financiers

Les risques financiers englobent deux types de risques : le risque de crédit et le risque de marché.

6.4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une diminution des bénéfices ou des fonds propres, résultant du non-respect par un débiteur des termes d'un contrat ou de l'inexécution de ses engagements.

6.4.1.1 Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est régie par la politique de crédit de Fortis Banque (*Fortis Bank Credit Policy*). Cette politique de crédit englobe un ensemble de principes, règles, directives et procédures pour l'identification, l'évaluation, l'approbation et le reporting du risque de crédit au sein du groupe. La politique de crédit de Fortis Banque établit un cadre homogène pour toutes les activités qui engendrent un risque de crédit du fait, soit de relations de prêt directes, soit d'autres activités entraînant un risque de crédit telles que, par exemple, des activités d'investissement. La politique de crédit de Fortis Banque comprend quatre catégories : les principes, les politiques inter-segments (*Cross Business Policies*), les politiques spécifiques à un secteur d'activité (*Business Specific Policies*) et les instructions.

La catégorie 'principes' énonce les paramètres et les valeurs essentiels qui définissent la tolérance au risque et caractérisent la culture de crédit au sein de Fortis Banque. Ces principes sont universels et invariables, à l'exception de la stratégie sur le risque de crédit (*Credit Risk Strategy*) qui est incorporée à la Charte sur le risque de crédit (*Credit Risk Charter*) et qui peut être modifiée en fonction de l'évolution du marché et de la stratégie de l'entreprise. Les politiques inter-segments, les politiques spécifiques à un secteur d'activité et les instructions sont de nature dynamique. Elles sont soumises en permanence à des modifications et des contrôles en fonction de l'évolution des circonstances et de l'expérience accumulée.

Les politiques inter-segments décrivent le cadre en fonction duquel un produit ou une activité de crédit doit être conçu pour plusieurs secteurs d'activités à la fois ou pour l'ensemble du groupe Fortis Banque.

Les politiques spécifiques à un secteur d'activité (*business*) énoncent des règles propres à chaque produit ou activité de crédit pour un secteur d'activité déterminé. Elles sont conçues et formulées par le secteur d'activité concerné afin qu'il se les approprie et les applique efficacement. Les instructions fournissent des informations détaillées sur les processus liés aux activités de crédit.

6.4.1.2 Le cycle de vie du crédit

Une gestion efficace du risque de crédit suppose l'identification des risques de crédit existants et potentiels qui sont inhérents à tout produit ou activité. Ce processus d'identification inclut la collecte de toutes les informations pertinentes qui concernent les produits proposés, les contreparties concernées et tous les paramètres susceptibles d'influer sur le risque de crédit.

L'évaluation du risque de crédit afférent à un contrat envisagé se décompose en plusieurs étapes :

- analyse de la probabilité qu'une contrepartie manque à ses obligations, y compris la classification sur l'échelle de notation des risques de Fortis Banque (*Fortis Bank Master Scale*) ;
- analyse de la possibilité que les obligations d'une contrepartie soient satisfaites par d'autres moyens dans le cas où elle ne s'en acquitterait pas par elle-même ; et
- formulation d'un avis motivé par un intervenant indépendant.

Les critères d'acceptation des contreparties sont les conditions auxquelles Fortis Banque subordonne l'acceptation de demandes de crédit par ses clients. Ces conditions sont déterminées par le profil de risque de crédit que Fortis Banque considère comme généralement acceptable.

L'octroi de crédits doit être subordonné à des critères sains et bien définis. En effet, afin de préserver sa réputation et de garantir la pérennité de ses activités, Fortis Banque ne veut pas s'engager envers des contreparties ou dans des crédits douteux. Les critères d'acceptation des contreparties incluent une indication claire du marché visé par la banque et une connaissance approfondie de l'emprunteur ou de la contrepartie, de la finalité et du montage du crédit concerné ainsi que de l'origine des fonds nécessaires à son remboursement. L'estimation des pertes attendues (*Expected Loss* – EL), des pertes inattendues (*Unexpected Loss* – UL) et du capital économique se fonde principalement sur les paramètres de probabilité de défaut (*Probability of Default* – PD), de perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD) et d'exposition en cas de défaut (*Exposure at Default* – EAD).

La décision sur le crédit est prise par des personnes ou comités autorisés au vu de l'avis d'un analyste de crédit. La délégation de pouvoir en matière de décision de crédit implique le transfert partiel de l'autorité centrale vers les niveaux de gestion appropriés du *Credit Risk Management* et des secteurs d'activité. Les règles de délégation organisent et conditionnent le processus de prise de décision sur l'acceptation et la gestion du risque de contrepartie. Elles sont sous-tendues par le principe selon lequel il faut trouver un équilibre (sous l'angle de la rentabilité globale) qui est un compromis entre deux préoccupations contraires : maximiser l'autonomie des *businesses* en matière de prise de décision et réduire le risque de contrepartie.

Le suivi du risque de crédit est un mécanisme de contrôle permanent et automatique portant sur tous les encours de crédit et sur les événements affectant l'exposition au risque de crédit. Il a essentiellement pour but d'anticiper les risques de défaillance et d'en rendre compte. La surveillance des risques consiste en un suivi quotidien de tous les risques de crédit. Des systèmes d'information et de procédures complets assurent le suivi des crédits et des contreparties dans chaque portefeuille. Ces procédures énoncent les critères d'identification et de déclaration des crédits susceptibles de poser problème afin de s'assurer qu'ils font l'objet d'un suivi adéquat et, si nécessaire, de mesures correctives et d'une modification de leur classification.

Les encours de crédit dépréciés sont transférés au service de 'suivi intensif' (*Intensive Care*) ou au 'recouvrement' (*Recovery*). Le suivi intensif conçoit des stratégies pour réhabiliter un crédit déprécié ou augmenter le remboursement qui en sera obtenu. Il fournit en outre des informations et une aide aux *businesses* pour le traitement des prêts à problèmes qui ne sont pas encore dépréciés. La fonction *Intensive Care* ne peut être assumée par le service qui a accordé le crédit. Dans le cas où une contrepartie n'honore pas ses obligations et est considérée comme incapable de les assumer par ses propres moyens, tous les autres moyens (comme la vente ou la réalisation de créances, sûretés ou garanties) doivent être employés pour obtenir l'exécution de ses obligations envers Fortis Banque.

6.4.1.3 Exposition au risque de crédit

L'exposition totale de Fortis Banque au risque de crédit (avant sûretés réelles reçues et autres rehaussements de crédit) est évaluée et présentée comme étant le montant en principal des créances figurant au bilan ou des créances potentielles figurant hors bilan sur ses clients et contreparties au 31 décembre. La présentation de l'exposition au risque de crédit suit la classification du bilan, puisque celle-ci reflète au mieux la nature et les caractéristiques de l'exposition. L'exposition totale de Fortis Banque au risque de crédit au 31 décembre se présente comme suit :

	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 14)	22.647	27.003
Dépréciations	(3)	(1)
Total net trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 14)	22.644	27.002
<i>Actifs détenus à des fins de transaction</i>		
Obligations	10.676	22.011
Instruments financiers dérivés	72.135	28.926
Total net des actifs détenus à des fins de transaction (voir note 15)	82.811	50.937
<i>Créances sur les banques</i>		
Dépôts porteurs d'intérêts	17.968	8.041
Prêts et avances	8.566	8.460
Opérations de prise en pension	14.895	65.858
Opérations de prêts de titres	2.271	27.404
Autres	3.642	8.600
Total des créances sur les banques (voir note 16)	47.342	118.363
Dépréciations	(299)	(17)
Total net créances sur les banques (voir note 16)	47.043	118.346
<i>Créances sur la clientèle</i>		
Pouvoirs publics et institutions officielles	4.155	5.343
Prêts hypothécaires	34.006	95.445
Prêts à la consommation	7.057	9.774
Prêts commerciaux	114.872	138.696
Opérations de prise en pension	36.274	28.186
Opérations de prêts de titres	6.576	24.279
Autres	15.079	15.581
Total des créances sur la clientèle (voir note 17)	218.019	317.304
Dépréciations	(2.389)	(2.002)
Total net créances sur la clientèle (voir note 17)	215.630	315.302
<i>Placements porteurs d'intérêts</i>		
Effets publics	372	265
Obligations d'Etat	55.315	45.084
Obligations émises par les entreprises	19.720	25.924
Instruments de crédit structurés	38.837	36.152
Total placements porteurs d'intérêts (voir note 18)	114.244	107.425
Dépréciations	(8.639)	(2.435)
Total net placements porteurs d'intérêts (voir note 18)	105.605	104.990
<i>Réassurance et autres créances (voir note 19)</i>		
Dépréciations	(18)	(9)
Total net réassurance et autres créances (voir note 19)	5.680	6.546
Total du risque de crédit du bilan	490.761	627.587
Dépréciations	(11.348)	(4.464)
Total net du risque de crédit du bilan	479.413	623.123
<i>Engagements de crédit hors bilan (voir note 46)</i>		
Dépréciations	(773)	(447)
Total net des Engagements de crédit hors bilan (voir note 46)	93.960	158.660
Total du risque de crédit	585.494	786.694
Dépréciations	(12.121)	(4.912)
Exposition totale nette du risque de crédit	573.373	781.783

La cession des activités bancaires néerlandaises de Fortis Banque à l'Etat néerlandais en octobre 2008 a eu pour conséquence une réduction importante du portefeuille crédit de la banque. Le portefeuille des créances à la clientèle en a été fortement affecté puisqu'il s'est réduit de près d'un tiers sur l'année. Cependant, si l'on considère seulement le périmètre actuel de Fortis Banque, le portefeuille des crédits à la clientèle augmente de 13% sur la même période. Cette évolution a été principalement soutenue par les crédits commerciaux (en hausse de 16%) et les crédits hypothécaires résidentiels (en hausse de 10%). L'exposition globale aux contreparties bancaires s'est également considérablement réduite (en baisse de 60%) mais davantage à cause du redimensionnement des activités de financement interbancaire de Fortis Banque que par suite de la vente de Fortis Bank Nederland (Holding), avec un recul remarquable des opérations de prise en pension d'EUR 51 milliards. Les actifs engagés présentent une évolution inverse, essentiellement due à la valorisation positive de la juste valeur de l'encours de dérivés de taux résultant de la diminution sensible des taux d'intérêt durant l'année. Une croissance similaire apparaît au passif, principalement suite à la valorisation négative de la juste valeur de positions au bilan. L'exposition supplémentaire d'EUR 10 milliards en emprunts d'Etat procède de l'exécution convenue – dans le contexte de la vente de Fortis Bank Nederland (Holding) à l'Etat néerlandais – de l'échange d'un prêt en euros à Fortis Bank Nederland (Holding) en obligations de l'Etat néerlandais. L'évolution des engagements de crédits a été principalement influencée par la disparition des lignes de crédit importantes de Fortis Bank Nederland (Holding). Les événements récents sur les marchés financiers ont également affecté le portefeuille de crédits structurés comme détaillé dans les notes 6.1.1.10 et 18.4.

Scaldis est un véhicule entièrement consolidé dans Fortis Banque, qui achète des actifs éligibles à revenus fixes dont les émetteurs sont notés *Investment grade*, *Sub-investment grade* ou ne sont pas notés. Les *pools* d'actifs de Scaldis se composent de financements continus d'actifs de clients tiers tels que prêts à la consommation, financements automobiles, prêts commerciaux, créances hypothécaires et créances de location-financement. Les *pools* d'actifs de Scaldis (EUR 4.141 millions en 2008 ; EUR 6.169 millions en 2007) ne sont pas inclus dans cette présentation du risque crédit, ni dans aucun des tableaux suivants de cette note car ils sont comptabilisés comme Autres actifs (voir note 22). Les actifs éligibles achetés par Scaldis sont structurés afin de justifier d'une notation de A-1/F1+/P1, sur la base des critères et méthodologies acceptés par les agences de notation. A cette fin, Scaldis dispose de deux niveaux de protection pour couvrir les pertes initiales : les rehaussements de crédit qui sont spécifiques aux transactions et ceux qui se rapportent à un plus large programme.

Tout risque de crédit résiduel sur les actifs sont supportés par les investisseurs en titres négociables '*commercial paper*' de Scaldis. Fortis Banque assume le risque résiduel envers les investisseurs sur une partie limitée des actifs en mettant des lignes de liquidité à la disposition de Scaldis. Ces facilités couvrent toutes pertes sur les actifs de Scaldis après utilisation de tous les rehaussements de crédit disponibles.

Au 31 décembre 2008, les lignes de liquidités accordées par Fortis Banque représentent 15,75% (EUR 1.997 millions) du risque de crédit résiduel en termes de pourcentage du montant total des titres négociables (CP) émis.

6.4.1.4 Risque de crédit - accords de compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et leur solde net est affiché au bilan uniquement s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Toutefois, dans certains cas précis, Fortis Banque peut aussi faire intervenir un accord de compensation pour les créances et les dettes qui ne remplissent pas les conditions requises par les normes IFRS pour qu'une compensation soit effectuée.

Le tableau ci-dessous recense les droits de cette nature qui existaient à la clôture de l'exercice ainsi que les accords principaux de compensation (*master netting arrangements*) qui servent à atténuer l'exposition au risque de perte sur des crédits. Les actifs financiers qui y sont déclarés sont ceux qui peuvent légalement faire l'objet d'un droit de compensation avec des dettes financières si ces actifs ne sont pas inscrits au bilan pour leur montant net.

	2008	2007
Créances sur la clientèle	5.587	12.376
Autres actifs	34	4
Exposition totale du risque de crédit qui légalement peut faire l'objet d'une compensation	5.621	12.380
Exposition du risque de crédit diminué sur base d'un accord cadre de compensation	18.632	24.179

6.4.1.5 Concentration du risque de crédit

La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certain nombre de contreparties positivement corrélées (c'est-à-dire dont la défaillance tend à se produire dans des circonstances similaires) qui risquent d'occasionner des pertes significatives en cas de faillite ou de défaut de paiement. De ce fait, le refus de concentration excessive des risques est un élément essentiel de la stratégie en place en matière de risque de crédit afin de maintenir des portefeuilles homogènes, liquides et diversifiés.

Afin d'éviter toute concentration imprévue de risques de crédit, Fortis Banque applique le concept d'engagement total du débiteur (*total one obligor*). Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. Pour gérer la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques de Fortis Banque vise un étalement du risque de crédit sur plusieurs secteurs et pays. Le tableau ci-dessous présente la concentration sectorielle du portefeuille de crédit à la clientèle au 31 décembre.

	2008		2007	
	Valeur comptable des créances sur la clientèle	Pourcentage total	Valeur comptable des créances sur la clientèle	Pourcentage total
Secteur industriel				
Agriculture, sylviculture, pêche	1.463	0,68%	1.926	0,61%
Pétrole et gaz	4.568	2,12%	4.910	1,56%
Métaux de base	3.189	1,48%	4.441	1,41%
Matériaux bruts et intermédiaires	609	0,28%	971	0,31%
Biens de consommation	7.439	3,45%	8.185	2,60%
Bois, pulpe et produits dérivés du papier	1.010	0,47%	1.137	0,36%
Technologie, média et télécommunications	2.714	1,26%	3.138	1,00%
Fourniture en électricité, gaz et eau	5.849	2,72%	7.499	2,38%
Chimie, caoutchouc et plastique	3.661	1,70%	6.161	1,95%
Construction et construction mécanique	7.364	3,42%	6.735	2,14%
Machines et équipements	3.931	1,82%	5.197	1,65%
Automobile	3.821	1,77%	3.890	1,23%
Moyens de transport	778	0,36%	966	0,31%
Financement du commerce et des marchandises	13.726	6,37%	14.397	4,57%
Commerce de détail	3.601	1,67%	3.720	1,18%
Immobilier	15.682	7,28%	20.983	6,65%
Services financiers	64.263	29,73%	74.672	23,68%
Holdings et autres services	17.779	8,25%	23.484	7,45%
Services publics et sociaux	12.289	5,70%	14.339	4,55%
Particuliers	38.910	18,06%	104.179	33,04%
Non classés	2.984	1,39%	4.372	1,39%
Total	215.630	100%	315.302	100%
Dépréciations	(2.389)		(2.002)	
Total brut créances sur la clientèle	218.019		317.304	

Tout comme en 2007, les concentrations les plus significatives, dans le portefeuille des crédits clients de Fortis Banque, sont les services financiers et les particuliers qui représentent respectivement 29,7% et 18,1% des encours totaux sur la clientèle. Les services financiers comprennent essentiellement des institutions financières non-bancaires, y compris des sociétés d'investissement et d'assurance. La catégorie 'particuliers' comprend les crédits hypothécaires résidentiels (84%) et les prêts à la consommation (16%). La vente de Fortis Bank Nederland (Holding) a eu un impact sur tous les secteurs, mais plus significativement sur les secteurs déjà mentionnés : les particuliers (baisse de 63%) et les services financiers (baisse de 14%). Si l'on exclut l'impact de Fortis Bank Nederland (Holding), on peut noter une augmentation dans presque tous les secteurs à l'exception de la chimie (en baisse de 25%) et des holdings et autres services (en baisse de 5%) ; les secteurs où la croissance de l'encours est la plus significative sont l'agriculture, le financement du commerce et des marchandises, le pétrole et le gaz et les services publics.

Le tableau ci-dessous décrit la concentration du risque de crédit en fonction du pays dans lequel est située l'entité de Fortis Banque concernée au 31 décembre.

	2008		2007	
	Exposition au risque de crédit au bilan	Pourcentage	Exposition au risque de crédit au bilan	Pourcentage
Secteur géographique de la filiale Fortis Banque				
Benelux	368.857	75,2%	486.334	77,5%
Autres pays européens	73.441	15,0%	75.362	12,0%
Amérique du Nord	36.981	7,5%	50.205	8,0%
Asie	11.398	2,3%	14.610	2,3%
Autres	84	0,0%	1.076	0,2%
Total au bilan	490.761	100,0%	627.587	100,0%

La séparation de Fortis Bank Nederland a eu, de toute évidence, un impact majeur sur les activités localisées aux Pays-Bas mais a concerné aussi des entités situées en dehors du Benelux (principalement en Europe).

Le tableau ci-dessous présente la concentration du risque de crédit au 31 décembre en fonction de la localisation du client :

	2008		2007	
	Exposition au risque de crédit au bilan	Pourcentage	Exposition au risque de crédit au bilan	Pourcentage
Secteur géographique de la clientèle				
Benelux	159.514	32,5%	240.154	38,3%
Autres pays européens	232.017	47,3%	259.235	41,3%
Amérique du Nord	76.718	15,6%	95.329	15,2%
Asie	15.448	3,1%	19.650	3,1%
Autres	7.064	1,5%	13.219	2,1%
Total au bilan	490.761	100,0%	627.587	100,0%

Par rapport aux autres entités de Fortis Banque, les activités bancaires néerlandaises étaient relativement plus concentrées sur des contreparties localisées dans le Benelux. Si l'on exclut Fortis Bank Nederland (Holding), la croissance du portefeuille des crédits à la clientèle a été davantage marquée dans le Benelux, en France et en Allemagne. Par ailleurs, les crédits aux banques ont diminué de façon significative en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Norvège. L'exposition au pays sous la catégorie *Sub-investment grade* (note de crédit de 6 ou plus sur l'échelle de notation de Fortis Banque) s'élève à seulement 1,9% de l'exposition au risque de crédit total.

Le tableau ci-dessous présente la concentration du risque de crédit au bilan à la clôture de l'exercice selon la localisation du client et le type de contrepartie. Les Pouvoirs publics et institutions officielles comprennent les réserves obligatoires auprès des banques centrales (EUR 3 milliards). Les Institutions financières présentent l'exposition aux banques des créances sur les banques, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des certificats d'endettement. Les actifs détenus à des fins de transaction sont repris sous la rubrique Autres.

	<i>Pouvoirs publics et institutions officielles</i>	<i>Institutions financières</i>	<i>Clients corporate</i>	<i>Clients retail</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<i>31 décembre 2008</i>						
Au bilan						
Benelux	28.338	12.191	70.535	34.343	14.107	159.514
Autres pays européens	33.656	48.233	91.640	6.681	51.807	232.017
Amérique du Nord	1.486	11.521	41.750	47	21.914	76.718
Asie	312	6.515	6.950	174	1.497	15.448
Autres	295	1.099	5.197	116	357	7.064
Total au bilan	64.087	79.559	216.072	41.361	89.682	490.761

	<i>Pouvoirs publics et institutions officielles</i>	<i>Institutions financières</i>	<i>Clients corporate</i>	<i>Clients retail</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<i>31 décembre 2007</i>						
Au bilan						
Benelux	25.049	9.882	92.334	97.202	15.687	240.154
Autres pays européens	32.503	106.141	87.486	6.189	26.916	259.235
Amérique du Nord	493	24.785	57.244	60	12.747	95.329
Asie	228	9.574	7.615	242	1.991	19.650
Autres	1.983	2.768	7.050	140	1.278	13.219
Total au bilan	60.256	153.150	251.729	103.833	58.619	627.587

L'augmentation dans la catégorie 'Autres' résulte d'une plus grande exposition aux actifs détenus à des fins de transaction. Les créances commerciales envers des clients du Benelux et envers d'autres pays européens représentent ensemble 33% du total de l'exposition au bilan. L'encours envers les clients *retail* dans le Benelux a chuté de 65% suite à la séparation du portefeuille des crédits hypothécaires de Fortis Bank Nederland (Holding) et malgré une augmentation de 8,8% de ces actifs envers les contreparties belges. L'exposition aux pouvoirs publics et institutions officielles en Europe et aux Etats-Unis a présenté une croissance relative puisqu'elle atteint désormais 13% de l'exposition total au bilan contre 9% au 31 décembre 2007.

6.4.1.6 Risque-pays

Le risque-pays est défini comme le risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité d'honorer ses obligations de crédit pour des raisons d'ordre politique, social, économique ou en raison d'autres événements survenus dans un pays déterminé. Fortis Banque procède régulièrement à une analyse du profil de risque des pays dits émergents d'après une évaluation des risques politiques, économiques, de transfert et de convertibilité. Cette analyse aboutit à la fixation de notations par pays.

Pour gérer son exposition au risque-pays, Fortis Banque a mis en place un ensemble de limites applicables aux pays émergents en fonction de leurs notations et de l'appétence de Fortis Banque pour ce risque. L'exposition dans chaque pays émergent ainsi que l'ensemble des expositions transfrontalières font l'objet d'un contrôle permanent. Chaque allocation aux limites par pays est déterminée par le pays de résidence de l'emprunteur, la nature de la transaction et l'existence de garanties ou de sûretés autorisant le transfert du risque-pays.

6.4.1.7 Notation du risque de crédit

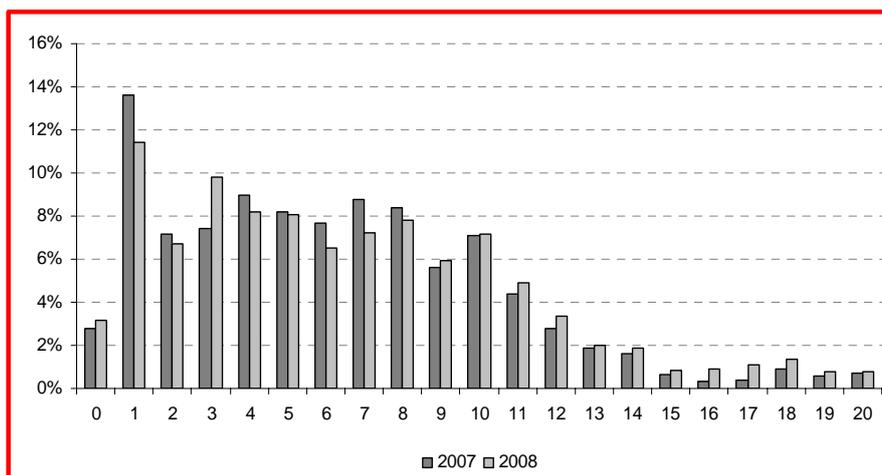
La notation du risque de crédit est une classification résultant du processus d'attribution d'une note de crédit (*Risk rating assignment process*), lequel est fondé sur une évaluation effectuée par des personnes qualifiées. Cette classification est le résultat de :

- l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur et des estimations quant à son aptitude à rembourser ses dettes ; et
- la qualité et la sécurité d'un actif au vu de la santé financière de l'émetteur, qui permet d'apprécier la probabilité qu'un émetteur soit capable de payer les intérêts et le principal en temps et en heure.

Le but ultime du processus est de calculer la perte attendue dans un délai d'un an pour chaque emprunteur ou actif.

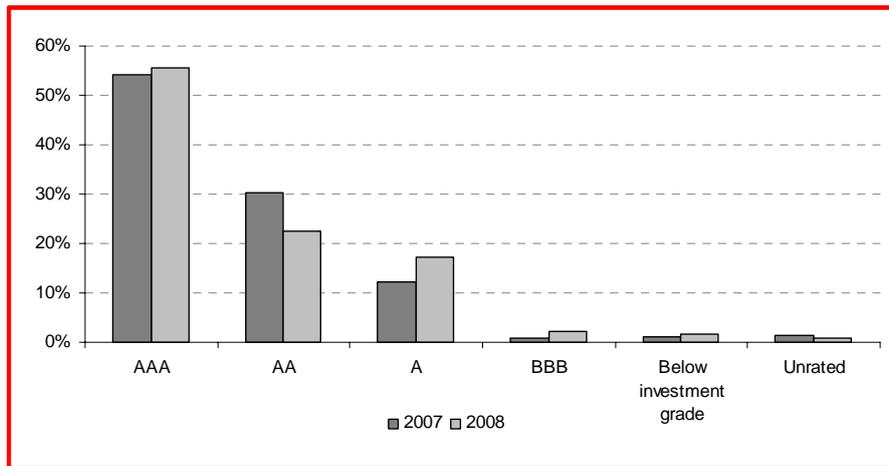
C'est dans cette optique que Fortis Banque a élaboré une échelle de notation (*Master scale*). Celle-ci, graduée de 0 à 20, indique la probabilité qu'une contrepartie manque à ses engagements dans l'année. Les notes de 0 à 5 correspondent à l'*Investment grade*, celles de 6 à 17 sont relatives au *Sub-investment grade* et celles de 18 à 20 concernent les prêts dépréciés (*Impaired*).

Le tableau suivant fournit des informations sur la qualité des prêts notés individuellement et des engagements de crédit hors bilan au profit de la clientèle (hors opérations de prise en pension et prêts de titres) selon l'échelle de notation des risques de Fortis Banque.



La catégorie *Investment grade* (notation 0 – 5) représente 47% du portefeuille de prêts et d'engagements (48% en 2007), la catégorie *Sub-investment grade* (notation 6 – 17) représente 50% alors que les prêts dépréciés s'élèvent à 2,9% (notation 18 – 20).

Le tableau suivant présente la qualité de crédit par catégorie (notation de crédit) des titres de dette de Fortis Banque, à l'exclusion des placements détenus à des fins de transaction, au 31 décembre 2008 sur la base de notations externes.



Les montants relatifs à la qualité du crédit des obligations (hors obligations incluses en Actifs détenus à des fins de transaction) par notation de crédit se présentent comme suit :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage
<i>Notation de crédit de qualité (Investment grade)</i>				
AAA	58.122	55,0%	56.935	54,2%
AA	23.711	22,5%	31.724	30,2%
A	18.088	17,1%	12.812	12,2%
BBB	1.940	1,8%	742	0,7%
Notation de crédit de qualité (Investment grade)	101.861	96,4%	102.213	97,3%
<i>Inférieur à la notation de qualité (Non-investment grade ou Below investment grade)</i>				
Non coté	939	0,9%	1.566	1,5%
Valeur totale nette des investissements en titres porteurs d'intérêts	105.605	100,0%	104.990	100,0%
Dépréciations	8.639		2.435	
Valeur totale brute des investissements en titres porteurs d'intérêts	114.244		107.425	

6.4.1.8 Atténuation du risque de crédit

L'atténuation du risque de crédit est la technique consistant à réduire le risque de crédit par la mise en place de couvertures ou l'obtention de sûretés. La couverture désigne toute technique financière visant à réduire ou à éliminer le risque financier engendré par des produits et/ou des activités. Une sûreté est tout engagement contracté ou tout privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont Fortis Banque peut se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un prêt de titres ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

Les sûretés réelles et garanties reçues en nantissement d'actifs et engagements financiers se répartissent comme suit :

	<i>Sûretés réelles reçues</i>					<i>Exposition non garantie</i>
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Instruments financiers</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Autres sûretés réelles et garanties</i>	<i>Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit en souffrance ¹⁾</i>	
<i>2008</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.644	10.110				12.534
Placements porteurs d'intérêts	105.605	1.162				104.443
Créances sur les banques	47.043	16.452		1.069	238	29.760
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	4.154		2	1.029	222	3.345
Prêts hypothécaires	33.946	400	37.281	779	7.934	3.420
Prêts à la consommation	6.754	593	1.234	334	1.041	5.634
Prêts commerciaux	113.022	31.550	52.772	29.082	31.141	30.759
Opérations de prise en pension	36.274	36.616			359	17
Emprunts de titres	6.576	5.999				577
Autres Prêts	14.904	2.147	12.197	6.042	7.053	1.571
Total des créances sur la clientèle	215.630	77.305	103.486	37.266	47.750	45.323
Autres créances	5.680					5.680
Total du bilan	396.602	105.029	103.486	38.335	47.988	197.740
Total hors bilan	93.960	4.296	8.801	4.607	2.613	78.869
Exposition totale du risque de crédit	490.562	109.325	112.287	42.942	50.601	276.609
<i>2007</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27.003	18.742		1.372	8.920	15.809
Placements porteurs d'intérêts	104.991	1.215				103.776
Créances sur les banques	118.346	104.960	43	197	12.616	25.762
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	5.340	14	10	1.560	947	4.703
Prêts hypothécaires	95.380	532	108.936	2.459	25.732	9.185
Prêts à la consommation	9.427	1.239	2.514	232	1.448	6.890
Prêts commerciaux	137.191	21.713	41.205	23.023	13.180	64.430
Opérations de prise en pension	28.186	28.315			1.590	1.461
Emprunts de titres	24.279	19.873	5			4.401
Autres Prêts	15.506	4.551	10.378	3.182	5.997	3.392
Total des créances sur la clientèle	315.309	76.237	163.048	30.456	48.894	94.462
Autres créances	6.546	3		423		6.120
Total du bilan	572.195	201.157	163.091	32.448	70.430	245.929
Total hors bilan	158.660	5.504	11.500	1.593	4.796	144.859
Exposition totale du risque de crédit	730.855	206.661	174.591	34.041	75.226	390.788

1) Le montant des sûretés réelles reçues excédant l'exposition du risque de crédit est la somme des surplus de sûretés reçues sur chaque créance.

La valeur d'une sûreté est déterminée avec prudence, d'après plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de son prix. Elle tient notamment compte du degré de priorité du privilège dont dispose Fortis Banque et du contexte de vente forcée propre à la réalisation d'une sûreté.

6.4.1.9 Optimisation du risque de crédit

Optimiser la gestion d'un portefeuille crédits impose de recourir à des techniques de couverture efficaces destinées à éviter toute concentration ou exposition non désirée dans le portefeuille de prêts ou de titres. A cette fin, Fortis Banque utilise essentiellement des CDS portant sur un seul débiteur (*Single-name Credit Default Swaps*). L'optimisation du portefeuille ne repose pas uniquement sur des positions '*short*' (correspondant à un achat de protection) mais peut aussi intégrer des positions '*long*' (correspondant à une vente de protection). Les contreparties des CDS sont sélectionnées avec attention et quasiment tous les contrats bénéficient d'accords de rehaussement de crédit.

La titrisation d'actifs est la technique qui consiste à créer un instrument financier négociable adossé à la valeur ou aux flux de trésorerie d'actifs financiers spécifiques. Au cours du processus de titrisation, les actifs (par exemple des crédits à la consommation, des créances, ou des prêts hypothécaires) sont sélectionnés et regroupés dans une entité *ad hoc* (*special purpose entity* ou SPE) qui émet des titres et les place auprès d'investisseurs.

Pour assurer le développement de son activité tout en respectant ses obligations réglementaires de solvabilité, Fortis Banque a lancé des programmes de titrisation. Les véhicules de refinancement (SPE) qui y sont apparentés sont entièrement consolidés et leurs actifs apparaissent donc au bilan dans les états financiers consolidés.

En 2008, les techniques de titrisation ont constitué une source alternative de financement pour ses clients. Ainsi, Fortis Banque a sponsorisé la société Scaldis Capital Limited (Scaldis), un véhicule d'ABCP (entité *ad hoc* émettrice de billets de trésorerie adossés à des actifs – *Asset-Backed Commercial Paper*), dont les financements structurés procurent aux clients du département *Corporate and Institutional Banking* (CIB) de Fortis Banque une importante voie d'accès à des financements à la fois efficaces et peu onéreux. Au 31 décembre 2008, la valeur nominale des billets de trésorerie émis par Scaldis était d'USD 11,1 milliards (EUR 7,9 milliards) dont USD 5,8 milliards (EUR 4,1 milliards) étaient garantis par des actifs financiers de clients.

6.4.1.10 Les instruments de crédit structurés

Les instruments de crédit structurés (ICS) sont des titres de créance créés sur la base de contrats financiers sous-jacents. Ces instruments comprennent les titres adossés à des prêts, des créances et/ou des contrats de location-financement (*Asset-Backed Securities* – ABS), ceux spécifiquement adossés à des portefeuilles de crédits hypothécaires (*Mortgage-Backed Securities* – MBS), ceux spécifiquement adossés à des obligations (*Collateralised Debt Obligations* – CDO), ceux adossés à un panier d'obligations (*Collateralised Bonds Obligations* – CBO), à des prêts spécifiques (*Collateralised Loan Obligations* – CLO) ou à d'autres actifs comme les swaps (*Collateralised Swap Obligations* – CSO). Le paiement du principal et des intérêts est financé par les flux de trésorerie générés par les actifs sous-jacents.

Sur le marché des ABS, des MBS et des CDO, Fortis Banque s'est profilé à la fois comme émetteur, comme agent de placement et dépositaire de sûretés, comme arrangeur et comme investisseur.

Le portefeuille des instruments de crédit structurés de Fortis Banque se compose de 4 sous-portefeuilles, avec une approche stratégique spécifique et un profil d'activité différencié en matière de négociation, structuration, titrisation et investissement :

- positions ABS dans le portefeuille d'actifs détenus à des fins de transaction ;
- positions ABS dans le portefeuille d'actifs détenus à des fins d'investissement ;
- crédits structurés américains (CDO) ; et
- *pools* d'actifs (Scaldis).

Positions ABS dans le portefeuille d'actifs de Fortis Banque détenus à des fins d'investissement

Fortis Banque a investi dans des instruments répondant à un grand nombre de classifications d'actifs (ABS/MBS) différentes, avec une attention particulière à la granularité (en termes de taille de participation) et à la diversification (en termes de types d'actifs et de distribution géographique). Ils comprennent entre-autres les *European Prime RMBS* (Titres adossés à des prêts hypothécaires européens de qualité), les *US Student Loans* (prêts étudiants aux Etats-Unis), les cartes de crédit, les prêts hypothécaires commerciaux (*Commercial MBS*), les CLO (*Commercial Loan Obligations*), les ABS adossés à des crédits à la consommation (*Consumer ABS*), les prêts aux PME et les RMBS aux Etats-Unis. Les remboursements provenant des ces actifs n'ont plus été réinvestis dans le portefeuille ABS/MBS.

Crédits structurés américains (CDO)

Fortis Banque intervient également en tant que chef de file (*'arranging bank'*) dans la structuration et le lancement de CDO tant classiques que synthétiques. Le risque principal de cette activité réside dans les tranches *super senior* qui n'ont pas pu être revendus aux investisseurs. L'activité de structuration a été suspendue suite aux événements récents sur les marchés des instruments de crédit structurés. Les positions restantes et les structurations suspendues se retrouvent dans le portefeuille des actifs en souffrance. L'encours est étroitement suivi par la cellule de *Structured Credit Management* dont le rôle est d'en assurer le contrôle, la surveillance, la gestion et la communication à la direction.

Les crédits structurés de Fortis Banque sont en grande majorité basés sur des notations Investment grade. Cependant, suite à la récente crise financière, la plus grande partie du portefeuille a subi un abaissement de la notation au cours de l'année 2008.

L'exposition au risque de crédit de Fortis Banque émanant des transactions mentionnées ci-dessus est détaillée dans la note 18.4 Instruments de crédit structurés.

6.4.1.11 Gestion des prêts à problèmes et dépréciations

Les prêts à problèmes, qui ont été dépréciés, sont des engagements pour lesquels la contrepartie ne fait plus face à ses obligations, mais aussi ceux pour lesquels ont été décelés des signaux indiquant que la contrepartie risque de ne plus pouvoir faire face à ses obligations.

Les prêts à problèmes sont classés dans différentes classes de risques pour des contreparties individuelles ou dans des catégories de prêts à terme échu pour des groupes de contreparties, et cela afin d'assurer leur contrôle et leur suivi. Les prêts à problèmes notés 18 à 20 sur la *Fortis Bank Master Scale* sont considérés comme étant dans une situation de défaut et sont dépréciés. Les autres prêts à problèmes ne sont pas dépréciés. Le profil de risque élevé des prêts à problèmes requiert une implication étroite de Central Risk Management dans la gestion de ces créances.

Exposition au risque de crédit en souffrance

Un actif financier est en souffrance dès qu'une contrepartie a omis de régler le paiement à la date contractuelle ou dès qu'elle a dépassé la limite recommandée ou a été avisée d'une limite inférieure à son encours actuel. Les actifs financiers atteignant les 90 jours en souffrance sont automatiquement dépréciés (et classés dans la catégorie *Impaired*).

Le tableau suivant fournit des informations sur la durée du dépassement d'échéance des actifs financiers en souffrance mais non encore dépréciés (les actifs financiers en dépassement de 90 jours ne sont dès lors pas inclus).

	<i>Valeur comptable des actifs normaux (non classés en dépréciation)</i>				<i>Total</i>
	<i>< = 30 jours en souffrance</i>	<i>> 30 jours ou < = 60 jours en souffrance</i>	<i>> 60 jours en souffrance</i>		
<i>2008</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.647	17			17
Placements porteurs d'intérêts	95.847				
Créances sur les banques	47.036	13		1	14
<i>Créances sur la clientèle</i>					
Pouvoirs publics et institutions officielles	4.152	50			50
Prêts hypothécaires	33.333	348	81	27	456
Prêts à la consommation	6.671	537	103	33	673
Prêts commerciaux	111.168	3.034	457	219	3.710
Autres	57.452	61	15	31	107
Total des créances sur la clientèle	212.776	4.030	656	310	4.996
Autres créances	5.660	6	2	184	192
Total	383.966	4.066	658	495	5.219
<i>2007</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27.003				
Placements porteurs d'intérêts	101.247	7			7
Créances sur les banques	118.332	1			1
<i>Créances sur la clientèle</i>					
Pouvoirs publics et institutions officielles	5.325	10		125	135
Prêts hypothécaires	94.165	993	94	22	1.109
Prêts à la consommation	9.131	508	102	41	651
Prêts commerciaux	135.686	4.114	417	606	5.137
Autres	67.701	79	8	10	97
Total des créances sur la clientèle	312.008	5.704	621	804	7.129
Autres créances	6.533	318	57	82	457
Total	565.123	6.030	678	886	7.594

Les sûretés réelles et garanties reçues en nantissement pour des actifs financiers en souffrance mais non dépréciés sont détaillées ci-dessous :

	<i>Sûretés réelles reçues</i>					<i>Exposition non garantie</i>
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Instruments financiers</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Autres sûretés réelles et garanties</i>	<i>Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit en souffrance ¹⁾</i>	
<i>2008</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17					17
Placements porteurs d'intérêts						
Créances sur les banques	14					14
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	50					50
Prêts hypothécaires	456	68	355	3	55	85
Prêts à la consommation	673	32	117	15	33	542
Prêts commerciaux	3.710	829	1.120	636	1.053	2.178
Autres Prêts	107	43	4	41	69	88
Total des créances sur la clientèle	4.996	972	1.596	695	1.210	2.943
Autres créances	192					192
Exposition au risque de crédit en souffrance	5.219	972	1.596	695	1.210	3.166
<i>2007</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Placements porteurs d'intérêts	7					7
Créances sur les banques	2					2
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	135			117	2	20
Prêts hypothécaires	1.109	5	1.239	17	355	203
Prêts à la consommation	651	18	302	21	246	556
Prêts commerciaux	5.137	720	1.781	505	1.830	3.961
Autres Prêts	97	290	23		262	46
Total des créances sur la clientèle	7.129	1.033	3.345	660	2.695	4.786
Autres créances	456			259		197
Exposition au risque de crédit en souffrance	7.594	1.033	3.345	919	2.695	4.992

1) Le montant des sûretés réelles reçues excédant l'exposition du risque de crédit est la somme des surplus de sûretés reçues sur chaque créance.

Dépréciation de l'exposition au risque de crédit

Un actif financier sera classé comme déprécié (catégorie Impaired) si un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont identifiés comme ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie estimés de cet actif financier.

Les situations susceptibles d'être considérées comme des faits générateurs de pertes sont les suivantes :

- il est peu probable que la contrepartie s'acquitte de la totalité de ses obligations envers Fortis Banque, à moins qu'elle ne prenne des mesures telles que des biens reçus en garantie ne soient rendus ; et
- la contrepartie ne s'est pas acquittée depuis plus de 90 jours d'une quelconque obligation importante (les découverts seront considérés comme impayés dès que le client a dépassé la limite recommandée ou a été avisé d'une limite inférieure à son encours actuel).

Dans la pratique, Fortis Banque a défini une série d'indicateurs obligatoires et fait appel à des facteurs de jugement pour déterminer s'il y a lieu de classer un prêt dans les encours dépréciés. Les facteurs de jugement obligatoires sont, entre autres, la faillite, la procédure de mise en tutelle judiciaire ou une procédure analogue, ou le fait qu'une dette n'ait pas été honorée depuis plus de 90 jours. Ces indicateurs mèneront obligatoirement à une reclassification en dépréciation de la contrepartie. Les critères subjectifs, dont la liste n'est pas limitative, sont, entre autres, des fonds propres négatifs, des incidents de paiement fréquents, une utilisation inappropriée de lignes de crédit, l'ouverture de poursuites par d'autres créanciers. Ces indicateurs peuvent éventuellement mener à une reclassification en dépréciation de la contrepartie.

Une opération de restructuration de crédit ou de dette se caractérise par la modification d'une ou de plusieurs modalités d'un contrat de crédit ou de prêt, pour des motifs d'ordre économique ou juridique liés aux difficultés financières du débiteur. Cette modification peut porter sur l'échéancier de remboursement, sur les taux d'intérêt, sur le renforcement des sûretés ou sur l'ajout d'emprunteurs. Dans un objectif de limitation des pertes, la modification peut également être une concession accordée par le créancier au débiteur, concession qu'il n'aurait pas accordée dans d'autres circonstances (par exemple : une réduction absolue ou conditionnelle du taux d'intérêt, du montant de la dette, des intérêts courus, ou encore une combinaison de ces trois éléments). Le fait qu'une procédure de restructuration de prêt ou de dette soit engagée ne constitue pas en soi un motif suffisant pour considérer à nouveau comme normal un prêt ou une dette déprécié(e) ; en conséquence, tout prêt ou toute dette restructuré(e) ne perd pas automatiquement son statut de prêt ou de dette déprécié(e) après qu'il ou elle ait été restructuré(e). Par conséquent, le portefeuille des crédits performants (c.-à-d. non dépréciés) ne comptent pas un montant matériel de prêts ou de dettes restructurés au 31 décembre 2008.

Une dépréciation pour risque de crédit spécifique est comptabilisée s'il existe un indicateur objectif que Fortis Banque ne pourra pas recouvrer la totalité des montants dus en vertu des conditions contractuelles. Le montant de la provision est l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, à savoir la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus et la valeur de la sûreté après déduction des coûts de vente si le prêt est garanti.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les provisions pour dépréciation et les encours dépréciés à la clôture de l'exercice.

	2008			2007		
	Encours dépréciés	Dépréciations pour risque spécifique	Ratio de couverture	Encours dépréciés	Dépréciations pour risque spécifique	Ratio de couverture
Placements porteurs d'intérêts	18.396	(8.639)	47,0%	6.178	(2.434)	39,4%
Créances sur les banques	315	(281)	89,2%	31	(12)	38,7%
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	3		0,0%	18	(2)	11,1%
Prêts hypothécaires	674	(41)	6,1%	1.280	(42)	3,3%
Prêts à la consommation	386	(238)	61,7%	643	(314)	48,8%
Prêts commerciaux	3.718	(1.640)	44,1%	3.010	(1.355)	45,0%
Autres	478	(158)	33,1%	345	(65)	18,8%
Total des créances sur la clientèle	5.259	(2.077)	39,5%	5.296	(1.778)	33,6%
Autres créances	39	(15)	38,5%	22	(9)	40,9%
Total bilan	24.009	(11.012)	45,9%	11.527	(4.233)	36,7%
Total hors bilan	1.214	(836)	68,9%	610	(398)	65,2%
Total de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	25.223	(11.848)	47,0%	12.137	(4.631)	38,2%

Les sûretés réelles et garanties reçues en nantissement d'actifs et engagements financiers classés en dépréciation se présentent comme suit :

	<i>Sûretés réelles reçues</i>				<i>Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit en souffrance ¹⁾</i>	<i>Exposition non garantie</i>
	<i>Encours dépréciés</i>	<i>Instruments financiers</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Autres sûretés réelles et garanties</i>		
2008						
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>						
Placements porteurs d'intérêts	18.396					18.396
Créances sur les banques	315	57				258
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	3					3
Prêts hypothécaires	674	1	639	19	142	157
Prêts à la consommation	386	7	51	7	31	352
Prêts commerciaux	3.718	450	1.581	312	848	2.223
Autres Prêts	478	79	27	71	33	334
Total des créances sur la clientèle	5.259	537	2.298	409	1.054	3.069
Autres créances	39					39
Total du bilan	24.009	594	2.298	409	1.054	21.762
Total hors bilan	1.214	60	29	74	99	1.150
Total de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	25.223	654	2.327	483	1.153	22.912

2007

<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>						
Placements porteurs d'intérêts	6.178					6.178
Créances sur les banques	31					31
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	18			2	1	17
Prêts hypothécaires	1.280	6	1.506	51	416	133
Prêts à la consommation	643	9	75	8	36	587
Prêts commerciaux	3.010	287	1.376	315	1.128	2.160
Autres Prêts	345	174	122	17	67	99
Total des créances sur la clientèle	5.296	476	3.079	393	1.648	2.996
Autres créances	22			13		9
Total du bilan	11.527	476	3.079	406	1.648	9.214
Total hors bilan	610	42	289	66	318	531
Total de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	12.137	518	3.368	472	1.966	9.745

1) Le montant des sûretés réelles reçues excédant l'exposition du risque de crédit est la somme des surplus de sûretés reçues sur chaque créance.

En ce qui concerne le portefeuille des crédits à la clientèle, le ratio des dépréciations pour risque spécifique par rapport à l'exposition non garantie s'améliore de 59% en 2007 à 73% en 2008. Cette évolution est principalement due aux créances commerciales et créances à la consommation dont la couverture atteint respectivement 82% et 47% au 31 décembre 2008. Elle est cependant compensée par une couverture plus faible dans les placements porteurs d'intérêts suite aux réductions de valeurs effectuées sur les instruments de crédits structurés.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur l'âge des actifs financiers dépréciés à la clôture de l'exercice (c'est-à-dire la durée entre le premier événement ayant donné lieu à la dépréciation de l'actif financier concerné et le 31 décembre).

	Déprécié depuis moins d'un an	Déprécié depuis plus d'un an et moins de 5 ans	Déprécié depuis plus de 5 ans	Total
2008				
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>				
Placements porteurs d'intérêts	17.776	614	6	18.396
Créances sur les banques	283	9	23	315
<i>Créances sur la clientèle</i>				
Pouvoirs publics et institutions officielles	1	2		3
Prêts hypothécaires	515	86	73	674
Prêts à la consommation	195	149	42	386
Prêts commerciaux	2.168	733	817	3.718
Autres Prêts	208	261	9	478
Total des créances sur la clientèle	3.087	1.231	941	5.259
Autres créances	26	2	11	39
Total du bilan	21.172	1.856	981	24.009
Total hors bilan	282	217	715	1.214
Total de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	21.454	2.073	1.696	25.223
2007				
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>				
Placements porteurs d'intérêts	6.158	6	14	6.178
Créances sur les banques	1	8	22	31
<i>Créances sur la clientèle</i>				
Pouvoirs publics et institutions officielles	10	4	4	18
Prêts hypothécaires	787	457	36	1.280
Prêts à la consommation	374	253	16	643
Prêts commerciaux	1.151	1.204	655	3.010
Autres Prêts	200	97	48	345
Total des créances sur la clientèle	2.522	2.015	759	5.296
Autres créances	16	5	1	22
Total du bilan	8.697	2.034	796	11.527
Total hors bilan	241	314	55	610
Total de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	8.938	2.348	851	12.137

L'amortissement des prêts dépréciés est effectué sur base de l'estimation du taux de recouvrement et représente la perte que Fortis Banque estime devoir subir. L'amortissement se fait sous condition, entre autres, que la procédure de faillite du client soit arrivée à son terme, que les titres aient été réalisés, que la contrepartie et/ou le garant soient insolubles, que toutes les possibilités de recouvrement aient été épuisées ou que le terme de perte économique (c'est-à-dire le terme à partir duquel les dépenses dépassent les montants à recouvrer) soit atteint.

Dépréciations existantes mais non comptabilisées

La dépréciation des prêts pour risque *existant mais non comptabilisé* (*incurred but not reported* – IBNR) constitue une perte représentative d'une part du portefeuille de prêts performants qui n'ont pas été identifiés de manière spécifique.

Le calcul de la dépréciation IBNR porte sur l'ensemble des actifs sensés n'avoir pas subi de dépréciation individuelle et appartenant aux rubriques bilantaires Créances sur les banques, Créances sur la clientèle et Autres créances. De même, toutes les rubriques hors bilan correspondantes, telles que les lignes de crédit inutilisées et les engagements de crédit, sont incluses.

Le calcul de la dépréciation IBNR combine le concept de la perte attendue d'ici à un an, selon les normes de Bâle 2, avec des éléments intrinsèques tels que la période d'émergence de la perte, les paramètres macro-économiques et l'avis d'experts.

L'IBNR est calculé sur la partie du portefeuille qui n'est pas classée en souffrance (non classé dans la catégorie *impaired*). Au 31 décembre 2008, la dépréciation IBNR s'élève à EUR 412 millions alors qu'il était d'EUR 278 millions un an plus tôt. Cette augmentation reflète la détérioration des conditions de crédit en 2008 et l'attente d'une persistance de ces conditions négative en 2009. Les pertes historiques subies sont ajustées sur base des données observables actuelles afin de refléter les effets des conditions actuelles qui n'ont pas eu d'impact sur la période durant laquelle les pertes historiques subies se sont produites. La détermination de l'impact des facteurs macro-économiques est réévaluée sur base trimestrielle et est supportée et documentée par un ensemble détaillé d'informations mises à jour chaque trimestre. Plus de détails au sujet des dépréciations IBNR sont fournis dans les notes 14, 16, 17, 40 et 46.

6.4.2 Risque de marché

Le risque de marché est le risque résultant de mouvements de marché défavorables et qui peut être couru tant sur des positions de trading que sur le portefeuille d'investissements. Le risque de marché peut provenir de différentes sources, telles que :

- les fluctuations de taux d'intérêt qui ont une incidence sur les obligations, les autres actifs à revenu fixe et autres postes du bilan ;
- les fluctuations de cours de titres qui ont une incidence sur la valeur des portefeuilles de trading et d'investissement ;
- les fluctuations de change qui ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs non couverts ;
- les fluctuations de la volatilité des taux d'intérêt ou des cours de titres qui ont une incidence sur la valeur d'options ou d'autres instruments dérivés ; et
- le risque de remboursement anticipé, de ruée éventuelle sur les guichets ainsi que tout autre comportement défavorable de la clientèle lié à l'évolution des facteurs de marché.

Le risque de marché se subdivise en deux catégories de risques (risque ALM et risque de trading) selon le but poursuivi en prenant la position. Les positions prises dans le but d'obtenir un profit à court terme relèvent du risque de trading, tandis que toutes les autres positions relèvent du risque ALM.

Risque ALM : C'est le risque de diminution de la valeur de marché des actifs après déduction des passifs, due aux variations des taux d'intérêt, des marges de crédit, des marchés boursiers, des cours de change, des prix de l'immobilier et d'autres risques de marché. La valeur de marché des actifs après déduction des passifs s'évalue comme le reflet, sous l'angle économique, des capitaux propres de la société. Une diminution de la valeur de marché des actifs après déduction des passifs entraîne une baisse directe de la valeur totale de l'entreprise même si celle-ci n'encourt aucune perte en termes de résultats ou de flux de trésorerie.

Risque de trading : un portefeuille de trading est exposé à diverses sources de risque, liées aux variations des taux d'intérêt, des cours de change, des cours boursiers, des cours des matières premières et d'énergie, des volatilités, des écarts de coûts, des écarts de taux, des niveaux de dividendes et d'autres caractéristiques négociables. Le risque de trading est le risque de variation défavorable de la valeur totale du portefeuille en réaction à des fluctuations de ces facteurs de risque et des fluctuations entre ceux-ci.

6.4.2.1 Risque ALM

Gestion du risque ALM

La gestion du risque ALM s'inscrit dans un cadre unique et son évaluation repose sur des méthodes cohérentes (par exemple : calculs de juste valeur, stress tests, analyse de sensibilité, etc.). La mission de la fonction centralisée ALM consiste à aider la direction à mieux comprendre, de manière exacte et en temps opportun, les expositions de risques de marché introduites dans le bilan de Fortis Banque et des entités qui le composent. Cela signifie également veiller à ce que l'allocation mondiale des actifs soit conforme à la stratégie du groupe et appliquer le concept de limite mondiale pour tous les types de risques de marché liés au bilan. L'équipe de gestion du risque ALM met l'accent sur les variations de valeur et de résultat qui résultent de la volatilité des taux d'intérêt, des cours de change, des cours boursiers et des prix de l'immobilier. Les risques de variation de la volatilité et des marges de crédit n'interviennent pas dans ces chiffres.

L'équipe Banque ALM

L'équipe Banque ALM opère de manière centralisée. Son organisation repose sur trois piliers : la gestion du bilan (récupération de données, modélisation et analyse), l'investissement et le financement (performance et prix de transfert). Cette fonction porte la responsabilité des tâches suivantes :

- encadrer la gestion des risques et contrôler toutes les activités de la banque comportant un risque de marché ;
- veiller à ce que l'allocation d'actifs globale soit cohérente avec la stratégie ;
- appliquer le concept de limites globales à tous les types de risque de marché liés aux activités bancaires ;
- définir les méthodes de fixation des prix de transfert internes, les appliquer aux divers métiers de la banque ; et
- surveiller de près la solvabilité au regard des critères réglementaires et de l'évolution des coefficients de solvabilité et proposer des stratégies pour les composantes supplémentaires des fonds propres réglementaires telles que les prêts subordonnés et les financements hybrides.

Evaluation du risque ALM

Les risques ALM sont évalués, contrôlés et rapportés selon les types de risque suivant : taux d'intérêt, taux de change, cours d'actions, prix de l'immobilier.

Les quatre sources principales de risque de taux d'intérêt sont les suivantes :

- le risque de refixation des prix dû à un écart entre les taux d'intérêt sur les actifs et les passifs (*mismatch* habituel) à la date de refixation ;
- l'évolution de la structure de la courbe des taux (évolution parallèle, aplatissement ou accentuation de la pente) ;
- le risque de base qui découle d'une corrélation imparfaite entre différents taux de référence (par exemple les taux *swap* et les rendements des obligations d'Etat) ; et
- les options : du côté des actifs, certains instruments financiers comportent des options incorporées (qu'elles soient explicites ou implicites) qui seront exercées au gré de l'évolution des taux d'intérêt.

Tous les chiffres présentés dans cette section sont avant impôts.

Evaluation, analyse et reporting du risque ALM

Risque de taux d'intérêt

Fortis Banque évalue, analyse et contrôle son risque de taux d'intérêt à l'aide des indicateurs suivants :

- l'analyse des écarts sur flux de trésorerie (*cash flow gap analysis*) ;
- la durée des capitaux propres (*duration of equity*) ;
- la sensibilité aux taux d'intérêts de la juste valeur des fonds propres ;
- la *Value at Risk* (VaR) ; et
- les *Earnings at Risk* (EaR).

L'analyse des écarts sur flux de trésorerie – *Cash flow gap analysis*

L'analyse des écarts sur flux de trésorerie décrit l'évolution de l'exposition au risque de taux d'intérêt au fil du temps et sert à quantifier et à comparer la variation de la valeur des actifs et des passifs résultant d'une variation des taux d'intérêt pour plusieurs groupes d'échéances données. L'écart entre les flux de trésorerie met en évidence la non-concordance (*mismatch*) entre l'exposition sur les actifs et sur les passifs à des échéances différentes.

Les tableaux inclus dans les paragraphes ci-après présentent l'exposition de Fortis Banque au risque de taux. L'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sur une période donnée est la différence entre les montants à recevoir et à payer au cours de cette période.

Les flux de trésorerie afférents aux actifs et passifs sont classés en fonction de celle qui, de l'échéance et de la date de refixation prévue, est la plus avancée. Pour les actifs et passifs sans échéance, les flux de trésorerie prévus reflètent la sensibilité du produit concerné aux taux d'intérêt. Pour les produits sans date d'échéance, comme par exemple, les comptes courants et comptes d'épargne, une partie significative des encours est stable pour une longue période, si bien qu'elle est assimilée à une ressource sur le long terme. Les produits dérivés servent principalement à réduire l'exposition de Fortis Banque aux variations des taux d'intérêt. Leur valeur notionnelle est indiquée séparément dans le tableau.

Un montant positif (négatif) équivaut à une position nette receveuse (payante) sur les produits dérivés. Les échéances des actifs et des passifs et la capacité à remplacer à un coût acceptable les passifs porteurs d'intérêts lorsqu'ils arrivent à échéance constituent des facteurs importants dans l'évaluation de l'exposition de Fortis Banque aux variations des taux d'intérêt.

	<1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-3 ans	3-5 ans	5-10 ans	>10 ans
<i>31 décembre 2008</i>							
Actifs	232.375	105.276	59.474	41.075	24.885	25.739	14.726
Passifs	(270.436)	(103.458)	(50.714)	(24.726)	(19.213)	(22.837)	(5.003)
Intervalles actifs - passifs	(38.061)	1.818	8.760	16.349	5.672	2.902	9.723
Produits dérivés	20.892	(5.535)	(2.918)	(2.389)	(2.500)	(1.699)	(5.506)
Ecart total	(17.169)	(3.717)	5.842	13.960	3.172	1.203	4.217

31 décembre 2007

Actifs	525.142	159.276	124.466	71.294	63.528	76.368	38.445
Passifs	(610.370)	(168.904)	(96.982)	(54.667)	(48.838)	(58.636)	(23.326)
Intervalles actifs - passifs	(85.228)	(9.628)	27.483	16.627	14.690	17.733	15.120
Produits dérivés	23.071	11.602	5.414	(5.041)	(9.682)	(12.670)	(12.598)
Ecart total	(62.157)	1.974	32.897	11.586	4.828	5.062	2.522

Vu que la refixation des prix concerne plus de passifs que d'actifs sur le court terme, on constate que les dérivés ont clairement tendance à réduire l'écart total.

La duration des capitaux propres

La duration est une mesure de la durée moyenne des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs ou de passifs. Elle est calculée sur base des valeurs actuelles nettes des flux de trésorerie (principal et intérêts). Les taux utilisés pour le calcul des valeurs actuelles nettes sont basés sur les taux offerts à la clientèle pour les produits bancaires. La duration des capitaux propres est une application de l'analyse de la duration qui mesure la sensibilité consolidée de Fortis Banque aux variations des taux d'intérêt. Elle se mesure par la différence entre la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pondérés qui seront générés par les actifs et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pondérés engendrés par les passifs. La duration des capitaux propres est un indicateur global de l'écart de duration entre les éléments d'actif et de passif.

La duration des capitaux propres est l'un des principaux indicateurs du risque de taux d'intérêt. Elle reflète la variation de valeur qui résulte d'une légère évolution parallèle des taux d'intérêt Δi :

$$\frac{\Delta \text{Valeur}}{\text{Valeur}} = -\text{Duration} \cdot \Delta i$$

Cet indicateur possède dès lors les caractéristiques suivantes :

- une duration positive (négative) entraîne une diminution (augmentation) de la valeur quand les taux d'intérêt augmentent (Δi positif) ; et
- plus la duration est élevée en valeur absolue, plus la sensibilité à une variation des taux d'intérêt est grande.

La duration des capitaux propres doit être diminuée à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs, de manière à ce que le total bilantaire soit insensible à des changements du taux d'intérêts.

Le tableau ci-dessous montre le *mismatch* entre la duration pondérée des actifs et des passifs. La banque a une duration des capitaux propres positive. Cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt entraîne une diminution de valeur dans la banque, et inversement.

	2008	2007
Duration des capitaux propres (en années) :	3,24	5,54

Pour la banque, la duration des capitaux propres a diminué en 2008. Cette diminution du profil de risque est due principalement au remboursement des créances octroyées par Fortis Banque Belgique ou Fortis Finance Belgium à Fortis Bank Nederland (Holding) et à la vente de *Receiver swaps*. Alors que la duration des capitaux propres mesure l'évolution de la valeur qui résulte de variations très faibles des taux d'intérêt, Fortis Banque s'intéresse aussi à l'évolution de la valeur qui résulte de variations plus fortes des taux d'intérêt. Les résultats de cette analyse sont présentés dans la section ci-après.

Sensibilité de la juste valeur des capitaux propres aux taux d'intérêt

Cette approche consiste à appliquer les *stress tests* de plus ou moins 100 pb sur la juste valeur d'un instrument ou d'un portefeuille.

Le tableau ci-dessous montre l'impact d'un déplacement de 100 points de base (pb) de la courbe des taux sur la juste valeur des capitaux propres ou, autrement dit, la différence entre la juste valeur de la totalité des actifs et celle de la totalité des passifs.

	2008		2007	
	+100 pb	-100 pb	+100 pb	-100 pb
	(3,3%)	3,4%	(6,7%)	6,5%

Une variation des taux d'intérêt de 100 pb sur l'ensemble de la courbe aboutit à une variation de la juste valeur totale d'environ 3%.

Risque de change

Tout produit financier est libellé dans une monnaie donnée et le risque de change résulte d'une variation du taux de change de cette monnaie par rapport à la monnaie fonctionnelle de Fortis Banque, c'est-à-dire l'euro (EUR).

La position ALM de la banque ne supporte aucun risque de change en raison de l'application des principes ci-après :

- les prêts et obligations libellés dans une autre devise que la monnaie de référence de Fortis Banque doivent être couverts par un financement dans la monnaie correspondante ;
- les participations libellées dans une autre monnaie que la monnaie de référence de Fortis Banque doivent être couvertes par un financement dans la monnaie correspondante. La politique de Fortis Banque pour ses activités bancaires consiste à se couvrir, si possible, par un financement à court terme dans la devise correspondante. La méthode de la comptabilité de couverture de l'investissement net dans une activité à l'étranger est appliquée ; et
- les résultats des succursales et filiales exprimés dans une autre devise que la monnaie de référence de Fortis Banque sont mensuellement couverts.

Toute exception à cette règle générale est subordonnée à l'accord du comité Banque ALCO.

Le tableau ci-dessous présente les expositions exceptionnelles au risque de change au 31 décembre 2008 :

Devise	Exposition en devises (en millions)	Exposition en EUR (en millions)
TRY	1.782	829
TWD	396	9

La politique générale de Fortis Banque est l'élimination du risque de change dans le bilan de la banque. Il y a deux exceptions importantes à cette règle de couverture ; il s'agit de Fortis Bank AS (Turquie) et Dryden Wealth Management Taiwan.

Autres types de sous-risques

Le risque ALM ne se résume pas aux seuls risques de taux d'intérêt ou de change ; il comprend aussi le risque lié aux actions et le risque lié à l'immobilier. Le risque lié aux actions est le risque de pertes dû à une évolution défavorable des marchés d'actions. De même, le risque immobilier est le risque de pertes dû à une variation défavorable des prix de l'immobilier. Ces facteurs de risque sont suivis au moyen d'indicateurs de risque tels que la *Value at Risk* et les *Earnings at Risk*.

Value at Risk (VaR)

La *Value at Risk* (VaR) est une estimation statistique qui quantifie le montant des pertes maximales pour une probabilité donnée et un horizon de temps défini. En principe, ce concept est applicable à tous les types de risque. La VaR est une estimation modélisée de l'impact des scénarios extrêmes les plus défavorables. Ceux-ci sont calibrés selon une distribution de probabilité qui tient compte d'observations faites sur dix années historiques. L'utilisation du quantile 99,97% par Fortis Banque correspond à celui utilisé par les agences de notation pour les institutions financières AA-.

Le tableau ci-dessous montre la VaR annuelle avec un intervalle de confiance de 99,97% (c'est-à-dire l'estimation modélisée de la perte maximale dans 99,97% des cas) exprimée en pourcentage du portefeuille global d'investissement de Fortis Banque.

Risque des actions	5%
Risque de taux d'intérêt	10%
Risque immobilier	0%
Risque de change	1%

Ces chiffres n'incluent pas le risque de volatilité.

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, le principal risque auquel sont exposées les activités bancaires est celui de taux d'intérêt. Le risque des actions, relativement faible, est fonction des positions sur les actions telles qu'elles sont comptabilisées selon les normes IFRS. La position sur le risque de change est essentiellement une position sur le risque TRY. Le risque immobilier est négligeable. Le risque de change est, quant à lui, en partie imputable aux participations dans des sociétés étrangères. Globalement, les risques des actions et de taux d'intérêt sont les principaux risques pesant sur l'ensemble du groupe Fortis Banque.

Earnings at Risk

Les *Earnings at Risk* mesurent la sensibilité du résultat net futur (tel que défini par les normes IFRS) avant impôts, à une hypothétique évolution défavorable des taux d'intérêt ou des marchés d'actions. Les *Earnings at Risk* évaluent l'incidence des stress tests sur le résultat IFRS net avant impôts attendu.

+100pb	(3,1%)
-100pb	3,3%
Actions -20%	(0,65%)

La marge d'intérêts calculée dans le cadre de la simulation des *Earnings at Risk* est déterminée en supposant la duration des actions constante pendant toute l'année. La sensibilité potentielle de la position des activités *Treasury & Trading* n'entre pas dans le champ du contrôle de sensibilité.

Risque ALM – Stress tests

L'analyse de stress, ou *stress testing*, est indispensable pour évaluer les risques sous-jacents lorsque surviennent sur les marchés des événements soudains, anormaux ou catastrophiques. Le département ALM a mis au point un programme d'analyse de scénarios qui permet d'identifier et d'estimer plusieurs scénarios de marché défavorables ainsi que leur impact potentiel sur la valeur du bilan et sur les résultats.

Les analyses de scénarios sont effectuées chaque trimestre dans un but de reporting tant 'valeur' que 'résultat'. Aucune limite formelle basée sur ces estimations n'a été mise en place. L'équipe ALM assure le suivi du risque de marché du portefeuille bancaire au bilan : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de cours des actions dans le portefeuille bancaire.

C'est pour cette raison que le département ALM a élaboré ses *stress tests* pour évaluer ces trois risques sous-jacents. Une analyse précise de la volatilité n'a pas été incluse dans son champ d'application. Les trois types de scénarios suivants ont été mis en place : les modèles internes standardisés, historiques et prospectifs.

Les stress tests standardisés

Pour assurer la meilleure gestion possible de ses risques, Fortis Banque analyse les résultats de ses systèmes internes d'évaluation, exprimés en termes de variation de la valeur économique par rapport au capital, à l'aide de la technique du choc de taux d'intérêt standard¹⁾ L'analyse de sensibilité standard ne reflète qu'une estimation brute des risques inscrits au bilan.

Scénarios de stress tests dans le cadre de crises historiques

Les scénarios historiques sont utiles parce qu'ils reflètent des mouvements de marché qui se sont effectivement produits. Cela leur confère à la fois une certaine objectivité et une certaine crédibilité. Leur seule faiblesse est qu'ils reflètent une réalité économique qui n'est peut-être plus pertinente au jour de l'analyse.

¹⁾ Fortis Banque fournit également ces résultats aux autorités de surveillance et de régulation afin de faciliter leur contrôle des expositions aux taux d'intérêt au sein des institutions financières

Modèles ALM internes pour les stress tests

Fortis Banque a mis au point une batterie de scénarios de *stress tests* basés sur un modèle interne et sur une méthodologie commune à toutes les entités de Fortis Banque. Les scénarios de stress sont basés sur un modèle quantitatif rétrospectif qui étudie six scénarios d'évolution des taux d'intérêt conjugués à des fluctuations des cours de change et des marchés d'actions.

ALM Risk – Stratégies d'atténuation du risque

Fortis Banque atténue le risque de taux d'intérêt qu'elle encourt au moyen de divers instruments, dont les plus importants sont les produits dérivés, et notamment les options et les *swaps* de taux d'intérêt. Les *swaps* de taux d'intérêt sont employés pour modifier le risque linéaire résultant principalement des actifs longs tels que, par exemple, les prêts hypothécaires à taux fixe, ainsi que les dettes à long terme (comme par exemple les dettes subordonnées). Les options servent à réduire le risque non linéaire qui est principalement dû aux options incorporées vendues à la clientèle telles que, par exemple, les caps et l'éventuel remboursement anticipé des options.

Ces couvertures réduisent l'incidence économique de variations de la valeur actuelle nette (VAN) d'éléments couverts sous l'effet de variations dans la courbe de taux d'intérêt de référence par l'effet compensatoire des variations de la VAN de l'instrument financier dérivé de couverture.

Le risque couvert est le risque de taux d'intérêt, à savoir les variations de la juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe sous l'effet de variations du taux d'intérêt de référence désigné. Le taux d'intérêt désigné est le taux de l'instrument de couverture, de sorte que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert due à un risque de crédit supérieur à celui qui est inhérent à l'instrument de couverture est exclue du risque couvert.

Du fait des règles strictes qui s'appliquent à la comptabilité de couverture, toutes les couvertures économiques couvrant l'exposition de Fortis Banque au risque de taux d'intérêt ne remplissent pas nécessairement les conditions requises pour qu'elles puissent relever de la comptabilité de couverture (*hedge accounting*) selon les normes IFRS. Par exemple, les options employées pour une couverture économique ne sont pas considérées comme des couvertures d'un point de vue comptable. Il s'ensuit que, bien qu'une couverture économique existe réellement, du point de vue comptable, Fortis Banque doit constater l'incidence des variations de la juste valeur de ces options dans son compte de résultat. C'est notamment le cas pour les prêts hypothécaires à taux variable, pour lesquels le taux plafond est couvert par des options. Le fait que ces options ne soient pas considérées comme des couvertures au regard des normes IFRS entraîne une volatilité accrue du compte de résultat d'un point de vue comptable.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la comptabilité de couverture appliquée aux positions ALM.

<i>Instruments couverts</i>	<i>Instruments de couverture</i>	<i>Risque couvert ⁽¹⁾</i>
Prêts	swaps payeurs	(5,31)
Obligations	swaps payeurs	(1,44)
Passifs à taux fixes	swaps receveurs	1,99

1) *Impact en millions d'EUR sur la juste valeur d'une variation de 1 pb de la courbe des rendements.*

Au 31 décembre 2008, les créances hypothécaires, les obligations et les passifs à taux fixes ont montré une sensibilité à une variation de 1pb sur la courbe des rendements équivalent à EUR (4,76) millions. La position ALM sur les produits dérivés au 31 décembre 2008 se caractérise par un impact potentiel (avant impôts) d'EUR 4,9 millions suite à une variation de 1 pb de la courbe des rendements. Par conséquent, la couverture de portefeuille a éliminé la majeure partie de la volatilité du compte de résultat. A la clôture de l'exercice 2008, la position ouverte sur produits dérivés était d'EUR (0,32) million (avant impôts) pour une variation des rendements de 1 pb. En 2008, la variation de la juste valeur des produits dérivés de couverture admissibles à la comptabilisation s'élevait à EUR (592) millions et la variation de juste valeur de l'élément couvert se montait à EUR 568 millions, de telle sorte que la volatilité du résultat s'en trouvait grandement atténuée.

6.4.2.2 *Risque de trading*

Le risque de trading fait référence aux pertes potentielles susceptibles de résulter de mouvements défavorables du marché affectant des positions de trading en instruments financiers. En d'autres termes, le risque de trading apparaît dans le portefeuille de trading à l'occasion de fluctuations des prix de marché de positions détenues en instruments financiers divers, y compris l'énergie ou les matières premières (*commodities*).

Les activités sujettes au risque de trading de Fortis Banque sont le résultat des activités de négociation pour le compte de tiers ainsi que celles de négociation pour compte propre. Elles couvrent la quasi-totalité du spectre d'instruments disponibles sur les marchés financiers modernes et sont effectuées dans les salles de marché de Bruxelles, Luxembourg, New York, Houston, Hong Kong, Singapour, Taipei, Shanghai, Londres, Istanbul et Varsovie. Toutes les activités de ces salles de marché rendent compte à Bruxelles.

Le Risque de trading est limité aux activités du segment Merchant Banking, où le résultat des transactions quotidiennes dépend de l'évolution des prix de marché, des taux de change, des taux d'intérêt et des cours des actions, des matières premières et de l'énergie.

Gestion du risque de trading

La prise de risque repose sur une structure du risque spécifique au segment Merchant Banking et qui comporte trois volets : organisation de la gestion des risques, politique des risques et procédures de prise de décision sur les risques. Un gestionnaire des risques indépendant fournit des informations sur le profil de risque à l'équipe de direction de Merchant Banking, aux Comités des risques de Merchant Banking (*Merchant Banking Risk Committees*) et au Central Risk Management (CRM). Des systèmes de gestion intégrée des risques ont été installés pour analyser et mesurer systématiquement les risques.

Fortis Banque a fixé des limites pour la tolérance au risque de manière à garder la maîtrise de l'exposition au risque de trading. Plusieurs paramètres de risque couvrent toutes les caractéristiques de risque des expositions, notamment la durée modifiée, les coefficients *delta* et *vega*, la *Value at Risk*, les stress tests et les limites de concentration. Toutes les limites sont contrôlées au moins une fois par an, en tenant compte de leur utilisation moyenne, de la volatilité des résultats et du nouveau budget.

Les informations sur les risques de tous les sites sont centralisées dans une base de données globale sur les risques. L'intégration graduelle de toutes les salles de marché va de pair avec la mise en œuvre des systèmes informatiques centralisés du Front Office.

Evaluation et suivi du risque de trading

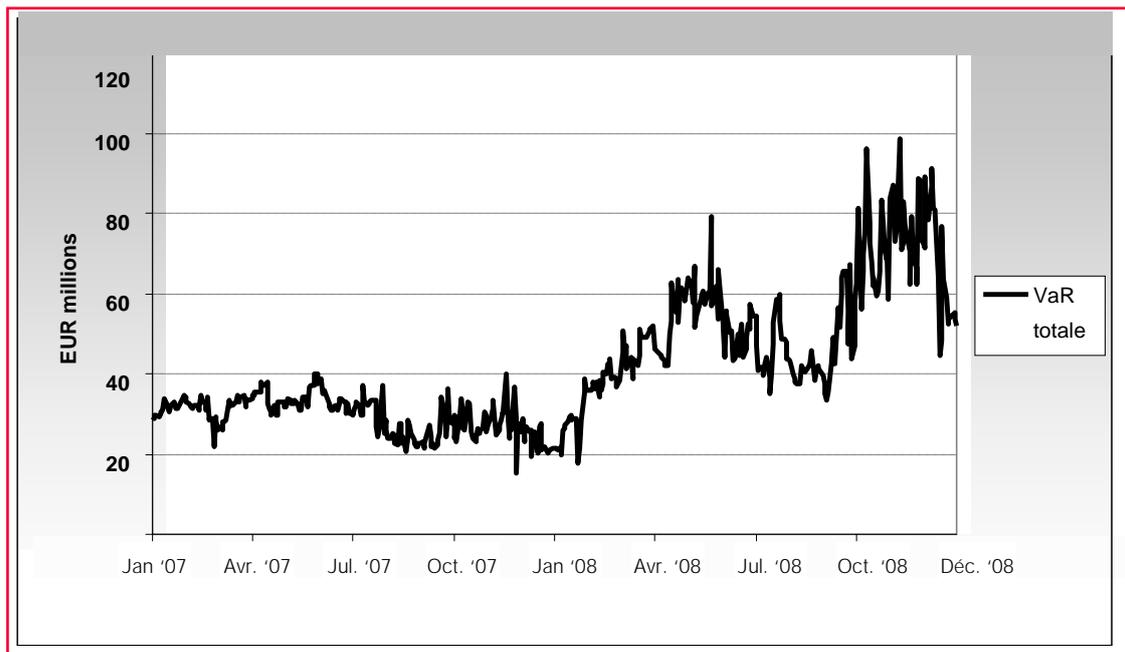
Fortis Banque utilise la méthode *Value at Risk* (VaR) basée sur l'*Extreme Value Distribution* (EVD), un modèle de simulation historique avec réévaluation complète des produits dérivés, habituellement repris comme *Historical VaR*. L'approche VaR historique est l'approche employée pour l'évaluation des risques de trading à l'échelle mondiale.

Pour calculer la VaR historique (*Historical VaR*) de la majorité des produits et des activités, le département Risk Management utilise un système interne baptisé MrMa (*Market risk Management application*). Ce système prend en charge les fonctions de gestion de risque suivantes :

- réévaluation officielle en *Mark to Market* (MtM) (en fin de journée) ;
- analyse de sensibilité et stress tests ; et
- VaR et contrôle a posteriori (*back-testing*).

L'activité Merchant Banking de Fortis Banque gère également un important portefeuille de produits directement exposés aux variations de marge de crédit. Ces produits sont des titres adossés à des actifs (*Asset-Backed Securities*), des instruments de dette et des dérivés de crédit ; ils sont comptabilisés soit en actifs détenus à des fins de transaction, soit en placements. Le département Risk Management a mis au point une application de VaR développée en interne sur la plateforme MrMa dans laquelle les données relatives aux *spreads* proviennent de fournisseurs externes de données indépendants.

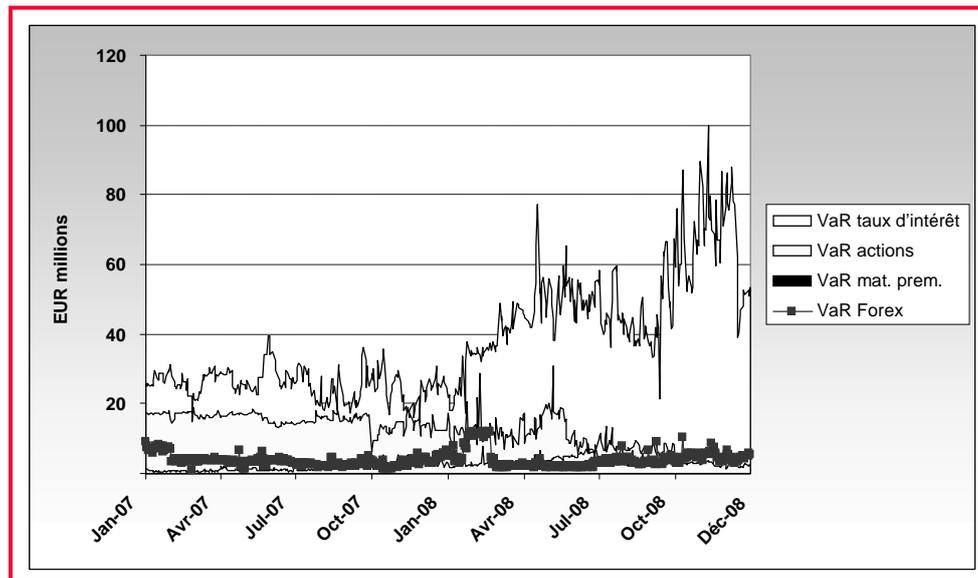
Value at Risk incluant tous les facteurs de risque (en EUR millions)



En 2008, l'augmentation de la volatilité a multipliée la VaR sur les positions stables par plus de deux. Cette évolution est visible au cours du premier trimestre 2008 pendant lequel la stabilisation suivi de la réduction des positions n'ont pas donné lieu à une diminution de la VaR.

Par la suite, deux événements ont conduit la VaR à des niveaux élevés au cours de la deuxième moitié de l'année sans que les positions n'aient augmentées. Au début du mois de juin, après la déclaration de la BCE, les perturbations et illiquidités temporaires sur les marchés monétaires et obligataires ont provoqué une hausse brutale de la volatilité. Les positions ont été couvertes et réduites afin de diminuer l'exposition au risque. La faillite de Lehman Brothers en septembre a été le second choc déterminant qui a déstabilisé le système financier. Il s'en est suivi une chute soudaine et importante de tous les marchés accompagnée par une augmentation sans précédent de la volatilité/corrélation dans/entre toutes les catégories de risque. La réduction de valeur, qui avait déjà été observée sur la plupart des classes d'actifs depuis le début de la crise des *subprime*, s'est accélérée. Les décisions de couverture qui ont été prises en fin d'année ont ramené les risques à leur niveau du premier trimestre malgré la difficulté de trouver des contreparties disposées à négocier de gré à gré.

Value at Risk linéaire par facteurs de risque (en EUR millions)



L'utilisation de la VaR historique dans la gestion du risque de Trading

La VaR¹⁾ historique pour une période de détention de 1 jour et une probabilité de 99% est intégrée dans le reporting quotidien des risques et est la base des limites de risque.

Pour le calcul des capitaux propres réglementaires requis d'après la réglementation de Bâle, les calculs de la VaR sont basés sur une période de détention de 10 jours. Pour répondre à cette exigence, Merchant Banking fixe le portefeuille à un instant donné et applique la règle de la 'racine carrée du temps' pour obtenir la VaR à 10 jours. A des fins de respect du calcul des capitaux propres réglementaires, un risque d'événement est ajouté pour les produits financiers qui présentent un risque spécifique.

Le capital économique²⁾ de Fortis Banque est basé sur une VaR à intervalle de confiance de 99,97% et calculée pour une période de détention d'un an. Il ne comprend pas de risque spécifique.

Les limites fixées du risque de trading

Les décisions en matière de limites et aux autres risques sont prises d'après quatre principes :

- les expositions ne peuvent engendrer une trop grande volatilité du résultat ;
- Les nouvelles limites, les nouveaux produits et les nouvelles activités apportent une valeur ajoutée à la performance de Merchant Banking ;
- une diversification des revenus doit être atteinte ; et
- les limites ne seront octroyées que si les expositions prises en vertu de ces limites peuvent être calculées, contrôlées et rapportées par la fonction Risk Management de Merchant Banking.

Les limites de risque de marché sont basées sur :

- une politique de diversification maximale des activités liées au risque de marché ;
- l'orientation de l'activité - trading ou clientèle ;
- les effets de diversification de la performance ;
- la performance passée, la volatilité des résultats et les revenus budgétisés ;
- l'appétence au risque ; et
- l'organisation opérationnelle.

¹⁾ Les paramètres utilisées pour calculer la VaR historique (probabilité, horizon de temps) sont calibrés en fonction des spécificités des activités de Trading

²⁾ Le capital économique est calculé trimestriellement et évalue le capital que la banque doit réserver pour bénéficier d'un rating AA selon les critères des agences de notation.

Le département Risk Management accorde une importance différente aux limites absolues (*hard limits*) et aux limites relatives (*soft limits*) :

- Les *limites absolues* sont un outil de gestion de risques à l'échelle macroéconomique, il s'agit de limites qu'un *business* ne peut pas franchir. Les limites absolues doivent être approuvées par le *Merchant Bank Risk Committee* (MBRC) et par le comité Banque ALCO. Elles sont supervisées conjointement par le *Risk Management* du *business* et *CRM/Market Risk*¹⁾ ;
- *Limites relatives* sont utilisées à des fins de micro-gestion des risques, et constituent un outil de décision que le *business* décide de s'imposer à l'échelon local de manière à veiller au respect des limites absolues.

En termes de limites, une autre différenciation existe sur la base de l'objectif de la mesure de risque :

- *Limites VaR* elles sont destinées à plafonner les pertes potentielles pour la banque dans des circonstances de marché normales. Dans le cadre des ses activités de marchés, Fortis Banque définit la VaR comme la perte maximale attendue sur la détention d'un instrument financier pour une période d'un jour dans un intervalle de confiance de 99%. Cet horizon de temps et cette intervalle de confiance sont utilisés comme standard de marché ;
- *Limites de position* : elles sont plus pertinentes en cas de volatilité extrêmement réduite, en complément aux limites VaR.

Toutes les positions, la VaR ainsi que les autres limites de risque sont contrôlées une fois par an, en tenant compte de leur utilisation moyenne, de la volatilité des résultats et du nouveau budget.

Les limites absolues et les limites de position, qui ne sont pas des micro-limites gérées à l'échelle du *business* (par unité, par arbitragiste, etc.) font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par *Merchant Banking Risk Management*.

Tout dépassement de limite fera l'objet, de la part de *Merchant Banking Risk Management*, d'un rapport systématique au CEO et au CRO de Merchant Banking, au CEO de *Global Markets*, à *Fortis Bank Audit Services* (audit interne) et au responsable *Market Risk* au sein du département Central Risk Management.

Risque de trading – stress testing

La VaR historique est un modèle statistique utilisé pour prédire l'évolution probable du résultat des marchés dans des circonstances *normales*. Pour prédire l'évolution possible des marchés dans des circonstances *anormales*, Fortis Banque procède également à des simulations de scénarios extrêmes. Cette procédure est désormais accessible dans les modules *Sensitivity* et *Stress Testing* dans l'application MrMa : ces modules permettent de générer des scénarios, d'en calculer l'incidence en termes de juste valeur et d'établir des rapports présentant les valeurs ainsi générées.

Ces scénarios extrêmes peuvent être soit historiques, soit hypothétiques. Les scénarios historiques peuvent reproduire les scénarios du passé sur les positions actuellement en portefeuille (par exemple, la crise des obligations en 1994 ou la crise des *subprime* en 2007/2008), tandis que les scénarios hypothétiques permettent à Fortis Banque de simuler de nouveaux chocs d'une magnitude jamais observée par le passé.

Le montant du bénéfice ou de la perte résultant des tests est ensuite détaillé selon les différents niveaux de la structure Merchant Banking. Les *stress tests* ont pour but d'attirer l'attention de la direction sur les risques (et sur les conséquences pour le compte de résultat) de mouvements extrêmes des variables de marché. Dès lors, Fortis Banque a mis en place des signaux d'alerte précoce pour permettre à toutes les parties intervenantes :

- d'adopter la même approche à l'égard de l'appétence de risque ;
- d'être alertées simultanément ; et
- de prendre des mesures correctives.

¹⁾ CRM / Market Risk ; Central risk Management / Market Risk

Si les résultats du *stress test* dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener la direction à réagir. Le champ d'application du *stress testing* au sein du département Merchant Banking est identique à la couverture de l'application MrMa et s'adapte parallèlement au développement de MrMa. Cela permet d'assurer la comparabilité des résultats de *stress tests* avec les autres chiffres et résultats calculés via l'application MrMa.

Risk Management exécute le programme de *stress testing* tous les mois pour l'ensemble du segment Merchant Banking. Les différents scénarios sont régulièrement évalués, et éventuellement actualisés ou étendus.

Contrôle a posteriori (back testing) du risque de trading

Après le calcul de la VaR, il est judicieux de tester la validité du résultat. Cette vérification est établie par un module de contrôle a posteriori (*back testing*) via lequel la *Value at Risk* prévue est comparée à la variation réelle calculée au prix du marché (*market-to-market*) en utilisant les variations quotidiennes observées des données du marché.

Le contrôle a posteriori est un cadre statistique formel qui analyse quotidiennement l'efficacité du modèle VaR (et donc la fiabilité des chiffres VaR) et qui utilise les exceptions en vue d'affiner le modèle.

Ce contrôle a posteriori est ensuite suivi de l'examen annuel du nombre de jours pendant lesquels les pertes étaient supérieures aux chiffres estimés de la *Value at Risk* pour un intervalle de confiance de 99%. L'analyse des contrôles réglementaires a posteriori (*back-testing*) indique que Fortis Banque s'est maintenu en 2008 dans la zone acceptable.

6.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des règlements réels (ou potentiels) ou encore des obligations de fourniture de sûretés au moment de leur exigibilité. Ce risque se compose des deux éléments suivants :

Le *risque de liquidité de financement* est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de retrait en liquide, attendues ou inattendues, émises par des cocontractants (dans le cadre de dépôts ou autres contractant) sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité.

Le *risque de liquidité de marché* concerne l'impossibilité de mobiliser des actifs faute de profondeur suffisante du marché ou à cause d'une désorganisation du marché. Ce risque est lié, dans une certaine mesure, au risque de marché. Le risque de liquidité de marché est la sensibilité de la valeur d'un portefeuille aux modifications de la liquidité des marchés financiers et des marges applicables pour mettre des actifs en nantissement. Il est également lié à l'incertitude de l'horizon de temps nécessaire pour réaliser la valeur de liquidité de ces actifs.

Les paragraphes ci-dessous décrivent brièvement la manière dont les risques de liquidité se sont matérialisés au cours de l'année 2008.

Au cours du mois de septembre 2008, des conditions de marché sans précédent ont affecté la position de liquidité de Fortis Banque. Des rumeurs quant à une nouvelle augmentation de capital par Fortis ont circulé et influencé le marché. Malgré un démenti par Fortis, le cours de l'action a chuté, ce qui a encore accentué la perception négative largement répandue à propos de Fortis. Entre temps, l'aversion envers le risque de contrepartie bancaire avait provoqué un processus de déficit de liquidité dans le chef de nombreux acteurs des marchés financiers. Cette situation est restée inchangée pour la plupart des institutions financières jusqu'à ce que l'année 2009 soit bien entamée.

A partir du 14 septembre 2008, des rumeurs ont commencé à circuler à propos de la position de liquidité de Fortis Banque.

Le vendredi 26 septembre 2008, les valeurs financières ont été fortement malmenées sur les marchés, et Fortis en particulier. Fortis Banque anticipait qu'à la clôture des marchés, elle ne disposerait plus du collatéral nécessaire pour obtenir du crédit sur le marché interbancaire (en ce compris auprès des banques centrales). Fortis Banque serait alors contrainte de solliciter le soutien en liquidité de la Banque Nationale de Belgique. A la fin de la journée, Fortis Banque avait épuisé la plupart de son collatéral pour obtenir de la liquidité des banques centrales. Fortis Banque a dû, pour la première fois, avoir recours au Prêt d'Urgence Marginal (*Marginal Lending Facility*) accordé par la Banque Nationale de Belgique pour un montant d'environ EUR 5 milliards.

Pendant le week-end des 27 et 28 septembre 2008, les autorités publiques belges, néerlandaises et luxembourgeoises ont décidé d'agir pour éviter un niveau inacceptable de risque de discontinuité des activités bancaires du groupe Fortis. Les gouvernements des trois pays ont annoncé qu'ils injecteraient du capital dans les entités bancaires de Fortis. Les mesures prises ont consisté en l'injection par l'Etat belge (via la SFPI) d'EUR 4,7 milliards tandis que le Grand-Duché de Luxembourg a accepté d'accorder à Fortis Banque Luxembourg S.A. (filiale à 99,92% de Fortis Banque) un prêt d'EUR 2,5 milliards sous la forme d'un prêt convertible en actions. En complément, la Banque Nationale de Belgique a accepté de conclure avec Fortis Banque un *Emergency Liquidity Assistance Agreement* ('ELA' - ligne de crédit d'urgence)¹ destiné à assurer la liquidité des activités bancaires.

La situation a continué à se dégrader au cours de la semaine suivante en raison de tensions sur le marché interbancaire. Les retraits de clients institutionnels et d'entreprises avaient crû substantiellement.

Le jeudi 2 octobre 2008, le prêt d'urgence de la Banque Nationale de Belgique était utilisé à hauteur d'EUR 51,7 milliards sur les EUR 57,9 milliards disponibles et l'*Emergency Liquidity Assistance Agreement* qui venait d'être accordé par la Banque Centrale néerlandaise était complètement utilisé à hauteur d'EUR 7 milliards, ce qui ne laissait pratiquement aucune marge de manœuvre à Fortis Banque.

Le week-end suivant, les transactions révisées comprenant l'accord de vendre Fortis Banque à BNP Paribas étaient clôturées. Elles incluaient également la vente de Fortis Bank Nederland (Holding) et de sa participation dans ABN AMRO à l'Etat néerlandais.

Le flux important de liquidités attendu de la part de l'Etat néerlandais ne résolvait toutefois pas le problème de liquidité immédiat auquel Fortis Banque était confrontée :

- un montant d'environ EUR 51 milliards était attendu pour faire face aux engagements les plus pressants ; et
- il était très difficile d'évaluer si et pour quel montant Fortis Banque aurait encore besoin du secours d'urgence de la Banque Nationale de Belgique pour la semaine à venir. Les faits prouvent que Fortis Banque demeurait, après le 6 octobre 2008, dans une situation critique puisque les lignes de crédit d'urgence des banques nationales ont encore été utilisées le 6 octobre 2008 à concurrence d'EUR 19,7 milliards, le 7 octobre à concurrence d'EUR 6,5 milliards, le 8 octobre à concurrence d'EUR 12,1 milliards et le 9 octobre à concurrence d'EUR 6 milliards.

La réduction de l'utilisation de l'ELA est due au fait que BNP Paribas a commencé à financer les activités bancaires dès le 6 octobre 2008, dès l'accord de principe conclu. Fortis Banque n'a plus utilisé l'ELA à partir du 10 octobre. La position de liquidité s'est en outre améliorée grâce au remboursement partiel par FBN(H) d'une (ancienne) dette intragroupe et à l'échange du solde en obligations de l'Etat néerlandais admissibles.

Durant les mois de novembre et décembre, les dépôts *wholesale* et *retail* se sont stabilisés. Avec le plafonnement de la croissance des actifs, l'augmentation de la disponibilité de garanties consécutive à la modification des critères d'éligibilité des banques centrales, l'utilisation du programme *Commercial Paper Funding Facility* (CPFF) créé par la Réserve fédérale américaine et le financement reçu de l'Etat belge pour Royal Park Investment, la position de liquidité de Fortis Banque s'est améliorée vers la fin de l'année.

¹ Cette ligne de crédit d'extrême urgence ne peut être obtenue de la Banque Nationale de Belgique qu'en cas d'urgence et pour une durée extrêmement brève ; elle ne constitue en aucun cas une ligne de crédit ordinaire dont l'utilisation pourrait se poursuivre sur le moyen terme.

Le 31 décembre 2008, Fortis Banque avait besoin, en début de journée, de financer EUR 4,3 milliards d'engagements à un jour. La banque a pu les financer durant la journée par le biais de transactions sur les marchés *repo* et *wholesale*, et par l'apport des dépôts de clients réguliers.

A l'avenir, une meilleure structure de bilan doit être mise en place. Fortis Banque en fait une priorité et le management exécutif mettra tout en œuvre pour mieux équilibrer les niveaux de dépôts et de crédits. A court et moyen terme, Fortis Banque concentrera ses efforts sur la réduction de l'écart de financement de la clientèle.

Toutefois, certains éléments d'incertitude subsistent à propos du financement de Fortis Banque (notamment relatifs à des lignes de liquidités non tirées ou à des financements non sécurisés). A cet égard, il convient de noter que Fortis Banque fait actuellement un usage très limité des facilités de liquidité offertes par BNP Paribas. Dès lors, si la transaction entre BNP Paribas, l'Etat belge (via la SFPI) et Fortis Holding est approuvée et mise en œuvre, Fortis Banque aurait accès à de nouvelles sources de liquidité. En outre, le gouvernement belge a prévu un programme de garantie pour les institutions financières belges, auquel Fortis n'a pas encore fait appel à ce stade.

6.5.1 Gestion du risque de liquidité

Fortis Banque a revu sa politique de liquidité en 2008 en vue de l'adapter à la nouvelle organisation de sa gestion du risque de liquidité.

La gestion du risque de liquidité comprend la gestion des ressources de financement tout en conservant suffisamment de réserves de liquidité. De telles réserves peuvent être composées de portefeuilles d'actifs aisément mobilisables. Ces portefeuilles peuvent alors être liquidés ou mis en pension (*Repo*) dans le cas d'une éventuelle interruption imprévue des flux de trésorerie. Le but principal de Risk Management est de veiller à ce que Fortis Banque dispose, en permanence, de liquidités et d'actifs négociables en quantité suffisante pour être à même de faire face à ses obligations financières actuelles et futures. Ce doit être le cas aussi bien en temps normal que dans des circonstances exceptionnelles, dans toutes les monnaies auxquelles Fortis Banque est exposé et pour toutes entités, y compris les structures *ad hoc* (*special purpose entities* – SPE). C'est au *Banque ALCO* qu'il appartient d'assurer le suivi du risque de liquidité au niveau de Fortis Banque.

6.5.2 Reporting du risque de liquidité

Fortis Banque surveille le risque de liquidité en utilisant les quatre indicateurs ci-après qui découlent de deux sources différentes : deux indicateurs fondés sur des informations comptables (un indicateur journalier : 'Déficit de financement des clients' ; et un indicateur mensuel : 'Solde net de financement stable') et 2 indicateurs fondés sur la liquidité des flux de trésorerie (un indicateur mensuel : 'Déficit structurel de liquidité' et un indicateur journalier : 'Liquidité à court terme').

6.5.2.1. Le déficit de financement des clients (*Customer Funding Gap*) mesure la part de créances accordées aux clients qui est financée par des dépôts provenant des clients (à l'exclusion de tous les prêts et de dépôts garantis, y compris les certificats d'épargne et les certificats subordonnés). Dans cette définition, les certificats d'épargne (bons de caisse) et les certificats subordonnés sont aussi considérés comme des dépôts de la clientèle car ils sont vendus à des clients *retail*.

6.5.2.2. Le solde net de financement stable se concentre sur la structure du bilan : financement 'stable' (passifs qui génèrent un financement à long terme : les dépôts stables des clients, les émissions d'emprunts à moyen et long terme, les dettes subordonnées, les fonds propres de la banque) moins les actifs 'non liquides' (les actifs qui ne peuvent pas générer de la liquidité : les prêts à la clientèle, le portefeuille d'investissement dont les actifs ne peuvent servir de sureté dans des opérations de financements garantis, les participations, le goodwill, les actifs immobiliers, etc.). Cet indicateur prend en compte non seulement le déséquilibre entre les créances et les dépôts des clients, mais considère aussi d'autres parties du bilan et donne une vue sur le déficit de financement à long terme de la banque.

6.5.2.3. Le déficit structurel de liquidité (Structural Liquidity Gap) mesure tous les engagements au bilan du point de vue de la liquidité : il sépare tous les engagements selon leurs échéances de liquidité. Il agrège les flux de trésorerie dans des groupes de maturités. Pour chaque période, il ajoute tous les flux de trésorerie de l'actif moins la somme des flux de trésorerie du passif (dans cette mesure 30% des lignes à long terme sont ajoutées à l'actif). Cela exprime le risque de déséquilibre structurel de liquidité du bilan et du coût implicite de sa couverture éventuel.

6.5.2.4. La liquidité à court terme mesure la position de trésorerie sur une base quotidienne pour les semaines suivantes. Il s'agit de l'insuffisance de liquidités attendue dans les semaines à venir.

Le système d'évaluation est mis en place dans *Global Markets* pour les risques de liquidité à court terme et dans le département ALM pour les risques de liquidité à moyen terme. Il permet d'analyser le profil de liquidité des bilans des différentes entités, y compris celui des principales SPE. Une attention toute particulière est également accordée aux actifs titrisés et à leur financement.

6.5.3 Limites du risque de liquidité

Outre ces outils d'information financière, Fortis Banque met au point un cadre de limites des déficits de liquidité pour les trois principales salles de marché : Bruxelles, New York et Hong Kong. Les limites fixées sont axées sur le risque de liquidité à court terme : au jour le jour (*overnight* – O/N), demain/jour suivant (*tomorrow/next day* – T/N) et au comptant/jour suivant (*spot/next day* – S/N). Bien que, par nature, la position O/N soit la plus importante, les limites T/N et S/N sont également nécessaires pour détecter rapidement une augmentation du besoin de liquidité. Les limites sont appliquées uniquement sur les financements non garantis.

Le fait que les activités de trésorerie au sein de Merchant Banking soient réparties entre trois places financières et trois fuseaux horaires fait qu'il est possible de transférer des positions de Hong Kong à Bruxelles puis à New York. Le prêteur en dernier ressort est New York et la monnaie en dernier recours est l'USD.

6.5.4 Prix de transfert interne des liquidités (Liquidity transfer pricing)

Fortis Banque utilise un système de transfert interne du coût de liquidité. Une grille des prix de transfert est régulièrement mise à jour et attribue aux *businesses* le coût de liquidité ajusté aux différentes devises et maturités.

6.5.5 Contingency funding plan

Le plan pour faire face à une crise de liquidité, le *Contingency Funding Plan*, est déclenché toutes les fois où Fortis Banque, du fait de circonstances exceptionnelles internes ou externes, risque de manquer de liquidité. Il a pour but de gérer les sources de liquidités de Fortis Banque sans compromettre son activité et en évitant d'avoir à supporter des coûts de financement excessifs.

En cas de crise, des flux d'information adéquats sont indispensables pour assurer la rapidité de la prise de décision et pour éviter toute extension incontrôlée des problèmes. Aussi, un plan de secours a-t-il été mis en place pour maintenir la ponctualité, la clarté et la continuité des flux de communication interne. Il permet d'ailleurs aussi de diffuser les flux nécessaires de communication externe, de manière à rassurer les acteurs des marchés, les collaborateurs, les clients, les créanciers, les autorités prudentielles et les actionnaires. Le département *Communication* fait partie des acteurs souvent concernés.

6.5.6 Diversification des sources de financement

Les dépôts de la clientèle (clientèles commerciale, *retail* et *corporate*) forment une partie significative des sources de financement primaire des activités bancaires. Les comptes courants et l'épargne déposée par la clientèle *retail*, bien que ceux-ci soient remboursables à vue ou à bref délai, contribuent de façon considérable à la stabilité du refinancement sur le long terme. Cette stabilité n'est possible qu'à condition que Fortis Banque puisse préserver la confiance des déposants grâce à sa solvabilité et la gestion efficace de sa liquidité. Fortis Banque accède aux marchés professionnels par des emprunts garantis et non garantis de manière à s'assurer des financements à court terme. Le recours aux emprunts non garantis est limité par un système de limites à court terme qui plafonne les écarts de position en financements non garantis. Le suivi de l'émission de dettes à court et à long termes est centralisé et l'accès aux marchés financiers est coordonné par *Global Markets (Group Treasury)*.

6.5.7 Analyse d'échéances comptables

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs de Fortis Banque classés par groupes d'échéances déterminées en fonction de la durée restant à courir jusqu'à l'échéance contractuelle. Les dépôts à vue, comptes d'épargne et autres actifs et passifs sans échéance figurent dans la colonne *Sans échéance*, et sont considérés par Fortis Banque comme une source de financement relativement stable. Les postes Actifs non financiers et Passifs non financiers comportent les comptes de transition régularisant les montants entre la date de transaction et la date de règlement et sont inclus sous la colonne 'Jusqu'à un mois'.

	<i>Jusqu'à</i>					<i>Sans</i>	
	<i>1 mois</i>	<i>1-3 mois</i>	<i>3-12 mois</i>	<i>1-5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>échéance</i>	<i>Total</i>
<i>Au 31 décembre 2008</i>							
Actifs							
Instruments financiers à taux fixe	94.973	33.700	40.479	72.619	92.038	1.505	335.314
Instruments financiers à taux variable	11.394	4.913	10.222	41.665	67.343	3.717	139.254
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	2.467	961	1.483	1.371	554	7.710	14.546
Actifs non financiers	52.023	8.827	6.822	16.883	10.822	2.286	97.663
Total des actifs	160.857	48.401	59.006	132.538	170.757	15.218	586.777
Passifs							
Instruments financiers à taux fixe	166.717	50.606	35.044	38.915	55.889	19.588	366.759
Instruments financiers à taux variable	3.509	11.199	5.176	17.385	17.266	78.606	133.141
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	1.302	943	1.498	3.630	1.583	5.169	14.125
Passifs non financières	18.504	4.698	7.184	14.705	11.619	899	57.609
Total des passifs	190.032	67.446	48.902	74.635	86.357	104.262	571.634
Intervalle net de liquidité	(29.175)	(19.045)	10.104	57.903	84.400	(89.044)	15.143
<i>Au 31 décembre 2007</i>							
Total des actifs	192.408	65.170	73.503	103.047	200.361	132.724	767.213
Total des passifs	265.230	74.644	56.343	71.028	61.342	204.690	733.277
Intervalle net de liquidité	(72.822)	(9.474)	17.160	32.019	139.019	(71.966)	33.936

6.6 Risque opérationnel

Etant donné le risque inhérent à toutes les activités et les décisions opérationnelles, toutes les sociétés, y compris les institutions financières, sont confrontées au risque opérationnel. Le risque opérationnel se compose du risque d'exploitation et du risque événementiel.

Le risque d'exploitation peut être qualifié de risque 'd'entreprise' et peut donc toucher toute institution qu'elle soit financière ou non. C'est le risque de pertes dues à des changements affectant l'environnement concurrentiel et qui portent préjudice à l'activité-même ou aux résultats de l'entreprise. En général, il se traduit par des variations des volumes, des prix ou des marges par rapport aux coûts fixes. Les origines du risque d'exploitation sont souvent externes à l'entreprise (comme les changements en matières fiscales ou réglementaires, la variation des éléments de marché ou de la concurrence, ainsi que le risque stratégique, de réputation ou autre), mais peuvent cependant être atténués par de bonnes pratiques de gestion.

Le risque événementiel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de défaillances des processus internes, du personnel ou des systèmes de l'entreprise, ou causées par des événements externes. Cette définition inclut aussi les risques juridiques et de *compliance*, mais exclut le risque stratégique ou de réputation. Le risque d'événement trouve généralement sa source au sein même de l'entreprise (fraude interne et externe, personnel de l'entreprise, clients, produits et pratiques d'entreprise, mais également toute perturbation d'ordre technologique ou d'infrastructure) et peut, lui aussi, être limité par des processus de gestion et des mécanismes de contrôle sains et appropriés.

6.6.1 Risque opérationnel et contrôle de gestion

Cadre unique pour le groupe bancaire

Fortis Banque a opté pour une gestion unique et globale du risque opérationnel pour toute la banque et qui soit conforme aux critères de Bâle 2 tels qu'ils sont établis dans l'approche AMA (*Advanced Measurement Approach*). Cette approche soutient l'organisation en maintenant une attention toujours croissante au risque opérationnel, en assurant une surveillance efficace de ce risque et en mesurant le profil de risque opérationnel, ainsi que les besoins en fonds propres qui en découlent.

Le cadre de l'AMA fait partie intégrante de l'ensemble du cadre de contrôle de gestion dans lequel toutes les équipes de gestion jusqu'au Comité de Direction (*Executive Board*) évaluent les risques qui pourraient compromettre leurs objectifs. De ce processus découlent les déclarations de gestion de contrôle (*Management Control Statements*).

Appuyé par une solide gestion du risque opérationnel

Une structure appropriée de gestion des risques a été mise en place selon le modèle dit des trois lignes de défense, qui attribue la responsabilité première de la gestion et de l'atténuation des risques opérationnels aux entités. La deuxième ligne de défense est assumée par les fonctions de gestion des risques. Leur rôle est de veiller à ce que le cadre de gestion des risques opérationnels soit correctement déployé, que les profils de risque qui sont évalués, mesurés et gérés reflètent le véritable profil de risque et que les niveaux de fonds propres soient adéquats. Dans son rôle de troisième ligne de défense, l'audit interne assure la mise en œuvre correcte des politiques et des structures de risque.

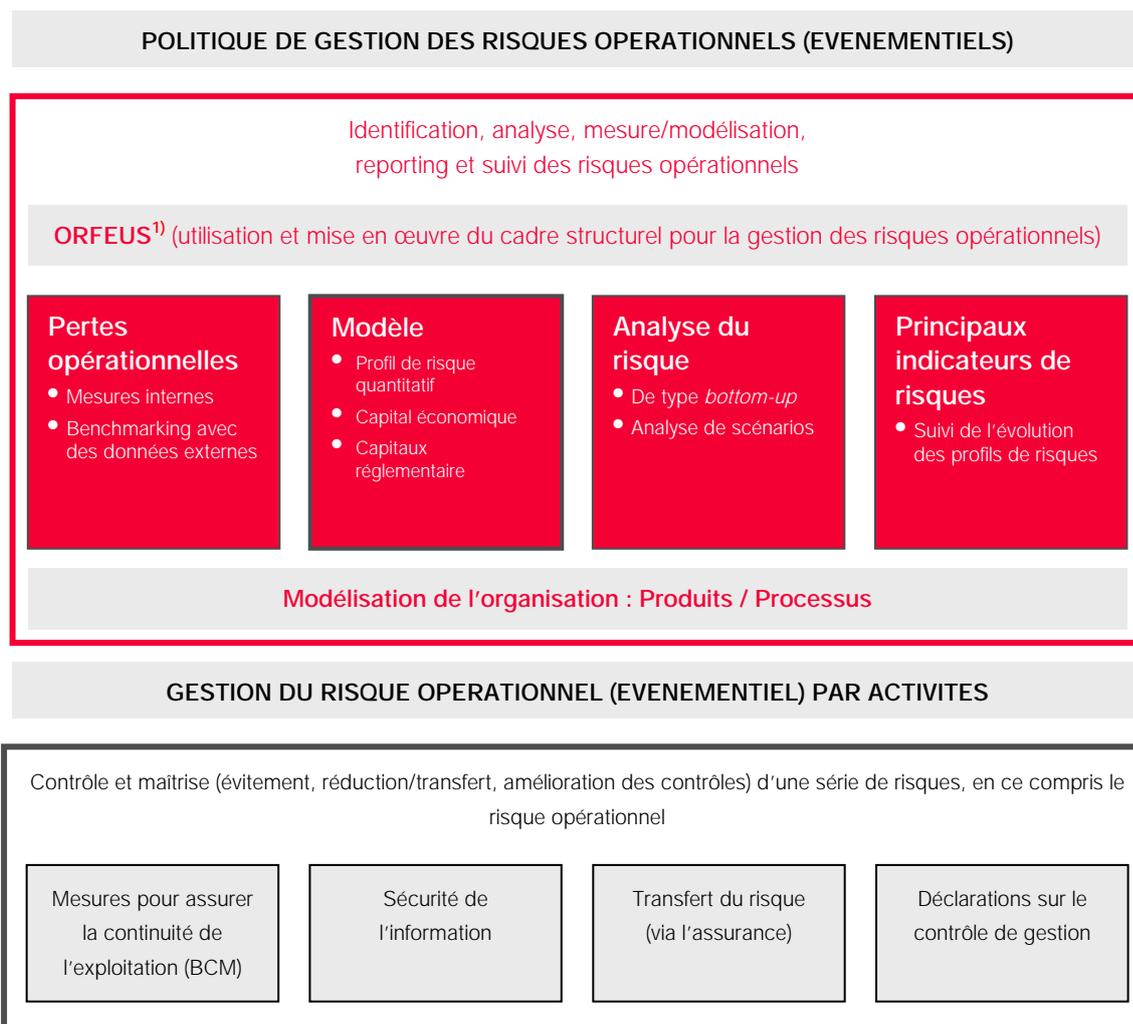
Un cadre qui englobe les quatre éléments nécessaires pour une approche de mesure avancée.

- Un premier élément du cadre de la gestion du risque opérationnel est la **collecte de données sur les pertes**. Les pertes opérationnelles qui se produisent dans l'ensemble de l'organisation sont systématiquement collectées dans une base de données centrale.
- En complément de ces données internes concernant les pertes, Fortis Banque utilise également de **sources de données externes sur les pertes**. Tout d'abord, Fortis Banque est un membre fondateur d'ORX (*Operational Risk association eXchange*), qui est un consortium de banques qui échangent leurs données sur les risques opérationnels de manière anonyme et qui met à profit l'expérience d'autres membres en matière de gestion des risques opérationnels. Ensuite, Fortis Banque est aussi affiliée aux bases de données de Fitch FIRST et SAS Global qui sont des bases de données publiques qui offrent des informations sur des pertes significatives.

- Au centre de ce cadre se trouvent les **évaluations prospectives des risques** qui définissent le profil de risque de la banque et qui sont utilisées comme sources principales pour le calcul des exigences en fonds propres. Les évaluations des risques combinent l'auto-évaluation des risques '*Bottom Up*' et une analyse de scénarios '*Top Down*'.
- L'**auto-évaluation des risques** '*Bottom Up*' (*Risk Self Assessment – RSA*) donne un aperçu des risques opérationnels étroitement liés à l'organisation interne et à l'environnement de contrôle. Les RSA sont menés au sein de chaque *business* et fonction de *support* à un niveau de détail raisonnable. Il conduit à une description des risques identifiés, à une analyse de la causalité de ces risques ainsi qu'à une description et une évaluation de l'environnement de contrôle. Enfin, l'exposition au risque résiduel est quantifiée.
- Des **analyses de scénarios** *top-down* complètent ce profil de risque par les risques plus systémiques ainsi que par les risques marginaux – aux fréquences faibles mais qui peuvent avoir des conséquences importantes pour l'organisation. Ils appréhendent les risques opérationnels auxquels l'organisation est soumise à cause du type d'activités dans lequel elle est engagée et de l'environnement industriel dans lequel elle opère. L'analyse de scénarios se fait au niveau de la haute direction et est principalement basée sur l'analyse de données de pertes externes. La documentation des scénarios détaille le type de risque, la qualité de l'environnement de contrôle et la quantification de l'exposition au risque.
- Les **indicateurs de risque clés (ou Key Risk Indicators)** sont suivis afin de prévenir des changements apparents dans le profil de risque opérationnel suite à des facteurs internes ou externes.

Calcul des exigences en fonds propres

Fortis Banque utilise les méthodes les plus avancées pour déterminer le niveau de son besoin en fonds propres pour couvrir les risques opérationnels. Ces méthodes sont conformes à l'approche dite '*Advanced Measurement Approach*' (AMA).



¹⁾ ORFEUS : *Operational Risk Framework Embedment and Use Scan*.

6.6.2 Contrôle opérationnel et atténuation du risque

Fortis Banque a mis en place divers processus pour contrôler et réduire le risque opérationnel. Sur base des évaluations des risques, de la collecte des données sur les sinistres ou de l'évolution des principaux indicateurs de risque, des actions appropriées sont entreprises afin de formaliser le contrôle des risques opérationnels. Ces actions sont souvent relatives au contexte procédural ou organisationnel. Les méthodes pour atténuer le risque opérationnel sont coordonnées de manière centralisée et couvrent la continuité des activités (*Business Continuity Management*), les mesures de sécurité de l'information, l'assurance ainsi que les déclarations sur le contrôle de gestion.

6.6.3 Business Continuity

6.6.3.1 Mesures pour assurer la continuité des activités

Les mesures pour assurer la continuité des activités (*Business Continuity Management* – BCM) consistent en un processus de gestion qui identifie les menaces potentielles d'une organisation ainsi que les effets de ces menaces, si elles se réalisaient, sur les activités opérationnelles. Ceci permet d'obtenir le cadre nécessaire à une certaine flexibilité organisationnelle afin de répondre aux risques d'une manière efficace en sauvegardant les intérêts de toutes les parties prenantes (*stakeholders*), la réputation de l'entreprise, la valeur de sa marque ainsi que les activités créatrices de valeur.

En tant qu'entreprise de services financiers, Fortis Banque accorde une importance particulière au BCM. L'approche poursuivie par Fortis Banque est décrite dans sa politique pour assurer la continuité des activités (*BCM Policy*) et est basée sur des réglementations internationales et sur des codes de bonne conduite, comme ceux édictés par :

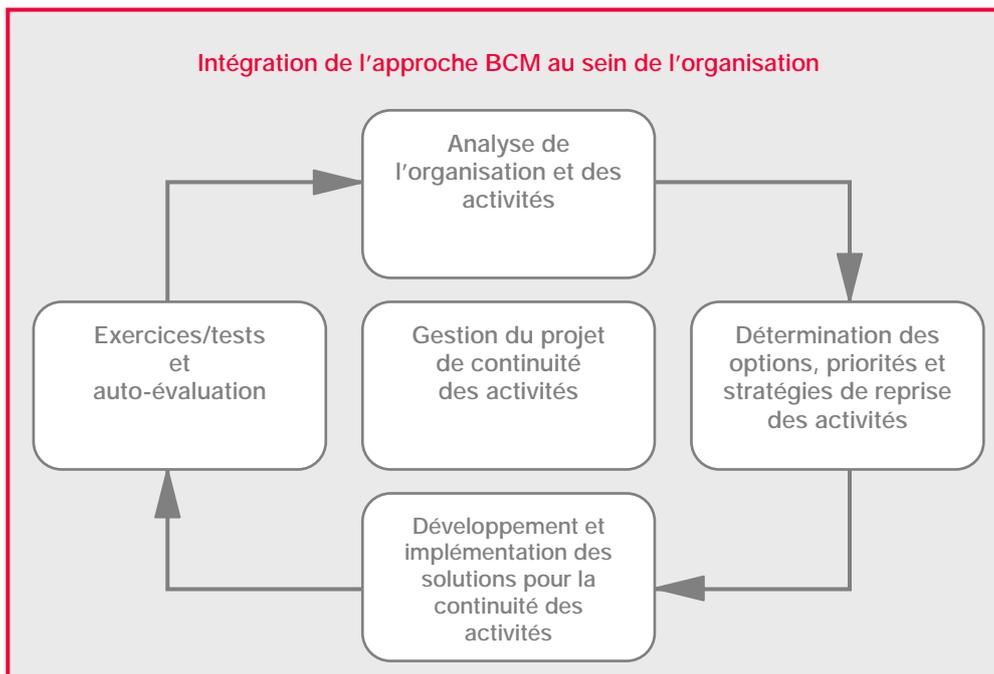
- Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire : mesures visant à assurer la continuité opérationnelle (*'High level principles for Business Continuity'*) ;
- Le *Business Continuity Institute* : Guide des bonnes pratiques (*'Good Practice Guidelines'* – BCI GPG) ; et
- Le *British Standards Institute*¹⁾.

Le champ d'application du BCM au sein de Fortis Banque s'établit comme suit :

- de manière interne : Fortis Banque dans toutes ses dimensions (à savoir toutes les lignes d'activités et les fonctions de support, tous les pays, toutes les entités légales ainsi que leurs filiales) ; et
- de manière externe : toute tierce partie qui échange de l'information avec Fortis Banque ou qui fournit d'autres services ou produits cruciaux supportant l'une des missions critiques de Fortis Banque (outsourcing externe).

¹⁾ Sont particulièrement visées la norme 56 : *Guide pour la continuité opérationnelle* (*'Guide to Business Continuity'* – PAS 56) et la Norme BS25999-1 : *Guide pratique pour la gestion de la continuité opérationnelle* (*'Code of practice for Business Continuity Management'*).

L'approche BCM de Fortis Banque sous-entend les étapes suivantes :

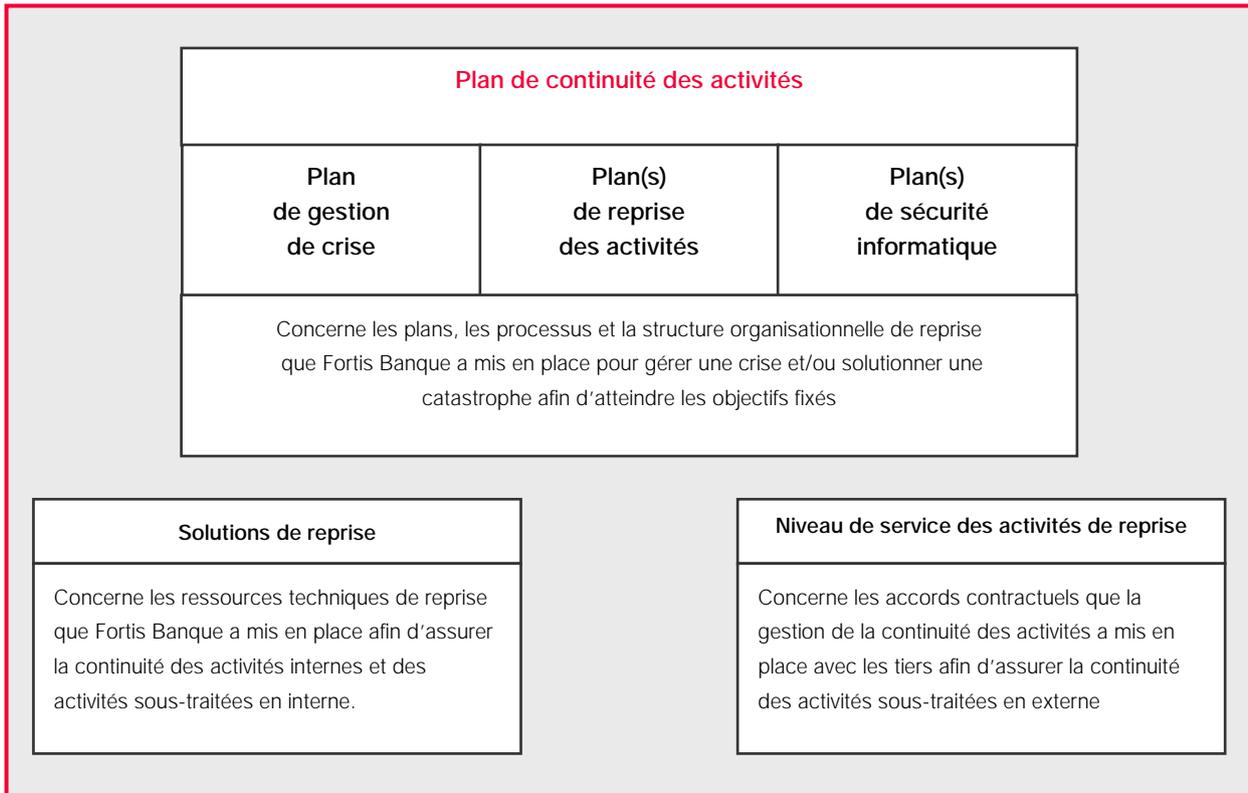


L'approche BCM de Fortis Banque implique qu'elle soit intégrée au sein même de la culture organisationnelle du groupe et qu'elle soit mise en place et maintenue par la gestion d'un programme BCM approprié à la nature, à la taille et à la complexité des activités de Fortis Banque.

L'information sur les services critiques de l'organisation ainsi que les activités et les ressources nécessaires pour fournir ces services sont analysées afin de comprendre l'organisation par une analyse des impacts opérationnels et une analyse des risques.

Déterminer une stratégie et des options BCM permet d'obtenir des options stratégiques et tactiques qui seront ensuite évaluées. Ce qui permettra de trouver des réponses appropriées à chaque service critique de manière à ce que Fortis Banque puisse continuer à fournir ses services avec un niveau de qualité acceptable en cas de perturbation. La réponse choisie devra prendre en considération la flexibilité et les mesures présentes au sein de Fortis Banque.

Ces différentes actions donneront naissance à une série de réponses BCM par le biais de plans qui détaillent les démarches à entreprendre avant, pendant et après la survenance d'un accident pour restaurer les activités.



Enfin, Fortis Banque doit aussi être capable de démontrer que ses plans et ses stratégies sont efficaces, crédibles et adaptés à ses besoins, et ce, en mettant en pratique et en évaluant les réponses BCM.

6.6.3.2 Transfert du risque via l'assurance

Fortis Banque considère la prise d'une assurance comme un outil d'atténuation des effets du risque opérationnel. Central Risk Management coordonne ces assurances de manière centrale en veillant à ce que Fortis Banque soit assurée contre certains risques événementiels spécifiques comme les pertes financières liées à la fraude, aux délits informatiques, à la responsabilité civile et professionnelle.

Conformément aux pratiques du marché, Fortis Banque a acquis des polices d'assurance, émises par des compagnies d'assurance tierces :

- une assurance globale couvrant la responsabilité civile de type '*Combined Bankers Blanket Bond*' ;
- une assurance contre la criminalité informatique ; et
- une assurance couvrant la responsabilité professionnelle.

En plus de ces couvertures via des polices d'assurance externes, Fortis Banque utilise aussi des sociétés captives de réassurance pour financer le risque opérationnel. Ainsi, tous les risques non couverts par l'assurance globale contre la responsabilité civile et la criminalité informatique sont réassurés de manière interne par le biais de sociétés captives.

6.6.3.3 Déclarations sur le contrôle de gestion

Alors que la gestion des risques opérationnels (*Operational Risk Management*) est axée sur les risques événementiels au niveau opérationnel, le contrôle de gestion (*Management Control*) met l'accent sur les risques d'exploitation (y compris les risques stratégiques et de réputation). De plus, le contrôle de gestion et la gestion du risque opérationnel sont interdépendants :

- les méthodes d'évaluations des risques, l'évaluation du contrôle et les mesures correctives sont similaires ; et
- les résultats des évaluations du risque opérationnel (événementiel) sont intégrés dans le processus d'évaluation des risques. Ce processus est exécuté par la direction générale dans le cadre de la procédure annuelle de déclaration sur le contrôle de gestion et est coordonnée par Central Risk Management.

Chaque équipe de direction signe sa déclaration sur le contrôle de gestion (*Management Control Statement*) et définit, si nécessaire, un plan d'action pour améliorer le pilotage et le contrôle. Central Risk Management coordonne le reporting sur le suivi de ces plans d'action. Le MCS est une déclaration établie à fin d'exercice et relative au fonctionnement de la gestion des risques et du système de contrôle interne durant cet exercice.

7 Contrôle et solvabilité

7.1 Evaluation de l'adéquation des fonds propres

7.1.1 Structure

En tant qu'institution financière, Fortis Banque est soumise au contrôle prudentiel.

Ce contrôle est effectué au niveau de Fortis Banque de manière consolidée et statutaire par la CBFA (Commission bancaire, financière et des assurances). Les filiales de Fortis Banque sont soumises aux dispositions imposées par les autorités de contrôle des pays où ces filiales opèrent.

Les régulateurs exigent des banques de maintenir un niveau minimum de fonds propres (8% des risques pondérés). Depuis 2008, Fortis Banque calcule ses fonds propres réglementaires ainsi que ses risques pondérés selon la réglementation de Bâle 2.

Fortis Banque a reçu l'approbation de la CBFA pour l'utilisation des approches les plus avancées pour le calcul des risques pondérés selon la méthodologie de Bâle 2 : l'Approche avancée fondée sur les notations internes ou *Advanced Internal Ratings Based Approach* (pour le risque crédit) et l'Approche de mesure avancée ou *Advanced Measurement Approach* (pour le risque opérationnel).

Au niveau consolidé, le capital minimum, calculé à des fins prudentielles, est déterminé sur base des règles comptables IFRS en prenant en considération les filtres prudentiels imposés par la CBFA tels que décrits par la Circulaire PPB 2007-1-CPB, en relation avec la directive européenne d'exigence des fonds propres.

7.1.2 Evaluation

Le tableau ci-dessous détaille la composition des fonds propres réglementaires de Fortis Banque :

	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>
	<i>Bâle 2</i>	<i>Bâle 1</i>
Capital souscrit et réserves	37.967	32.352
Bénéfice (perte) net(te) revenant aux actionnaires	(20.556)	1.781
Gains et pertes non réalisés	(5.048)	(697)
Capitaux propres revenant aux actionnaires	12.363	33.436
Instruments de capital hybrides non innovateurs	1.579	2.756
Intérêts minoritaires	2.780	430
Moins Réévaluation des obligations, nette d'impôts	5.170	1.071
Moins Réévaluation des actions, nette d'impôts	-	(385)
Moins Goodwill	(1.886)	(1.025)
Moins Dividende attendu	-	-
Moins Autres	(335)	(13.031)
Fonds propres <i>stricto sensu</i>	19.671	23.252
Instruments de capital hybrides innovateurs	1.993	2.440
Fonds propres Tier 1	21.664	25.692
Prêts subordonnés	17.965	15.581
Filtres prudentiels sur le capital total	(1.557)	(14.042)
Capital total	38.072	27.231

Les principaux indicateurs en matière de capital se présentent comme suit :

	2008	2008	2007
	Bâle 2	Bâle 1	Bâle 1
Fonds propres Tier 1	21.664	21.402	25.692
Capital total	38.072	37.260	27.231
Actifs pondérés	203.405	220.260	270.207
Risque de crédit	175.171	197.195	249.280
Risque de marché	13.945	23.065	20.927
Risque opérationnel	14.289		
Coefficient de solvabilité Tier 1 <i>stricto sensu</i>	9,7%		8,6%
Coefficient de solvabilité Tier 1	10,7%	9,7%	9,5%
Coefficient de solvabilité total	18,7%	17,0%	10,1%

Le capital souscrit de Fortis Banque a été renforcé en septembre et octobre 2008 suite à l'injection de capital pour un montant d'EUR 4,7 milliards de l'Etat belge et par un prêt obligatoirement convertible d'un montant d'EUR 2,5 milliards dans Fortis Banque Luxembourg SA par l'Etat luxembourgeois (dont un montant d'EUR 2,4 milliards a été converti en capital et EUR 0,1 milliard en obligations subordonnées convertibles). Suite à la cession des activités néerlandaises, le coefficient de solvabilité s'est amélioré en 2008. La moins-value sur la cession de FBN(H) et la déconsolidation des instruments de capital Tier 1 et Tier 2 émis par FBN(H) ont été plus que compensées par l'annulation de la déduction des EUR 24 milliards de la participation de FBN(H) dans RFS Holdings (le véhicule financier qui abritait la participation de Fortis Banque dans ABN AMRO dont 50% étaient déduits du capital Tier 1 et 50% étaient déduits du capital Tier 2) et par la déconsolidation des risques pondérés relatifs à FBN(H).

Les risques pondérés au 31 décembre 2008 incluent encore les instruments de crédit structurés qui seront ultérieurement transférés à une entité *ad hoc* (ou SPV) selon l'accord conclu entre la SFPI, Fortis Holding et BNP Paribas. Ce transfert réduira le montant des risques pondérés et améliorera de la sorte les coefficients de solvabilité de Fortis Banque en 2009.

Au 31 décembre 2008, le coefficient de solvabilité Tier 1 s'établit à 10,7% et le coefficient de solvabilité total à 18,7%, soit bien au-dessus des exigences réglementaires minimales.

Dans le tableau ci-dessus, les chiffres concernant 2007 sont calculés selon la réglementation Bâle 1 et incluent les risques pondérés de FBN(H). Sous la réglementation Bâle 1, aucune charge liée au capital n'était applicable au risque opérationnel.

Avec la mise en place de la réglementation Bâle 2, les exigences de solvabilité calculées selon la méthode avancée ne peuvent pas être inférieures à 90% de ce qu'elles étaient sous la réglementation Bâle 1. En 2008, les exigences de solvabilité de Fortis Banque selon Bâle 2 étaient supérieures au seuil de 90% de Bâle 1 et aucun ajustement n'était nécessaire. En 2009, le seuil réglementaire imposé passera à 80% des exigences de solvabilité selon Bâle 1.

7.2 Objectifs de la gestion du capital

Fortis Banque gère le capital et le risque en tenant compte de trois aspects principaux concernant l'adéquation des fonds propres : l'aspect réglementaire, l'aspect notation et l'aspect économique. Ces trois aspects sont complétés par des analyses de stress pour garantir les exigences de solvabilité externes.

En sus des exigences réglementaires minimales (8% des risques pondérés), des objectifs supplémentaires ont également été définis par Fortis Banque en 2008, à savoir un coefficient de solvabilité Tier 1 cible à 7% et un coefficient de fonds propres *stricto sensu* cible à 6% (les fonds propres *stricto sensu* étant le capital Tier 1 moins les instruments de capital hybrides innovateurs). Ces cibles sont actuellement sous revue et seront ajustées ultérieurement de manière à prendre en considération la mise en œuvre intégrale de la réglementation Bâle 2 ainsi que les nouvelles attentes du marché.

8 Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages octroyés au personnel, tels que les régimes de retraite et les plans de soins de santé postérieurs à l'emploi, dont les prestations sont octroyées après le départ à la retraite. Les autres avantages à long terme octroyés au personnel sont des avantages dont le règlement de survient pas dans les douze mois qui suivent la période au cours de laquelle les employés ont rendu les services correspondants. Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages octroyés au personnel en raison d'un engagement de l'employeur soit de mettre fin au contrat de travail avant la date normale de pension, soit d'accorder des avantages afin d'encourager un départ volontaire.

8.1 Avantages postérieurs à l'emploi

8.1.1 Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Fortis Banque gère plusieurs régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la majorité des membres de son personnel. La plupart de ces régimes ne sont pas accessibles aux nouveaux collaborateurs. Certains sont partiellement financés par les cotisations personnelles des collaborateurs.

Ces régimes prévoient des prestations calculées en fonction du nombre d'années de service et du niveau de la rémunération. Les obligations de retraite sont déterminées sur la base des tables de mortalité, de la rotation du personnel, des projections salariales et des perspectives économiques, telles que l'inflation et le taux d'actualisation. Les taux d'actualisation par pays ou par région sont déterminés sur la base du rendement (à la date de clôture) des obligations de durée similaire, émises par des sociétés de premier ordre (*'blue chips'*) ou par des pouvoirs publics en l'absence de marché représentatif.

Jusqu'à fin septembre 2008, Fortis Banque avait des régimes de retraite à prestations définies financés par l'entremise de sociétés d'assurances liées. Par conséquent, les actifs y afférent n'étaient pas éligibles et devaient être considérés comme des 'droits aux remboursements' selon IAS 19. Au 31 décembre 2008, étant donné que ces sociétés d'assurances et Fortis Banque sont devenues des entités légales distinctes et séparées, ces actifs sont à considérer comme des actifs éligibles et ils doivent être déduits des obligations des régimes à prestation définies dans la détermination du passif.

Outre les régimes de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi comprennent également d'autres avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement d'une partie des primes d'assurance de soins de santé et les conditions préférentielles offertes aux membres du personnel sur les produits financiers (crédits hypothécaires, par exemple), qui leur sont encore octroyées après leur départ à la retraite.

Le tableau suivant présente le détail des montants inscrits au bilan en date du 31 décembre concernant les avantages en matière de régime de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi. Les chiffres de l'exercice 2008 n'incluent pas Fortis Bank Nederland (Holding) et ses filiales qui ont été vendus au gouvernement néerlandais le 3 octobre 2008.

	<i>Régimes de retraite à Prestations définies</i>				<i>Autres avantages Postérieurs à l'emploi</i>			
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Valeur actuelle des obligations faisant l'objet d'un financement	2.851	4.460	4.659	4.925				
Valeur actuelle des obligations ne faisant pas l'objet d'un financement	6	142	156	157		63	60	301
Obligation des régimes à prestations définies	2.857	4.602	4.815	5.082		63	60	301
Juste valeur des actifs des régimes	(2.893)	(3.030)	(2.942)	(2.878)				
Juste valeur des droits aux remboursements		(1.871)	(1.831)	(1.813)				
Obligations nets des régimes à prestations définies	(36)	(299)	42	391		63	60	301
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés	(251)	345	210	(226)		11	11	(32)
Coût des services passés non comptabilisé	(1)	(8)	(11)	(5)				
Actifs non comptabilisés dus à la restriction de plans	247	213	167	143				
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	(41)	251	408	303		74	71	269
Montants repris au bilan :								
passifs des régimes à prestations définies	260	2.149	2.263	2.120		74	71	269
actifs des régimes à prestations définies	(301)	(1.898)	(1.855)	(1.817)				
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	(41)	251	408	303		74	71	269

Les passifs des régimes à prestations définies sont inclus dans le poste 'Intérêts courus et autres passifs' (voir note 30) tandis que les actifs des régimes à prestations définies sont comptabilisés dans les 'Intérêts courus et autres actifs' (voir note 22).

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs (actifs) nets des régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi.

	<i>Régimes de retraite à Prestations définies</i>		<i>Autres avantages Postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	251	408	74	71
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(270)		(73)	
Changement du périmètre de consolidation	3		(1)	
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies des activités poursuivies au 1^{er} janvier	(16)			
Total des charges des régimes à prestations définies	117	119	1	10
Cotisations versées par l'employeur aux actifs de régimes	(34)	(175)		
Cotisations versées par l'employeur aux droits aux remboursements	(113)	(100)		
Prestations payées par l'employeur	(3)		(1)	(5)
Acquisitions et cessions de filiales	3			
Transfert	1	(2)		(1)
Ecart de conversion	4	1		(1)
Autres				
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies au 31 décembre	(41)	251		74

Le tableau ci-dessous montre les variations des obligations des régimes à prestations définies.

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Obligation des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	4.602	4.815	63	60
Obligation des régimes à prestations définies des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(1.952)		(62)	
Changement du périmètre de consolidation	(7)		(1)	
Obligation des régimes à prestations définies des activités poursuivies au 1^{er} janvier	2.643			
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	100	146	1	5
Cotisation des participants	12	9		
Charges d'intérêts	144	228		3
Pertes (gains) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	198	(310)		(3)
Cotisations des membres des régimes				
Prestations payées aux bénéficiaires de prestations financées	(260)	(300)		
Prestations payées par l'employeur	(3)		(1)	(5)
Coût des services passés - droits non acquis				3
Coût des services passés - droits acquis	37			
Acquisitions et cessions de filiales	60			
Réduction de plans				
Liquidation de plans	(3)	(2)		
Transfert	2	6		1
Ecart de conversion	(73)	10		
Autres				(1)
Obligation des régimes à prestations définies au 31 décembre	2.857	4.602		63

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Juste valeur des actifs des régimes au 1^{er} janvier	3.030	2.942		
Juste valeur des actifs des régimes des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(1.854)			
Changement du périmètre de consolidation	(10)			
Juste valeur des actifs des régimes des activités poursuivies au 1^{er} janvier	1.166			
Rendement attendu sur les actifs des régimes	89	182		
Gains (pertes) actuariels de l'exercice	(90)	(103)		
Cotisations versées par l'employeur	34	175		
Cotisations des membres des régimes	12	9		
Prestations payées aux bénéficiaires durant l'exercice	(110)	(173)		
Acquisitions et cessions de filiales	57			
Transfert		(24)		
Liquidation de plans	2	(2)		
Ecart de conversion	(122)	24		
Autres				
Transfert des droits aux remboursements	1.855			
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	2.893	3.030		

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des droits aux remboursements.

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Juste valeur des droits aux remboursements au 1^{er} janvier	1.871	1.831		
Rendement attendu sur les droits aux remboursements	101	88		
Gains (pertes) actuariels de l'exercice	(79)	(49)		
Cotisations versées par l'employeur	113	100		
Cotisations des membres des régimes				
Prestations payées aux bénéficiaires durant l'exercice	(150)	(127)		
Acquisitions et cessions de filiales				
Transfert		28		
Ecart de conversion				
Autres				
Liquidation de plans	(1)			
Transfert des droits aux remboursements	(1.855)			
Juste valeur des droits aux remboursements au 31 décembre		1.871		

Les gains (pertes) actuariels sur les actifs et sur les droits aux remboursements représentent essentiellement la différence entre le rendement réel et le rendement attendu.

Le tableau suivant présente le rendement réel des actifs et des droits aux remboursements des régimes à prestations définies.

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Rendement effectif des actifs des régimes	(1)	80		
Rendement effectif des droits aux remboursements	22	41		

Le tableau suivant présente les variations du total des gains (pertes) actuariels non comptabilisés sur les passifs et les actifs

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 1^{er} janvier	345	210	11	11
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(180)		(11)	
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés des activités poursuivies au 1^{er} janvier	165			
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	(198)	310		3
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes	(90)	(103)		
Gains (pertes) actuariels sur les droits aux remboursements	(79)	(49)		
Pertes (gains) actuariels comptabilisés dus à la limitation de plans	(49)	(5)		
Réduction de plans				
Liquidation de plans	2			
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur l'obligation des régimes à prestations définies	(3)	(5)		
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur les droits aux remboursements		(7)		
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur les actifs des régimes				(1)
Acquisitions et cessions de filiales				
Transfer		(5)		(1)
Ecart de conversion	1			
Autres		(1)		(1)
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 31 décembre	(251)	345		11

Le tableau suivant présente les variations des actifs non comptabilisés dus à la limitation de plans :

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Actifs non comptabilisés dus à la limitation de plans au 1^{er} janvier	213	167
Gains (pertes) actuariels comptabilisés dus à la limitation de plans	49	5
Impact des limitations de plans en compte de résultat	31	25
Réduction de plans		
Liquidation de plans		
Acquisitions et cessions de filiales		
Transferts		
Ecart de conversion	(46)	15
Autres		1
Actifs non comptabilisés dus à la limitation de plans au 31 décembre	247	213

Le tableau suivant présente les variations des coûts des services passés non comptabilisés.

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Coût des services passés non comptabilisés au 1^{er} janvier	8	11		
Coût des services passés non comptabilisés des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(8)			
Coût des services passés non comptabilisés des activités poursuivies au 1^{er} janvier				
Coût des services passés - droits non acquis				3
Amortissement		(2)		(3)
Réduction de plans				
Liquidation de plans				
Cessions de filiales				
Transferts	1	(1)		
Autres				
Écarts de conversion				
Coût des services passés au 31 décembre	1	8		

Les écarts d'observation représentent les gains et pertes actuariels découlant des écarts entre les hypothèses actuarielles effectuées au début de l'exercice et les observations réelles au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente des écarts d'observation concernant les actifs et passifs des régimes à prestations définies.

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>				<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>			
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Écarts d'observation sur les actifs des régimes, gain (perte)	(156)	(104)	(42)	96				
En pourcentage des actifs des régimes au 31 décembre	(5,39%)	(3,43%)	(1,44%)	3,72%				
Écarts d'observation sur les droits aux remboursements, gain (perte)		(20)	(29)	40				
En pourcentage des droits aux remboursements au 31 décembre		(1,08%)	(0,47%)	(0,48%)				
Écarts d'observation sur l'obligation des régimes à prestations définies, perte (gain)	101	77	118	28				
En pourcentage des obligations liées aux régimes à prestations définies au 31 décembre	3,54%	1,67%	2,31%	0,60%		4 (5,62%)	42 (9,52%)	4 (0,96%)

Le tableau suivant présente les éléments des charges des régimes à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clôturé au 31 décembre.

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	100	146	1	5
Charges d'intérêts	144	228		3
Rendement attendu sur les actifs des régimes	(89)	(182)		
Rendement attendu sur les droits aux remboursements	(101)	(88)		
Coût des services passés	37			
Amortissement du coût des services passés non comptabilisés		2		3
Amortissement de pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur obligations des régimes à prestations définies	(3)	(12)		(1)
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur actifs des régimes				
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur des droits aux remboursements				
Impact d'une limitation de plans dans le compte de résultat	31	25		
Réduction de plans				
Liquidation de plans	(2)			
Total des charges des régimes à prestations définies	117	119	1	10

La charge des régimes attribuée au cours de l'exercice, le coût des services passés, l'amortissement du coût des services passés non comptabilisés, l'amortissement des pertes (gains) non comptabilisés sur Obligations des régimes à prestations définies ayant un impact sur les passifs et les pertes (gains) dus à la réduction et la limitation de plans sont compris dans le poste Frais de personnel (voir note 43). Toutes les autres charges des régimes à prestations définies sont comptabilisées au titre de charges d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses actuarielles utilisées en fin d'exercice pour les pays de la zone euro.

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>				<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>			
	<i>2008</i>		<i>2007</i>		<i>2008</i>		<i>2007</i>	
	<i>Bas</i>	<i>Haut</i>	<i>Bas</i>	<i>Haut</i>	<i>Bas</i>	<i>Haut</i>	<i>Bas</i>	<i>Haut</i>
Taux d'actualisation	4,45%	6,00%	4,70%	5,35%	4,80%	5,50%	4,20%	4,20%
Rendement attendu sur les actifs des régimes	3,25%	6,00%	5,00%	6,00%				
Rendement attendu sur les droits aux remboursements			3,46%	5,50%				
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	2,00%	4,10%	2,14%	4,00%	3,50%	3,50%		2,30%
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	2,20%	2,20%	1,90%	1,90%	2,50%	2,50%		1,80%

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues en fin d'exercice pour les autres pays.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2008		2007	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	6,30%	12,00%	5,60%	11,00%
Rendement attendu sur les actifs des régimes	6,15%	12,14%	5,25%	11,70%
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	4,90%	8,50%	3,00%	8,50%
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	3,40%	5,50%	1,25%	5,50%
Evolution des coûts médicaux	5,50%	5,50%	6,50%	6,50%

La zone euro représente 91% du total des obligations des régimes à prestations définies en matière d'avantages postérieurs à l'emploi. Les autres pays comprennent principalement les obligations en Turquie et au Royaume-Uni. Les autres avantages postérieurs à l'emploi dans les pays en dehors de la zone euro n'ont pas d'impact matériel.

Fortis Banque utilise les obligations d'Etat comme références pour le calcul du rendement attendu des obligations et ajoute une prime de risque au rendement ainsi obtenu pour les obligations d'entreprise, les actions et les investissements immobiliers.

Il n'y a qu'en Turquie que Fortis Banque dispose d'un régime à prestations définies pour les soins de santé. L'obligation de ce régime à prestations définies s'élevait à EUR 46 millions au 31 décembre 2008.

Une variation d'un pourcent du taux d'évolution des coûts médicaux estimés aurait l'impact suivant sur l'obligation des régimes à prestations définies et sur les charges des régimes à prestations définies pour les coûts médicaux :

	Augmentation d'un pourcent	Diminution d'un pourcent
Impact sur l'obligation des régimes à prestations définies - coûts médicaux	15,0%	(19,0 %)
Impact sur le total des charges des régimes à prestations définies - coûts médicaux	0,0%	0,0%

Les actifs des régimes se composent essentiellement de titres à revenu fixe et de contrats de placement conclus auprès de compagnies d'assurance. La politique interne d'investissement de Fortis Banque précise qu'il convient d'éviter d'investir dans des dérivés et sur des marchés émergents en vue de financer des régimes de retraite (à l'exception des régimes de retraite en Turquie). La répartition des actifs des régimes se présente comme suit :

	2008	2007
Actions	10%	18%
Obligations	73%	58%
Contrats d'assurance	6%	7%
Immobilier	1%	4%
Obligations convertibles	1%	3%
Autres	1%	5%
Trésorerie	8%	4%

La catégorie 'Autres' englobe essentiellement des prêts hypothécaires et des obligations à haut rendement. Les fonds de couverture sont utilisés avec prudence. Les dérivés sont uniquement utilisés afin de limiter l'exposition des régimes aux risques de taux d'intérêts.

Dans le cadre de la gestion des régimes de retraite, Fortis Banque a défini une série de recommandations pour l'allocation stratégique des actifs, basées sur la répartition géographique et le rating. Afin d'harmoniser la stratégie d'investissement et la structure des obligations au titre de prestations définies, des études d'*Asset & Liability Management* sont menées périodiquement. L'allocation des actifs est ensuite décidée pour chaque régime au niveau de la société en fonction de ces recommandations et des résultats des études réalisées.

Les actifs des régimes de retraites ne comprennent pas d'instruments financiers émis par Fortis Banque.

Les cotisations des employeurs qui doivent être payées pour les avantages postérieurs à l'emploi pour la fin de l'exercice 2009 sont estimées à :

	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Cotisations attendues pour l'année prochaine	124	

8.1.2 Régimes de retraite à cotisations définies

Fortis Banque compte en outre, à l'échelle mondiale, un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies. Dans le cadre des régimes de ce type, l'employeur s'engage uniquement à payer les cotisations calculées conformément aux modalités prévues dans le règlement de pension. Les cotisations de l'employeur aux régimes à cotisations définies s'élevaient à EUR 56 millions en 2008 (2007 : EUR 46 millions) et ont été comptabilisées au titre de Frais de personnel (voir note 43).

8.2 Autres prestations à long terme accordées au personnel

Les autres prestations à long terme accordées au personnel comprennent les primes d'ancienneté et les plans d'intéressement différés. Le tableau suivant présente les obligations liées à ces avantages et comptabilisées au bilan à la rubrique Intérêts courus et autres passifs (voir note 30).

	2008	2007
Valeur actualisée de l'obligation	105	115
Juste valeur des actifs des régimes	(3)	(3)
Passif net	102	112

Le tableau suivant présente les variations en cours d'exercice des passifs liés aux autres avantages à long terme.

	2008	2007
Passif net au 1^{er} janvier	112	97
Passif net des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(22)	
Passif net des activités poursuivies au 1^{er} janvier	90	
Total des charges	30	12
Cotisations versées par l'employeur	(2)	(6)
Prestations payées par l'employeur	(16)	
Ecart de conversion		
Acquisitions et cessions de filiales		
Transfert		(1)
Autres		10
Passif net au 31 décembre	102	112

Le tableau ci-dessous présente la fourchette des hypothèses actuarielles retenues dans le calcul des passifs liés aux autres avantages à long terme accordés au personnel :

	2008		2007	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	5,00%	5,25%	4,70%	6,50%
Augmentations de salaire	3,40%	4,20%	3,30%	5,00%

Les charges liées aux autres avantages à long terme proposés au personnel figurent ci-dessous. Le poste 'Charges d'intérêts' des régimes à prestations définies est compris dans le poste 'Charges d'intérêts' du compte de résultat (voir note 39). Toutes les autres charges se retrouvent sous le poste 'Frais de personnel' du compte de résultat (voir note 43).

	2008	2007
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	19	12
Charges d'intérêts	2	3
Rendement attendu sur les actifs des régimes		
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés immédiatement	9	(3)
Coût des services passés comptabilisé immédiatement		
Pertes (gains) suite à restrictions et liquidations de plans		
Total des charges	30	12

8.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Le tableau suivant présente les variations en cours d'exercice des passifs liés aux indemnités de fin de contrat de travail.

	2008	2007
Passif net au 1^{er} janvier	166	139
Total des charges	173	17
Prestations payées par l'employeur	(78)	(87)
Acquisitions et cessions de filiales		
Ecart de conversion	(2)	1
Transfert	2	96
Autres	1	
Passif net au 31 décembre	262	166

La charge de 2008 concerne principalement une provision relative à un nouveau plan de départs anticipés à la retraite en Belgique.

9 Plans de rémunération en actions et options

Fortis Banque fait usage de la possibilité de rétribuer ses travailleurs et ses administrateurs exécutifs en actions ou en instruments liés à des actions et, en particulier, au moyen des instruments suivants :

- options sur actions offertes au personnel ; et
- actions offertes avec décote.

9.1 Options sur actions offertes au personnel

Fortis Banque détermine chaque année si des options sur actions seront attribuées au personnel. Au cours des dernières années, Fortis Banque a décidé d'offrir des options sur actions Fortis à des cadres supérieurs dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts avec ceux du groupe. Les caractéristiques des plans peuvent varier selon les pays pour tenir compte des spécificités fiscales nationales. Une distinction est faite entre les options conditionnelles et les options inconditionnelles. Les options inconditionnelles sont attribuées aux employés travaillant dans les pays où les options sont sujettes à l'impôt au moment de leur attribution. Les options conditionnelles sont attribuées aux employés dans les pays où ces options sont taxées lors de l'exercice de ces options. Dans la plupart des cas, les options conditionnelles sont acquises quand l'employé est encore en fonction après une période de cinq ans. En général, les options, conditionnelles ou non, peuvent seulement être exercées cinq ans après leur date d'attribution.

Au 31 décembre 2008, les plans d'options sur actions, y compris les options allouées aux administrateurs exécutifs, sont présentés ci-dessous. Les prix d'exercice dans les tableaux suivants sont exprimés en euros (EUR).

	<i>Options en circulation (en '000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré</i>	<i>Prix d'exercice le plus élevé</i>	<i>Prix d'exercice le plus bas</i>
<i>2008</i>				
<i>Année d'échéance</i>				
2009	8.614	24,41	32,15	12,44
2010	4.671	29,04	29,50	15,31
2011	388	22,07	22,28	21,08
2012	962	21,17	26,58	18,65
2013	1.636	14,24	27,23	12,17
2014	1.710	14,88	16,46	14,18
2015	1.753	18,55	18,65	18,41
2016	2.467	24,61	24,68	24,49
2017	2.832	28,03	28,62	27,23
2018	2.766	15,44	16,46	15,06
Total	27.799	22,97		

2007

Année d'échéance

2008	294	27,48	29,07	21,08
2009	8.755	24,60	24,96	21,08
2010	4.675	29,05	29,05	29,05
2011	390	24,47	24,68	21,08
2012	964	21,08	21,22	21,08
2013	2.326	12,32	12,44	12,17
2014	2.398	15,07	15,31	14,78
2015	2.501	18,55	18,65	18,41
2016	3.305	24,49	24,49	24,49
2017	3.779	28,04	28,62	27,23
Total	29.387	23,96		

Les mouvements des options en circulation se présentent comme suit :

	2008		2007	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
	d'options (en '000)	moyen pondéré	d'options (en '000)	moyen pondéré
Solde au 1^{er} janvier	29.387	23,96	27.911	23,04
Options relatives aux activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(3.500)			
Options relatives aux activités poursuivies au 1^{er} janvier	25.887			
Options attribuées aux employés	2.266		6.008	28,71
Options exercées	(60)		(3.022)	
Options expirées	(294)		(1.510)	
Solde au 31 décembre	27.799	22,97	29.387	23,96
Sur actions Fortis existantes	120		97	
Sur actions Fortis à émettre	27.679		29.290	
Options conditionnelles	4.670		9.702	
Options inconditionnelles	23.129		19.685	
Options exerçables 'in the money'				
Options exerçables 'out of the money'	16.271		14.486	25,87

En 2008, Fortis Banque a comptabilisé un montant d'EUR 6 millions en frais de personnel relatifs aux plans d'options sur actions (2007 : EUR 19 millions).

Les options accordées par Fortis Banque sont des options d'achat American 'at-the-money' de dix ans assorties d'une période d'incessibilité de cinq ans. Elles sont évaluées sur base du modèle Simple Cox.

Pour l'évaluation de la juste valeur des options attribuées, les paramètres suivants ont été utilisés :

	2008	2007
Date d'attribution des options	2 avril 2008	31 mars 2007
Première date d'exercice	2 avril 2013	2 avril 2012
Echéance finale	5 mars 2018	2 avril 2017
Dividende	6,14%	5,82%
Taux d'intérêt à 10 ans	4,36%	4,08%
Cours de l'action Fortis à la date d'attribution	15,06	32,53
Volatilité	37,77%	26,04%
Juste valeur des options en % du prix d'exercice	21,94%	15,30%

Tous les plans d'options sur actions et plans d'actions à cessibilité restreinte (voir plus bas) sont réglés par livraison d'actions Fortis. Certains plans d'options sur actions et de plans d'actions à cessibilité restreinte stipulent spécifiquement que cette livraison se fera en actions existantes ; pour les autres plans, de nouvelles actions seront émises.

9.2 Actions offertes au personnel

En 2002, 2003 et 2004, Fortis Banque a offert à ses membres du personnel la possibilité d'acquérir des actions en bénéficiant d'une décote. Les conditions de l'offre différaient selon les pays, en raison des particularités des réglementations fiscales locales. Toutefois, dans tous les cas, la période de blocage (c'est-à-dire la détention minimale) était de cinq ans.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions qui ont été attribuées au personnel, assorties d'une décote (il n'y a plus eu d'actions offertes au personnel depuis 2004).

<i>(nombre d'actions en '000)</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
Nombre d'actions souscrites	2.114	2.004
Prix de vente	15,64	12,04
Fin de la période d'incessibilité	2 novembre 2009	3 novembre 2008

10 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

En 2008, la rémunération totale, avantages en nature et frais de pensions inclus, des membres actuels et antérieurs, exécutifs et non-exécutifs, du Conseil d'Administration payée et due par Fortis Banque était d'EUR 8,0 millions (la rémunération totale des membres actuels et antérieurs était d'EUR 7,5 millions en 2007).

Pour les administrateurs exécutifs, ce montant comprend à la fois la rémunération de base liée au mandat d'administrateur ainsi que les avantages en nature perçus dans le cadre de leur contrat de travail actuel. Aucune prime liée aux performances n'a été payé pour l'exercice 2008.

Les montants inclus dans le tableau ci-dessous sont libellés en euros.

	<i>Présent en 2008 mais plus en 2009</i>	<i>Encore présent en 2009 Rémunération au titre d'administrateur</i>	<i>Encore présent en 2009 Rémunération au titre d'employé</i>	<i>Rémunération totale</i>
Administrateurs exécutifs	2.031.218	1.343.275	1.806.288	5.180.781
Administrateurs non exécutifs	2.174.837 (1)	662.500		2.837.337
Total	4.206.055 (1)	2.005.775	1.806.288 (2)	8.018.118

(1) La rémunération totale comprend des indemnités de fin de contrat et une indemnité de non-concurrence pour un montant d'EUR 2,0 millions (2 administrateurs) (2007: EUR 1,6 million). Considérant la gouvernance appliquée alors par le groupe Fortis, les décisions de mettre fin aux mandats exécutifs des administrateurs concernés, et le versement des montants associés, ont été prises par Fortis et le paiement par Fortis Banque a par après été ratifié par le Conseil d'Administration de Fortis Banque. Une partie du paiement a été effectué par Fortis et une partie a été effectué par Fortis Banque.

(2) Ce montant est également inclus dans la note 43 'Frais de personnel'.

En 2008, le nombre d'options attribuées aux membres du Conseil d'Administration était 14.479 (2007 : 143.281).

En 2008, 15.842 actions à cessibilité restreinte ont été accordées aux membres actuels et antérieurs du Conseil d'Administration (2007 : 107.697).

11 Honoraires des commissaires-réviseurs

Les honoraires payés aux commissaires-réviseurs de Fortis Banque au cours des exercices 2008 et 2007 peuvent être détaillés comme suit :

- honoraires pour services d'audit : ces services sont définis comme les missions de contrôle des comptes annuels consolidés et non consolidés, l'examen des comptes trimestriels ainsi que tout autre rapport ;
- honoraires pour services liés aux services d'audit : ces services incluent les autres services de vérification des prospectus, les travaux d'audit non standards ainsi que les activités de support et de conseil dans le cadre d'acquisitions ;
- honoraires pour services fiscaux ; et
- autres honoraires pour services non liés aux services d'audit : ces services représentent des activités de support et de conseil.

Le détail des honoraires pour services d'audit se présente comme suit au 31 décembre :

	2008		2007	
	<i>Total</i>		<i>Total</i>	
	<i>Réviseurs Statutaires de Fortis Banque</i>	<i>Autres Réviseurs de Fortis Banque</i>	<i>Réviseurs Statutaires de Fortis Banque</i>	<i>Autres Réviseurs de Fortis Banque</i>
Honoraires pour services d'audit	3	10	4	12
Honoraires pour services liés aux services d'audit	1	3	1	3
Honoraires pour services fiscaux		1		1
Autres honoraires pour services non liés aux services d'audit		6		4
Total	4	20	5	20

Au 31 décembre 2008 (ainsi qu'au 31 décembre 2007), les commissaires-réviseurs de Fortis Banque étaient :

- Klynveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG) Réviseurs d'entreprises scrl, représentée par Olivier MACQ ; et
- PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises scrl, représentée par Luc DISCRY.

12 Parties liées

Parties liées à Fortis Banque

Au 31 décembre 2008, les parties liées à Fortis Banque sont les suivantes :

- les différentes entreprises associées et coentreprises ;
- les membres du Conseil d'Administration de Fortis Banque ;
- les proches parents des personnes susmentionnées ;
- les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée ; et
- les autres entités liées, telles que les filiales non consolidées et les fonds de pension.

Les transactions entre Fortis Banque et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées lors du processus de consolidation et ne sont pas couvertes par la présente note.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2008, 99,93% des actions de Fortis Banque ont été acquises par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI).

La SFPI est détenue intégralement par l'Etat belge.

Par conséquent, au 31 décembre 2008, les entités suivantes sont également des parties liées à Fortis Banque :

- la SFPI, qui contrôle directement Fortis Banque ;
- l'Etat belge, dans la mesure où il contrôle indirectement Fortis Banque ;
- d'autres entreprises contrôlées par l'Etat belge, dans la mesure où elles dépendent de la même entité de contrôle (hors organisations locales, régionales et supranationales, administrations et municipalités).

Etant donné la diversité et le nombre importants d'organes publics liés à l'Etat belge, il n'était pas réalisable d'identifier l'intégralité des transactions réalisés avec ces organes depuis la date d'acquisition de Fortis Banque par la SFPI.

Relations avec l'Etat belge, la Banque nationale de Belgique (BNB) et la SFPI

Fortis Banque participe à certains programmes de liquidité initiés par la Banque Nationale de Belgique.

Ces opérations sur les marchés permettent aux différents participants de disposer de sources de financement à des tarifs normaux, par le biais d'appels d'offre et principalement sous la forme de mise en pension de titres ('repo'). Ces transactions sont généralement initiées par la BNB dans le contexte de la politique monétaire de la BCE. Au 31 décembre 2008, la contribution de ces transactions aux liquidités était d'EUR 33 milliards.

Au 31 décembre 2008, les dépôts de la SFPI auprès de Fortis Banque s'élevaient à EUR 5,2 milliards.

Fortis Banque détient également un important portefeuille d'obligations publiques et de bons du Trésor belges.

Au 31 décembre 2008, les opérations relatives à l'Etat belge s'établissaient comme suit :

Actifs	
Comptes auprès des banques centrales	2,376
Obligations	14,180
Produits dérivés	355
Prêts et avances à la clientèle	3,277
Prêts et avances aux banques	6,766
Autres	1,245
Passifs	
Dépôts de la clientèle	5,283
Dépôts des banques	37,250
Produits dérivés	1,991
Autres	371

Relations avec les entreprises contrôlées par l'Etat belge et les autres organes liés à l'Etat

Dans l'exercice habituel de ses activités, Fortis Banque fournit des services financiers à plusieurs entreprises contrôlées par l'Etat belge et à d'autres parties liées. Ces services relèvent essentiellement de l'activité *Public Banking* (qui fait partie du segment Merchant Banking) et ne représentent pas une part significative du chiffre d'affaires de Fortis Banque. Ils incluent toutes les compétences proposées par Fortis Banque, telles que les facilités de crédit, les produits de *Global Markets*, la gestion de trésorerie, les produits d'investissement à court et long termes, etc.

Au 31 décembre 2008, les opérations relatives aux principales entreprises contrôlées par l'Etat belge s'établissaient comme suit :

Actifs	
Obligations	4
Produits dérivés	13
Prêts et avances à la clientèle	60
Autres	2
Passifs	
Dépôts de la clientèle	45
Autres	2

Fortis Banque est par ailleurs assuré par le Ducroire, qui est l'assureur de crédit public pour les transactions internationales.

Dans le cadre du cours normal de ses activités, Fortis Banque peut être amené à entrer en relation avec des organes liés à l'Etat. Ces transactions s'effectuent sur base d'activités commerciales régulières et selon des conditions normales de marché. Etant donné la diversité et le nombre importants d'organes publics liés à l'Etat belge, il n'était pas réalisable de donner un aperçu quantifié de ces transactions au 31 décembre 2008.

Relations avec les principaux membres du personnel de direction

Dans l'exercice habituel de ses activités, Fortis Banque peut accorder des crédits, des prêts ou des garanties bancaires à des membres de son Conseil d'Administration ou leurs proches parents.

Au 31 décembre 2008, l'encours des prêts, des crédits ou des garanties bancaires accordés aux membres du Conseil d'Administration de Fortis Banque ou à des proches parents desdites personnes s'élevait à EUR 2,8 millions. Ces transactions sont réalisées selon les mêmes modalités et conditions commerciales et de marché que celles appliquées aux parties non liées, y compris les salariés du groupe.

La note 10 'Rémunération des membres du Conseil d'Administration', fournit davantage de détails sur la rémunération des principaux membres du personnel de direction.

Relations avec les autres parties liées

Dans l'exercice habituel de ses activités, Fortis Banque réalise des transactions avec diverses autres parties liées. Ces transactions sont essentiellement des prêts et des dépôts et sont conduites selon les mêmes conditions commerciales et de marché que celles appliquées aux parties non liées.

Présentation des transactions effectuées avec les parties liées

Les transactions ayant eu lieu avec les parties liées suivantes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 se résument comme suit :

- entreprises associées et coentreprises ; et
- autres parties liées telles que les filiales non consolidées et les fonds de pension, à l'exclusion de l'Etat belge, la Banque nationale de Belgique, les entreprises contrôlées par l'Etat belge et toute autre partie liée détenue par l'Etat belge.

	2008			2007		
	<i>Entreprises associées et coentreprises</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Entreprises associées et coentreprises</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Produits et charges - parties liées						
Produits d'intérêts	29		29	324	1.386	1.710
Charges d'intérêts	(35)		(35)	(319)	(1.640)	(1.959)
Produits de commissions	6		6	4	556	560
Gains réalisés				144	147	291
Autres produits	18	7	25	29	243	272
Charges de commissions	(29)		(29)	(22)	(162)	(184)
Charges opérationnelles, administratives et autres					(126)	(126)

	2008			2007		
	<i>Entreprises associées et coentreprises</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Entreprises associées et coentreprises</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Bilan - parties liées						
Actifs						
Investissements dans les entreprises associées	129	13	142	164	965	1.129
Créances sur la clientèle	235	3	238	861	12.303	13.164
Créances sur les banques	324		324	53	107	160
Autres actifs	114		114	224	3.895	4.119
Passifs						
Dettes envers la clientèle	72	1	73	225	11.056	11.281
Dettes envers les banques	384		384	757	6	763
Certificats d'endettement, dettes subordonnées et autres emprunts	249		249	389	4.966	5.355
Autres passifs	2		2	16	1.242	1.258

Fortis Banque a donné ou reçu les garanties et engagements inconditionnels et conditionnels suivants relatifs à des parties liées :

- EUR 2 millions relatifs à des garanties données à des parties liées ;
- EUR 103 millions relatifs à des garanties reçues de parties liées ; et
- EUR 170 millions relatifs à des engagements conditionnels et inconditionnels envers des parties liées.

L'évolution des prêts, créances et avances aux parties liées au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre se présente comme suit :

	<i>Créances sur les Banques</i>		<i>Créances sur les Clients</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Prêts, créances et avances aux parties liées au 1^{er} janvier	160	105	13.164	13.463
Prêts, créances et avances aux parties liées des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	36		12.879	
Prêts, créances et avances aux parties liées des activités poursuivies au 1^{er} janvier	124		285	
Acquisitions/cessions de filiales		53		2
Augmentations ou avances	215	2	105	9.531
Remboursements	(15)		(152)	(9.832)
Autres				
Prêts, créances et avances aux parties liées au 31 décembre	324	160	238	13.164
Dépréciations au 1^{er} janvier				
Dépréciations des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier				
Dépréciations des activités poursuivies au 1^{er} janvier				
Variation des dépréciations				
Extourne des dépréciations				
Recouvrements				
Dépréciations au 31 décembre				
Prêts, créances et avances aux parties liées au 31 décembre	324	160	238	13.164

	<i>Dettes envers les Banques</i>		<i>Dettes envers les Clients</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Prêts, créances et avances aux parties liées au 1^{er} janvier	763	151	11.281	12.060
Prêts, créances et avances aux parties liées des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	139		11.175	
Prêts, créances et avances aux parties liées des activités poursuivies au 1^{er} janvier	624		106	
Acquisitions/cessions de filiales		135		73
Augmentations ou avances	148	477	647	775
Remboursements	(389)		(679)	(1.627)
Autres	1		(1)	
Prêts, créances et avances aux parties liées au 31 décembre	384	763	73	11.281

13 Information sectorielle

13.1 Information générale

Fortis Banque est un prestataire international de services financiers, actif dans les domaines de la banque et de l'assurance. Le premier niveau d'information sectorielle est fondé sur les secteurs d'activités.

Ainsi, Fortis Banque est organisé à l'échelle mondiale en quatre activités et plusieurs fonctions de support, subdivisées en secteurs d'activité ou segments :

- Retail Banking ;
- Asset Management ;
- Private Banking ; et
- Merchant Banking.

Les activités qui ne relèvent pas de la banque et les éliminations intra-groupe sont présentées séparément.

L'information sectorielle de Fortis Banque met en évidence la contribution économique complète des secteurs de Fortis Banque, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux secteurs dont le management en supporte l'entière responsabilité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les Comptes Annuels Consolidés de Fortis Banque (voir, à ce propos, la note 1) et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

13.2 Banque

Retail Banking

Retail Banking propose des services financiers aux particuliers, aux indépendants, aux titulaires de professions libérales et aux petites entreprises. Plus de cinq millions de clients actifs dans cinq pays utilisent nos services intégrés de banque et d'assurance, distribués par notre propre réseau ou par le biais de partenaires externes, dans un environnement clairement multicanal. En Belgique et au Luxembourg, nous sommes actifs via de multiples canaux de distribution, afin d'offrir, à notre clientèle clairement segmentée, des services et des conseils dans tous les domaines de la gestion courante, de l'épargne, des investissements, du crédit et de l'assurance. En Turquie, notre portefeuille très complet de solutions *retail* s'appuie sur une gamme de produits exhaustive et personnalisée. Les clients aisés et les petites entreprises sont les groupes cibles de Fortis Banque en Pologne, tandis que notre filiale polonaise Dominet poursuit le déploiement des activités de crédit à la consommation et de '*mass retail*' sur ce marché. Enfin, nos activités bancaires via La Poste en Belgique – la Banque de La Poste – et en Irlande – Postbank – nous permettent de proposer un large portefeuille de produits par le biais des réseaux postaux respectifs.

Asset Management

Fortis Investments est le gestionnaire d'actifs de Fortis Banque. Il gère un portefeuille d'actifs d'EUR 170 milliards et tire quelque 65% de ses revenus de clients tiers. Nous étendons notre présence dans le monde entier, avec des antennes commerciales et une quarantaine de centres d'investissement spécialisés en Europe, aux Etats-Unis et en Asie. Nous proposons des solutions d'investissement internationales, tout en les adaptant pour répondre aux attentes des investisseurs locaux, tant institutionnels que *wholesale* et *retail*. Notre approche ouverte nous permet de proposer à nos clients les réponses les plus appropriées et pour ce faire, nos équipes disposent de la latitude et des moyens pour envisager des solutions et des opportunités créatives dans chaque marché et chaque classe d'actifs.

Private Banking

Private Banking propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actifs et de passifs aux particuliers fortunés, à leurs entreprises et à leurs conseillers. A partir de nos entités implantées dans 14 pays, nous aidons nos clients à consolider, préserver et transférer leur patrimoine.

Merchant Banking

Merchant Banking propose des produits et services financiers personnalisés aux moyennes entreprises actives à l'échelle européenne, aux grandes entreprises multinationales et aux clients institutionnels, en ciblant l'Europe et des zones sélectionnées en Amérique du Nord et en Asie. Nous avons établi une excellente implantation régionale pour nombre de nos produits et services spécialisés.

Merchant Banking englobe toute une série d'activités : *Commercial Banking, Corporate & Public Banking, Energy, Commodities & Transportation (ECT), Global Markets, Investment Banking, Specialised Finance (Leasing, Trade Finance et Cash Management)*, et *Clearing, Funds & Custody*.

Other Banking

Le secteur Other Banking comprend les postes du bilan, les produits et charges des fonctions de support, des opérations et de l'activité de gestion des actifs et passifs (ALM – '*Asset and Liability Management*'). Les chiffres communiqués sont ceux après allocation aux secteurs d'activité précités.

Règles de répartition

L'information sectorielle dans les secteurs bancaires applique des règles de répartition bilantaire, des mécanismes de bilan équilibré par secteur, un système de prix de transferts et une méthode d'affectation des frais de support, des frais opérationnels et des frais généraux. La répartition bilantaire et la méthode du bilan équilibré visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel de Fortis Banque.

Dans le modèle opérationnel de Fortis Banque, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou pour accéder directement aux marchés financiers. Les risques de taux d'intérêt et de change sont transférés des secteurs vers les différents 'banquiers centraux' internes. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts. A cet égard, la gestion des actifs et passifs (ALM) joue un rôle essentiel. Les résultats de l'ALM sont attribués aux secteurs en fonction des capitaux réglementaires utilisés et de la marge d'intérêts générée par les secteurs.

Les départements de support et d'opérations fournissent des services aux secteurs. Ces services comprennent notamment la gestion du personnel et les technologies de l'information. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs correspondants via un système de répartition basé sur des contrats de services, '*service level agreements*' (SLA), qui reflète la consommation économique des produits et services fournis. Les SLA prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et de taux standards. Les déficits ou excédents éventuels après répartition basée sur des tarifs standards de ces charges et produits sont imputés aux secteurs concernés.

13.3 Bilan des segments bancaires

31 décembre 2008

	<i>Retail</i>	<i>Asset</i>	<i>Private</i>	<i>Merchant</i>	<i>Other</i>		
	<i>Banking</i>	<i>Management</i>	<i>Banking</i>	<i>Banking</i>	<i>Banking</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	818	3.532	471	18.493	2.359	(3.029)	22.644
Actifs détenus à des fins de transaction	0	14	63	88.751	250	(646)	88.432
Créances sur les banques	1.220	2.309	147	123.689	24.915	(105.237)	47.043
Créances sur la clientèle	99.292	5	12.825	271.149	91.036	(258.677)	215.630
Placements :							
- Détenus jusqu'à l'échéance					3.851		3.851
- Disponibles à la vente	119	25	7	39.862	61.744	(563)	101.194
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	1	168		2.407	798	(546)	2.828
- Immeubles de placement				613	103	(44)	672
- Entreprises associées et coentreprises	175	36		225			436
	295	229	7	43.107	66.496	(1.153)	108.981
Autres créances	4	202	19	5.131	998	(674)	5.680
Immobilisations corporelles	28	46	26	631	3.052	(1.502)	2.281
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	271	1.493	8	148	137	(65)	1.992
Actifs non courants détenus en vue de la vente		733		5			738
Intérêts courus et autres actifs	657	252	68	87.470	12.663	(7.754)	93.356
Total des actifs	102.585	8.815	13.634	638.574	201.906	(378.737)	586.777
Passifs							
Passifs détenus à des fins de transaction		2	83	86.331	198	(305)	86.309
Dettes envers les banques	3.518	2.102	1.845	200.330	46.049	(119.927)	133.917
Dettes envers la clientèle	97.379	2.611	11.618	266.970	84.714	(245.477)	217.815
Certificats d'endettement	207		74	31.756	19.330	(1.750)	49.617
Dettes subordonnées	29	167		3.924	18.588	(776)	21.932
Autres emprunts	6			378	639	(458)	565
Provisions	115	66	87	807	660	(404)	1.331
Passifs d'impôts exigibles et différés	24	96	12	215	283	(105)	525
Intérêts courus et autres passifs	1.307	3.666	(85)	47.863	16.302	(9.535)	59.518
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		105					105
Total des passifs	102.585	8.815	13.634	638.574	186.763	(378.737)	571.634
Capitaux propres revenant aux actionnaires					12.363		12.363
Intérêts minoritaires					2.780		2.780
Capitaux propres					15.143		15.143
Total des passifs et capitaux propres	102.585	8.815	13.634	638.574	201.906	(378.737)	586.777
Créances sur la clientèle externe	35.189	5	6.756	150.824	22.856		215.630
Créances sur la clientèle interne	64.103		6.069	120.325	68.180	(258.677)	
Créances sur la clientèle	99.292	5	12.825	271.149	91.036	(258.677)	215.630
Dettes envers la clientèle externe	65.329	2.611	7.099	131.378	11.398		217.815
Dettes envers la clientèle interne	32.050		4.519	135.592	73.316	(245.477)	
Dettes envers la clientèle	97.379	2.611	11.618	266.970	84.714	(245.477)	217.815

31 décembre 2007

	<i>Retail Banking</i>	<i>Asset Management</i>	<i>Private Banking</i>	<i>Merchant Banking</i>	<i>Other Banking</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.176	1.025	775	38.715	48.244	(72.932)	27.003
Actifs détenus à des fins de transaction	138	24	69	76.518	627	(2.029)	75.347
Créances sur les banques	44.375	20	10.740	257.355	64.294	(258.438)	118.346
Créances sur la clientèle	162.240	4	16.947	328.338	142.828	(335.055)	315.302
Placements :							
- <i>Détenus jusqu'à l'échéance</i>					4.234		4.234
- <i>Disponibles à la vente</i>	119	28	31	58.243	48.249	(3.487)	103.183
- <i>A la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				3.537	3.261	(1.080)	5.718
- <i>Immeubles de placement</i>			37	585	117	(51)	688
- <i>Entreprises associées et coentreprises</i>	158	49	5	2.976	24.511		27.699
	277	77	73	65.341	80.372	(4.618)	141.522
Autres créances	76	215	14	11.099	2.005	(6.863)	6.546
Immobilisations corporelles	50	33	25	736	3.750	(1.879)	2.715
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	589	145	43	403	717	(338)	1.559
Intérêts courus et autres actifs	1.500	81	508	71.533	16.635	(11.384)	78.873
Total des actifs	220.421	1.624	29.194	850.038	359.472	(693.536)	767.213
Passifs							
Passifs détenus à des fins de transaction	138		65	89.722	1.013	(1.481)	89.457
Dettes envers les banques	68.141	575	7.281	335.224	142.755	(361.835)	192.141
Dettes envers la clientèle	148.728	305	21.423	295.808	115.684	(314.784)	267.164
Certificats d'endettement	381		48	60.673	34.969	(1.017)	95.054
Dettes subordonnées	68	40	2	5.511	18.547	(1.071)	23.097
Autres emprunts	17	5		4.479	1.660	(3.496)	2.665
Provisions	88	1	15	550	539	(351)	842
Passifs d'impôts exigibles et différés	117	50	26	483	849	(102)	1.423
Intérêts courus et autres passifs	2.743	648	334	57.588	9.590	(9.399)	61.504
Total des passifs	220.421	1.624	29.194	850.038	325.606	(693.536)	733.347
Capitaux propres revenant aux actionnaires					33.436		33.436
Intérêts minoritaires					430		430
Capitaux propres					33.866		33.866
Total des passifs et capitaux propres	220.421	1.624	29.194	850.038	359.472	(693.536)	767.213
Créances sur la clientèle externe	84.507	4	9.714	177.275	43.802		315.302
Créances sur la clientèle interne	77.733		7.233	151.063	99.026	(335.055)	
Créances sur la clientèle	162.240	4	16.947	328.338	142.828	(335.055)	315.302
Dettes envers la clientèle externe	91.420	300	19.108	135.591	20.745		267.164
Dettes envers la clientèle interne	57.308	5	2.315	160.217	94.939	(314.784)	
Dettes envers la clientèle	148.728	305	21.423	295.808	115.684	(314.784)	267.164

13.4 Compte de résultat des segments bancaires

2008

	<i>Retail Banking</i>	<i>Asset Management</i>	<i>Private Banking</i>	<i>Merchant Banking</i>	<i>Other Banking</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
Produits							
Produits d'intérêts	9.543	(23)	737	117.262	15.731	(39.780)	103.470
Charges d'intérêts	(7.416)	(102)	(617)	(115.426)	(15.727)	39.781	(99.507)
Produits d'intérêts nets	2.127	(125)	120	1.836	4	1	3.963
Produits de commissions	866	1.166	305	1.054	81	(97)	3.375
Charges de commissions	11	(626)	(27)	(504)	(117)	96	(1.167)
Produits de commissions nets	877	540	278	550	(36)	(1)	2.208
Dividendes, part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises et autres produits de placement	19	10	8	115	129		281
Gains (pertes) réalisés sur placements	47		7	100	(432)		(278)
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	40	(3)	16	(1.692)	156		(1.483)
Autres produits	55	27	16	173	76	(26)	321
Produits répartis	124		10	102	(236)		
Total des produits, net de charges d'intérêts	3.289	449	455	1.184	(339)	(26)	5.012
Variations des dépréciations	(390)	(1.338)	(67)	(7.847)	(410)		(10.052)
Produits nets	2.899	(889)	388	(6.663)	(749)	(26)	(5.040)
Charges							
Frais de personnel	(1.099)	(250)	(166)	(1.112)	(746)		(3.373)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(29)	(64)	(12)	(106)	(247)		(458)
Autres charges	(313)	(255)	(156)	(573)	(1.088)	24	(2.361)
Charges réparties	(1.223)	(9)	(154)	(490)	1.876		
Total des charges	(2.664)	(578)	(488)	(2.281)	(205)	24	(6.192)
Bénéfice avant impôts	235	(1.467)	(100)	(8.944)	(954)	(2)	(11.232)
Charges d'impôts sur le résultat	(239)	105	28	(830)	752		(184)
Bénéfice net de la période	(4)	(1.362)	(72)	(9.774)	(202)	(2)	(11.416)
Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées		(709)			(8.418)		(9.127)
Bénéfice net de la période	(4)	(2.071)	(72)	(9.774)	(8.620)	(2)	(20.543)
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires		13		(1)	1		13
Bénéfice net revenant aux actionnaires	(4)	(2.084)	(72)	(9.773)	(8.621)	(2)	(20.556)
Produits nets de clients externes	1.123	(779)	220	(5.122)	(482)		(5.040)
Produits nets internes	1.776	(110)	168	(1.541)	(267)	(26)	
Produits nets	2.899	(889)	388	(6.663)	(749)	(26)	(5.040)

2007

	<i>Retail Banking</i>	<i>Asset Management</i>	<i>Private Banking</i>	<i>Merchant Banking</i>	<i>Other Banking</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
Produits							
Produits d'intérêts	8.864	28	689	100.718	11.510	(35.268)	86.541
Charges d'intérêts	(6.755)	(38)	(577)	(98.932)	(11.747)	35.268	(82.781)
Produits d'intérêts nets	2.109	(10)	112	1.786	(237)		3.760
Produits de commissions	808	991	373	979	221	(49)	3.323
Charges de commissions	167	(555)	(53)	(402)	(237)	46	(1.034)
Produits de commissions nets	975	436	320	577	(16)	(3)	2.289
Dividendes, part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises et autres produits de placement	8	10	12	159	116		305
Gains (pertes) réalisés sur placements	59		22	148	505		734
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	40	11	12	578	30	3	674
Autres produits	465	4	55	398	(688)	(7)	227
Total des produits, net de charges d'intérêts	3.656	451	533	3.646	(290)	(7)	7.989
Variations des dépréciations	(101)	(9)	7	(2.684)	(1)	(5)	(2.793)
Produits nets	3.555	442	540	962	(290)	(12)	5.196
Charges							
Frais de personnel	(960)	(174)	(179)	(812)	(643)	(386)	(3.154)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(22)	(13)	(7)	(55)	(205)	(25)	(327)
Autres charges	(289)	(101)	(56)	(342)	(851)	(241)	(1.880)
Charges réparties	(1.093)	(12)	(130)	(1.049)	1.619	665	
Total des charges	(2.364)	(300)	(372)	(2.258)	(80)	13	(5.361)
Bénéfice avant impôts	1.191	142	168	(1.296)	(371)	1	(165)
Charges d'impôts sur le résultat	(280)	(35)	(22)	901	129		693
Bénéfice net de la période	911	107	146	(395)	(242)	1	528
Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées					1.267		1.267
Bénéfice net de la période	911	107	146	(395)	1.025	1	1.795
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires		6			8		14
Bénéfice net revenant aux actionnaires	911	101	146	(395)	1.017	1	1.781
Produits nets de clients externes	1.844	464	296	618	1.974		5.196
Produits nets internes	1.711	(22)	244	(344)	(2.265)	(12)	
Produits nets	3.555	442	540	962	(291)	(12)	5.196

13.5 Informations par secteur géographique

Les activités de Fortis Banque sont gérées au niveau mondial. Le tableau suivant présente une analyse géographique des principales données financières sur base du domicile légal de la société Fortis Banque effectuant les transactions .

	<i>Bénéfice net</i>	<i>Total des produits</i>	<i>Nombre d'employés</i>	<i>Total des actifs</i>
<i>31 décembre 2008</i>				
Benelux	(16.893)	93.329	20.945	467.802
Autres pays européens	(934)	6.818	13.863	66.480
Amérique du Nord	(2.809)	3.115	995	39.697
Asie	69	2.399	1.275	12.709
Autres pays	11	25	82	89
Total	(20.556)	105.686	37.160	586.777

	<i>Bénéfice net</i>	<i>Total des produits</i>	<i>Nombre d'employés</i>	<i>Total des actifs</i>
<i>31 décembre 2007</i>				
Benelux	2.662	85.186	29.631	613.400
Autres pays européens	593	6.263	14.460	82.299
Amérique du Nord	(1.602)	5.473	1.047	52.588
Asie	104	2.867	1.368	17.905
Autres pays	24	101	356	1.021
Total	1.781	99.890	46.862	767.213

Notes relatives au bilan

14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les avoirs immédiatement disponibles auprès de banques centrales ainsi que d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre se présentent comme suit :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Espèces	673	762
Comptes auprès de banques centrales, autres que dépôts de réserves obligatoires et immédiatement exigibles	457	795
Créances sur les banques	19.482	20.125
Créances sur la clientèle, comptes courants	269	4.028
Autres	1.766	1.294
Total	22.647	27.004
Dépréciations existantes mais non comptabilisées (IBNR)	(3)	(1)
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	22.644	27.003

L'encours moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève pour 2008 à EUR 25.179 millions (2007 : EUR 24.070 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2008 est de 3,30% (2007 : 4,06%).

15 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

15.1 Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Titres détenus à des fins de transaction :		
Effets publics et autres effets éligibles	1.205	1.107
Obligations :		
- Obligations d'Etat	5.721	7.840
- Obligations émises par les entreprises	3.068	9.815
- Instruments de crédit structurés	682	3.249
Actions	5.167	23.844
Total des titres détenus à des fins de transaction	15.843	45.855
Instruments financiers dérivés		
De gré à gré (OTC)	71.280	28.448
Négociés en bourse	855	478
Total des instruments financiers dérivés	72.135	28.926
Autres actifs détenus à des fins de transaction	454	566
Total des actifs détenus à des fins de transaction	88.432	75.347

En 2008, des actifs commerciaux représentant un montant d'EUR 27.105 millions (2007 : EUR 40.551 millions) étaient donnés en garantie liée aux passifs. Pour le détail des instruments financiers dérivés, voir la note 31.

15.2 Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Position à la baisse	10.730	56.076
Instruments financiers dérivés :		
De gré à gré (OTC)	74.863	33.047
Négociés en bourse	706	333
Total instruments financiers dérivés	75.569	33.380
Autres passifs détenus à des fins de transaction	10	1
Total des passifs détenus à des fins de transaction	86.309	89.457

16 Créances sur les banques

Au 31 décembre, les créances sur les banques se présentent comme suit :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Dépôts porteurs d'intérêts	17.968	8.041
Prêts et avances	8.566	8.460
Opérations de prise en pension	14.895	65.858
Opérations de prêts de titres	2.271	27.404
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	2.994	8.229
A la juste valeur par le biais du compte de résultat		213
Autres	648	158
Total	47.342	118.363
Moins dépréciations :		
- pour risque de crédit spécifique	(281)	(12)
- existant mais non comptabilisé (IBNR)	(18)	(5)
Créances sur les banques	47.043	118.346

Pour l'exercice 2008, l'encours moyen de créances sur les banques s'est élevé à EUR 114.121 millions (2007 : EUR 114.927 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2008 est de 6,80% (2007 : 6,3%).

Dans le cadre de la politique monétaire, les entités bancaires sont tenues de déposer certains montants auprès des banques centrales des pays où Fortis Banque mène des activités bancaires. La moyenne des avoirs déposés auprès des banques centrales au cours de l'exercice 2008 s'élève à EUR 3.451 millions (2007 : EUR 9.024 millions), y compris le montant reporté sous le poste Trésorerie et équivalent de trésorerie. L'encours moyen des avoirs déposés auprès des banques centrales s'élève à EUR 6.223 millions (2007 : EUR 7.038 millions).

Fortis Banque a désigné, dans le segment Merchant Banking, des actifs financiers inclus dans les créances sur les banques comme détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Dans le cadre des stratégies d'investissement définies pour les activités de Merchant Banking, des actifs et passifs financiers, comprenant des dérivés, ont été regroupés dans des portefeuilles spécifiques dont la performance et les risques sont gérés et évalués à leur juste valeur.

Il n'y a pas de différence significative entre la valeur comptable des actifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat et l'exposition au risque de crédit de ces actifs.

Dépréciations des créances sur les banques

L'évolution des dépréciations des créances sur les banques se présente comme suit :

	<i>2008</i>		<i>2007</i>	
	<i>Risque de crédit spécifique</i>	<i>Risque de crédit existant comptabilisé (IBNR)</i>	<i>Risque de crédit spécifique</i>	<i>Risque de crédit existant comptabilisé (IBNR)</i>
Solde au 1^{er} janvier	12	5	17	8
Solde des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier				
Solde des activités poursuivies au 1^{er} janvier	12	5		
Variations des dépréciations des activités abandonnées				
Dotations aux dépréciations	576	15	2	2
Reprises des dépréciations	(485)	(2)	(2)	(5)
Amortissement des prêts irrécouvrables	(52)		(3)	
Ecart de conversion et autres ajustements	230		(2)	
Solde au 31 décembre	281	18	12	5

Les dépréciations pour risque de crédit spécifique et pour risque de crédit existant mais non comptabilisé (IBNR) sont décrites plus en détail dans la note 6.

17 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle au 31 décembre se présentent comme suit :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Etats et organismes publics	4.155	5.343
Prêts hypothécaires	34.006	95.445
Prêts à la consommation	7.057	9.774
Prêts commerciaux	114.872	138.696
Opérations de prise en pension	36.274	28.186
Opérations de prêts de titres	6.576	24.279
Créances de contrat location-financement	12.187	11.969
Affecturage	1	1.914
Autres prêts	797	1.601
Prêts disponibles à la vente	174	212
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.655	1.300
Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	265	(1.415)
Total	218.019	317.304
Moins dépréciations :		
- pour risque de crédit spécifique	(2.077)	(1.778)
- existant mais non comptabilisé (IBNR)	(312)	(224)
Total créances sur la clientèle	215.630	315.302

L'encours moyen de créances sur la clientèle s'est élevé à EUR 315,888 millions en 2008 (2007 : EUR 314.370 millions). Le taux d'intérêt moyen en 2008 est de 5,14% (2007 : 3,9%).

Les prêts désignés comme disponibles à la vente représentent des prêts qui sont titrisés après leur acquisition sur le marché.

Dans le secteur d'activité Merchant Banking, Fortis Banque a désigné des actifs financiers comme Créances sur la clientèle détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Certains contrats de crédits liés à l'inflation et conclus avec les pouvoirs publics sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable entre les swaps de taux d'intérêt, les autres dérivés impliqués et les crédits précédemment comptabilisés au coût amorti.

D'autres prêts structurés et contrats associés à des dérivés sont également désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable. Le coût amorti des actifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 1,581 millions au 31 décembre 2008 (2007 : EUR 1,309 millions).

En outre, Fortis Banque couvre l'exposition au risque de taux d'intérêt des prêts hypothécaires sur base de l'ensemble du portefeuille (macro couverture), en utilisant des instruments financiers dérivés, essentiellement des swaps de taux d'intérêt.

En conséquence de cette couverture, l'impact économique des variations de la valeur nette actualisée de l'élément couvert, suite à l'évolution du taux d'intérêt de référence sera réduit par la compensation des variations de la valeur nette actualisée de l'instrument financier de couverture.

Les prêts hypothécaires couverts sont des prêts hypothécaires à taux fixe remboursables anticipativement qui présentent les caractéristiques suivantes :

- libellés en devise locale (euro) ;
- durée fixe jusqu'à l'échéance ou refixation du prix ;
- amortissements anticipatifs ou remboursements du principal ;
- paiement des intérêts à date fixe ;
- pas d'options sur taux d'intérêt et pas de dérivés incorporés ; et
- comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les prêts hypothécaires qui présentent ces caractéristiques constituent le portefeuille de prêts hypothécaires sur base duquel l'élément couvert est désigné (juste valeur de la comptabilité de couverture pour la couverture d'un portefeuille présentant un risque de taux d'intérêt ou 'macro couverture'). Plusieurs groupes (ou portefeuilles) de prêts hypothécaires peuvent être identifiés comme élément couvert au sein du portefeuille de prêts hypothécaires à taux fixe. Les prêts hypothécaires qui font partie d'une couverture de portefeuille contre le risque de taux d'intérêt doivent avoir une même exposition au risque couvert.

Lorsque le flux de trésorerie engendré par le swap dépasse au cours d'un mois 95% des flux de trésorerie attendus des prêts hypothécaires pendant la même période, les flux de trésorerie des prêts hypothécaires des mois antérieurs et/ou du mois suivant sont désignés comme éléments de couverture jusqu'à ce que tous les flux de trésorerie des swaps repris dans cette fourchette d'échéance s'accordent. Les flux de trésorerie de prêts hypothécaires sont affectés à des fourchettes d'échéance mensuelle basées sur les dates de révision des taux attendus. Fortis Banque estime les dates de révision des taux sur base d'un taux de prépaiement constant qui est appliqué aux flux de trésorerie contractuels et aux dates de révision des taux du portefeuille des prêts hypothécaires.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt '*plain vanilla*' contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction.

Les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées au poste Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture afin de régulariser la valeur comptable du prêt. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts hypothécaires au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée sous la rubrique Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture.

Créances de contrat de location-financement

Les créances de contrat de location-financement au 31 décembre consistent en :

	Paiements minimaux liés à des contrats de location-financement		Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre des contrats de location	
	2008	2007	2008	2007
<i>Investissement brut dans des contrats de location-financement :</i>				
Jusqu'à 3 mois	1.342	1.405	1.138	1.274
De 3 mois jusqu'à un an	2.499	2.640	2.150	2.313
D'un an jusqu'à 5 ans	7.237	7.239	6.187	6.147
Plus de 5 ans	3.362	2.765	2.712	2.235
Total	14.440	14.049	12.187	11.969
Produits financiers non acquis	2.253	2.080		

Les produits des créances liées aux contrats de location-financement comptabilisés au compte de résultat s'élèvent à EUR 752 millions pour 2008 (2007 : EUR 649 millions).

Dépréciation des créances sur la clientèle

L'évolution de la dépréciation des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	2008		2007	
	Risque de crédit spécifique	Risque de crédit existant comptabilisé (IBNR)	Risque de crédit spécifique	Risque de crédit existant comptabilisé (IBNR)
Solde au 1^{er} janvier	1.778	224	1.876	325
Solde des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	346	49		
Solde des activités poursuivies au 1^{er} janvier	1.432	175		
Acquisitions/cessions de filiales			31	4
Variations des dépréciations des activités abandonnées			64	(25)
Dotations aux dépréciations des activités poursuivies	1.297	165	591	16
Reprises des dépréciations des activités poursuivies	(386)	(15)	(350)	(101)
Amortissement des prêts irrécouvrables	(142)		(343)	
Ecart de conversion et autres ajustements	(124)	(12)	(91)	5
Solde au 31 décembre	2.077	313	1.778	224

La note 6 décrit plus en détails les dépréciations pour risques de crédit spécifique et pour risque de crédit existant mais non comptabilisé (IBNR).

Au terme de l'exercice 2008, Fortis Banque possède des biens immobiliers, destinés à être revendus en 2009, pour une juste valeur d'EUR 60 millions (2007 : EUR 34 millions) au titre de sûreté pour crédits hypothécaires irrécouvrables.

Les dépréciations sur créances de location financement inclus dans les montants ci-dessus s'élèvent au 31 décembre 2008 à EUR 5 millions (2007 : EUR 0 million).

18 Placements

Les placements au 31 décembre se décomposent comme suit :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Placements		
- Détenus jusqu'à l'échéance	3.851	4.234
- Disponibles à la vente	109.972	105.672
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	2.828	5.718
- Immeubles de placement	678	689
- Entreprises associées et coentreprises	456	27.699
Total brut	117.785	144.012
Dépréciations :		
- Sur placements détenus jusqu'à l'échéance		
- Sur placements disponibles à la vente	(8.778)	(2.489)
- Sur immeubles de placement	(6)	(1)
- Sur investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	(20)	
Total dépréciations	(8.804)	(2.490)
Total	108.981	141.522

La diminution de la ligne 'Entreprises associées et coentreprises' est essentiellement due à la cession de la participation de Fortis Banque d'EUR 24.201 millions dans RFS Holdings relative à ABN AMRO.

Fin 2008, Fortis Banque a donné des placements en garantie relatifs au passif pour un montant d'EUR 78.033 millions (2007 : EUR 124.948 millions).

18.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Le coût amorti et la juste valeur estimée des placements détenus par Fortis Banque jusqu'à leur échéance se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>		<i>2007</i>	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Obligations d'Etat	3.635	3.868	3.933	4.002
Obligations émises par les entreprises	216	217	301	299
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	3.851	4.085	4.234	4.301

Au 31 décembre 2008 (et 2007), il n'y avait pas de dépréciation sur les Placements détenus jusqu'à l'échéance.

18.2 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements de Fortis Banque en actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les gains et pertes non réalisés y afférents se présentent comme suit au 31 décembre :

	Coût		Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture			Juste valeurs
	historique/ amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Dépréciations		
<i>31 décembre 2008</i>						
Effets publics et autres effets éligibles	371	1				372
Obligations d'Etat	51.025	1.122	(994)	527	(3)	51.677
Obligations émises par les entreprises	19.910	256	(753)	43	(140)	19.316
Instruments de crédit structurés	42.774	6	(5.463)	(3)	(8.496)	28.818
Capital-investissement et capital à risque	43	8	(7)		(2)	42
Actions	901	49	(46)	(10)	(73)	821
Autres placements	212	4	(4)		(64)	148
Total	115.236	1.446	(7.267)	557	(8.778)	101.194

	Coût		Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture			Juste valeurs
	Amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Dépréciations		
<i>31 décembre 2007</i>						
Effets publics et autres effets éligibles	265					265
Obligations d'Etat	41.735	317	(707)	(218)	(4)	41.123
Obligations émises par les entreprises	25.757	44	(231)	3	(10)	25.563
Instruments de crédit structurés	35.074	44	(900)	(8)	(2.420)	31.790
Capital-investissement et capital à risque	113	38	(11)	(1)	(4)	135
Actions	3.672	301	(80)	(35)	(29)	3.829
Autres placements	270	230			(22)	478
Total	106.886	974	(1.929)	(259)	(2.489)	103.183

Au quatrième trimestre 2008, Fortis Banque a reclassé certains actifs financiers comme cela est autorisé par les modifications apportées à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et adoptées par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Les circonstances exceptionnelles ont entraîné une perte de liquidité de nombreux marchés financiers et ont conduit Fortis Banque à reconsidérer ses intentions de vente ou de rachat de certains portefeuilles de dettes dans un futur proche. Le tableau ci-dessous indique les montants des actifs financiers que Fortis Banque a décidé de ne pas vendre ou racheter dans un futur proche. Ces portefeuilles comprennent des titres de créances émis par des entreprises (65%), des obligations d'Etat (9%) et des instruments de crédit structurés (26%).

Reclassement d'actifs financiers	Gain (perte) après la date du reclassement si les actifs n'avaient pas été reclassés		Juste valeur
	Juste valeur des actifs transférés à la date du reclassement	Juste valeur	
<i>2008</i>			
Actifs détenus à des fins de transaction reclassés en			
Placements disponibles à la vente	5,246	(150)	5,096

L'impact du reclassement de ces actifs financiers sur le compte de résultat (après reclassement) était comme suit :

	<i>2008</i>
Produits d'intérêts	96
Plus-values réalisées	17
Moins-values réalisées	(3)

Par l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts comprennent l'amortissement du montant recouvrable des instruments au-delà de leur juste valeur actuelle tel que prévu à la date du reclassement et calculé sur la durée de vie résiduelle des instruments. Le montant recouvrable estimé à la date de reclassement s'élevait à EUR 6.007 millions et le taux d'intérêt moyen pondéré était de 8,77%.

Obligations d'Etat détaillées par pays et selon l'origine

Au 31 décembre, les obligations d'Etat sont détaillées selon l'origine comme suit :

	<i>Coût historique/ amorti</i>	<i>Gains (pertes) bruts non réalisés</i>	<i>Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Juste valeur</i>
<i>31 décembre 2008</i>					
Gouvernement national belge	8.091	(99)	239		8.231
Gouvernement national néerlandais	12.724	67	13		12.804
Gouvernement national allemand	6.196	184			6.380
Gouvernement national italien	7.392	(125)	150		7.417
Gouvernement national français	3.625	114	5		3.744
Gouvernement national britannique	763				763
Gouvernement national grec	2.857	(115)	35		2.777
Gouvernement national espagnol	2.274	2	54		2.330
Gouvernement national portugais	2.614	53	18		2.685
Gouvernement national autrichien	832	33			865
Gouvernement national finlandais	694	18			712
Autres gouvernements nationaux	2.963	(4)	13	(3)	2.969
Total	51.025	128	527	(3)	51.677

31 décembre 2007

Gouvernement national belge	7.312	(6)	(177)		7.129
Gouvernement national néerlandais	3.241	(36)			3.205
Gouvernement national allemand	6.979	(155)			6.824
Gouvernement national italien	6.148	(39)	(36)		6.073
Gouvernement national français	4.209	(53)			4.156
Gouvernement national britannique	799	(7)			792
Gouvernement national grec	3.627	(30)	(9)		3.588
Gouvernement national espagnol	495	(10)	1		486
Gouvernement national portugais	2.352	(17)	(1)		2.334
Gouvernement national autrichien	1.549	6			1.555
Gouvernement national finlandais	961	(5)			956
Autres gouvernements nationaux	4.063	(38)	4	(4)	4.025
Total	41.735	(390)	(218)	(4)	41.123

Suite à la cession de Fortis Bank Nederland (Holding) à l'Etat néerlandais, un accord a été conclu concernant des créances à long-terme détenues par Fortis Banque à l'encontre de FBN(H) dont le remboursement s'est effectué par des titres négociables (obligations) garanties par l'Etat néerlandais. Ces obligations sont comptabilisées en tant que placements disponibles à la vente et expliquent l'augmentation du montant relatif aux obligations d'Etat néerlandaises au 31 décembre 2008. Ces obligations ont été enregistrées à leur juste valeur et les créances initiales ont été annulées pour leur valeur comptable, ce qui a entraîné une différence positive enregistrée au compte de résultat à la date de l'échange. Toutes les variations ultérieures de juste valeur de ces obligations, comptabilisées en tant que placements disponibles à la vente, sont enregistrées en capitaux propres. La juste valeur de ces obligations est déterminée au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie basé sur le taux sans risque du gouvernement néerlandais ajusté par un facteur de liquidité due aux conditions spécifiques négociées entre Fortis Banque et l'Etat néerlandais.

Gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente compris dans les capitaux propres

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :		
Valeur comptable	1.011	4.442
Gains et pertes bruts non réalisés	5	478
- Impôts afférents	(18)	(93)
Gains et pertes nets non réalisés	(13)	385
Placements en obligations disponibles à la vente :		
Valeur comptable	100.183	98.741
Gains et pertes bruts non réalisés	(5.825)	(1.433)
- Impôts afférents	655	362
Gains et pertes nets non réalisés	(5.170)	(1.071)

Les placements en actions disponibles à la vente contiennent aussi bien des investissements en sociétés non cotées, que du capital à risque et tous les autres placements, à l'exception des obligations.

Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente.

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en actions et autres placements	(139)	(55)
- sur placements en obligations	(8.639)	(2.434)
Total dépréciations sur placements disponibles à la vente	(8.778)	(2.489)

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit :

	2008	2007
Solde au 1^{er} janvier	2.489	77
Solde des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	9	
Solde des activités poursuivies au 1^{er} janvier	2.480	
Variations des dépréciations des activités abandonnées		7
Dotation aux dépréciations	6.192	2.425
Reprises de dépréciations	(43)	
Reprise lors de la vente/cession	(22)	(7)
Ecart de conversion et autres ajustements	171	(13)
Solde au 31 décembre	8.778	2.489

Fortis Banque utilise dans le segment Merchant Banking des stratégies d'investissement pour lesquelles une (micro-) couverture de juste valeur est appliquée. En règle générale, l'objectif de ces stratégies est de prendre une position d'investissement à moyen ou à long terme sur l'écart de crédit entre les obligations et la courbe des taux de swaps sur une certaine période. Le swap de taux d'intérêt associé à l'obligation est désigné comme instrument de couverture de l'obligation sous-jacente permettant de couvrir les évolutions défavorables du risque de taux d'intérêt. Le risque couvert est un risque de taux d'intérêt ; seul subsiste le risque de crédit. Les principaux éléments couverts sont les obligations d'Etat, les obligations émises par les entreprises et les placements de crédits structurés.

Les variations de la juste valeur des investissements attribuables à la couverture du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la colonne Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture afin de régulariser la valeur comptable du prêt. En outre, Fortis Banque couvre le risque de taux d'intérêt des obligations à taux fixe sur base d'une approche portefeuille (macro couverture) en utilisant essentiellement des swaps de taux d'intérêt.

Les obligations couvertes sont des actifs en obligations qui présentent les caractéristiques suivantes :

- libellées en devise locale (euro) ;
- durée fixe jusqu'à l'échéance ;
- montant principal fixe ;
- paiement des intérêts à date fixe ;
- pas d'option sur taux d'intérêt ou pas de dérivés incorporés ; et
- comptabilisées au coût amorti.

Les obligations qui présentent ces caractéristiques constituent un portefeuille d'actifs en obligations dont l'élément couvert sera désigné. Les actifs en obligations qui font partie d'une couverture de portefeuille d'un risque d'intérêt doivent avoir la même exposition au risque couvert. Les flux de trésorerie des obligations sont affectés à des groupes mensuels sur base des dates d'échéance contractuelles.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt '*plain vanilla*' contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction.

Les variations de la juste valeur des obligations attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées sous la rubrique Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture afin de régulariser la valeur comptable des obligations. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable de ces obligations au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée sous la rubrique Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture.

Fortis Banque couvre le risque de change sur certains portefeuilles d'actions. Pour ces relations de couverture, Fortis Banque a désigné des passifs financiers non dérivés comme instruments de couverture.

Si le dépôt ou le compte courant remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, la différence de change entre l'instrument de couverture et la composante de change de la variation de juste valeur de l'instrument couvert sont directement portés au compte de résultat. Les investissements disponibles à la vente comprennent les ajustements de juste valeur sur les actions couvertes, reprises dans la colonne Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture.

18.3 Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Obligations d'Etat		24
Obligations émises par les entreprises	48	49
Instruments de crédit structurés	1.523	1.942
Capital-investissement et capital à risque	825	979
Actions	177	2.412
Autres placements	255	312
Total des placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2.828	5.718

Au sein du segment Merchant Banking de Fortis Banque, certains investissements réalisés par des entités de capital-investissement de Fortis Banque sont désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, reflétant ainsi l'activité d'investissement dans des actifs financiers en vue de tirer profit de leur rendement total aussi bien sous la forme d'intérêts ou de dividendes que des variations de la juste valeur. Certains autres types d'investissements associés à des dérivés sont également désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable.

L'exposition au risque de crédit sur titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élevait au 31 décembre 2008 à EUR 1.553 millions (2007 : EUR 2.328 millions) et leur valeur comptable était d'EUR 1.571 millions en 2008 (2007 : EUR 2.015 millions).

18.4 Instruments de crédit structurés

Fortis Banque détient en portefeuille des instruments appelés instruments de crédit structurés (ICS). Les instruments de crédit structurés sont des titres créés par une opération de 'repackaging' de flux de trésorerie à partir de contrats financiers sous-jacents. Ils comprennent les titres adossés à des actifs (*Asset-Backed Securities* – ABS), ceux adossés à des prêts hypothécaires (*Mortgage Backed Securities* – MBS) et ceux adossés à des obligations (*Collateralised Debt Obligations* – CDO). L'exposition totale aux instruments de crédit structurés se retrouve dans les comptes annuels sous les rubriques 'Placements disponibles à la vente', 'Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat', 'Actifs détenus à des fins de transaction', 'Créances sur la clientèle' et 'Autres actifs'. Cette exposition totale inclut également les actifs relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels américains *subprime*.

L'exposition nette totale aux instruments de crédit structurés, au 31 décembre, se détaille comme suit :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Exposition nette totale hors actifs des SPE	Exposition nette totale, actifs des SPE inclus	Exposition nette totale hors actifs des SPE	Exposition nette totale, actifs des SPE inclus
ICS présentés sous la rubrique Actifs détenus à des fins de transaction (voir note 15)	682	883	3.249	3.886
ICS présentés sous la rubrique Créances sur la clientèle (prêts disponibles à la vente) (voir note 17)	174	174	212	212
ICS présentés sous la rubrique Placements disponibles à la vente (voir note 18.2)	28.818	29.088	31.790	31.994
ICS présentés sous la rubrique Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir note 18.3)	1.523	1.523	1.942	1.942
Autres (voir note 22)	4.141	4.141	6.169	6.169
Total	35.338	35.809	43.362	44.203

La classe 'Autres' regroupe principalement les pools d'actifs de Scaldis, présentés en tant que Autres actifs. Scaldis est entièrement consolidée dans les comptes de Fortis Banque et agit en tant que véhicule qui achète des actifs éligibles venant d'émetteurs de haute qualité (*investment grade*), de moindre qualité (*non-investment grade*) ou ne faisant pas l'objet de notation. Les pools d'actifs incluent le financement continu d'actifs de clients tiers, tels que des crédits à la consommation ou automobile, des créances commerciales, des prêts hypothécaires et des créances de location.

Les actifs des structures *ad hoc* (ou *special purpose entities* – SPE) sont relatifs à des placements par des entités de Fortis Banque en obligations émises par ces structures *ad hoc* établies par Fortis Banque à des fins de titrisation d'actifs ou d'émission de dettes structurées et sont incluses dans le périmètre de consolidation de Fortis Banque. L'exposition des SPE est principalement présentée au bilan sous 'Créances sur la clientèle' (Prêts hypothécaires résidentiels) et 'Créances sur les banques' (Opérations de prise en pension de titres).

L'évolution, en 2008, de l'exposition aux instruments de crédit structurés figurant au bilan peut s'expliquer par des remboursements, des variations de change, des modifications du périmètre de consolidation, et des diminutions de la juste valeur comptabilisés comme des dépréciations supplémentaires, ou comme des résultats de trading non réalisés ou des pertes non comptabilisées dans les capitaux propres.

Comme décrit dans la note 18.2, Fortis Banque a reclassé les 'Actifs détenus à des fins de transaction' en 'Placements disponibles à la vente', en raison de la perte de liquidité dans plusieurs marchés de titres. Cette reclassification est la principale raison de la diminution des ICS sous la rubrique 'Actifs détenus à des fins de transaction'.

Du fait de la déconsolidation de Fortis Bank Nederland (Holding) à partir du quatrième trimestre 2008, un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels néerlandais d'EUR 8,9 milliards, lié à trois opérations de titrisation (Beluga 2007-I, Dolphin 2007-I et Dolphin 2007-II), avait été éliminé en tant que transaction intra-groupe. Ce portefeuille, qui est à présent considéré comme des instruments de crédit structurés par Fortis Banque, est classé sous la rubrique 'Placements disponibles à la vente' et évalué à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente la composition de la valeur des instruments de crédit structurés comptabilisés au 31 décembre 2008 par tranche de notation (en milliards d'EUR).

	<i>31 décembre 2008</i>	
Tranche de notation	<i>Valeur comptable</i>	<i>Pourcentage</i>
AAA	26,7	75%
AA	4,0	11%
A	2,8	8%
BBB	1,1	3%
Notation de crédit de qualité (<i>Investment grade</i>)	34,6	97%
Inférieur à la notation de qualité (<i>Non-investment grade</i> ou <i>Below investment grade</i>)	1,1	3%
Non coté	0,1	0%
Total	35,8	100%

Le tableau ci-dessous présente la composition de la valeur des instruments de crédit structurés comptabilisés au 31 décembre 2008 par classe d'actifs (en milliards d'EUR).

	<i>31 décembre 2008</i>	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Pourcentage</i>
Prime	1,6	4%
Subprime	0,2	1%
Midprime	0,6	2%
Alt-A/Jumbo	0,8	2%
Alt-A/30yr fixed	1,3	4%
NegAm	0,9	3%
HELOC	0,2	1%
ABS CDO Origination	0,9	3%
Prêts étudiants américains (FFELP)	3,0	8%
Prêts étudiants américains (privés)	0,4	1%
Location-financement de biens d'équipement / automobile	0,5	1%
CDO	1,6	4%
CMBS	0,8	2%
Agence	0,5	1%
RMBS espagnols	1,7	5%
Royaume-Uni (non conformes)	0,7	2%
Cartes de crédit	0,9	3%
CLO	3,0	8%
Pool d'actifs de Scaldis	4,1	11%
Opérations de titrisation aux Pays-Bas	7,7	22%
Autres	4,4	12%
Total	35,8	100%

Les pertes liées aux dépréciations sur les instruments de crédit structurés sont présentées dans le compte de résultat sous la rubrique 'Variations des dépréciations' (voir note 40).

Les variations de juste valeur des instruments de crédit structurés considérés comme 'Actifs détenus à des fins de transaction' ou comme 'Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat' sont présentées sous la rubrique 'Autres gains et pertes réalisés et non réalisés' du compte de résultat (voir note 36).

Fortis Banque adopte l'approche décrite ci-dessous pour évaluer et mesurer son portefeuille de crédits structurés et pour déterminer les indicateurs et les niveaux de dépréciations au niveau de ce portefeuille.

18.4.1 Procédure d'évaluation

Les instruments de crédit structurés sont pour majorité mesurés à la juste valeur. Les instruments de crédit structurés qui ne sont pas mesurés à la juste valeur ont trait aux pools d'actifs de Scaldis et sont mesurés au coût amorti.

Les conditions de marché concernant les instruments de crédit structurés ont considérablement changé depuis le second semestre de 2007, causant une diminution significative de l'observabilité de données utilisées pour déterminer le prix du marché de ces actifs.

La norme IFRS 7, *Instruments financiers: Informations à fournir*, contient des critères permettant de décider si les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées, entièrement ou en partie, par référence directe à des fixations de prix publiées sur un marché actif, ou si elles sont estimées selon une technique de valorisation reposant sur des hypothèses pouvant ou non se baser sur des données de marché observables disponibles.

L'évaluation à la juste valeur d'actifs financiers, qui font partie des instruments de crédit structurés, se subdivise en trois catégories en fonction de la méthode d'évaluation appliquée :

- catégorie 1 : les justes valeurs sont déterminées, entièrement ou en partie, par référence directe à des fixations de prix publiées sur un marché actif ;
- catégorie 2 : les justes valeurs sont déterminées, entièrement ou en partie, selon une technique de valorisation reposant sur des hypothèses qui se basent sur des données de marché observables disponibles ; et
- catégorie 3 : les justes valeurs sont déterminées, entièrement ou en partie, selon une technique de valorisation reposant sur des hypothèses qui ne se basent pas sur des données de marché observables disponibles.

Le classement hiérarchisé au sein des différentes catégories de justes valeurs est basé sur le niveau le plus bas d'information significative pour l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant montre les instruments financiers évalués à la juste valeur inclus dans les instruments de crédit structurés selon la catégorie d'évaluation de la juste valeur, reflétant la transparence de l'information prise en considération pour mesurer la juste valeur :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Catégorie 1	0%	60%
Catégorie 2	97%	33%
Catégorie 3	3%	7%

Les pourcentages présentés dans ce tableau se basent sur l'exposition nette incluant les actifs détenus par les entités *ad hoc* de Fortis Banque (*Special purpose entities* - SPE).

En raison de la poursuite des perturbations et de la pénurie des liquidités sur les marchés d'instruments de crédit structurés, il est impossible de se référer aux prix observables publiés sur les marchés actifs lors du processus d'évaluation au prix du marché. C'est la raison pour laquelle la méthode d'évaluation de la catégorie 1 n'a pas été utilisée en 2008.

Les techniques d'évaluation appliquées au portefeuille de SCI sont décrites ci-dessous et varient en fonction du type de portefeuille :

- le portefeuille de crédits structurés au sein du portefeuille d'investissement de Fortis Banque ; et
- le portefeuille d'origination de CDO.

18.4.1.1 Portefeuille de credit spread

En raison de l'absence de prix externes en provenance des marchés actifs, Fortis Banque a eu recours, en 2008, à la technique de détermination de la juste valeur basée sur des paramètres observables. Au cours des trois premiers trimestres de 2008, elle a utilisé sa propre technique interne, qui consiste à se fonder sur les derniers prix disponibles dans des conditions de marché normales (juillet 2007 pour le marché européen des ABS et décembre 2007 pour les marchés américain et du reste du monde) et à actualiser ces prix en fonction du spread des ABS calculé à partir des deux éléments suivants :

- une composante liquidité ; et
- une composante crédit.

La composante liquidité couvre les coûts liés à l'impossibilité de vendre les actifs et la composante crédit couvre à la fois les risques de crédit systémiques et idiosyncratiques.

La composante crédit, marginale au moment de l'adoption de la technique de détermination de la juste valeur, a pris de l'importance au fil du temps. Des signes de la dégradation du crédit sont en effet apparus pour la plupart des catégories d'actifs et zones géographiques depuis les dates utilisées comme références. C'est pourquoi un facteur de stress est appliqué à la prime de liquidité. Le degré de ce facteur est calculé sur la base de mesures par les agences de notation (perspectives négatives), ainsi que de variations des indicateurs de performance (défaut de paiement de plus de 90 jours et pertes cumulées) pour chaque catégorie d'actifs.

En raison de la détérioration du risque de crédit, les paramètres retenus dans notre modèle interne de détermination de la juste valeur sont revus en permanence afin de mieux refléter la réalité économique.

Les données observables de marché, telles que les spreads disponibles, qui sont nécessaires pour évaluer les titres individuels, se sont raréfiées au cours du quatrième trimestre de 2008. En conséquence, Fortis Banque a décidé, en l'absence de marchés actifs, de se fier aux prix fournis par des sources d'évaluation externes, telles que MarkIT, FTID/IDC, Bloomberg et autres, qui intègrent plus rapidement les derniers changements apportés aux paramètres observables. Cette approche est considérée comme étant une méthode d'évaluation de la catégorie 2.

18.4.1.2 Portefeuille d'origination de CDO

L'évaluation requise à la fin de l'année 2008 se rapportait uniquement aux tranches *super senior* de CDO. Les tranches subordonnées ont toutes été ramenées à zéro en décembre 2007.

Depuis la mi-2007, Fortis Banque a calculé une juste valeur pour ses investissements dans des tranches *super senior* de *high grade* CDO et de *mezzanine* CDO à partir de plusieurs modèles déterminés, combinés à des évaluations qualitatives. Fortis utilise les deux modèles suivants :

- un modèle basé sur les flux de trésorerie, qui simule les flux de trésorerie dégagés par un actif en prenant en compte des hypothèses concernant le timing de défaut, le taux de perte en cas de défaut (LGD) et les éléments présentant un risque de défaut important ; et
- la valeur de l'actif net (*Net Asset Value* – NAV), qui évalue la valeur des sûretés des CDO à partir d'indices adaptés, en général l'ABX.

Dans le cadre du modèle basé sur les flux de trésorerie, l'évaluation repose sur deux éléments :

- la valeur des flux de trésorerie : valorisation actuelle de futurs flux de trésorerie (actualisée en fonction du taux Libor en vigueur) à partir des défauts actuels de paiement hypothécaires sous-jacents ; et
- une correction de la juste valeur qui intègre le risque du modèle et le risque de liquidité (c'est-à-dire la volatilité du prix liée à la nature hypothétique des données entrées et du modèle, à la distorsion du marché liée à la liquidité, etc.) et, par conséquent, les informations susceptibles d'être prises en compte par les autres acteurs du marché pour calculer une valeur de marché.

Ce modèle se base sur des estimations des pertes cumulées des différents éléments sous-jacents (RMBS et CDO) inclus dans les diverses structures de CDO. Il prend une valeur en considération pour les classes de CDO et donne une valorisation pour les classes de RMBS basée sur les étapes suivantes :

- évaluation des éléments en défaut ou présentant des risques de défaut importants pour chaque portefeuille ;
- extrapolation du taux de défaut cumulé du pool de crédits hypothécaires sur sa durée de vie à l'aide d'une courbe de défaut utilisant des données de marché ;
- vitesse de prépaiement ;
- calcul de la perte cumulée fondé sur une perte en cas de défaut sur base d'informations de marché récentes ; et
- calcul de la valeur nette actualisée de flux de trésorerie.

Ces paramètres sont mis à jour tous les mois, lorsque les rapports établis par les différents départements sont disponibles. D'une manière générale, le modèle sous-entend que 70% des emprunteurs en défaut de paiement ainsi que des emprunteurs en faillite feront défaut à l'avenir. Les éléments présentant un risque de défaut important sont extrapolés en fonction de l'échéance du portefeuille du pool de crédits hypothécaires.

Pour prendre en compte le fait que ce modèle est une approximation linéaire d'un processus multivarié et que le marché des CDO est extrêmement illiquide, une correction a été apportée en ajoutant un spread au taux sans risque utilisé pour actualiser les flux de trésorerie générés par le modèle.

La méthode de la valeur de l'actif net (VAN) est basée sur le calcul de la VAN qui modélise la valeur liquidative du CDO en simulant la vente des actifs (tranches de RMBS et de CDO). La valeur des tranches de CDO est remise à zéro. En l'absence d'un marché transparent pour les sûretés sous-jacents des CDO, Fortis Banque utilise des données différentes selon le type de sûretés :

- RMBS : utilisation des séries ABX pertinentes, en fonction de la notation et de la date des crédits hypothécaires sous-jacents.
- CMBS : CMBX.
- CLO : CLX.

Le modèle de la valeur de l'actif net était destiné initialement à calibrer les données du modèle des flux de trésorerie pour étayer la détermination de la valeur finale du portefeuille d'origination de CDO. Cependant, en raison de la détérioration rapide de la qualité des actifs au second semestre 2008, de certains éléments extérieurs tels que la vente difficile des portefeuilles de crédits structurés et du fait que le modèle des flux de trésorerie demeure une approximation linéaire, Fortis Banque a aligné la valeur du portefeuille d'origination de CDO sur les résultats de la valeur de l'actif net à partir du troisième trimestre 2008.

18.4.2 Processus de test des dépréciations

Comme c'est le cas pour d'autres actifs financiers, Fortis Banque applique une approche en deux temps pour tester les dépréciations des instruments de crédit structurés. D'abord, l'existence d'une évidence objective que l'actif financier a été déprécié est analysée, puis suivent l'évaluation et l'enregistrement de la perte liée à la dépréciation. L'analyse portant sur l'existence d'une évidence objective est basée sur des données observables (indicateurs) relatives à des événements constitutifs de pertes.

Les indicateurs obligatoires mis en place par Fortis Banque et relatifs aux instruments de crédit structurés pouvant entraîner la comptabilisation d'une dépréciation sont les suivants :

- pour toutes les tranches, tout événement constitutif de défaut (*event of default*) selon les termes définis dans le cadre de l'émission du CDO concerné ; et
- la rétrogradation d'une tranche vers un niveau de risque ne correspondant plus aux critères d'investissement de Fortis Banque (*non-investment grade*).

Si un indicateur obligatoire apparaît, l'instrument est déprécié.

Les indicateurs subjectifs sont basés sur divers facteurs, dont le niveau de diminution de la juste valeur par comparaison au prix d'acquisition de l'instrument. Si un indicateur subjectif apparaît, une analyse plus poussée de la qualité du crédit sera entreprise pour décider de l'état (déprécié ou non) de l'instrument. Si un investissement classifié comme étant 'disponible à la vente' a été déprécié, la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle de l'instrument sera comptabilisée comme une perte liée à une dépréciation au compte de résultat.

Depuis le 31 décembre 2007, le portefeuille d'origination de CDO est considéré comme totalement déprécié.

Fortis Banque identifie l'état de dépréciation des actifs individuels compris dans le portefeuille de crédits structurés en procédant à une analyse de crédit rigoureuse pour chaque titre. A des fins de tests de dépréciations, Le département de gestion des risques a développé des scénarios de stress et des critères d'appréciation fiables, prenant en compte les caractéristiques des différents types de produits.

Concernant le portefeuille de RMBS, des analyses de stress sont effectuées sur les actifs américains, sur base du modèle utilisé pour le portefeuille d'origination de CDO ou de modèles ajustés pour d'autres régions géographiques. Le niveau de défaillance est ajusté en partant du niveau actuel et en prenant en compte l'évolution attendue des facteurs macro-économiques ayant un impact direct sur le taux de défaillance tels que le taux de chômage et les taux d'intérêts. La Perte en cas de défaillance (LGD) est dérivée en prenant en considération la chute des prix de l'immobilier déjà enregistrée et attendue pour les années à venir et en fonction des différentes régions géographiques concernées. Les résultats des analyses de stress sont calibrés pour chaque classe d'actifs par les prévisions des agences de notations et des autres acteurs sur les marchés.

18.4.3 Derniers développements

Les accords que Fortis Banque, Fortis et ses filiales ont dû conclure en octobre 2008 dans le but de garantir la continuité de Fortis Banque, comportaient des clauses relatives à la vente partielle du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque à un '*special purpose vehicle*' (SPV – structure spéciale d'accueil).

Le *Term Sheet* du 6 octobre 2008, qui résumait les principes d'une transaction à conclure entre Fortis et la SFPI concernant la vente, par Fortis Brussels SA/NV, du solde de sa participation dans Fortis Banque, constitué de 50% + une action, à la SFPI, faisait également allusion à l'engagement pris par Fortis, la SFPI et BNP Paribas de financer conjointement, à hauteur de 66% pour Fortis, de 24% pour la SFPI et de 10% pour BNP Paribas, un nouveau '*special purpose vehicle*' (SPV) qui devait acheter un portefeuille de crédits structurés à Fortis Banque.

L'accord entre Fortis, BNP Paribas et la SFPI a été conclu le 10 octobre 2008 et officialisé par un *Protocole d'Accord*. Le prix d'achat devant être payé par le SPV à Fortis Banque a été fixé à EUR 10,4 milliards, un montant à ajuster pour tenir compte des variations des taux de change entre le 31 août 2008 et la date de clôture du *Protocole d'Accord*.

Fortis et la SFPI se sont mis d'accord sur un scénario de repli, officialisé, le 10 octobre 2008, par une convention de rachat d'actions (*Share purchase agreement* – SPA) qui serait mis en œuvre si le *Protocole d'Accord* avec BNP Paribas ne devait pas se concrétiser. Dans ce cas, Fortis et la SFPI ont convenu du fait que le SPV serait financé seulement par Fortis et la SFPI (Fortis fournissant 73 1/3% du financement et la SFPI, 26 2/3%), ainsi que du fait que le SPV acquerrait le portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque à un prix égal à 90% du prix d'achat conventionnel, conclu dans le *Protocole d'Accord*.

Fortis Insurance N.V. a donné en gage des actions détenues dans Fortis Insurance Belgium SA/NV au SPV et à la SFPI à titre de sûretés pour les obligations du Groupe Fortis de financer le SPV en vertu du *Protocole d'Accord* ou sous la disposition de repli du *Share purchase agreement*.

Conformément au *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008, le SPV a été constitué le 20 novembre 2008 sous le nom de 'Royal Park Investments SA/NV'.

L'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV du 11 février 2009, qui s'est tenue suite à la décision de la Cour d'Appel de Bruxelles du 12 décembre 2008, n'a pas approuvé les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis SA/NV concernant la vente des actifs néerlandais à l'Etat néerlandais et la vente de 50% + une action de Fortis Banque SA/NV à l'Etat belge. Comme l'approbation de la cession des 50% + une action de Fortis Banque SA/NV était une condition requise d'une résolution sur les transactions proposées dans le cadre du *Protocole d'Accord*, celui-ci n'a pas été soumis au vote.

BNP Paribas, Fortis, l'Etat belge, la SFPI, Fortis Insurance Belgium et Fortis Banque sont parvenus à un accord sur des conditions révisées de ces transactions le 6 mars 2009. Selon les termes de l'accord amendé, le portefeuille devant être vendu par Fortis Banque au SPV à la date de résiliation de l'accord comprend les crédits structurés sur lesquels les parties s'étaient initialement mises d'accord en vertu du *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008, plus certains éléments supplémentaires pour un montant total d'environ EUR 2 milliards. Ceci n'accroîtra toutefois le prix d'acquisition que d'environ EUR 1 milliard, dès lors que des remboursements d'environ EUR 1 milliard ont été effectués en ce qui concerne le portefeuille initial depuis le 31 août 2008 et de ce fait, EUR 1 milliard sur les EUR 2 milliards de nouveaux éléments remplacera ceux qui ont été remboursés.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du portefeuille de crédits structurés devant être acquis par le SPV (sur la base du taux de change au 31 août 2008).

	<i>Prix convenu</i> <i>(en milliards d'EUR)</i>	<i>Prix convenu</i> <i>(en % du nominal)</i>
Prime	0,9	86%
Subprime	0,3	58%
Midprime	0,8	58%
Alt-A/Jumbo	1,0	62%
Alt-A/30yr fixed	0,5	77%
NegAm	1,1	57%
HELOC	0,2	57%
RMBS américains	4,8	
Super Senior High Grade	1,0	25%
Super Senior Mezzanine	0,1	10%
Warehouses	0,1	10%
ABS CDO Origination	1,2	
CDO multi-secteurs américains	0,6	66%
Prêts étudiants américains (privés)	0,6	79%
CRE-CDO	0,4	92%
Etats-Unis	0,2	56%
Reste du monde	0,7	84%
ABS CDO et autres	0,9	
High Yield CBO	0,1	95%
RMBS espagnols	1,6	86%
Royaume-Uni (non conformes)	0,9	91%
RMBS européens	2,5	
CLO	0,1	86%
Autres⁽¹⁾	0,2	90%
Total	11,4⁽²⁾	59%

⁽¹⁾ Comprend location-financement de biens d'équipement (25%), Automobile (23%), PME (7%), Dealer Floorplan (2%), Whole-business (20%), DPR (13%), Cartes de crédit (9%) et CMBS (1%).

⁽²⁾ Etant entendu que ce montant pourra être changé en raison des fluctuations de taux de change entre le 31 août 2008 et la date de réalisation.

Le prix d'acquisition devant être payé par le SPV à Fortis Banque s'élève à environ EUR 11,4 milliards. Il est dérivé de la valeur du portefeuille dans les livres de Fortis Banque au 31 août 2008 (ajusté en raison de certaines dépréciations). De plus, le prix d'acquisition doit être ajusté pour tenir compte de fluctuations de taux de change intervenues entre le 31 août 2008 et la date de clôture de l'accord.

Afin de financer l'acquisition du portefeuille, les parties apporteront au SPV des capitaux propres pour un montant total d'EUR 1,7 milliard, Fortis faisant apport d'EUR 760 millions (44,7%), la SFPI, d'EUR 740 millions (43,5%) et BNP Paribas, d'EUR 200 millions (11,8%).

Le surplus du financement du SPV prendra la forme de dette, divisée en deux tranches (sous réserve d'ajustements de taux de change sur une base *pro rata*) :

- une tranche *senior* d'EUR 4.850 millions au total, dont EUR 485 millions (10%) proviendront de BNP Paribas et EUR 4.365 millions (90%) de Fortis Banque ; et
- une tranche *super senior* d'EUR 4.850 millions devant être fournie entièrement par Fortis Banque, qui sera remboursée par priorité et qui aura également un rang plus élevé que d'autres en ce qui concerne les paiements d'intérêts.

Le prêt *senior* devant être fourni par Fortis Banque pour un montant d'EUR 4.365 millions sera garanti par l'Etat belge.

Lors de la préparation des Comptes annuels consolidés 2008, Fortis Banque a examiné si les actifs concernés dans le cadre de la vente partielle du portefeuille de crédits structurés à un SPV (le *Portfolio Out*), devaient être décomptabilisés au 31 décembre 2008, conformément à la norme IAS 39, *Instruments Financiers: Comptabilisation et évaluation*. Cette analyse a été réalisée sur la base d'un examen des documents suivants :

- le *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008 ;
- l'Avenant n° 3 au *Protocole d'Accord* daté du 12 mars 2009 et conclu entre BNP Paribas, l'Etat belge, la SFPI, Fortis, Fortis Banque, ainsi que d'autres parties ; et
- la convention de vente (*Share Purchase Agreement – SPA*) daté du 10 octobre 2008 et conclu entre l'Etat belge par le biais de la SFPI, Fortis et d'autres parties.

Conformément à l'avis juridique reçu, les parties ont été liées par les termes et conditions du *Protocole d'Accord*, tel qu'amendé par l'Avenant n°3, du fait que Fortis a transféré les 50% + une action détenus dans Fortis Banque à l'Etat belge, mais la réalisation des opérations auxquelles il est fait référence dans le *Protocole d'Accord* tel qu'amendé par l'Avenant n°3 (y compris la cession du *Portfolio Out*) reste soumise à une série de conditions préalables, en ce inclus l'approbation par les actionnaires de Fortis.

Comme stipulé dans le *Protocole d'Accord*, les conditions préalables ne seront pas réalisées avec effet rétroactif. Cela signifie que les conditions s'appliqueront à partir du jour où elles seront toutes rencontrées et seront considérées comme n'ayant pas été satisfaites à la date de l'accord. Cela ne change rien au fait qu'un accord de vendre le *Portfolio Out* existe depuis le 10 octobre 2008, même si la réalisation de cette cession a été suspendue.

Dans l'éventualité où les conditions ne seraient pas rencontrées à la date d'expiration, le *Protocole d'Accord* dans sa globalité serait considéré comme nul et non avenu.

D'un point de vue comptable (selon IAS 39), la décomptabilisation aura lieu une fois que l'entité aura transféré la totalité des droits et des risques liés à la détention de l'actif financier.

Conformément à l'accord, les risques relatifs à l'évaluation du *Portfolio Out* ont été transférés, sous certaines conditions, au SPV sur base de la valeur au 31 août 2008, à l'exception du risque de taux de change, des paiements d'intérêts et des remboursements. Cela signifie que, malgré le fait que la détention du *Portfolio Out* ne sera pas transférée au SPV avant la date de réalisation, tout changement de valeur du *Portfolio Out* à partir du 31 août 2008 se produira à l'avantage ou au détriment du SPV.

Par ailleurs, le risque de taux de change lié aux parties du *Portfolio Out* qui sont libellées dans une devise autre que l'euro, restera chez Fortis Banque jusqu'à la date de réalisation. Il en sera de même pour les remboursements et les paiements d'intérêts. Jusqu'à la date de réalisation, le financement relatif au *Portfolio Out* restera chez Fortis Banque également.

Pour ces raisons, Fortis Banque considère que le *Portfolio Out* ne peut pas être décomptabilisé au 31 décembre 2008. En conséquence, l'évaluation et la présentation du *Portfolio Out* ont été réalisées de manière cohérente avec celles des instruments de crédit structurés restant chez Fortis Banque, comme décrit ci-dessus.

Des actions et négociations supplémentaires entre les parties concernées dans le cadre du SPA seraient nécessaires pour permettre la réalisation du SPA, y compris la sélection par la SFPI des classes d'actifs au sein du portefeuille devant être transféré au SPV ainsi que la finalisation des conditions de financement du SPV. Pour ces raisons, il n'est pas possible, pour Fortis Banque, de quantifier l'impact financier de la réalisation du SPA jusqu'à ce que les parties concernées dans le cadre du SPA aient fourni et finalisé les éclaircissements et les actions requis.

Le prix des classes d'actifs à vendre a été fixé sur la base de la valeur comptable nette au 31 août 2008, qui ne tient aucun compte des variations des taux de change qui s'appliqueront au portefeuille entre le 31 août 2008 et la date de signature de l'accord. La valeur comptable de ces classes d'actifs dans les livres de Fortis Banque a baissé considérablement depuis le 31 août 2008, en raison de la poursuite de la détérioration de la juste valeur de ces actifs. L'évolution du *Portfolio Out* (principalement relatif aux prêts hypothécaires américains *nonprime*) entre fin août 2008 et fin décembre 2008 est similaire à celle d'indices considérés comme références de marché tels l'indice ABX Home Equity 06 – série 2, comprenant des notations AAA et A :

	<i>Situation à fin décembre 2008</i>	<i>Situation à fin août 2008</i>
ABX-HE-AAA 06 2	49,33%	66,26%
ABX-HE-A 06 2	5,25%	7,00%

Il n'est pas possible de quantifier le résultat final de la cession du *Portfolio Out* avant la date de réalisation, en raison, entre autres facteurs, des changements de la juste valeur des actifs concernés, des variations des taux de change et des remboursements antérieurs à la date de réalisation.

18.5 Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte, localisés principalement au Benelux. Les immeubles de placement détenus au 31 décembre se présentent comme suit :

	2008	2007
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	803	719
Coût d'acquisition des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	41	
Coût d'acquisition des activités poursuivies au 1^{er} janvier	762	
Acquisitions/cessions de filiales	(35)	
Additions/acquisitions	69	110
Aménagements		
Cessions	(39)	(45)
Transfert vers (depuis) les immobilisations corporelles		
Ecart de conversion		(5)
Autres	43	24
Coût d'acquisition au 31 décembre	800	803
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	(114)	(114)
Amortissements cumulés des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		
Amortissements cumulés des activités poursuivies au 1^{er} janvier	(114)	
Acquisitions/cessions de filiales	1	
Charges d'amortissement des activités abandonnées		
Charges d'amortissement des activités poursuivies	(24)	(21)
Extourne des amortissements suite aux cessions	13	22
Transfert vers (depuis) les immobilisations corporelles		
Ecart de conversion		
Autres	2	(1)
Amortissements cumulés au 31 décembre	(122)	(114)
Dépréciations au 1^{er} janvier	(1)	(5)
Dépréciations des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		
Dépréciations des activités poursuivies au 1^{er} janvier	(1)	
Variations des dépréciations des activités abandonnées		
Dotations aux dépréciations des activités poursuivies	(5)	
Extourne des dépréciations des activités poursuivies		2
Extourne des dépréciations suite aux cessions		2
Dépréciations au 31 décembre	(6)	(1)
Placements nets en immeubles au 31 décembre	672	688
Coût des immeubles de placement en construction	28	27
Immeubles de placement détenus sous la forme de location-financements		

La juste valeur des immeubles de placement se présente comme suit :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Juste valeur basée sur des indications du marché	302	331
Juste valeur déterminée par évaluation indépendante	483	509
Total des justes valeurs des immeubles de placement	785	840
Total de la valeur comptable	672	688
Gains et pertes bruts non réalisés	113	152
Impôts	(36)	(67)
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	77	85

Le montant d'amortissement des immeubles est réparti de façon linéaire sur toute la durée de vie économique. A cette fin, l'immobilier est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : structure, éléments de fermeture, installations techniques et équipement, parachèvement brut et finitions.

La durée de vie économique maximale des différents composants se définit comme suit :

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	30 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Parachèvement	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée de vie économique illimitée et ne sont dès lors pas amortis. L'informatique, le mobilier et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie économique respective, déterminée sur base individuelle. En règle générale, les valeurs résiduelles sont estimées à zéro.

Immeubles loués sous contrat de location simple

Fortis Banque loue certains actifs (principalement des immeubles de placement) à des parties externes dans le cadre de contrats de location simple. Les paiements minimaux au titre de location à recevoir pour les contrats de location non résiliables, s'élèvent au 31 décembre à :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Jusqu'à 3 mois	122	51
De 3 mois jusqu'à un an	153	18
D'un an jusqu'à 5 ans	291	102
Plus de 5 ans	175	205
Total	741	376

18.6 Placements dans des entreprises associées et des coentreprises

Les principaux placements dans les participations et les coentreprises se présentent comme suit :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Valeur comptable</i>
Coentreprises		
Banque de La Poste SA	84	67
Postbank Ireland LTD	17	44
Entreprises associées		
BAFB		990
BGL Investment Partners		150
Caipora International Finance Cooperatieve UA		107
Debra International Finance Cooperatieve UA		210
NIB Capital Foreign Debt fund V		150
RFS Holdings B.V.		23.930
Leyden Bay B.V.		1.376
Textainer Marine Containers LTD	48	37
Fortis Intertrust Group Holding	36	
Belgolaise	28	64
Aviation Cap Group Partners LLC	27	22
Fortis Haitong Investment Mgt Co Ltd	26	20
Trip Rail Leasing LLC	19	12
Fortis Luxembourg - Vie S.A.	19	36
RFH, TLD	16	17
Credissimo	13	12
CF Leasing LTD	10	5
Crédit pour habitations sociales - Krediet voor sociale woningen	10	9
Autres	83	441
Total	436	27.699

La participation du groupe Fortis Banque dans ses principales entreprises associées pour l'exercice clôturé au 31 décembre se présente comme suit :

	<i>Total</i> <i>des actifs</i>	<i>Total</i> <i>des passifs</i>	<i>Total</i> <i>des produits</i>	<i>Total</i> <i>des charges</i>
<i>2008</i>				
Textainer Marine Containers LTD	558	376	92	(67)
Fortis Intertrust Group Holding	2.813	2.523	354	(307)
Belgolaise	52	52	32	(32)
Aviation Cap Group Partners LLC	413	386	46	(36)
Fortis Haitong Investment Mgt Co Ltd	62	12	57	(40)
Fortis Luxembourg - Vie SA	5.751	5.677	100	(89)
RFH, TLD	32		18	(6)
Credissimo	273	273	10	(10)
CF Leasing LTD	94	76	13	(8)

	<i>Total</i> <i>des actifs</i>	<i>Total</i> <i>des passifs</i>	<i>Total</i> <i>des produits</i>	<i>Total</i> <i>des charges</i>
<i>2007</i>				
BGL Investment Partners	591	10	83	(11)
Caipora International Finance Cooperatieve UA	429		35	(18)
Debra International Finance Cooperatieve UA	838		64	(34)
NIB Capital Foreign Debt fund V	200		21	(2)
BAFB	1.008		21	
Leyden Bay B.V.	1.831		23	(7)

Coentreprises

Les entreprises que Fortis Banque possède et contrôle conjointement avec d'autres entreprises (coentreprises) sont valorisées selon la méthode de mise en équivalence. La principale coentreprise dans lesquelles Fortis Banque participe est la Banque de La Poste. Des informations plus détaillées sur Banque de la Poste sont fournies ci-dessous.

Banque de la Poste

La Banque de la Poste, filiale commune de Fortis Banque et de La Poste, commercialise des produits et services financiers classiques, à savoir des produits de Retail Banking, des produits d'épargne, des formules d'investissement et de crédit aux particuliers et aux entreprises par le biais des guichets des bureaux de poste belges. L'intérêt économique de Fortis Banque dans cette coentreprise s'élève à 50%.

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
<i>Coentreprise Banque de la Poste (sur base d'une participation de 100%)</i>		
Produits	308	290
Charges	(305)	(280)
Total des actifs	7.105	6.440
Total des passifs	6.937	6.313

19 Autres créances

Au 31 décembre, les autres créances se présentent comme suit :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Commissions à recevoir	184	238
Créances d'affacturage		1.959
Créances liées à des opérations sur titres avec les banques	27	110
Créances liées à des opérations sur titres avec la clientèle	474	1.457
Autres	5.013	2.791
Total brut	5.698	6.555
Dépréciations	(18)	(9)
Total net	5.680	6.546

Le poste Autres Créances comprend les créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée et aux autres taxes indirectes ainsi que des comptes de transition liés aux activités de clearing.

Variation des dépréciations des autres créances

L'évolution des dépréciations des autres créances se présente comme suit :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Solde au 1^{er} janvier	9	22
Solde des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	4	
Solde des activités poursuivies au 1^{er} janvier	5	
Acquisitions/cessions de filiales		1
Variation des dépréciations des activités abandonnées		
Dotation aux dépréciations des activités poursuivies	15	2
Reprises aux dépréciations des activités poursuivies		
Amortissements de créances non recouvrables	(2)	(1)
Ecart de conversion et autres ajustements		(15)
Solde au 31 décembre	18	9

20 Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Terrains et constructions pour usage propre	1.259	1.449
Aménagements des immeubles loués	246	394
Biens mobiliers	753	816
Immeubles en construction	23	56
Total	2.281	2.715

Variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles pour les exercices 2007 et 2008 se présentent comme suit :

	<i>2008</i>				<i>Total</i>
	<i>Terrains et constructions pour usage propre</i>	<i>Aménagements des immeubles loués</i>	<i>Biens mobiliers</i>	<i>Immeubles en construction</i>	
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	2.314	738	1.641	56	4.749
Coût d'acquisition des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	129	261	345		735
Coût d'acquisition des activités poursuivies au 1^{er} janvier	2.185	477	1.296	56	4.014
Acquisitions/cessions de filiales	(38)	(4)	(12)		(54)
Additions	106	67	237	10	420
Extourne des coûts suite aux cessions	(72)	(16)	(141)		(229)
Ecart de conversion	(10)	(26)	7		(29)
Autres	(1)		6	(43)	(38)
Coût d'acquisition au 31 décembre	2.170	498	1.393	23	4.084
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	(858)	(344)	(824)		(2.026)
Amortissements cumulés des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(33)	(119)	(259)		(411)
Amortissements cumulés des activités poursuivies au 1^{er} janvier	(825)	(225)	(565)		(1.615)
Acquisitions/cessions de filiales	4	(1)	8		11
Charges d'amortissements des activités poursuivies	(93)	(50)	(151)		(294)
Extourne des amortissements suite aux cessions	32	15	80		127
Ecart de conversion	1	8	6		15
Autres	(1)	1	1		1
Amortissements cumulés au 31 décembre	(882)	(252)	(621)		(1.755)
Dépréciations au 1^{er} janvier	(7)		(1)		(8)
Dépréciations des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	(4)				(4)
Dépréciations des activités poursuivies au 1^{er} janvier	(3)		(1)		(4)
Cessions de filiales					
Dotations aux dépréciations des activités poursuivies	(28)		(18)		(46)
Extourne des dépréciations des activités poursuivies	2				2
Autres					
Dépréciations au 31 décembre	(29)		(19)		(48)
Immobilisations corporelles au 31 décembre	1.259	246	753	23	2.281

2007

	<i>Terrains et constructions pour usage propre</i>	<i>Aménagements des immeubles loués</i>	<i>Biens mobiliers</i>	<i>Immeubles en construction</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	2.252	590	1.239	25	4.106
Acquisitions/cessions de filiales	5	5	11		21
Additions	140	167	636	59	1.002
Extourne des coûts suite aux cessions	(78)	(22)	(145)		(245)
Ecart de conversion		(1)	(31)		(32)
Autres	(5)	(1)	(69)	(28)	(103)
Coût d'acquisition au 31 décembre	2.314	738	1.641	56	4.749
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	(802)	(307)	(824)		(1.933)
Acquisitions/cessions de filiales		1			1
Charges d'amortissements des activités abandonnées	(3)	(16)	(31)		(50)
Charges d'amortissements des activités poursuivies	(86)	(38)	(118)		(242)
Extourne des amortissements suite aux cessions	32	14	120		166
Ecart de conversion		1	1		2
Autres	1	1	28		30
Amortissements cumulés au 31 décembre	(858)	(344)	(824)		(2.026)
Dépréciations au 1^{er} janvier	(11)	(1)	(8)		(20)
Cessions de filiales					
Variations des dépréciations des activités abandonnées					
Dotation aux dépréciations des activités poursuivies					
Extourne des dépréciations des activités poursuivies	4	1	7		12
Extourne des dépréciations suite aux cessions					
Autres					
Dépréciations au 31 décembre	(7)		(1)		(8)
Immobilisations corporelles au 31 décembre	1.449	394	816	56	2.715

Les montants comptabilisés sous la rubrique Autres des postes Terrains et constructions et Immeubles en construction portent essentiellement sur des transferts vers et depuis la catégorie Immeubles destinés à la vente (en Autres actifs).

Sous la rubrique immobilisations corporelles, aucun montant ne représente des immobilisations corporelles données en garantie sur des prêts pour 2008 (2007 : EUR 6 millions).

Au 31 décembre 2008, les immobilisations corporelles ne comprennent aucun montant pour frais de financement activés (2007 : EUR 0 million).

Juste valeur des terrains et constructions pour usage propre

La juste valeur des terrains et constructions pour usage propre dans le secteur banque se présente comme suit :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Total des justes valeurs des terrains et constructions pour usage propre	1.485	1.793
Valeur comptable totale	1.259	1.449
Gains et pertes bruts non réalisés	226	344
Impôts	(72)	(110)
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	154	234

Les amortissements des immeubles sont répartis de façon linéaire permettant d'amortir le coût de tels actifs, moins leurs valeurs résiduelles, sur toutes les durées de vie économique estimées. A cette fin, l'immobilier est subdivisé en plusieurs composantes, à savoir : structure, éléments de fermeture, installations techniques et équipement, parachèvement brut et finitions.

La durée de vie économique maximale des différents composants se définit comme suit :

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	30 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Parachèvement	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée de vie économique illimitée et ne sont dès lors pas amortis. L'informatique, le mobilier et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie économique respective, déterminée sur base individuelle. En règle générale, les valeurs résiduelles sont estimées à zéro.

21 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Goodwill	1.609	1.025
Logiciels acquis	82	141
Logiciels développés en interne	16	268
Autres immobilisations incorporelles	285	125
Total	1.992	1.559

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leurs durées de vie attendues.

Les Autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles dont la durée de vie économique est limitée, telles que les concessions, brevets d'invention, licences, savoir-faire, marques commerciales et autres droits similaires. En général, les logiciels sont amortis sur 5 ans maximum et les autres immobilisations incorporelles n'ont pas une durée de vie économique de plus de 10 ans.

A l'exception du goodwill, Fortis Banque n'a pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie économique illimitée.

Variations de goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les variations de goodwill et autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit pour 2007 et 2008 :

	<i>2008</i>				
	<i>Goodwill</i>	<i>Logiciels acquis</i>	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	1.025	304	272	209	1.810
Coût d'acquisition des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	54	49	21		124
Coût d'acquisition des activités poursuivies au 1^{er} janvier	971	255	251	209	1.686
Acquisitions/cessions de filiales	3.309	8	2	538	3.857
Additions	6	54	191	12	263
Extourne des coûts suite aux cessions		(2)	(44)		(46)
Ecart de conversion	(328)	(6)		(8)	(342)
Autres	(939)	(1)	7	8	(925)
Coût d'acquisition au 31 décembre	3.019	308	407	759	4.493
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier		(163)	(3)	(86)	(252)
Amortissements cumulés des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		(40)			(40)
Amortissements cumulés des activités poursuivies au 1^{er} janvier		(123)	(3)	(86)	(212)
Acquisitions/cessions de filiales		(7)		(30)	(37)
Charges d'amortissements des activités poursuivies		(51)	(11)	(78)	(140)
Extourne des amortissements suite aux cessions					
Ecart de conversion		3		7	10
Autres		(5)	(9)	(53)	(67)
Amortissements cumulés au 31 décembre		(183)	(23)	(240)	(446)
Dépréciations au 1^{er} janvier					
Dépréciations des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier					
Dépréciations des activités poursuivies au 1^{er} janvier					
Cessions de filiales					
Dotations aux dépréciations des activités poursuivies	(1.441)	(43)	(412)	(236)	(2.132)
Extourne des dépréciations des activités poursuivies					
Ecart de conversion	30				30
Autres	1		44	2	47
Dépréciations au 31 décembre	(1.410)	(43)	(368)	(234)	(2.055)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre	1.609	82	16	285	1.992

2007

	<i>Goodwill</i>	<i>Logiciels acquis</i>	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	744	227	60	160	1.191
Acquisitions/cessions de filiales	280	4		4	288
Additions		94	208	48	350
Ajustements survenus à la suite de modifications de la valeur des actifs et des passifs	(3)				(3)
Extourne des coûts suite aux cessions		(18)	(2)		(20)
Ecart de conversion	5	(1)		(4)	
Autres	(1)	(2)	6	1	4
Coût d'acquisition au 31 décembre	1.025	304	272	209	1.810
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier		(154)		(48)	(202)
Acquisitions/cessions de filiales		1			1
Charges d'amortissements des activités abandonnées		(4)			(4)
Charges d'amortissements des activités poursuivies		(33)	(4)	(27)	(64)
Extourne des amortissements suite aux cessions		16			16
Ecart de conversion		1			1
Autres		10		(9)	1
Amortissements cumulés au 31 décembre		(163)	(4)	(84)	(251)
Dépréciations au 1^{er} janvier				(9)	(9)
Cessions de filiales					
Variations des dépréciations des activités abandonnées					
Dotation aux dépréciations des activités poursuivies					
Extourne des dépréciations des activités poursuivies					
Autres				9	9
Dépréciations au 31 décembre					
Goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre	1.025	141	268	125	1.559

Dépréciation sur goodwill

Un test de dépréciation du goodwill est effectué tous les ans à la clôture de l'exercice en comparant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou '*cash-generating units*' (CGU) au montant comptable. La valeur recouvrable est déterminée par la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le type d'entité acquise détermine la définition du type de CGU. Actuellement, toutes les CGU ont été définies au niveau de l'entité (légale).

La valeur recouvrable d'une CGU est évaluée à l'aide du modèle d'actualisation des flux de trésorerie des bénéfices futurs anticipés de la CGU. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie dépendent des données reflétant les différentes variables financières et économiques, y compris le taux de rendement sans risque dans un pays donné et une prime pour exprimer le risque inhérent de l'entité devant être évaluée. Ces variables sont déterminées sur la base du jugement du management. Si l'entité est cotée en bourse, ce cours boursier est également considéré comme un élément de l'évaluation.

La ventilation du goodwill et des dépréciations pour les principales unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2008 se présentait comme suit :

	<i>Montant du Goodwill</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Montants nets</i>	<i>Segment</i>	<i>Méthode utilisée pour le montant recouvrable</i>
Unité génératrice de trésorerie (CGU)					
Fundamentum Asset Management	28	(28)	0	Private Banking	Valeur d'utilité
Fortis Energy	136	(136)	0	Merchant Banking	Valeur d'utilité
Alpha Credit	22		22	Retail Banking	Valeur d'utilité
Von Essen KG Bank	28	(28)	0	Retail Banking	Valeur d'utilité
Cadogan	98	(41)	57	Asset Management	Valeur d'utilité
Fortis Bank AS (Turquie)	247		247	Entité multi-segments	Valeur d'utilité et prix du marché
Dominet S.A.	204	(204)	0	Retail Banking	Valeur d'utilité
Captive Finance Limited	19		19	Merchant Banking	Valeur d'utilité
ABN AMRO Asset Management Holding	2.156	(961)	1.195	Asset Management	Valeur d'utilité
Autres	81	(12)	69		Valeur d'utilité
Total	3.019	(1.410)	1.609		

A la fin du troisième trimestre 2008, un test de dépréciation a été effectué sur base indicateurs externes. Les entités qui ont fait l'objet de ce test étaient celles susceptibles d'être le plus impactées par le changement de structure intervenu au sein de Fortis Banque. A la fin de l'année 2008, un test de dépréciation annuel du goodwill a également été effectué conformément au référentiel IFRS.

Lors de ces deux exercices, Fortis Banque a effectué ce test en comparant la valeur d'utilité de ces entités, calculée via les flux de trésorerie futurs anticipés de ces entités, à leur valeur recouvrable. Le résultat en a été pour certaines entités une dépréciation.

Les différents éléments du taux d'actualisation utilisé dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie ont été calculés en prenant en compte des paramètres différenciés reflétant l'évaluation par le marché du risque spécifique à une activité ou, le cas échéant, à une entité. L'objectif est d'utiliser un taux de rendement que des investisseurs externes exigeraient s'ils choisissaient d'effectuer un investissement qui donneraient lieu à des flux de trésorerie similaires dans les temps, les risques et les montants à ceux que Fortis Banque s'attend à recevoir de l'entité.

Afin de répondre à cet objectif, les taux d'actualisation sont construits sur base de trois éléments, chacun étant évalué de manière distincte par entité :

- Le taux sans risque est spécifique par devise et par pays et se base sur une évaluation du marché à la date à laquelle la dépréciation est effectuée.
- La prime de risque, représentant le rendement en sus ou en moins du taux sans risque qu'un investisseur s'attend à recevoir comme compensation du risque pris, est également déterminé de manière spécifique par devise et par pays.
- Le *beta* est basé sur des données de marché émanant de fournisseurs, de données spécialisées ou sur des analyses de pairs. Le *beta* indique la sensibilité du prix d'une action aux fluctuations du marché. Une valeur de '1' signifie que l'évolution de la prime de risque sera en ligne avec celle du marché. Dans les calculs de Fortis Banque, le paramètre *beta* est supérieur à '1' (excepté pour les entités actives dans le secteur de la location-financement).

Les flux de trésorerie attendus ont été fournis par chacune des entités concernées et représentent la meilleure estimation du management sur base de l'information disponible au moment du test et ont été approuvés.

Les montants de dépréciations enregistrés s'expliquent par une combinaison de facteurs externes, d'une part, incluant une détérioration de générale de l'environnement économique, la crise financière et les incertitudes concernant les perspectives de croissance. Par ailleurs, une des conséquences du changement de structure de Fortis Banque a été la perte du réseau de distribution de Fortis Bank Nederland (Holding), en ce compris ABN AMRO, et a joué un rôle important dans le processus d'évaluation.

Le montant de dépréciation d'EUR 961 millions concernant ABN AMRO Asset Management Holding, filiale de Fortis Investments, résulte de la perte du réseau de distribution néerlandais et des perspectives de croissance peu réjouissantes du secteur de la gestion d'actifs. La dépréciation sur le goodwill de Cadogan se base sur les mêmes hypothèses. Les dépréciations des montants de goodwill d'ABN AMRO Asset Management Holding et de Cadogan sont basées des évaluations externes.

Le goodwill de Dominet Bank a été intégralement déprécié en raison des incertitudes entourant les perspectives de croissance et de la perte de confiance qui a affecté le marché (et son environnement économique) dans lequel cette entité est active (la Pologne). Le taux d'actualisation utilisé était de 10,7%.

Le goodwill de Fortis Energy a également été entièrement déprécié suite à la détérioration de l'environnement économique et à la révision à la baisse des perspectives de croissance. Le taux d'actualisation utilisé était de 13,1%.

Le goodwill de Von Essen Bank a été totalement déprécié en raison de la détérioration de l'environnement économique et des incertitudes liées au modèle de croissance ; ce qui s'est soldé par la fermeture des succursales Credit4me. Le taux d'actualisation utilisé était de 13,1%.

Le taux d'actualisation utilisé pour Fortis Bank AS (Turquie) était de 11,2%, de 10,8% pour Alpha Credit et de 10,0% pour Captive Finance.

Durant l'exercice 2007, il n'y avait pas eu de dépréciation du goodwill.

22 Intérêts courus et autres actifs

Les intérêts courus et autres actifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Autres charges différées	550	494
Produits d'intérêts courus	44.635	35.751
Autres produits courus	812	2.733
Dérivés détenus à des fins de couverture	296	1.299
Immeubles destinés à la vente	46	14
Actifs des régimes à prestations définies	301	1.898
Autres	44.296	34.268
Total brut	90.936	76.457
Dépréciations	(34)	(23)
Intérêts courus et autres actifs	90.902	76.434

Le poste Dérivés détenus à des fins de couverture reprend la juste valeur positive de tous les dérivés satisfaisant aux conditions de comptabilité de couverture. Un montant d'EUR 296 millions (2007 : EUR 1.297 millions) est relatif à la couverture de juste valeur. Les stratégies de couverture sont présentées plus en détail à la note 6 'Gestion des Risques'.

De plus amples détails concernant les régimes de retraite et les actifs de retraite correspondants sont présentés à la note 8 'Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail'.

Les acquisitions et cessions d'actifs financiers requérant une livraison dans des délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisées à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle Fortis devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le poste 'Autres' reprend essentiellement des comptes de transition régularisant les montants entre la date de transaction et la date de règlement.

Le poste 'Autres' comprend également le panier (*pool*) d'actifs de Scaldis (2008 : EUR 4.141 millions ; 2007 : EUR 6.169 millions). Les *pools* d'actifs de Scaldis contiennent un financement permanent d'actifs de clients tiers comme des prêts automobile ou à la consommation, des créances commerciales, des prêts hypothécaires et dettes de location-financement.

23 Dettes envers les banques

Les dettes envers les banques se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Dépôts des banques :		
Dépôts à vue	9.491	10.243
Dépôts productifs d'intérêts	39.262	77.537
Autres dépôts	9.205	136
Total des dépôts	57.958	87.916
Opérations de mise en pension	44.940	69.339
Opérations d'emprunt de titres	2.313	12.560
Avances sur nantissement	27.783	21.009
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	315	381
Autres	608	936
Total	133.917	192.141

Le solde moyen des dettes envers les banques s'élève à EUR 202.210 millions en 2008 (2007 : EUR 195.554 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2008 est de 4,36% (2007 : 4,16%). Les dépôts des banques non productifs d'intérêts s'élèvent à EUR 199 millions en 2008 (2007 : EUR 241 millions). Le montant contractuel des prêts qui doivent être remboursé à la juste valeur par le biais du compte de résultat est d'EUR 314 millions (2007 : EUR 384 millions).

Fortis Banque a désigné dans le segment Merchant Banking des passifs financiers inclus dans les dettes envers les banques comme détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Dans le cadre des stratégies d'investissement définies pour les activités de Merchant Banking, des actifs financiers et des passifs financiers, comprenant des dérivés, ont été regroupés dans des portefeuilles spécifiques dont la performance et les risques sont gérés et évalués à leur juste valeur.

La différence entre la valeur comptable de ces passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat et leur valeur nominale n'est pas significative.

Durée contractuelle des dépôts des banques

La durée contractuelle des dépôts des banques se présente comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
2008		87.475
2009	55.570	52
2010	1.044	23
2011	1.027	19
2012	31	28
2013	15	
Au-delà	271	319
Total des dépôts	57.958	87.916

24 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Dépôts à vue	58.823	87.190
Comptes d'épargne	35.506	50.795
Dépôts à terme	47.374	79.245
Autres dépôts	50	301
Total des dépôts	141.753	217.531
Opérations de mise en pension	73.635	41.857
Opérations d'emprunt de titres	943	5.425
Autres emprunts	378	2.320
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.106	31
Total des dettes envers la clientèle	217.815	267.164

Le solde moyen des dettes envers la clientèle s'élève à EUR 268.692 millions en 2008 (2007 : EUR 271.181 millions). Le taux d'intérêt moyen est de 3.37% en 2008 (2007 : 2.9%). Le montant contractuel à rembourser sur Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 1.098 millions (2007 : EUR 33 millions).

Fortis Banque a désigné des passifs financiers inclus dans les dettes envers la clientèle comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Dans le cadre des stratégies d'investissement définies, des actifs financiers et des passifs financiers, comprenant des dérivés, ont été regroupés dans des portefeuilles spécifiques qui sont gérés et évalués à leur juste valeur.

Dépôts de la clientèle

Le taux d'intérêt moyen pondéré payé durant l'exercice sur les dépôts se présente comme suit :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Dépôts à vue porteurs d'intérêt	1,3%	1,8%
Dépôts d'épargne	2,4%	2,0%
Dépôts productifs d'intérêts	5,6%	4,3%

L'encours moyen de dépôts de clients durant l'exercice s'est élevé à EUR 196.939 millions en 2008 (2007 : EUR 210.518 millions).

Durée contractuelle des dépôts de la clientèle

La durée contractuelle de l'encours de dépôts de clients au 31 décembre se décompose comme suit :

	2008	2007
2008		202.517
2009	129.820	1.827
2010	1.719	1.400
2011	1.117	928
2012	1.450	1.314
2013	2.140	
Au-delà	5.507	9.545
Total des dépôts de la clientèle	141.753	217.531

25 Certificats d'endettement

Au 31 décembre, Fortis Banque avait émis les certificats d'endettement suivants, tels que classés par catégorie :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Bons de caisse	6.864	5.387
<i>Commercial paper</i>	28.609	70.274
Autres	7.491	5.750
Total au coût amorti	42.964	81.411
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	6.653	13.643
Total des certificats d'endettement	49.617	95.054

Le solde moyen des certificats d'endettement s'élève en 2008 à EUR 89.130 millions (2007 : EUR 100.017 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2008 est de 4,20% (2007 : 3,60%).

Fortis Banque a désigné certains certificats d'endettement associés à des dérivés incorporés et les placements correspondants comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable potentiel. Pour certains certificats d'endettement émis, contenant des dérivés incorporés, l'entière de l'instrument composé est comptabilisée à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce qui permet d'éviter la comptabilisation séparée du dérivé incorporé. La valeur nominale des certificats d'endettement détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2008 s'élève à EUR 7.662 millions (2007 : EUR 13.713 millions).

Les certificats d'endettement en circulation au 31 décembre sur base de leur échéance contractuelle se présentent comme suit :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
2008		55.961
2009	33.065	11.427
2010	5.428	6.921
2011	2.771	6.722
2012	2.315	6.315
2013	1.440	
Au-delà	4.598	7.708
Total des certificats d'endettement	49.617	95.054

26 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se présentent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Composante obligatoire des titres subordonnés convertibles		2.106
Emprunts hybrides Tier 1 non innovateurs (à la juste valeur par le biais du compte de résultat)	1.725	3.128
Emprunts hybrides Tier 1 innovateurs (au coût amorti)	1.993	2.441
Autres dettes subordonnées au coût amorti	16.068	13.482
Autres dettes subordonnées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.948	1.971
Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	198	(31)
Total des dettes subordonnées	21.932	23.097

Le solde moyen des dettes subordonnées s'élève à EUR 23.632 millions en 2008 (2007 : EUR 16.568 millions). Le taux moyen est de 5,97% en 2008 (2007 : 3,3%).

La variation de la juste valeur des emprunts hybrides Tier 1 non innovateurs relative au risque de crédit propre s'élève à EUR (658,2) millions en 2008 et à EUR (619,5) millions cumulativement depuis l'émission.

26.1 Titres hybrides Tier 1 non innovateurs

26.1.1 Emission obligatoire convertible subordonnée : CASHES

Le 19 décembre 2007, Fortis Banque SA/NV a procédé à l'émission des titres à taux flottant et sans échéance *Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities* ('CASHES') d'une valeur faciale d'EUR 250.000 chacun et pour un montant total d'EUR 3 milliards. Les intérêts sur ces titres, rémunérés au taux Euribor 3 mois majoré de 2%, doivent être payés trimestriellement à terme échu.

Pour des raisons d'ordre réglementaire, les CASHES sont assimilés à des éléments de fonds propres Tier 1. Les CASHES sont des obligations directes et subordonnées émises conjointement et solidairement par Fortis Banque SA/NV, Fortis SA/NV et Fortis N.V. en tant que co-débiteurs.

Les CASHES sont subordonnés à tous les autres prêts, prêts subordonnés et actions privilégiées, mais ils sont prioritaires par rapport aux actions ordinaires. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES vis-à-vis de l'un des co-débiteurs est limité aux 125.313.283 actions Fortis que Fortis Banque SA/NV a nanties au profit de ces titulaires.

A partir du 19 décembre 2014, les obligations seront automatiquement échangées contre des actions Fortis si le cours de l'action Fortis est supérieur ou égal à EUR 35,91 pendant vingt séances de bourse consécutives. Les CASHES n'ont pas d'échéance mais peuvent être échangés à la discrétion de leur titulaire contre des actions Fortis au prix d'EUR 23,94 par action.

A la date de l'émission des instruments CASHES, Fortis SA/NV et Fortis Banque se sont entendus sur des *Relative Performance Notes* ('RPN') dont la juste valeur doit neutraliser l'impact sur Fortis Banque des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Fortis qui apparaissent au bilan de Fortis Banque et affectent par ailleurs son compte de résultat.

L'accord initialement conclu entre Fortis Banque et Fortis SA/NV était toujours en vigueur au 31 décembre 2008. En vertu de l'Avenant 3 au *Protocole d'Accord* entre Fortis Holding, l'Etat belge et BNP Paribas, plusieurs stipulations de l'accord initial ont été révisées, même si à la date de ce Rapport Annuel, la mise en œuvre de ce *Protocole d'Accord* est encore incertaine. Il a été convenu de laisser les RPN en place et de mettre en place un mécanisme de paiement des intérêts entre Fortis et Fortis Banque qui repose sur le montant de référence des RPN, les intérêts étant payés à partir du troisième trimestre de 2009. Si Fortis n'honorait pas les intérêts dont il est redevable au titre des RPN (et si l'Etat belge décidait de ne pas payer ces intérêts à la place de Fortis), Fortis Banque aurait la faculté de mettre fin aux RPN. Dans ce cas, Fortis serait tenu de payer à Fortis Banque le montant dû au titre des RPN (dans la limite d'un plafond d'EUR 2,35 milliards).

Selon l'évolution de la juste valeur des CASHES et des actions Fortis, Fortis ou Fortis Banque devra une certaine somme à l'autre partie en vertu des RPN. La partie devant ce montant de référence sera tenue de payer à l'autre partie des intérêts sur cette somme au taux Euribor 3 mois majoré de 20 points de base selon une fréquence trimestrielle.

A la fin de l'exercice 2008, la base de calcul des intérêts dus par Fortis à Fortis Banque au titre des RPN se montait à EUR 29 millions. Cette base de calcul évoluera au fil du temps en fonction de l'évolution de la juste valeur des instruments CASHES et de celle des actions Fortis y ayant trait.

Dès le début de la transaction, Fortis Banque a désigné la dette correspondant aux instruments CASHES incluant un produit dérivé incorporé comme un instrument financier comptabilisé à la juste valeur dont la variation est constatée par le biais du compte de résultat, ce qui évite de dissocier le produit dérivé intégré du contrat hôte.

Afin d'éviter que l'évolution du compte de résultat ne devienne trop volatile à cause d'un mismatch comptable, il a aussi été décidé en 2007 de comptabiliser les actions Fortis et les RPN à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des CASHES (dette) et celle des actions Fortis y afférentes sont déterminées au prix du marché à la date de la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2008, Fortis Banque a procédé à une évaluation des RPN selon les mêmes modalités que l'année précédente en se fondant sur la différence entre la variation de la juste valeur des CASHES depuis leur création et celle des actions Fortis y afférentes depuis leur création.

L'évaluation des CASHES, des actions Fortis y afférentes et des RPN repose sur les hypothèses initiales de la transaction, à savoir que le principal des CASHES ne sera pas remboursé en espèces et que le seul recours dont disposent leurs titulaires est limité au 125 millions d'actions Fortis que Fortis Banque a nanties en leur faveur. Au 31 décembre 2008, la composante passifs des CASHES était valorisée à EUR 796 millions, les actions Fortis à EUR 117 millions et les RPN à EUR 29 millions.

L'évaluation des CASHES et des RPN pourrait être différente si d'autres hypothèses avaient été retenues, par exemple à cause d'une modification de la structure organisationnelle de l'ex-groupe Fortis, d'une modification de l'accord initial sur l'émission des RPN telle qu'elle est prévue dans l'Avenant 3 au *Protocole d'Accord* entre Fortis Holding, l'Etat belge et BNP Paribas et de l'évolution des marchés financiers en général ainsi que des paramètres sous-jacents qui permettent d'évaluer ces instruments.

Pour évaluer les CASHES et les RPN en tant qu'instruments financiers perpétuels, Fortis Banque a recouru à la technique de l'évaluation à la juste valeur en tenant compte de l'impact potentiel des changements mentionnés ci-dessus. Ces calculs donnent aux CASHES et RPN une valeur conforme à la juste valeur déterminée en fonction des cours boursiers au 31 décembre 2008. En conséquence, Fortis Banque a décidé de maintenir l'évaluation des CASHES, des actions Fortis y afférentes et des RPN qui est fondée sur les cours cotés au 31 décembre 2008.

26.1.2 Prêts hybrides non innovateurs Tier 1 conclus par Fortis Banque (liés à Nitsh I et II)

En 2006, Fortis a constitué une société *ad hoc*, appelée 'Fortis Hybrid Financing S.A.', sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Celle-ci a pour seul objet de fournir un véhicule permettant de lever au profit de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. ainsi que des sociétés d'exploitation de l'ex-groupe Fortis les capitaux nécessaires pour répondre aux exigences de fonds propres et d'en investir le produit dans des instruments (autres que des actions ordinaires) émis par toute société d'exploitation de l'ex-groupe Fortis (dans la banque ou l'assurance) et qui remplissent les critères requis pour être inclus dans les fonds propres de cette société.

Du fait de l'organisation à ce moment et dans le sillage de l'émission de titres hybrides Tier 1 par Fortis Hybrid Financing en 2008, Fortis Banque a conclu deux accords de prêts hybrides subordonnés Tier 1 avec Fortis Hybrid Financing :

- Un prêt perpétuel d'une valeur nominale d'USD 750 millions datant du 27 février 2008 et portant intérêt au taux de 8,28% (prêt de Nitsh I accordé le 27 février 2008 par Fortis Hybrid Financing). Fortis Banque a la faculté de mettre fin à ce prêt à sa discrétion à partir du 27 août 2013.
- Un prêt perpétuel d'une valeur nominale d'EUR 375 millions datant du 2 juin 2008 et portant intérêt au taux de 8,03% (prêt de Nitsch II accordé le 27 février 2008 par Fortis Hybrid Financing). Fortis Banque a la faculté de mettre fin à sa discrétion à partir du 2 juin 2013.

Fortis Banque a désigné ces deux prêts perpétuels subordonnés comme des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat de manière à éviter un mismatch comptable. Le risque de taux d'intérêt inhérent au taux fixe qui doit être payé pour ces prêts et à la possibilité que l'émetteur fasse usage de la possibilité de racheter ces prêts par anticipation, au plus tôt après 5 ans, sont couverts par la conclusion de contrats sur produits dérivés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ces prêts perpétuels subordonnés sont des prêts entre Fortis Hybrid Financing et Fortis Banque et ne doivent pas être confondus avec les prêts Nitsh I et Nitsh II qui ont été émis par Fortis Hybrid Financing. En tant que tels, les prêts entre Fortis Banque et Fortis Hybrid Financing et les prêts Nitsh I et Nitsh II n'ont pas le même profil de risque en raison de différences entre le profil de risque des débiteurs selon qu'il s'agit de Fortis Banque ou de Fortis Hybrid Financing.

La juste valeur des prêts perpétuels subordonnés conclus entre Fortis Banque et Fortis Hybrid Financing est déterminée en fonction d'un modèle d'évaluation *mark-to-model* se référant à l'évolution du spread sur les CDS sur Fortis Banque majoré d'un certain nombre de points de base de manière à tenir compte du caractère subordonné de ces prêts.

26.2 Titres hybrides Tier 1 innovateurs émis directement par Fortis Banque

En 2001 et 2004, Fortis Banque a émis directement des titres de dette perpétuelle hybrides pour une valeur nominale d'EUR 1.000 millions dans un cas comme dans l'autre. Ces deux émissions ont des caractéristiques très proches. Elles peuvent être remboursées à l'initiative de l'émetteur, totalement ou partiellement, à l'issue d'un délai de dix ans. Ces titres bénéficient d'un contrat de soutien conclu par Fortis SA/NV et Fortis N.V.

- Titres de dette perpétuels remboursables à coupon cumulatif d'une valeur totale d'EUR 1.000 millions émis par Fortis Banque en 2001 qui portent intérêt au taux de 6,50% jusqu'au 26 septembre 2011 et au Taux de Référence sur l'euro à 3 mois majoré de 2,37% par la suite.
- Titres de dette perpétuels émis en direct, d'une valeur totale d'EUR 1.000 millions, émis par Fortis Banque en 2004 et qui portent intérêt au taux de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014 et au Taux de Référence sur l'euro à 3 mois majoré de 1,70% par la suite.

26.3 Autres dettes subordonnées

Le poste Autres dettes subordonnées comprend :

- des obligations en différentes devises ; et
- des emprunts perpétuels en différentes devises.

Fortis Banque a désigné certaines dettes subordonnées associées à des dérivés et les placements correspondants comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable potentiel.

En outre, Fortis Banque couvre l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux dettes subordonnées sur base d'une approche portefeuille (macro couverture), en utilisant des swaps de taux d'intérêt. Les prêts couverts sont des émissions subordonnées présentant les caractéristiques suivantes :

- libellés en devise locale (euro) ;
- durée fixe jusqu'à l'échéance ;
- montant en principal fixe ;
- paiements des intérêts à date fixe ;
- pas d'option de taux d'intérêt et pas de dérivés incorporés ; et
- comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les émissions subordonnées qui présentent ces caractéristiques constituent le portefeuille d'émissions (passifs) sur base duquel l'élément couvert sera désigné. Les émissions subordonnées qui font partie d'un groupe d'éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt se doivent d'avoir la même exposition aux risques désignée comme étant couverte. Les flux de trésorerie sont affectés à des groupes de périodes sur base de la date d'échéance contractuelle.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt '*plain vanilla*' contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction.

Les variations de la juste valeur des dettes subordonnées attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées sous la rubrique Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture, afin de régulariser la valeur comptable du prêt subordonné. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts subordonnés au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée sous la rubrique Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture.

26.4 Autres dettes subordonnées à la juste valeur par le biais du compte de résultat

En fin d'exercice, la valeur nominale totale des 'Autres dettes subordonnées à la juste valeur par le biais du compte de résultat' s'élevait à EUR 1.879 millions.

27 Autres emprunts

Les autres emprunts se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Obligation de retour de titres	61	1.605
Dettes de contrats de location-financement	17	61
Prêts privés	172	489
Dépôts liés à des appels de marge et à des sûretés réelles	170	195
Autres	145	315
Total des autres emprunts	565	2.665

Dettes de contrats de location-financement

Les dettes de contrats Fortis Banque de location-financement se présentent comme suit :

	<i>Paiements minimaux</i>		<i>Valeur actualisée des paiements minimaux liés à</i>	
	<i>liés à des contrats de location-financement</i>		<i>des contrats de location-financement</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Jusqu'à 3 mois	12	40	12	40
De 3 mois jusqu'à un an	1	3	1	3
D'un an jusqu'à 5 ans	3	18	3	17
Plus de 5 ans	1	1	1	1
Total	17	62	17	61
Charges financières futures		1		

Autres

Les autres emprunts, excepté les dettes de contrats de location-financement, sont classés par durée résiduelle comme suit :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Jusqu'à 3 mois	489	2.006
De 3 mois jusqu'à un an	73	150
D'un an jusqu'à 5 ans	2	117
Plus de 5 ans	1	392
Total	565	2.665

28 Provisions

Les provisions se répartissent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Lignes de crédit	773	447
Restructuration	87	43
Autres	471	352
Total provisions	1.331	842

Les provisions sur lignes de crédit sont des provisions couvrant le risque de crédit sur les lignes de crédit de Fortis Banque comptabilisées hors bilan qui ont été identifiées sur base individuelle au titre de dépréciation ou sur la base du portefeuille. Le montant de la dépréciation est la valeur actualisée des flux de trésorerie, pour laquelle Fortis Banque estime qu'il devra honorer l'engagement.

Les provisions pour restructuration couvrent un plan de restructuration dont la mise en œuvre a été annoncée officiellement par les dirigeants de Fortis Banque. Les provisions pour restructuration portent sur l'intégration des entités récemment acquises et la poursuite des efforts d'harmonisation de l'organisation et de l'infrastructure de Fortis Banque à l'échelle globale. Les provisions pour restructuration comprennent les provisions pour frais de personnel et les autres charges opérationnelles.

Les autres provisions comprennent les provisions pour litiges fiscaux, litiges juridiques et coentreprises.

La provision pour litiges fiscaux et juridiques est basée sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, en tenant compte de l'opinion des conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné les incertitudes liées au résultat et les délais de règlement des litiges.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice :

	<i>Lignes de crédit</i>	<i>Restructuration</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Provisions au 1^{er} janvier 2007	229	133	355	717
Acquisitions/cessions de filiales				
Variation des provisions des activités abandonnées	(5)	1	10	6
Dotations aux provisions des activités poursuivies	370	36	50	456
Reprises des provisions non utilisées des activités poursuivies	(146)	(92)	(13)	(251)
Utilisations des provisions au cours de l'exercice		(22)	(37)	(59)
Impact du taux d'actualisation				
Ecart de conversion	(4)		2	(2)
Autres	3	(13)	(15)	(25)
Provisions au 31 décembre 2007	447	43	352	842
Solde des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier	6	5	36	47
Solde des activités poursuivies au 1^{er} janvier	441	38	316	795
Acquisitions/cessions de filiales		74	4	78
Dotations aux provisions des activités poursuivies	340	68	251	659
Reprises des provisions non utilisées des activités poursuivies	(50)	(95)	(33)	(178)
Utilisations des provisions au cours de l'exercice		(7)	(41)	(48)
Impact du taux d'actualisation				
Ecart de conversion	2		(6)	(4)
Autres	40	9	(20)	29
Provisions au 31 décembre 2008	773	87	471	1.331

29 Impôts exigibles et différés

La position fiscale se résume comme suit en fin d'année :

	2008			2007		
	Exigibles	Différés	Total	Exigibles	Différés	Total
Actifs	365	2.089	2.454	313	2.126	2.439
Passifs	363	162	525	1.010	414	1.423

Les actifs et passifs d'impôt différé au 31 décembre se présentent comme sur la page suivante.

	Bilan		Compte de résultat	
	2008	2007	2008	2007
<i>Actifs d'impôt différé liés à :</i>				
Actifs détenus à des fins de transaction (titres détenus à des fins de transaction/instruments financiers dérivés/ autres actifs détenus à des fins de transaction)	149	36	114	(36)
Passifs détenus à des fins de transaction (vente de titres à la baisse/instruments financiers dérivés/ autres passifs détenus à des fins de transaction)	523	213	250	(69)
Placements (détenus jusqu'à l'échéance/disponibles à la vente)	1.531	365	(54)	(22)
Immeubles de placement	1	2		1
Immobilisations corporelles	2	21	(2)	(3)
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	7	5	2	3
Créances sur la clientèle	34	194	(134)	36
Dépréciations sur prêts	369	167	229	(53)
Certificats d'endettement et dettes subordonnées	70	46	23	26
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	10	251	(4)	1
Autres provisions	294	213	93	79
Charges à imputer et produits à reporter	54	27	32	7
Pertes fiscales non utilisées	3.437	1.376	1.974	1.096
Autres	683	88	614	35
Actifs d'impôt différé bruts	7.164	3.004	3.137	1.101
Actifs d'impôt différé non reconnus	(3.592)	(86)	(2.548)	2
Actifs nets d'impôt différé	3.572	2.918	589	1.103
<i>Passifs d'impôt différé liés à :</i>				
Actifs détenus à des fins de transaction (titres détenus à des fins de transaction/instruments financiers dérivés/ autres actifs détenus à des fins de transaction)	237	498		(94)
Passifs détenus à des fins de transaction (vente de titres à la baisse/instruments financiers dérivés/ autres passifs détenus à des fins de transaction)	1	1		(1)
Placements (détenus jusqu'à l'échéance/disponibles à la vente)	(20)	85	(47)	(23)
Immeubles de placement	12	9	(3)	1
Immobilisations corporelles	122	135	5	38
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	42	94	231	(58)
Créances sur la clientèle	135	81	(115)	30
Dépréciations sur prêts		9	2	1
Certificats d'endettement et dettes subordonnées	599	18	(582)	6
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi		5		
Autres provisions	10	130	46	(2)
Charges différées et produits courus	6	65	59	(7)
Autres	501	76	(154)	(19)
Total des passifs d'impôt différé	1.645	1.206	(558)	(128)
Produits (charges) d'impôt différé			31	975
Impôt différé net	1.927	1.712		

Les impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par rapport aux passifs d'impôts et lorsque les impôts différés concernent les mêmes autorités fiscales. Les montants compensés au bilan sont :

	2008	2007
Actifs d'impôt différé	2.089	2.126
Passifs d'impôt différé	162	414
Impôt différé net	1.927	1.712

Au 31 décembre 2008, le total des impôts différés et exigibles portant sur des éléments qui sont imputés aux capitaux propres s'élève respectivement à EUR (575) millions et EUR (2,0) millions (2007 : respectivement EUR (214) millions et EUR 4 millions).

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser l'actif d'impôt différé. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé par rapport à des pertes fiscales ou crédits d'impôts inutilisés. Les crédits d'impôts inutilisés d'un montant d'EUR 4.479 millions (2007 : EUR 472 millions) peuvent être reportés indéfiniment dans le temps et les pertes fiscales inutilisées d'un montant d'EUR 3.185 millions sur une période de cinq ans.

Les actifs d'impôt différé qui dépendent de futurs bénéfices imposables supérieurs aux bénéfices provenant de la reprise d'écarts fiscaux temporaires existants s'élèvent à EUR 39 millions (2007 : EUR 847 millions) et ont été comptabilisés en prenant pour hypothèse que les revenus imposables générés à l'avenir seront suffisants pour utiliser ces actifs d'impôt différé.

L'augmentation des actifs d'impôt différé bruts est le résultat de la détérioration des conditions de marché qui a également généré pour Fortis Banque d'importantes dépréciations sur son portefeuille d'instruments de crédits structurés ainsi que des pertes liées à ses activités sur les marchés financiers.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables seront suffisants pour déduire les actifs d'impôt différé dans le futur (pour un horizon de 5 à 8 ans). Cette analyse a lieu à chaque date de clôture au niveau de chaque entité taxable.

Le résultat de cette analyse en 2008 a été une réduction de valeur des actifs d'impôt différé pour un montant d'EUR 2.315 millions.

La crise financière et les incertitudes concernant l'environnement économique ainsi que le projet industriel de Fortis Banque ont eu un impact significatif sur l'évaluation de la capacité des entités du groupe Fortis Banque à générer des bénéfices taxables futurs et la possibilité qui y est liée d'en déduire des actifs d'impôt différé.

Pour Fortis Banque SA/NV taxable en Belgique, les actifs d'impôt différé enregistrés correspondent aux bénéfices taxables budgétés. Pour les actifs d'impôt différé relatifs aux gains et pertes non réalisés enregistrés par le biais des capitaux propres, la réduction de valeur s'est faite proportionnellement via les capitaux propres.

En ce qui concerne la succursale de Fortis Banque au Royaume-Uni, Von Essen Bank et les activités de Fortis Investments au Japon, ces entités ont intégralement ou partiellement déprécié leur actifs d'impôt différé nets sur base du fait qu'il existe une probabilité que les pertes reportées excéderont probablement la capacité à générer des bénéfices.

Pour Von Essen Bank, un *business plan* ajusté ainsi que les incertitudes relatives aux activités de Fortis Banque sur le marché allemand ont été des raisons supplémentaires de procéder à cette réduction de valeur.

Une réduction de valeur a également eu lieu au sein de la succursale de Fortis Banque à New York. Elle est le résultat d'une règle liée au changement de propriété et s'élève à un montant d'EUR 1.277 millions. Les pertes sous-jacentes sont liées au portefeuille de CDO. Le changement de propriété de Fortis Banque implique que les actifs d'impôt différé ne sont recouvrables que sous certaines conditions très strictes, ce qui a mené à la conclusion que ces pertes reportées du passé ne seraient plus récupérées.

Des passifs différés d'un montant d'EUR 10 millions (2007 : EUR 60 millions) n'ont pas été comptabilisés pour des précomptes ou des impôts sur autres revenus qui seraient dus sur des bénéfices non distribués de certaines filiales et entreprises associées étant donné que ces montants sont en permanence réinvestis. Ces bénéfices non distribués s'élèvent à EUR 564 millions (2007 : EUR 3.520 millions).

30 Intérêts courus et autres passifs

Les intérêts courus et autres passifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Produits différés	404	718
Intérêts courus	43.967	33.742
Autres charges courues	930	2.640
Produits dérivés détenus pour des besoins de couverture	857	245
Obligations des régimes à prestations définies	260	2.149
Autres passifs liés à des avantages accordés au personnel	1.043	1.206
Dettes commerciales	821	1.130
Dettes envers les agents et intermédiaires	7	4
TVA et autres impôts à payer	131	145
Dividendes à payer	4	5
Autres passifs	11.094	19.520
Total	59.518	61.504

Le poste Produits dérivés détenus pour des besoins de couverture reprend la juste valeur négative de tous les dérivés remplissant les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture. EUR 856 millions (2007 : EUR 243 millions) se rapportent aux couvertures de juste valeur et EUR 1,0 million (2007 : EUR 2 millions) se rapportent aux couvertures de flux de trésorerie. Les stratégies de couverture sont détaillées à la note 6 'Gestion des Risques'.

De plus amples détails concernant la rubrique Obligations des régimes de retraite figurent à la note 8 'Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail'.

Les autres passifs liés à des avantages accordés au personnel consistent en d'autres avantages postérieurs à l'emploi, des cotisations de sécurité sociale, des indemnités de fin de contrat de travail et des provisions pour jours de congé.

Les achats et ventes d'actifs financiers requérant une livraison dans les délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle Fortis Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le poste Autres passifs comprend la valeur comptable des instruments financiers non dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger pour un montant d'EUR 2.532 millions (2007 : EUR 1.784 millions) ainsi que des passifs financiers non dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures de juste valeur pour un montant d'EUR 246 millions (2007 : EUR 834 millions). La partie résiduelle du poste Autres passifs reprend principalement des comptes de transition régularisant les montants entre la date de transaction et la date de règlement.

31 Produits dérivés

Les produits dérivés comprennent les swaps, les futures (contrats à terme normalisés), les *forwards* (contrats à terme de gré à gré) et les contrats d'options. Pour tous les types de produits dérivés, la valeur est basée sur le sous-jacent : taux d'intérêt, taux de change, prix des matières premières, cours boursiers et instruments de crédit.

Un contrat dérivé peut être négocié en bourse ou de gré à gré (*'over-the-counter'* – OTC). Les produits dérivés négociés en bourse, tels que les futures et les options, sont standardisés et présentent généralement peu de risque de contrepartie en raison des obligations de marge imposées par les différentes autorités boursières. Dans le cas de contrats dérivés négociés de gré à gré, ce sont les parties qui fixent les modalités. Parmi les autres types de dérivés, citons les dérivés incorporés qui font partie intégrante d'un instrument hybride (composé), qui comprend également un contrat hôte non dérivé, de sorte qu'une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé peut varier comme le ferait un dérivé isolé.

Les montants notionnels des contrats dérivés ne sont pas repris dans le bilan au titre d'actifs ou de passifs et ne reflètent pas le gain ou la perte potentielle que laisse entrevoir une telle transaction. L'exposition au risque de crédit encouru par Fortis Banque lorsqu'une contrepartie ne remplit pas ses obligations est limitée à la valeur nette de remplacement des contrats dérivés.

Les swaps de taux d'intérêt font l'objet de contrats entre les parties prévoyant d'échanger des flux de paiement dans la même devise, chacun étant calculé sur base de différents types de taux. Pour la plupart des swaps de taux d'intérêt, les flux de paiement sont compensés. Cette compensation représente la différence entre les paiements d'intérêts à taux fixe et les paiements d'intérêts à taux variable. Fortis Banque recourt aux swaps de taux d'intérêt notamment pour modifier les caractéristiques de taux de certains actifs et passifs. Ainsi, par exemple, dans le cadre de dettes à long terme, un swap de taux d'intérêt peut être conclu pour convertir un taux d'intérêt fixe en un taux variable afin de réduire le mismatch de taux. Par ailleurs, Fortis Banque utilise les swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de fluctuations des cours du portefeuille de transaction.

Les futures sur taux d'intérêts sont des instruments négociés en bourse représentant des engagements à acheter ou à vendre des titres ou un instrument du marché monétaire à une date future déterminée et à un prix préalablement fixé.

Les *forwards* sur taux d'intérêt sont des contrats à terme négociés de gré à gré, où deux parties conviennent d'un taux d'intérêt et d'une période, qui sert de référence pour déterminer le paiement net à effectuer par l'une des contreparties à l'autre, selon le taux du marché en vigueur à un moment fixé dans le futur.

Les options sur taux sont utilisées comme protection contre le risque de taux. Ces instruments impliquent une obligation pour le vendeur de payer à l'acheteur la différence de taux, en échange d'une prime payée par l'acheteur. La différence de taux est la différence entre le taux actuel et un taux convenu pour un montant notionnel. Dans tous les contrats sur taux, le risque de perte pendant la durée de contrat dépend des variations de taux d'intérêt.

Dans leur forme la plus simple, les swaps de devises sont des conventions prévoyant l'échange de paiements en différentes devises, tant périodiques que ponctuels. La valeur de ces contrats dépend de la date d'échéance, des taux d'intérêt et des cours du change, ainsi que du moment où les flux de paiements sont échangés.

Les contrats sur devises sont des contrats visant à échanger une devise d'un pays à une certaine date contre une devise d'un autre pays à un prix convenu d'avance. Les contrats sur devises ont pour but de couvrir les positions d'investissement net et les positions en devises.

Les options sur devises sont des contrats similaires aux contrats d'option sur taux mais basés sur les devises au lieu des taux d'intérêt. Dans ces contrats, le risque de perte pendant la durée dépend des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

Pour tous les futures de taux, négociés en bourse, le risque de crédit hors bilan pour Fortis Banque est limité, étant donné que ces transactions s'opèrent sur des marchés boursiers organisés, qui prennent à leur compte l'obligation de la partie adverse et qui exigent en général que des garanties soient versées et que les obligations de marge soient respectées quotidiennement.

Un contrat à terme ou *future* sur matières premières est un contrat dont le sous-jacent est le prix d'une matière première. Un swap sur matières premières est un swap dans le cadre duquel le flux de trésorerie échangé dépend du prix des matières premières sous-jacentes. Une option sur matières premières est une option d'achat ou de vente sur matières premières à un prix fixe jusqu'à une certaine date.

Les dérivés sur crédits permettent d'isoler le risque de crédit d'autres risques et également de l'instrument qui y est associé, de sorte que le risque de crédit peut être transféré d'une partie à une autre. Dans le cas d'un '*credit default swap*', l'acheteur ou le bénéficiaire paye une prime et acquiert le droit de revendre l'obligation associée au vendeur ou garant dans le cas où un événement lié au crédit se produirait.

Un '*total return swap*' est un contrat pour lequel le bénéficiaire accepte de payer au garant un rendement total sur un actif de référence, à savoir tous les paiements contractuels ainsi que toute augmentation de la valeur de marché de l'actif de référence.

Les dérivés d'actions comprennent les swaps d'actions, les options, les futures et les contrats à terme. Un swap de capitaux propres est un swap dans le cadre duquel le flux de trésorerie qui est échangé est basé sur le rendement total de certains indices boursiers et un taux d'intérêt (soit un taux fixe ou un taux variable). Les options sur actions donnent le droit d'acheter (dans le cas d'une option d'achat ou '*call option*') ou de vendre (dans le cas d'une option de vente ou '*put option*') un nombre fixe d'actions à une société, à un prix donné, avant ou à une certaine date.

31.1 Produits dérivés détenus à des fins de transaction

Au 31 décembre, les dérivés détenus à des fins de transaction se présentent comme suit :

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>
<i>2008</i>				
Contrats sur devises				
Forwards et futures	1.468	146.089	1.618	145.299
Swaps de taux d'intérêt et de devises	741	18.567	744	18.023
Options	1.022	35.940	1.027	35.869
Total	3.231	200.596	3.389	199.191
Contrats sur taux d'intérêts				
Forwards et futures	34	42.408	165	201.069
Swaps	42.043	2.110.867	43.582	2.110.869
Options	20.267	1.657.144	20.846	1.609.000
Total	62.344	3.810.419	64.593	3.920.938
Contrats sur matières premières				
Forwards et futures	380	29.315	72	30.013
Swaps	1.284	10.865	1.457	11.762
Options	95	8.598	339	8.170
Total	1.759	48.778	1.868	49.945
Contrats sur actions et indices				
Forwards et futures	2	415	1	546
Swaps	7			41
Options et warrants	957	9.265	2.440	20.573
Total	966	9.680	2.441	21.160
Dérivés de crédits				
Swaps	3.429	21.834	2.994	20.374
Total	3.429	21.834	2.994	20.374
Autres				
	406	768	284	924
Solde au 31 décembre 2008	72.135	4.092.075	75.569	4.212.532
De gré à gré (OTC)	71.280	3.910.049	74.864	4.060.627
Négociés en bourse	855	182.026	705	151.905
Total	72.135	4.092.075	75.569	4.212.532

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>
<i>2007</i>				
<i>Contrats sur devises</i>				
Forwards et futures	982	222.693	1.299	222.548
Swaps de taux d'intérêt et de devises	432	18.372	422	18.310
Options	758	69.358	571	68.253
Total	2.172	310.423	2.292	309.111
<i>Contrats sur taux d'intérêts</i>				
Forwards et futures	16	104.944	33	21.354
Swaps	13.331	1.494.426	14.623	1.494.546
Options	5.787	868.357	6.062	857.495
Total	19.134	2.467.727	20.718	2.373.395
<i>Contrats sur matières premières</i>				
Forwards et futures		9.468	96	9.763
Swaps	931	10.388	780	8.687
Options	348	1.054	257	1.044
Total	1.279	20.910	1.133	19.494
<i>Contrats sur actions et indices</i>				
Forwards et futures	1	983	7	1.945
Swaps	368	30.414	1.081	14.480
Options et warrants	4.283	34.573	6.523	43.337
Total	4.652	65.970	7.612	59.762
<i>Dérivés de crédits</i>				
Swaps	1.475	24.042	1.363	24.511
Total	1.475	24.042	1.363	24.511
Autres	214	675	262	771
Solde au 31 décembre 2007	28.926	2.889.747	33.380	2.787.044
De gré à gré (OTC)	28.448	2.742.244	33.047	2.727.775
Négociés en bourse	478	147.503	333	59.269
Total	28.926	2.889.747	33.380	2.787.044

31.2 Produits dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture sont essentiellement liés à la couverture de juste valeur. Fortis Banque utilise des dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, dans la gestion de ses propres actifs et passifs ainsi que de ses positions structurelles. Ce qui permet à Fortis Banque de limiter le risque de marché qui serait engendré par les déséquilibres structurels de maturités ou d'autres positions de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre, les produits dérivés détenus à des fins de couverture se présentent comme suit :

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>
<i>2008</i>				
Contrats sur devises				
Forwards et futures	2		2	
Swaps de taux d'intérêt et de devises		78	14	297
Total	2	78	16	297
Contrats sur taux d'intérêts				
Forwards et futures	1	11		
Swaps	293	22.272	841	22.272
Total	294	22.283	841	22.272
Contrats sur actions et indices				
Forwards et futures		2		2
Total		2		2
Solde au 31 décembre 2008				
De gré à gré (OTC)	296	22.361	857	22.569
Négociés en bourse		2		2
Total	296	22.363	857	22.571
<i>2007</i>				
Contrats sur devises				
Forwards et futures				
Swaps de taux d'intérêt et de devises		105	3	104
Total		105	3	104
Contrats sur taux d'intérêts				
Forwards et futures		14		
Swaps	1.299	51.437	242	51.437
Total	1.299	51.451	242	51.437
Contrats sur actions et indices				
Forwards et futures				
Total				
Solde au 31 décembre 2007				
De gré à gré (OTC)	1.299	51.557	245	51.541
Négociés en bourse				
Total	1.299	51.557	245	51.541

32 Juste valeur des actifs et passifs financiers

32.1 Juste valeur des actifs comptabilisés au coût amorti

Le tableau suivant présente les montants comptables et justes valeurs des classes d'actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de Fortis Banque. Il est complété par une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.644	22.645	27.003	26.781
Créances sur les banques	47.043	47.332	118.133	118.226
Créances sur la clientèle	213.536	214.753	315.205	313.280
Placements détenus jusqu'à l'échéance	3.851	4.085	4.234	4.301
Autres créances	5.680	5.625	6.546	6.544
Total des actifs financiers	292.754	294.440	471.121	469.132
Passifs				
Dettes envers les banques	133.602	133.682	191.760	191.614
Dettes envers la clientèle	216.709	216.111	267.133	265.937
Certificats d'endettement	42.964	43.062	81.411	81.588
Dettes subordonnées	18.061	19.009	18.027	18.323
Autres emprunts	565	565	2.665	2.677
Total des passifs financiers	411.901	412.429	560.996	560.139

32.2 Méthodes de valorisation utilisées pour déterminer la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments de crédit structurés par catégorie d'évaluation de la juste valeur. L'évaluation à la juste valeur des instruments de crédit structurés se subdivise en trois catégories sur base de la méthode d'évaluation appliquée :

- catégorie 1 : les justes valeurs sont déterminées, entièrement ou en partie, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- catégorie 2 : les justes valeurs sont déterminées, entièrement ou en partie, selon une méthode de valorisation reposant sur des hypothèses qui se basent sur des données de marché observables ; et
- catégorie 3 : les justes valeurs sont déterminées, entièrement ou en partie, selon une méthode de valorisation reposant sur des hypothèses qui ne se basent pas sur des données de marché observables.

Le classement au sein des différentes catégories de justes valeurs est basé sur le niveau le plus bas d'information prise en considération et ayant un impact significatif sur la valorisation. Des informations spécifiques à la méthodologie utilisée pour la valorisation des instruments de crédit structurés sont exposées à la note 18.4 'Instruments de crédit structurés'.

	<i>Juste valeur basée sur une méthode de valorisation</i>			<i>2008</i>
	<i>Juste valeur basée sur des prix publiés sur un marché</i>	<i>Juste valeur basée sur des données de marché observables</i>	<i>Juste valeur non basée sur des données de marché observables</i>	
	<i>catégorie 1</i>	<i>catégorie 2</i>	<i>catégorie 3</i>	<i>Total</i>
Titres détenus à des fins de transaction	11.467	4.345	30	15.842
Instruments financiers dérivés	3.572	68.451	110	72.133
Créances sur les banques				
Créances sur la clientèle	35	1.794		1.829
Placements disponibles à la vente	57.913	42.177	1.102	101.192
Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2.632	196		2.828
Total des actifs financiers à la juste valeur	75.619	116.963	1.242	193.824
Passifs détenus à des fins de transaction	10.730	10		10.740
Instruments financiers dérivés	2.188	73.296	87	75.571
Dettes envers les banques, la clientèle et autres emprunts	1.884	9.863		11.747
Total des passifs financiers à la juste valeur	14.802	83.169	87	98.058

Sur la totalité du montant indiqué sous la rubrique 'disponibles à la vente', seule une part non-significative d'environ EUR 2 millions est enregistrée au coût étant donné qu'aucun marché liquide n'est disponible pour négocier ces titres et que le prix initial reste le meilleur indicateur de la juste valeur.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé, entre parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normale.

Fortis Banque applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix fixé sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ; et
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur fixé sur le marché fournit le meilleur indice de sa juste valeur, et celui-ci est utilisé. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix fixé sur le marché approprié pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsque Fortis Banque possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. Fortis Banque utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.

Les méthodes de valorisation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie, et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix, et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ; et
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée, ou qu'un changement est rendu nécessaire suite à l'indisponibilité de l'information.

La juste valeur présentée est la juste valeur pure (*'clean fair value'*) et ne tient pas compte des intérêts courus. Les intérêts courus sont enregistrés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument est ou non négocié sur les marchés financiers, et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Ci-dessous sont résumées les différentes méthodes d'évaluation pour chaque instrument financier.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec fixation de prix.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires.

Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur les marchés de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications de bourse, ainsi que des market makers.

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les dérivés non négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant le dérivé.

Les méthodes d'évaluation courantes pour un swap de taux d'intérêt comprennent une comparaison du taux du swap avec la courbe de taux actuelle du swap. La courbe de taux du swap est dérivée des taux de marché des swaps. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des swaps de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties bien notées auprès des agences de notation.

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité du dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas activement traités sur des marchés financiers peut être résumé comme suit :

Type d'instrument	Produits Fortis Banque	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale.
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts, etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du swap plus la marge (actifs) ou la courbe du swap moins la marge (passifs) ; la marge est définie grâce à la marge commerciale calculée sur la base de la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	Le produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Prêts subordonnés	Prêts subordonnés	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie dans laquelle la marge est basée sur le prix de marché payé par Fortis Banque pour l'émission d'une dette subordonnée.
Capital-investissement	Capital-investissement et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la 'European Venture Capital Association' sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions privilégiées (non cotées)	Actions privilégiées	Si l'action est considérée comme un instrument d'endettement, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

Fortis Banque a mis en place un ensemble de règles qui ont pour but de quantifier et de contrôler les incertitudes des prix liées au calcul des justes valeurs par des méthodes d'évaluation et des modèles internes. Rapporter ces incertitudes caractérise le concept de 'risque de modèle'.

Le risque de modèle survient lorsque la fixation du prix d'un produit requiert des méthodes d'évaluation qui ne sont pas encore standardisées ou dont les données de base ne peuvent être directement observées sur le marché, conduisant à des hypothèses sur les données de base elles-mêmes.

De l'émergence de nouveaux produits sophistiqués sur le marché, il en est résulté un développement de modèles mathématiques afin d'évaluer ces produits. Ces modèles dépendent d'hypothèses relatives au comportement stochastique des variables sous-jacentes mais aussi d'algorithmes numériques et d'autres approximations théoriques qui doivent reproduire la complexité des instruments financiers.

Bien plus, les hypothèses qui sous-tendent un modèle dépendant des conditions générales du marché (par exemple : le taux d'intérêt spécifiques ou les volatilités) en vigueur au moment de son développement. Il n'y a dès lors pas de garantie que le modèle continuera à donner des résultats adéquats si les conditions du marché devaient changer radicalement.

Toute incertitude du modèle est quantifiée et sert de base à l'ajustement de la juste valeur calculée par les méthodes d'évaluation et les modèles internes.

La fonction risque assure un contrôle en profondeur du risque de modèle :

- Le processus d'évaluation à la juste valeur est indépendant du *front office*.
- Tous les nouveaux produits et modèles d'évaluation doivent être approuvés par l'équipe 'Risque de marché'.
- Les données non directement issues des marchés sont vérifiées de manière régulière.

Quatre règles d'évaluation ont été développées pour couvrir les risques résiduels :

- Ecart offre/demande (*'Bid/ask spread'*) : coût de clôture des positions liquides
- Risque de modèle (*'Model risk'*) risque lié à l'incertitude des prix des produits dérivés négociés de gré à gré
- *Day One Profit* : un produit différé ou une perte reconnue directement.
- *Credit Valuation Reserve* (Réserve de revalorisation de crédit) : la différence entre l'évaluation à taux sans risque et à risque maximum d'un panier de produits dérivés.

L'objectif du *'Bid/ask spread'* est d'intégrer le coût de dénouement des transactions dans la valeur de marché (*'Marked-to-Market'*) de toutes les positions ouvertes nettes. Il s'applique à tous les instruments issus de marchés actifs des portefeuilles de négociation ayant une incidence sur le Compte de résultat et des portefeuilles d'Actifs disponibles à la vente ayant un impact direct sur les Capitaux propres. Il peut s'accroître rapidement en cas de turbulences sur le marché et d'intensification des expositions dans des marchés émergents.

L'objectif du *model risk* (risque de modèle) est de prendre en compte les incertitudes de valorisation induites par le risque de modèle lorsqu'il n'existe pas de consensus sur le marché quant à la méthodologie de valorisation ou lorsque des estimations statistiques sont utilisées pour des données non observables sur le marché. Il s'applique à tous les produits dérivés de gré à gré comptabilisés, selon les règles en vigueur, dans l'entité. Son impact est proportionnel à l'importance de l'activité en produits dérivés structurés et à leur complexité.

Le but du *Day One Profit* est d'assurer qu'en l'absence de données observables, le bénéfice du premier jour ne soit pas pris en compte d'emblée mais plutôt réparti sur toute la durée de vie du produit. La politique d'ajustement de la juste valeur traite cet aspect en mettant à l'épreuve les hypothèses de valorisation et en adaptant la juste valeur en conséquence. Il s'applique à tous les instruments de gré à gré pour lesquels on ne dispose pas de données observables. Son impact peut augmenter, par exemple, avec la diffusion de nouveaux produits dans de nouvelles catégories de risque.

L'objectif de la *Credit Valuation Reserve* (Réserve de revalorisation de crédit) est d'inclure le risque de contrepartie, l'exposition actuelle et potentielle, dans la juste valeur de transactions bilatérales sur produits dérivés, en prenant en compte les techniques d'atténuation des risques comme la compensation (*'netting'*) et la garantie. Elle s'applique à tous les dérivés de gré à gré. Son impact peut augmenter avec la volatilité des marchés et la dégradation de la qualité de crédit des contreparties.

Notes relatives au compte de résultat

33 Produits d'intérêts

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts par type de produit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Produits d'intérêts		
Produits d'intérêts sur équivalents de trésorerie	1.125	1.838
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	5.509	5.016
Produits d'intérêts sur placements	5.061	5.222
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	11.893	11.767
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	77.730	60.514
Autres produits d'intérêts	2.152	2.184
Total des produits d'intérêts	103.470	86.541

Les intérêts sur prêts dépréciés s'élevaient en 2008 à EUR 135 millions (2007 : EUR 113 millions). En raison de contraintes techniques, il n'était pas possible de quantifier avec précision les intérêts sur placements dépréciés.

34 Dividendes et autres produits de placement

Les dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Dividendes et autres produits de placement		
Dividendes sur actions	153	128
Revenus locatifs d'immeubles de placement	75	64
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	52	107
Autres revenus de placement	1	6
Total des dividendes et autres produits de placement	281	305

35 Gains et pertes réalisés sur placements

Les gains et pertes réalisés sur les placements sont détaillés comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Obligations	212	78
Actions	(780)	585
Immobilier	102	20
Filiales, entreprises associées et coentreprises	9	52
Autres	179	(1)
Gains (pertes) réalisés sur placements	(278)	734

36 Autres gains et pertes réalisés et non réalisés

Le tableau ci-dessous présente les autres gains et pertes réalisés et non réalisés comptabilisés dans le compte de résultat au 31 décembre.

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Actifs/passifs détenus à des fins de transaction	(2.067)	513
Actifs et passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	383	109
Résultats de couverture	239	20
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(942)	53
Résultat net sur éléments de juste valeur couverts (attribuable au risque couvert)	1.181	(33)
Autres	(38)	32
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	(1.483)	674

Tous les gains et pertes liés à des variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, à l'exception des intérêts courus comptabilisés en Produits d'intérêts et Charges d'intérêts, sont comptabilisés au poste Autres gains et pertes réalisés et non réalisés.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, ont été principalement acquis en vue de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme du prix ou de la marge de l'agent. La comptabilisation initiale se fait au coût d'acquisition et comprend tous les frais de transaction destinés à acquérir l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées ici. Ce poste comprend à la fois les gains et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs. En 2008, la perte nette sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élevait à EUR 658 millions (en 2007, gain net d'EUR 131 millions) et le gain net sur les passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat était d'EUR 1.041 millions (en 2007, perte nette d'EUR 22 millions).

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

Dans le contexte de couvertures de portefeuille présentant un risque de taux d'intérêt (macro couverture), la différence initiale entre la juste valeur et la valeur comptable de l'élément couvert à la désignation de la relation de couverture est amortie sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Ces montants sont repris au poste Résultats de couverture du tableau ci-dessus.

37 Produits de commissions

Les produits liés aux honoraires et commissions se présentent comme suit :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Produits de commissions		
Titres et droits de garde	622	805
Assurance	278	286
Gestion de fortune	1.510	1.321
Services de paiement	437	450
Garanties et engagements	288	229
Autres	240	232
Total des produits de commissions	3.375	3.323

38 Autres produits

Les autres produits se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Autres produits		
Produits de locations simples	79	35
Gain sur vente des bâtiments destinés à la vente		
Autres	242	192
Total des autres produits	321	227

39 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Charges d'intérêts		
Charges d'intérêts sur dettes envers les banques	7.838	7.657
Charges d'intérêts sur dettes envers la clientèle	7.031	8.102
Charges d'intérêts sur certificats d'endettement	2.936	3.771
Charges d'intérêts sur dettes subordonnées	1.276	702
Charges d'intérêts sur autres emprunts	84	25
Charges d'intérêts sur passifs détenus à des fins de transaction et produits dérivés	79.260	61.797
Charges d'intérêts sur autres dettes	1.082	727
Total des charges d'intérêts	99.507	82.781

40 Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations se présentent comme suit :

	2008	2007
Variations des dépréciations sur :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	204	
Créances sur les banques	104	(2)
Créances sur la clientèle	1.061	135
Engagements de crédit - banques		
Engagements de crédit - clientèle	290	224
Placements en obligations	6.052	2.424
Placements en actions et autres placements	97	1
Immeubles de placement	6	(2)
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	20	
Autres créances	17	1
Immobilisations corporelles	45	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	2.132	
Intérêts courus et autres actifs	24	12
Total des variations des dépréciations	10.052	2.793

Fortis Banque applique une approche en deux temps pour tester la dépréciation. Premièrement, l'existence d'indicateurs objectifs qu'un actif financier doit être déprécié est analysée, ensuite suivent l'évaluation et l'enregistrement de la dépréciation proprement dite. L'existence d'indicateurs objectifs se base sur des données observables relatives à des événements constitutifs de pertes (indicateurs).

Les dépréciations représentent la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur estimée des flux de trésorerie futurs. Pour 2008, les dépréciations relatives aux placements en obligations concernent principalement les instruments de crédit structurés et plus précisément les actifs relatifs aux prêts hypothécaires à risque aux Etats-Unis, appelés subprime.

L'exposition du risque de crédit de Fortis Banque provenant des instruments de crédit structurés et les méthodes d'évaluation appliquées sont décrites dans la note 18.4 'Instruments de Crédit Structurés'. Le poste Placement en obligations comprend un montant de dépréciation sur instruments de crédit structurés d'EUR 5.891 millions (2007 : EUR 2.414 millions).

41 Charges de commissions

Les charges liées aux honoraires et commissions se présentent comme suit :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Charges des commissions		
Titres	229	222
Agents et intermédiaires d'assurance	150	167
Commissions sur actifs sous gestion	386	301
Services de paiement	122	125
Droits de garde	15	8
Autres	265	211
Total des charges des commissions	1.167	1.034

42 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Amortissement des immobilisations corporelles		
Constructions pour usage propre	93	86
Aménagements des immeubles loués	50	38
Immeubles de placement	24	22
Biens mobiliers	151	118
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Logiciels acquis	51	33
Logiciels développés en interne	11	3
Autres immobilisations incorporelles	78	27
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	458	327

43 Frais de personnel

Les frais de personnel se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Frais de personnel		
Charges salariales	2.369	2.332
Charges sociales	498	482
Charges liées aux retraites à prestations définies	132	101
Charges de retraite à cotisations définies	56	46
Paievements en actions	7	1
Autres	311	192
Total des frais de personnel	3.373	3.154

La rubrique Autres comprend les avantages non monétaires comme les frais médicaux, les indemnités de fin de contrat de travail et les frais de restructuration.

La note 8 reprend plus en détail les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme accordés au personnel, y compris les charges de retraite liées aux régimes à prestations définies et à cotisations définies.

44 Autres charges

Les autres charges se décomposent comme suit au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Autres charges		
Charges des locations simples et frais y afférents	213	158
Loyers et autres charges directes liées aux immeubles de placement	2	2
Honoraires professionnels	330	319
Marketing et relations publiques	146	157
Coûts informatiques	502	454
Autres charges de placement	1	1
Charges d'entretien et de réparation	94	98
Autres	1.073	691
Total des autres charges	2.361	1.880

La rubrique Autres comprend, entre autres, les frais de voyages et d'hébergement, les frais de téléphone et de courrier, les charges liées à l'emploi intérimaire et à la formation des employés.

45 Charges d'impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges d'impôts sur le résultat au 31 décembre :

	2008	2007
Charges d'impôt exigible de la période en cours	223	302
Ajustements des impôts exigibles des périodes précédentes	(7)	(19)
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôt et différences temporelles augmentant (réduisant) la charge d'impôt courante	(2)	(1)
Total des charges d'impôt exigible	214	282
Impôts différés afférents à la période en cours	(2.592)	(981)
Impact des changements de taux d'imposition sur les impôts différés	3	5
Impôts différés résultant de l'extourne ou de la reprise de l'extourne d'un actif d'impôt différé	2.548	(2)
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôt et différences temporelles réduisant la charge d'impôts différés	11	3
Total des charges d'impôt différé	(30)	(975)
Total des charges d'impôts	184	(693)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt sur le résultat attendu et l'impôt sur le résultat réel

	2008	2007
Bénéfice avant impôts	(11.232)	(165)
Taux d'imposition applicable	33,99%	33,99%
Charges attendues d'impôt sur le résultat	(3.818)	(56)
<i>Augmentation (diminution) des impôts résultant de :</i>		
Produits exonérés d'impôts et pertes non déductibles	369	(348)
Part dans le résultat d'entreprises associées et des coentreprises	87	(28)
Charges rejetées	746	30
Pertes fiscales non reconnues antérieurement et différences temporelles	11	(4)
Amortissements et reprises d'amortissements des impôts différés actifs	2.548	(3)
Impact de la variation de taux d'imposition sur les différences temporelles	3	5
Impact de la variation de taux d'imposition étrangers	223	(175)
Ajustements pour impôts courants relatifs à des exercices antérieurs	(7)	(19)
Autres	22	(95)
Charges réelles d'impôt sur le résultat	184	(693)

Notes relatives aux transactions hors bilan

46 Engagements et garanties

Les instruments financiers liés à l'activité de crédit comprennent notamment les lettres de change, les engagements d'octroi de crédit, les crédits documentaires, les cautionnements et les garanties financières. L'exposition de Fortis Banque à une perte en cas de défaillance de la contrepartie est représentée par les montants notionnels contractuels de ces instruments. Les commissions relatives à ces instruments sont comptabilisées au compte de résultat quand les services sont prestés.

Les clients utilisent les lettres de change comme mode de paiement pour l'achat de marchandises issues de transactions d'importation et d'exportation.

Les lignes de crédit sont des engagements fermes à prêter des fonds à un client si toutes les conditions du contrat sont respectées. Ces conventions prévoient généralement des dates d'échéances fixes ou une clause de fin de contrat. La répartition des lignes de crédit, en termes de géographie et de contrepartie, est analogue à celle adoptée pour les prêts. Le plus souvent, ces crédits ne sont pas couverts mais, si nécessaire, Fortis Banque peut, en vertu de ces conventions, exiger des sûretés.

Les crédits documentaires sont des opérations par lesquelles Fortis Banque est tenu d'effectuer un paiement à un tiers dans le cadre d'une transaction commerciale nationale ou internationale, ou de se porter garant qu'un client remplisse ses obligations envers un tiers. Fortis Banque évalue la solvabilité de chaque client au cas par cas. La valeur des sûretés requise est évaluée en fonction de la solvabilité de la contrepartie. Les sûretés peuvent se composer de biens financés ou de dépôts de fonds. La majorité des crédits documentaires sont utilisés mais s'accompagnent dans la plupart des cas d'un paiement immédiat.

Les cautionnements et garanties financières visent à garantir le respect par un client de ses obligations contractuelles vis-à-vis d'un tiers. Le risque de crédit inhérent à l'émission de ces cautionnements et garanties est identique à celui de l'octroi de facilités de crédit à la clientèle. Les cautionnements et garanties peuvent être émis sur notoriété.

L'exposition aux lignes de crédit hors bilan se détaille comme suit :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
<i>Lignes de crédit confirmées disponibles octroyées</i>		
Engagements envers les banques (lignes de crédit)	1.018	2.028
Pouvoirs publics et institutions officielles	2.289	2.882
Prêts hypothécaires	1.660	7.141
Prêts à la consommation	3.138	8.322
Prêts commerciaux	54.901	93.773
Autres	7.313	10.199
Total lignes de crédit confirmées octroyées	70.319	124.345
<i>Engagements liés aux crédits accordés</i>		
Garanties et lettres de crédit	18.763	22.638
Lettres de crédit commerciales	282	819
Crédits documentaires	5.369	11.305
Total des autres engagements	24.414	34.762
Total des engagements hors bilan	94.733	159.107

Sur ce total, des engagements représentant un montant d'EUR 24.914 millions ont une échéance supérieure à un an (2007 : EUR 31.665 millions).

Les exigences de liquidité requises comme support des garanties et lignes de crédit sont considérablement inférieures aux montants contractuels étant donné que beaucoup de ces crédits vont expirer ou se terminer sans être financés.

Le tableau suivant décrit les dépréciations liées aux lignes de crédit au 31 décembre.

	2008	2007
Risque de crédit spécifique	695	398
Existant mais non comptabilisé (IBNR)	78	49
Total des dépréciations	773	447

En juin 1999, Fortis Capital Company Limited, une filiale de Fortis Bank Nederland (Holding), a émis des actions privilégiées à dividende non cumulatif pour un montant total d'EUR 650 millions. L'organisme de réglementation considère que ces actions privilégiées font partie du calcul du coefficient de solvabilité Tier 1 de Fortis Bank Nederland (Holding) – FBN(H).

A l'origine, l'émission se composait de deux tranches :

- une tranche d'EUR 450 millions procurant un taux d'intérêt de 6,25% sur les dix premières années, puis un coupon à taux variable égal au taux Euribor 3 mois majoré de 2,60% les années suivantes. Passé un délai de dix ans, FBN(H) a la faculté, une fois par an, de rembourser ces instruments en espèces à la date de distribution ; et
- une tranche d'EUR 200 millions procurant un taux d'intérêt de 7,00% sur la totalité de la durée. FBN(H) a remboursé cette tranche au début de 2004.

Les actions privilégiées bénéficient d'un Contrat de Soutien ('*Support Agreement*') en vertu duquel Fortis Banque SA/NV, Fortis Bank Nederland (Holding), Fortis N.V. et Fortis SA/NV ('les Sociétés assurant le Soutien') se sont engagés solidairement à apporter à Fortis Capital Company Limited tous fonds supplémentaires qui seraient nécessaires afin de payer les dividendes afférents aux actions privilégiées dans le cas où l'une des Sociétés dispensant le Soutien paierait un dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées au cours du même exercice.

En vertu de ce contrat, toute Société assurant le Soutien qui distribue des dividendes à ses propres actionnaires s'engage automatiquement à payer un dividende de même montant ou un dividende proportionnel aux titulaires de titres hybrides, qui disposent d'un droit de recours contre les Sociétés assurant le Soutien. Ce dispositif peut théoriquement aboutir à une situation dans laquelle, même si le total des réserves distribuables des Sociétés assurant le Soutien était insuffisant pour payer un dividende à leurs propres actionnaires, ce dividende, à lui seul, entraînerait, en vertu du Contrat de Soutien, une obligation de paiement aux titulaires des actions privilégiées même si les réserves distribuables étaient insuffisantes.

C'est pourquoi les autorités de surveillance ont subordonné leur accord pour les titres hybrides inclus dans le capital Tier 1 de FBN(H) à la mise en place de mesures appropriées pour garantir que tout paiement devant être effectué par Fortis SA/NV ou Fortis Banque SA/NV en vertu du Contrat de Soutien qui serait déclenché par le paiement d'un dividende à leurs propres actionnaires soit plafonné au montant total des réserves distribuables des Sociétés assurant le Soutien. Pour répondre à cette exigence, le Conseil d'Administration de Fortis SA/NV a décidé de ne pas déclarer de dividende pour ses actions ordinaires, ses actions privilégiées ou tous autres instruments de fonds propres (le cas échéant) si le montant total des réserves distribuables des Sociétés assurant le Soutien n'est pas suffisant pour couvrir la totalité des dividendes à payer au titre de leurs actions ordinaires, actions privilégiées ou autres instruments de fonds propres respectifs ainsi que toutes sommes dues au cours du même exercice en vertu des obligations qui leur incombent en vertu du Contrat de Soutien.

En ce qui concerne l'émission par Fortis Capital Company Limited d'actions privilégiées à dividende non cumulatif, le Conseil d'Administration de Fortis Banque SA/NV a donné l'assurance suivante à la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) : Fortis Banque (a) ne doit payer aucun dividende si les réserves disponibles sont insuffisantes pour faire face à tous les engagements résultant de l'émission susmentionnée d'actions privilégiées à dividende non cumulatif, (b) doit déclarer cet engagement dans le rapport annuel de Fortis Banque et (c) doit consulter la Commission Bancaire, Financière et des Assurances avant de proposer le paiement d'un quelconque dividende de manière à démontrer que ses réserves disponibles sont suffisantes et que le ratio d'adéquation des fonds propres calculé sur la base des fonds propres et réserves *stricto sensu* de Fortis Banque n'est pas inférieur au minimum réglementaire de 5%.

Le 7 décembre 2007, Fortis Bank Nederland (Holding), Fortis Banque SA/NV, Fortis SA/NV et Fortis N.V. ont émis des *Mandatory Convertible Securities* ('MCS') d'une valeur faciale d'EUR 250.000 chacun pour un montant total d'EUR 2 milliards en valeur nominale. Les coupons sur ces titres, qui rapportent un intérêt de 8,75% par an, doivent être payés deux fois par an à terme échu. Les MCS sont inscrits au bilan de Fortis Bank Nederland (Holding).

Pour des raisons d'ordre réglementaire, les MCS sont inclus dans les fonds propres Tier 1 de Fortis Bank Nederland (Holding). Les MCS sont des obligations subordonnées non garanties incombant à Fortis Bank Nederland (Holding), Fortis Banque SA/NV, Fortis SA/NV et Fortis N.V. Les MCS sont subordonnés à tous les autres emprunts, emprunts subordonnés et actions privilégiées mais sont prioritaires par rapport aux actions ordinaires.

Les MCS seront obligatoirement convertis le 7 décembre 2010 en un nombre d'actions Fortis égal au nombre d'actions auquel un MCS donne droit à la date de la conversion (ce nombre est égal, au cours d'une quelconque séance de cotation, au nombre d'actions Fortis qui résulte de la division du principal du MCS par le prix de conversion minimum en vigueur à cette date de cotation arrondi par défaut, si nécessaire, au nombre entier d'actions Fortis le plus proche).

Avant la date d'échéance, les émetteurs ont la faculté de convertir la totalité, mais pas seulement une partie, des MCS (a) à tout instant jusqu'à la 46^{ème} séance de cotation précédant l'échéance en un nombre d'actions Fortis égal au ratio maximum de conversion en actions auxquelles donne droit un MCS à la date de conversion en question et (b) à tout instant, dans le cas de certains changements affectant la fiscalité des Pays-Bas ou de la Belgique, en un nombre d'actions Fortis égal au nombre d'actions auxquelles donne droit un MCS à la date de cet événement fiscal.

Les titulaires de MCS ont la faculté à tout instant, pendant la période durant laquelle ils peuvent opter spontanément pour la conversion en actions, de convertir leurs MCS contre le nombre d'actions Fortis qui résulte du ratio de conversion minimum des MCS à la date de conversion en question. En outre, les titulaires de MCS ont la faculté de convertir leurs MCS à tout instant pendant la période ouverte par la cotation du flottant (*'free float event period'*) en un nombre d'actions Fortis égal au ratio de conversion des MCS à la date de l'événement donnant lieu à la cotation du flottant tel qu'il s'établit à la date de conversion en question.

47 Actifs et passifs éventuels

Litiges

Fortis Banque (et ses filiales consolidées) est partie, comme partie défenderesse, à divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire et qui concernent notamment ses activités en tant que prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Fortis Banque constitue des provisions pour ces affaires si, aux yeux de ses dirigeants et après avoir consulté ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être effectué par Fortis Banque et si son montant peut être estimé avec un degré de fiabilité raisonnable.

En ce qui concerne certaines autres réclamations et procédures judiciaires contre Fortis Banque (et ses filiales consolidées) dont la direction a connaissance (et pour lesquelles aucune provision n'a été constituée conformément aux principes décrits ci-dessus), et bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou déterminer l'issue de toutes les procédures judiciaires et règlementaires en cours ou dont la menace est agitée, la direction est d'avis, après avoir dûment pris en compte les conseils de professionnels appropriés, que ces procédures sont infondées, qu'il est possible de s'y opposer avec succès ou que l'issue de ces actions ne devrait pas amener Fortis Banque à constater de perte significative dans ses états financiers consolidés.

Ces procédures judiciaires sont les suivantes :

Aux Pays-Bas, Fortis Banque est impliqué dans un certain nombre de procès liés aux produits (de location-financement de titres) émis par Groeivermogen, filiale de Fortis Investments, qui fait elle-même partie du groupe Fortis Banque. Ces actions ont été intentées par des plaignants individuels ou par des associations de défense de consommateurs à l'encontre de certaines sociétés du groupe. Ces plaintes se basent sur une ou plusieurs des allégations suivantes : infraction à l'obligation de prudence (*'duty of care'*), absence de contre-signature ou absence de licence de vente pour les produits concernés. L'évaluation actuelle du risque légal lié à ce dossier n'a pas entraîné la constitution de provisions significatives au sein de Fortis Banque.

Une procédure est en cours aux Etats-Unis dans l'Etat de New York contre Fortis Securities LLC et Fortis Banque. Dans ce litige dont la demande d'indemnisation est d'EUR 175 millions, le plaignant prétend, entre autres, qu'il y aurait eu rupture de contrat, ingérence dans les contrats et commissions frauduleuses et demande des dommages et intérêts pour ne pas avoir pu participer à une *warehousing facility*. Fortis Securities LLC et Fortis Banque contestent cette version des faits et ce litige ne donne lieu à la constitution d'aucune provision au 31 décembre 2008.

En outre, depuis la baisse sensible du cours de l'action Fortis (en faisant référence à la fois à 'Fortis SA/NV' et 'Fortis N.V.') qui a suivi l'augmentation de capital du 26 juin 2008 et la restructuration du groupe Fortis à la fin septembre et au début octobre 2008, un certain nombre de groupes représentant des actionnaires minoritaires ont intenté (ou menacé d'intenter) des actions en justice à l'encontre de diverses sociétés du groupe Fortis et/ou de certains membres de leur Conseil d'Administration et de leur direction.

- Un recours collectif en justice (*class action*) a été introduit à l'encontre, entre autres, de Fortis Banque et d'un ancien administrateur de Fortis Banque, auprès de la Cour du District sud de l'Etat de New York afin de demander des dommages et intérêts pour des manipulations de cours présumées durant la période allant du 28 janvier 2008 au 6 octobre 2008.
- De plus, le 28 janvier 2009, une citation à comparaître a été adressée à Fortis Banque (ainsi qu'à Fortis et d'autres sociétés du groupe Fortis, au Royaume des Pays-Bas, à la SFPI, à BNP Paribas et à la Banque centrale néerlandaise – *De Nederlandsche Bank*) par des actionnaires minoritaires de Fortis représentés par Me. Michaël Modrikamen. Au sujet de Fortis Banque, les plaignants demandent au Tribunal de commerce de Bruxelles, en sus de certaines mesures provisoires, (i) d'annuler la décision du Conseil d'Administration du 29 septembre 2008 dans la mesure où cela a

déterminé le nombre d'actions Fortis Banque qui furent émises lors de l'augmentation de capital à laquelle a souscrit la SFPI ; et (ii) d'annuler la décision du Conseil d'Administration et les accords et conventions qui ont suivi et qui sont relatifs à la vente de Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. Si la dernière annulation s'avérait être non réalisable, les plaignants demandent que le Royaume des Pays-Bas et la Banque centrale néerlandaise paient une indemnité d'EUR 5 (majoré d'intérêt à partir du 3 octobre 2008) par action détenue par les plaignants. Les plaignants demandent également à la Cour qu'elle annule la décision de Fortis de vendre sa participation dans Fortis Banque ainsi que la vente subséquente, ou comme alternative si une telle annulation ne peut pas être prononcée, d'astreindre la SFPI et BNP Paribas au paiement d'une indemnité d'EUR 4 (majoré d'intérêt à partir du 3 octobre 2008) par action détenue. Ce litige est toujours en cours.

Alors que la probabilité que ces plaintes aient un effet négatif sur les comptes de Fortis Banque ne peut pas être totalement exclue, cette probabilité est considérée comme faible eu égard à l'évaluation de la situation actuelle.

D'autres litiges sont en cours en relation avec la restructuration du groupe Fortis et auxquels Fortis Banque n'est pour le moment pas partie. Il ne peut cependant être exclu que le dénouement de ces litiges ait une influence sur Fortis Banque. Pour plus d'informations au sujet de ces litiges, prière de consulter les communications faites par les différentes parties à ces litiges comme Fortis. Il ne peut être exclu que, en tant qu'ancien membre du groupe Fortis, Fortis Banque soit impliqué dans d'autres actions en justice.

Il est impossible de prédire ou de préjuger l'issue ultime de ces actions en justice, le cas échéant, ou de l'impact qu'elles auraient sur les états financiers consolidés de Fortis Banque.

A l'instar de nombreuses autres sociétés exerçant une activité de banque, d'investissement, de gestion de fonds et de courtage, Fortis Banque (et ses filiales consolidées) a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information émanant d'organismes étatiques ou auto-réglementés ou d'autorités de surveillance. Fortis Banque répond à ces demandes et coopère avec les autorités de réglementation et autres parties concernées afin de répondre à toutes leurs préoccupations. Fortis Banque croit que les éventuels problèmes qui ont été identifiés ne causent pas de difficultés importantes et ne font pas peser de menaces systémiques sur Fortis Banque ou ses secteurs d'activité.

Autres éléments d'actif et de passif éventuels

Par suite de la cession et de la scission de FBN(H), qui a été sorti du périmètre de Fortis Banque conformément à l'accord de cession du 3 octobre 2008, un Programme de Séparation a été mis en place afin de gérer à moyen terme la scission des activités de FBN(H) de celles de Fortis Banque sur le plan opérationnel. Ce programme a été mis sur pied afin de régler les différents problèmes en découlant, l'objectif prioritaire étant de garantir la continuité des activités à la clientèle comme au personnel :

- le cadre contractuel régissant les modalités de la séparation a été défini ;
- les mesures nécessaires pour rendre indépendants l'un de l'autre Fortis Banque (Belgique) et FBN(H) ont été identifiées et planifiées ; et
- des calendriers pour les services de transition garantissant la continuité du fonctionnement des deux banques ont été élaborés.

Le 5 mars 2009, les accords susmentionnés ont été présentés au Conseil d'Administration de Fortis Banque pour validation et l'accord de séparation entre Fortis Banque et FBN(H) a été signé le 30 mars 2009. Le programme de séparation entre à présent dans la phase d'exécution de l'accord. Un outil de gestion adéquat sera mis en place afin de contrôler le processus de séparation.

Les négociations se poursuivent au sujet des expositions mutuelles qui subsistent et des questions importantes ayant trait au financement et aux risques, notamment les instruments hors bilan, de la résiliation d'une police d'assurance dont les sinistres, si ils devaient être couverts, seraient aux frais de Fortis Banque NV/SA et certains instruments de titrisation néerlandais (RMBS). Afin d'affiner la ligne de partage initiale résultant de leur séparation juridique, Fortis Banque et FBN(H) sont actuellement encore en train d'étudier d'éventuels échanges d'actifs.

48 Contrats de location simple

Fortis Banque a conclu des contrats de location de bureaux, de matériel de bureau et de véhicules. Ci-dessous figurent les engagements futurs liés à des contrats de location simple non résiliables, au 31 décembre :

	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Jusqu'à 3 mois	5	3
De 3 mois jusqu'à un an	11	11
D'un an jusqu'à 5 ans	51	29
Plus de 5 ans	152	19
Total	219	62
Charges de location annuelle :		
Paiements de location	194	155

49 Actifs sous gestion

Les actifs sous gestion concernent les investissements pour compte propre ainsi que les fonds gérés. Les fonds gérés comprennent les fonds d'investissement gérés pour le compte de la clientèle, tant privée qu'institutionnelle, sur lesquels Fortis Banque perçoit des commissions de gestion ou de conseil. La gestion discrétionnaire (capital activement géré par Fortis Banque) ainsi que la gestion-conseil sont reprises dans les fonds gérés.

Afin de ne pas être comptabilisés à deux reprises, les fonds gérés pour compte de clients et investis dans les fonds gérés par Fortis Banque sont repris dans les tableaux suivants sous la rubrique Eliminations.

Le tableau suivant présente une répartition des actifs gérés par type d'investissement et selon la nature des fonds :

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Investissements pour compte propre :		
- Obligations	105.605	104.990
- Actions	2.001	7.825
- Immobilier	672	688
- Autres	703	28.019
Total des investissements pour compte propre	108.981	141.522
Fonds gérés :		
- Obligations	130.118	119.721
- Actions	85.888	102.989
- Immobilier	280	587
- Eliminations	(7.537)	(25.283)
Total des fonds gérés	208.749	198.014
Total des actifs sous gestion	317.730	339.536

Les variations des fonds gérés, par segment, se présentent comme suit :

	<i>Retail Banking</i>	<i>Asset Management</i>	<i>Private Banking</i>	<i>Merchant Banking</i>	<i>Other Banking</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 décembre 2007	7.403	132.916	82.317	280	381	(25.283)	198.014
Solde des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier 2008	1.037		30.370	26	381	(2.525)	29.289
Solde des activités poursuivies au 1^{er} janvier 2008	6.366	132.916	51.947	254		(22.758)	168.725
Entrées/sorties de flux	(1.283)	(23.150)	(1.163)	(49)		2.429	(23.216)
Gains/pertes de marché	(1.047)	(28.963)	(11.385)	(39)		3.008	(38.426)
Autres	(575)	88.857	3.663	(63)		9.784	101.666
Solde au 31 décembre 2008	3.461	169.660	43.062	103		(7.537)	208.749

Dans la colonne Other Banking, sont repris les fonds gérés par des entités opérationnelles reprises dans le segment Other Banking. La rubrique Autres comprend les transferts entre segments, l'impact des acquisitions et cessions et les écarts de conversion.

L'augmentation d'EUR 88 milliards dans le segment Asset Management sous le poste Autres est relative à l'acquisition d'ABN AMRO Asset Management le 1^{er} avril 2008.

Autres informations concernant les comptes consolidés

Événements survenus après la période sous revue

Aucun événement important n'est intervenu après la date du bilan, qui nécessiterait l'adaptation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2008.

Le 12 mars 2009, Fortis Banque, plusieurs entités de Fortis, BNP Paribas S.A., l'Etat belge et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) ont conclu une convention stipulant les conditions et modalités du transfert d'une majorité des actions de Fortis Banque par la SFPI à BNP Paribas et la cession de 25% + 1 action de Fortis Insurance Belgium par Fortis Insurance N.V. à Fortis Banque, et du partenariat stratégique résultant de ces opérations.

La convention du 12 mars 2009 est le fruit d'intenses négociations entre Fortis, BNP Paribas et l'Etat belge, à la suite de l'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV du 11 février 2009 qui, de justesse, a manqué d'approuver les modifications apportées au *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008. Ces améliorations découlaient de l'Avenant au *Protocole d'Accord* qui a été signé le 1^{er} février 2009 et ont été soumises à l'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV du 11 février 2009. Pour rappel, cette assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV résultait de l'arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles du 12 décembre 2008. En raison de l'absence d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV des améliorations au *Protocole d'Accord*, l'Avenant du 1^{er} février 2009 n'est jamais entré en vigueur.

La convention du 12 mars 2009 est en substance un accord entre Fortis, BNP Paribas, l'Etat belge et la SFPI prévoyant la cession par la SFPI de 74,94% des actions de Fortis Banque à BNP Paribas et la cession par Fortis Insurance N.V. de 25% + 1 action de Fortis Insurance Belgium à Fortis Banque pour un montant total d'EUR 1.375.000.000. Parallèlement, la convention met en place un partenariat stratégique entre BNP Paribas/Fortis Banque, d'une part, et les opérations d'assurance du groupe Fortis, d'autre part, et prévoit le financement d'un véhicule *ad hoc* (ou *special purpose vehicle* – SPV) devant acquérir une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque.

Ensuite, le portefeuille de crédits structurés sélectionné sera transféré vers la structure d'accueil (SPV). Le prix d'achat convenu devrait passer d'EUR 10,4 milliards à environ EUR 11,4 milliards. Cette augmentation d'environ EUR 1 milliard provient de l'achat d'EUR 2,0 milliards de lignes supplémentaires du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque, dont environ EUR 1,0 milliard en remplacement de remboursements intervenus depuis le 31 août 2008. Les capitaux propres du SPV s'établiront à EUR 1,7 milliard, se décomposant en EUR 760 millions (Fortis Holding), EUR 200 millions (BNP Paribas) et EUR 740 millions (l'Etat belge). La garantie de l'Etat sur la dette du SPV financée par Fortis Banque s'élève à EUR 4.365 millions.

Pour les crédits structurés demeurant au sein de Fortis Banque, l'Etat belge accordera une garantie couvrant une deuxième tranche de pertes à l'échéance sur le portefeuille, plafonnée à EUR 1,5 milliard, qui s'appliquera à partir du moment où Fortis Banque aura absorbé une première tranche de pertes à hauteur d'EUR 3,5 milliards.

Fortis Banque aura la possibilité, pendant une période de trois ans, d'émettre des titres assimilables à du capital Tier 1, si son coefficient Tier 1 passe sous les 9,2%, et l'Etat belge s'engage à y souscrire à hauteur d'un montant maximal d'EUR 2 milliards sous la forme d'instruments hybrides non innovateurs ou d'actions, à sa convenance, aussi longtemps que la participation de l'Etat reste inférieure à 50%.

En vertu de l'Avenant du 1^{er} février 2009 et en relation avec la transaction CASHES, il avait été convenu de remplacer le mécanisme contenu dans le *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008 selon lequel Fortis devait effectuer un paiement immédiat de 2,35 milliards d'EUR à Fortis Banque relatif à la résiliation de la RPN et la conclusion d'un '*total return swap*'. Au lieu de cela, dans l'Avenant du 1^{er} février 2009, il a été convenu de laisser la RPN en place et de prévoir un paiement d'intérêts sur le montant encore dû de temps en temps en vertu de la RPN. La Convention maintient le mécanisme de paiement d'intérêts entre Fortis et Fortis Banque en rapport avec la RPN, tel qu'il fut mis en place par l'Avenant du 1^{er} février 2009 et prévoit aussi que la RPN restera en place jusqu'au remboursement de l'ensemble des CASHES.

La date de réalisation de la convention est la date à laquelle la SFPI cédera 54,55% des actions de Fortis Banque à BNP Paribas en échange d'actions BNP Paribas et à laquelle aura lieu la cession de 25% + 1 action de Fortis Insurance Belgium à Fortis Banque. A la date de réalisation, Fortis, la SFPI, BNP Paribas et Fortis Banque financeront également le SPV.

La réalisation de la convention et la mise en œuvre des diverses opérations envisagées par celle-ci sont soumises à la réalisation d'un nombre de conditions suspensives (ou à la renonciation à celles-ci par BNP Paribas). Ces conditions suspensives comprennent les conditions usuelles telles que les approbations et les autorisations des autorités de régulation et l'approbation des opérations relatives à Fortis par les assemblées générales des actionnaires de Fortis N.V. et de Fortis SA/NV.

Le 31 mars 2009, la Cour d'Appel de Bruxelles a décidé dans une procédure où Fortis n'a pas été entendu, que seuls les actionnaires de Fortis SA/NV qui possédaient des actions Fortis avant le 14 octobre 2008 peuvent se prononcer sur le projet avec BNP Paribas. Pour des raisons pratiques et organisationnelles, le Conseil d'Administration de Fortis a décidé en date du 1^{er} avril 2009, tant pour Fortis SA/NV que pour Fortis N.V., de reporter le vote sur le projet avec BNP Paribas aux assemblées générales ordinaires des 28 et 29 avril 2009 respectivement.

En raison du report du vote sur le projet BNP Paribas, Fortis, l'Etat belge et BNP Paribas ont convenu de modifier à nouveau le *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008 déjà amendé. La nouvelle date limite d'approbation par les actionnaires de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. du projet avec BNP Paribas est désormais le 1^{er} mai 2009 (au lieu du 18 avril). La date ultime à laquelle toutes les conditions suspensives telles que figurant dans la convention doivent avoir été remplies ou à laquelle BNP Paribas doit y avoir renoncé, sera fixée à une date encore à préciser entre le 1^{er} et le 15 mai 2009 (au lieu du 30 avril).

Périmètre de consolidation

1. Critères pour la consolidation intégrale, pour l'intégration selon la méthode de mise en équivalence et les cas qui dérogent à ces critères.

Les Comptes annuels consolidés sont établis suivant les dispositions de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels non-consolidés et consolidés des institutions de crédit, modifié par l'arrêté royal du 5 décembre 2004. Cet arrêté précise que, pour les sociétés dont l'exercice social débute (le ou) après le 1^{er} janvier 2006, les comptes annuels consolidés doivent être établis selon les standards internationaux (IAS/IFRS), ainsi qu'adoptés au sein l'Union Européenne.

Dans les Comptes annuels consolidés sont repris les comptes annuels de Fortis Banque SA/NV et ceux de ses filiales. Par filiales, il faut entendre les sociétés dans lesquelles Fortis Banque, directement ou indirectement, peut exercer une influence décisive sur la gestion financière et opérationnelle afin de retirer un avantage de ces activités ('contrôle'). Les filiales sont consolidées à partir de la date où le contrôle effectif est transféré à Fortis Banque et sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux prescriptions de l'IAS 27, *Etats financiers consolidés et individuels*, l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, ainsi que SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*. Une entité *ad hoc* (SPE) doit être consolidée lorsque la réalité économique de la relation indique que Fortis a le contrôle de l'entité *ad hoc* (SPE).

Les participations dans des coentreprises sont valorisées sur base de la méthode de 'mise en équivalence'. Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels Fortis Banque et d'autres parties poursuivent une activité économique sur laquelle ils ont un contrôle conjoint et proportionnel.

Les participations dans des entreprises associées sont également valorisées sur base de la méthode de 'mise en équivalence'. Ces dernières sont des participations dans lesquelles Fortis Banque a une influence importante, mais pas de contrôle, et en général détient un intérêt compris entre 20% et 50% des droits de vote.

Les dérogations à ce critère sont les suivantes :

- 1 Sur base de l'article 107,2° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001, suivant lequel des restrictions affectent l'exercice effectif du pouvoir de contrôle ou l'utilisation du patrimoine, les sociétés de gestion immobilière et les certificats fonciers sont laissés en dehors du périmètre de consolidation.
- 2 Les filiales suivantes sont laissées en dehors du périmètre de consolidation sur base du IASB Framework-30 et de l'article 107,1° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 compte tenu de leur importance négligeable :

Acens Technologie, A.M.B. – West Africa, Antilope Invest, ASLK-CGER Services, Autor Publicidad Exterior S.L., BPC Developpement, Ceedsa Holdings S.L., Colfridis Invest, Coppefis, Decom Services Ltd, Discontokantoor van Turnhout, Dis Globus Malta Ltd., Elimmo, Eurl Gourville Immobilier, Fagus, Ferca Networks, S.L., Fortis Bank Escritorio de Representacao Ltda, Fortis L Capital, Fortis Private Equity Arkimedes N.V., Fortis Services Monétiques, Fortis Trustee (India) Private Ltd, FP Consult (Guernsey), FPIM Nominees, Generale Branch Nominees Ltd., Geneve Credit & Leasing SA, GeschäftsführungsGmbH der Generale Bank, Gúzman, Hedonai Estetica Integral S.L., Hewitt's Island CLO VII Ltd, Hostalia Internet S.L., I.D.B.P., Immobilière Davout, International Building Materials Retail Organisation, Mine.be, Nervia Internet S.L., Novy N.V., OB Invest, Packing Invest, Parisienne d'Acquisition Foncière, Penne International, Rotherday, RNPC Rail, SCI Norlum, Shinnecock CLO II Ltd, SOFISTIK, The Strategic Alpha Fund Management Company Limited, Velleman International, Veloxia Technologies, VIA-Zaventem N.V., Von Essen GmbH, Wa Pei Nominees Ltd.

3. Vu leur importance négligeable, les entités suivantes sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence : *Belgolaise, CF Leasing Limited, Comptoir Agricole de Wallonie, Credissimo, Crédit pour Habitations Sociales, Demetris, La Maison Sociale Tournai Ath, Landbouwkantoor Vlaanderen, Mijn Huis & Eduard Pecher, Prestibel Left Village.*
4. La méthode de mise en équivalence n'est, compte tenu de leur importance négligeable pour l'image fidèle, pas appliquée aux entreprises associées et coentreprises suivantes (art.157 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001) : *A2IA Group, Algonomics, Alpha Card Merchant Services, Altsys, Antwerps Innovatie Centrum, Arets International, Baby Gift International, Baekeland Fonds, Banque Commerciale du Congo, Banque Internationale Afrique au Niger, Bedrijvencentrum Zaventem, Bexco, Brussels I3 Fund, Conticlima, Coolstar, Coöperatieve H2 Equity Partners Fund III U.A., Cronos, Dolnoslaska Szkola Bankowa Sp.z.o.o., Etna, Flanders Engineering, Fortis Agency Limited, Fortis Asia Limited, Fortis China Limited, Fortis Far East Limited, Fortis Foreign Fund Services AG, Fortis Futures Limited, Fortis Greater China, Fortis Group Ltd, Fortis Insurance Limited, Fortis International Limited, Fortis Limited, Fortis Management Limited, Fortis Services Limited, Gemma Frisius-Fonds K.U. Leuven NV, Gemma Frisius-Fonds K.U. Leuven II, Grupo Elogos S.L., Gudrun Xpert, Immo Regenboog, Middle East Bank Kenya Ltd, MIR, Nova Electro int., Par 3, Sophis System, Studio 100, Transportes Garcia Villalobos, Xenics.*

De manière générale, le fait de ne pas consolider les filiales de moindre importance, n'a pas d'effet significatif sur les Comptes annuels de Fortis Banque.

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
3D GÜVENLIK SISTEMLERI VE ORG. TIC. A.S.	Gayrettepe		93,17
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT (ASIA) LTD	Hong Kong		92,34
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT (ASIA) LTD KOREA REP. OFFICE	Seoul		92,34
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT (ASIA) LTD SHANGHAI REP. OFFICE	Shanghai		92,34
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT (JAPAN) LTD	Tokyo		92,34
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT (NETHERLANDS) B.V., DUBAI REPRESENTATIVE OFFICE	Dubai		92,34
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT (SINGAPORE) LTD	Singapour		92,34
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT INVESTMENTS (ASIA) LIMITED	Grand Cayman		92,34
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT REAL ESTATE (ASIA)	Grand Cayman		92,34
ABN AMRO ASSET MANAGEMENT REAL ESTATE, KOREA (CAYMAN)	Grand Cayman		92,34
ABN AMRO EMERGING EUROPE PRIVATE EQUITY (CURACAO) N.V.	Curaçao		92,34
ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED	Londres		92,34
ABN AMRO INVESTMENT MANAGEMENT FUNDS B.V.	Amsterdam		92,34
ACE EQUIPMENT LEASING	Berchem-Sainte-Agathe	BE 440.910.431	50,06
ACE LEASING	Berchem-Sainte-Agathe	BE 435.610.370	50,06
ACE LEASING B.V.	's-Hertogenbosch		50,06
AFL LEASE B.V.	Den Bosch		50,06
AGRILEASE B.V.	's-Hertogenbosch		50,06
ALANDES	Amsterdam		100,00
ALFRED BERG ADMINISTRATION A/S	Copenhague		92,34
ALFRED BERG ASSET MANAGEMENT AB	Stockholm		92,34
ALFRED BERG ASSET MANAGEMENT FINLAND	Helsinki		92,34
ALFRED BERG ASSET MANAGEMENT SERVICES AB	Stockholm		92,34
ALFRED BERG FONDER AB	Stockholm		92,34
ALFRED BERG FONDSMAEGLERSELSKAB A/S	Copenhague		92,34
ALFRED BERG FORVALTNING AS	Oslo		92,34
ALFRED BERG FUNDS	Helsinki		92,34
ALFRED BERG KAPTIALFÖRVALTNING AB	Stockholm		92,34
ALFRED BERG KAPTIALFÖRVALTNING AS	Oslo		92,34
ALLERAY	Luxembourg		50,06
ALPHA CREDIT S.A./N.V.	Bruxelles	BE 445.781.316	100,00
ARGANCE	Luxembourg		50,06
ARTEMIS ASSET MANAGEMENT LTD	Edinburgh		100,00
ARTEMIS FUND MANAGERS LIMITED	Londres		100,00
ARTEMIS INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Edinburgh		100,00
ARTEMIS OCEAN RACING 2 LTD	Edinburgh		100,00
ARTEMIS OCEAN RACING LIMITED	Edinburgh		100,00
ARTEMIS STRATEGIS ASSET MANAGEMENT LIMITED	Edinburgh		100,00
ARTEMIS UNIT TRUST MANAGERS LIMITED	Edinburgh		100,00
ASSOCIATION DE FRAIS FORTIS REAL ESTATE	Bruxelles	NA	15,39
ASTIR	Amsterdam		100,00
BANCO FONDER AB	Stockholm		92,34
BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG	Luxembourg		50,06
BASS MASTER ISSUER NV	Bruxelles	BE 898.307.694	100,00
CA MOTOR FINANCE LTD	Londres		50,06
CADOGAN ASSOCIATES LLC	New York		69,26
CADOGAN MANAGEMENT, L.L.C.	New York		69,26
CADOGAN MANAGEMENT (UK) LTD	Londres		69,26
CAMOMILE ALZETTE INVESTMENTS (UK) LTD	George Town		100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
CAMOMILE INVESTMENTS UK LTD	Londres		100,00
CAMOMILE PEARL (UK) LTD	George Town		100,00
CAMOMILE ULSTER INVESTMENTS (UK) LTD	George Town		100,00
CAPTIVE FINANCE LIMITED	Wanchai		50,06
CAPTIVE FINANCE SWEDEN AB	Linköping		50,06
CAPTIVE FINANCE TAIWAN CO. LTD	Taipei		50,06
CERTIFIMMO V	Bruxelles	BE 450.355.261	100,00
COFHYLUX S.A.	Luxembourg		50,06
DALGARNO	Luxembourg		50,06
DELVINO	Luxembourg		50,06
DIKODI B.V.	Amsterdam		100,00
DOMINET BANK SPOLKA AKCYJNA	Lubin		100,00
DOMINET FINANSE S.A.	Piaseczno		100,00
DOMINET S.A.	Piaseczno		100,00
DOMINET SPV-II Sp.z.o.o.	Piaseczno		100,00
DREIECK ONE LIMITED	George Town		50,06
ELFA-AUTO	Luxembourg		50,06
ERIS INVESTISSEMENTS	Luxembourg		50,06
ES-FINANCE	Berchem-Sainte-Agathe	BE 430.506.289	50,06
F.A.M. FUND ADVISORY	Luxembourg		50,06
F.L. ZEEBRUGGE	Berchem-Sainte-Agathe	BE 865.778.250	50,06
FB ENERGY CANADA CORP.	Calgary		100,00
FB ENERGY HOLDINGS LLC	New York		100,00
FB ENERGY TRADING S.à.R.L.	Luxembourg		100,00
FB FUNDING COMPANY	Calgary		100,00
FB HOLDINGS CANADA CORP.	Calgary		100,00
FB TRANSPORTATION CAPITAL LLC	New York		100,00
FBC Ltd	Hamilton		100,00
FCM PRIVATE EQUITY S.L.	Madrid		99,97
FCM PRIVATE EQUITY II S.L.	Madrid		71,77
FIMAGEN HOLDING	Paris		100,00
FIMAPIERRE	Paris		92,34
FINALIA	Bruxelles	BE 878.920.562	51,00
FINTRIMO S.A.	Bruxelles	BE 874.308.807	50,00
FLEXIFUND ASSOCIATES	Luxembourg		92,34
FOLEA GRUNDSTUCKSV. BURTENBACH	Düsseldorf		3,00
FOLEA GRUNDSTUCKSVERWALTUNGS UND VERMIETUNGS GMBH & CO	Düsseldorf		3,00
FOLEA GRUNDSTUCKSVERWALTUNGS-UND VERMIETUNGS GMBH & CO OBJEKT THALF.	Düsseldorf		50,06
FOLEA II VERWALTUNGS GMBH	Düsseldorf		50,06
FOLEA III VERWALTUNGS GMBH	Düsseldorf		50,06
FOLEA VERWALTUNGS GMBH	Düsseldorf		50,06
FONDO NAZCA I, FCR	Madrid		100,00
FONDO NAZCA II, FCR DE REGIMEN SIMPLIFICADO	Madrid		99,02
FORTIS (USA) FINANCIAL MARKETS LLC	New York		100,00
FORTIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO., -LTD	Tokyo		92,34
FORTIS BANK A.S.	Gayrettepe		94,11
FORTIS BANK MALTA LTD	Gzira		94,11
FORTIS BANK POLSKA	Warszawa		99,29
FORTIS BANK REINSURANCE S.A.	Luxembourg		100,00
FORTIS BANQUE (SUISSE)	Genève		50,06

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
FORTIS BANQUE FRANCE	Puteaux		99,98
FORTIS BANQUE MONACO	Monaco		50,04
FORTIS BANQUE S.A. / FORTIS BANK N.V.	Bruxelles	BE 403.199.702	0,00
FORTIS CAPITAL (CANADA) LTD	White Horse		100,00
FORTIS CAPITAL CORPORATION	New York		100,00
FORTIS CLEAN ENERGY FUND GP LTD	Londres		92,34
FORTIS CLEARING AMERICAS LLC	Chicago		100,00
FORTIS CURRENCY GP	New York		100,00
FORTIS ENERGY LEASING X 2 BV	's-Hertogenbosch		50,06
FORTIS ENERGY LEASING X 1 BV	's-Hertogenbosch		50,06
FORTIS ENERGY LEASING X3 BV	's-Hertogenbosch		50,06
FORTIS ENERGY LEASING XIV BV	Den Bosch		50,06
FORTIS ENERGY MARKETING & TRADING GP	Houston		100,00
FORTIS EPARGNE RETRAITE	Paris		67,68
FORTIS FILM FUND	Bruxelles	BE 893.587.655	100,00
FORTIS FINANCE BELGIUM S.R.C.L.	Bruxelles	BE 879.866.412	100,00
FORTIS FINANCIAL SERVICES LLC	New York		100,00
FORTIS FINANSAL KIRALAMA A.S.	Istanbul		50,06
FORTIS FINANZ GMBH	Essen		100,00
FORTIS FUNDING LLC	New York		100,00
FORTIS FUNDS (NEDERLAND) NV	Amsterdam		92,34
FORTIS GESBETA SGIIC	Madrid		100,00
FORTIS GESTÃO DE INVESTIMENTOS (INVESTMENT MANAGEMENT) BRASIL LTDA	Sao Paulo		92,34
FORTIS GESTION PRIVEE	Paris		99,97
FORTIS HOLDING MALTA B.V.	Amsterdam		94,11
FORTIS HOLDING MALTA LTD	Gzira		94,11
FORTIS IFICO	Grand Cayman		100,00
FORTIS INTERNATIONAL FINANCE (DUBLIN)	Dublin		100,00
FORTIS INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.A.R.L.	Luxembourg		100,00
FORTIS INVESTMENT FINANCE FRANCE	Paris		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT ARGENTINA SOC. GERENTE DE FCI S.A.	Buenos Aires		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT AURSTRALIA HOLDINGS PTY LIMITED	Sydney		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT (INDIA) Ltd	Mumbai		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT (SCHWEIZ) A.G.	Zurich		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT AUSTRALIA LIMITED	Sydney		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT BELGIUM	Bruxelles	BE 882.221.433	92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT CANADA LIMITED	Toronto		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT CAYMAN	George Town		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT CHILE S.A.	Santiago		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE SA	Paris		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT HOLDINGS UK LIMITED	Londres		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT HONG KONG LIMITED	Wanchai		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT JAPAN	Chiyoda-Ku		92,33
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG	Luxembourg		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT Netherlands N.V.	Amsterdam		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT SA	Bruxelles	BE 462.748.891	92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT UK LIMITED	Londres		92,34
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT USA Inc	Boston		92,34
FORTIS INVESTMENT NL HOLDING N.V.	Amsterdam		92,34
FORTIS INVESTMENT TRUST COMPANY	Chicago		92,34

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
FORTIS INVESTMETNS JAPAN HOLDING CO. LTD	Chiyoda-Ku		92,34
FORTIS LEASE	Berchem-Sainte-Agathe	BE 403.269.481	50,06
FORTIS LEASE (CHINA) CO. LTD.	Beijing		50,06
FORTIS LEASE (F)	Puteaux		50,06
FORTIS LEASE (MALAYSIA) Sdn. Bhd	Kuala Lumpur		50,06
FORTIS LEASE CT	Berchem-Sainte-Agathe	BE 401.108.064	50,06
FORTIS LEASE CZECH	Praha		50,06
FORTIS LEASE DANMARK AS	Ballerup		50,06
FORTIS LEASE DEUTSCHLAND AG	Düsseldorf		50,06
FORTIS LEASE FINLAND OY	Helsinki		50,06
FORTIS LEASE GROUP SA	Luxembourg		50,06
FORTIS LEASE GROUP SERVICES	Berchem-Sainte-Agathe	BE 870.741.482	50,06
FORTIS LEASE HOLDING NORGE AS	Oslo		50,06
FORTIS LEASE HOLDINGS UK LTD	Londres		50,06
FORTIS LEASE HONG KONG LIMITED	Wanchai		50,06
FORTIS LEASE HUNGARIA EQUIPMENT FINANCING FINANCIAL LEASING COMPANY	Budapest		50,06
FORTIS LEASE HUNGARIA REAL ESTATE	Budapest		50,06
FORTIS LEASE HUNGARIA VEHICLE FINANCING FINANCIAL LEASING COMPANY	Budapest		50,06
FORTIS LEASE IBERIA	Barcelona		60,74
FORTIS LEASE IMMOBILIER SUISSE	Lausanne		50,06
FORTIS LEASE LUXEMBOURG	Luxembourg		50,06
FORTIS LEASE NL	's-Hertogenbosch		50,06
FORTIS LEASE NORGE AS	Oslo		50,06
FORTIS LEASE OPERATIV LÍZING ZÁRTKÖRŰEN MŰKÖDŐ RÉSZÉNYTÁRSASÁG	Budapest		50,06
FORTIS LEASE POLSKA SP.Z.O.O.	Warsawa		50,06
FORTIS LEASE PORTUGAL	Lisboa		50,06
FORTIS LEASE ROMANIA FIN SA	Bucharest		50,06
FORTIS LEASE S.p.A	Treviso		50,06
FORTIS LEASE SINGAPORE Pte Ltd	Singapour		50,06
FORTIS LEASE SUISSE	Lausanne		50,06
FORTIS LEASE UK (1) LTD	Glasgow		50,06
FORTIS LEASE UK (2) LTD	Glasgow		50,06
FORTIS LEASE UK (3) LTD	Glasgow		50,06
FORTIS LEASE UK (4) LTD	Glasgow		50,06
FORTIS LEASE UK (5) LTD	Glasgow		45,05
FORTIS LEASE UK LTD	Londres		50,06
FORTIS LEASE UK RETAIL LIMITED	Glasgow		50,06
FORTIS LIQUIDITY HIGH GRADE USD	Luxembourg		52,77
FORTIS LUXEMBOURG FINANCE	Luxembourg		100,00
FORTIS MEDIACOM FINANCE	Paris		99,97
FORTIS PARK LANE IRELAND LIMITED	Dublin		100,00
FORTIS PORTFÖY YÖNETİMİ A.S.	Istanbul		92,34
FORTIS PRIME FUND SOLUTIONS (USA) LLC	New York		100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY ASIA FUND S.A.	Bruxelles	BE 866.161.894	100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY BELGIUM N.V.	Bruxelles	BE 421.883.286	100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY EXPANSION BELGIUM NV	Bruxelles	BE 425.499.309	100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE FUND	Strasbourg		99,91
FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE S.A.S.	Strasbourg		100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY MANAGEMENT N.V.	Bruxelles	BE 438.091.788	100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY VENTURE BELGIUM S.A.	Bruxelles	BE 431.044.244	100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
FORTIS PRIVATE INVESTISSEMENT MANAGEMENT LTD	Londres		100,00
FORTIS PRIVATE INVESTMENTS POLSKA	Warszawa		99,29
FORTIS PROPRIETARY CAPITAL	New York		100,00
FORTIS PROPRIETARY INVESTMENT (IRELAND) LTD.	Dublin		100,00
FORTIS REAL ESTATE SHARED SERVICES	Bruxelles	BE 472.969.525	1,43
FORTIS SECURITIES INVESTMENT CONSULTANT CO. LTD	Taipei		92,34
FORTIS SECURITIES LLC	New York		100,00
FORTIS VASTGOEDLEASE B.V.	's-Hertogenbosch		50,06
FORTIS WEALTH MANAGEMENT HONG KONG LIMITED	Hong Kong		100,00
FORTIS WEALTH MANAGEMENT SINGAPORE LIMITED	Singapour		100,00
FORTIS WEALTH MANAGEMENT TAIWAN CO. LTD	Taipei		100,00
FORTIS YATIRIM MENKUL DEGERLER A.S.	Etiler / Istanbul		94,11
FRIEDLAND PARTICIPATION ET GESTION	Puteaux		50,06
FSI HOLDING INC	New York		100,00
FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT (FAM)	Luxembourg		48,33
G I FINANCE	Dublin		100,00
G.I.E. SERVICES GROUPE FORTIS FRANCE	Puteaux		78,74
GENERALE BANK PREF II NV	Rotterdam		100,00
GENERALE BELGIAN FINANCE CY	Hong Kong		100,00
GENFINANCE INTERNATIONAL S.A.	Bruxelles	BE 421.429.267	100,00
GESELLSCHAFT FÜR CAPITAL & VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH	Essen		100,00
GIE IMMOBILIER GROUPE FORTIS PARIS	Puteaux		89,71
GLOBAL MANAGEMENT SERVICES	Bucharest		50,06
GROEIVERMOGEN NV	Amsterdam		92,34
IMMOBILIÈRE SAUVENIÈRE S.A.	Bruxelles	BE 403.302.739	100,00
INDUSTRIEFINANS FORSKNINGSPARKEN EIENDOM AS	Oslo		92,34
INKASSO KODAT GmbH & CO. KG	Essen		100,00
INTERNAXX BANK	Luxembourg		37,54
KOTA JAYA LIMITED	Hong Kong		50,06
KOTA JUTA LIMITED	Hong Kong		50,06
KWANG HUA SECURITIES INVESTMENT & TRUST (H.K.) CO LIMITED	Hong Kong		92,34
LISIA I LTD	Guernsey		100,00
MERCONTER S.A.	Buenos Aires		92,34
MERKUR BETEILIGUNGS- UND VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GmbH	Essen		100,00
MERMOZ JET FINANCE	Madrid		100,00
MONTAG & CALDWELL, INC	Atlanta		100,00
NAZCA CAPITAL	Madrid		70,00
NAZCA DIRECTORSHIPS I, S.L.	Madrid		70,00
NAZCA DIRECTORSHIPS II, S.L.	Madrid		70,00
NAZCA DIRECTORSHIPS III, S.L.	Madrid		70,00
NAZCA INVERSIONES	Madrid		100,00
NISSAN FINANCE BELGIUM	Bruxelles	BE 445.305.917	87,51
PAD GAS LEASING LLC	New York		100,00
PAD GAS LEASING-MONROE LLC	New York		100,00
PARK MOUNTAIN LEASE 2008-I B.V.	Amsterdam		50,06
PARK MOUNTAIN SME 2007-I B.V.	Amsterdam		100,00
PATTISON	Luxembourg		50,06
PT ABN AMRO MANAJEMEN INVESTASI	Jakarta		78,49
PT FORTIS INVESTMENTS	Jakarta		91,42
QUAINTON FUNDIN S.A.R.L.	Luxembourg		50,06

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
RENEWABLE ENERGY FUND I	New York		100,00
SCALDIS CAPITAL (IRELAND) Ltd	Dublin		100,00
SCALDIS CAPITAL LIMITED	Jersey		100,00
SCI CHAMPVERNIER	Puteaux		50,06
SCI FLIF-AZUR	Puteaux		50,06
SCI FLIF-CHATEAU LONDON	Puteaux		50,06
SCI FLIF-EVRY 2	Puteaux		50,06
SCI FLIF-LE GALLO	Puteaux		50,06
SCI FLIF-LE PORT	Puteaux		50,06
SCI FLIF-SAINTE MARIE	Puteaux		50,06
SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION	Strasbourg		50,06
SOWO INVEST S.A./N.V.	Bruxelles	BE 877.279.282	87,50
TABOR FUNDING	Luxembourg		50,06
UPPER HATCH SECURITIES LTD	Dublin		100,00
VON ESSEN GMBH & CO. KG BANKGESELLSCHAFT	Essen		100,00
WA PEI FINANCE COMPANY LTD	Hong Kong		100,00
WA PEI PROPERTIES	Hong Kong		100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)	Raison de l'exclusion
A.M.B. - WEST AFRICA	Abidjan		100,00	Délai injustifié
ACENS TECHNOLOGIES	Madrid		82,44	Importance négligeable
ANTILOPE INVEST	Lier	BE 887.200.008	57,75	Importance négligeable
ASLK-CGER SERVICES	Bruxelles	BE 458.523.354	89,00	En liquidation
AUTOR PUBLICIDAD ESTERIOR S.L.	Madrid		85,77	Importance négligeable
BPC DEVELOPPEMENT	Paris		99,97	Importance négligeable
CEEDSA HOLDINGS S.L.	Madrid		56,31	Importance négligeable
CERTIFIMMO II (in liquidation)	Bruxelles	BE 431.434.224	51,20	Certificat immobilier
CERTIFIMMO S.A. (in liquidation)	Bruxelles	BE 430.926.656	51,00	Certificat immobilier
COLFRIDIS INVEST	Londerzeel	BE 888.183.072	74,47	Importance négligeable
COPPEFIS	Bruxelles	BE 453.987.813	100,00	Importance négligeable
DECOM SERVICES LTD	Malta		94,10	En liquidation
DIS GLOBUS MALTA LTD	Griza		94,11	En liquidation
DISCONTOKANTOOR VAN TURNHOUT	Turnhout	BE 404.154.755	100,00	En liquidation
DISTRI-INVEST	Bruxelles	BE 431.242.105	51,00	Certificat immobilier
ELIMMO	Luxembourg		50,06	Certificat immobilier
EURL GOURVILLE IMMOBILIER	Paris		99,98	Importance négligeable
FAGUS	Zwijnaarde	BE 475.207.255	55,00	Importance négligeable
FERCA TECHNOLOGIES, S.L.	Herencia (Ciudad Real)		82,44	Importance négligeable
FINEST	Bruxelles	BE 449.082.680	100,00	Certificat immobilier
FORTIS BANK ESCRITORIO	Sao Paulo		100,00	Importance négligeable
FORTIS L CAPITAL	Luxembourg		50,06	Importance négligeable
FORTIS PRIVATE EQUITY ARKIMEDES N.V.	Bruxelles	BE 878.499.603	50,10	Importance négligeable
FORTIS SERVICES MONETIQUES	Puteaux		99,90	Importance négligeable
FORTIS TRUSTEE (INDIA) PRIVATE LTD.	Mumbai		87,73	Importance négligeable
FP CONSULT (GUERNSEY) LTD	Guernsey		92,34	Importance négligeable
FPIM NOMINEES LTD	Londres		100,00	Importance négligeable
G BANK GMBH	Cologne		100,00	Importance négligeable
GENERALE BRANCH NOMINEES LTD	Londres		100,00	Importance négligeable
GENEVE CREDIT & LEASING SA	Genève		51,00	Importance négligeable
GÚZMAN	Barcelona		84,31	Importance négligeable
HEDONAI ESTETICA INTEGRAL, S.L.	Madrid		96,15	Importance négligeable
HEWITT'S ISLAND CLO VII LTD	George Town		100,00	Importance négligeable
HOSTALIA INTERNET S.L.	Madrid		82,44	Importance négligeable
I.D.B.P. SA	Paris		98,00	Certificat immobilier
IMMO CERTREST	Bruxelles	BE 458.406.954	100,00	Certificat immobilier
IMMOBILIERE DAVOUT	Dijon		50,06	Certificat immobilier
INTERNAT. BUILDING MAT. RETAILS ORG. (IBRO)	Puurs		60,00	Importance négligeable
MINE.BE	Bruxelles	BE 471.793.053	100,00	Importance négligeable
NERVIA INTERNET S.L.	Alicante		82,44	Importance négligeable
NOVY N.V.	Kuurne	BE 436.260.369	53,69	Importance négligeable
OB INVEST	Rotselaar	BE 880.203.635	95,00	Importance négligeable
PACKING INVEST	Boom	BE 871.096.028	91,11	Importance négligeable
PARISIENNE D'ACQUISITION FONCIERE	Paris		99,98	Importance négligeable
PENNE INTERNATIONAL	Aalst	BE 887.229.207	74,90	Importance négligeable
RNPC RAIL	Paris		64,99	Importance négligeable

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)	Raison de l'exclusion
ROTHESAY	Luxembourg		50,06	Importance négligeable
SCI NORLUM	Lille		99,98	Importance négligeable
SHINNECOCK CLO II LTD	Grand Cayman		100,00	Importance négligeable
SOFISTIK	Genève		50,06	Importance négligeable
THE STRATEGIC ALPHA FUND MANAGEMENT COMP. LTD.	Dublin		50,06	Importance négligeable
VELLEMAN INTERNATIONAL	Gavere	BE 866.481.994	69,95	Importance négligeable
VELOXIA TECHNOLOGIES	Alicante		82,44	Importance négligeable
VIA-ZAVENTEM N.V.	Bruxelles	BE 892.742.765	51,00	Importance négligeable
VON ESSEN GMBH	Essen		100,00	Importance négligeable
WA PEI NOMINEES LTD	Wanchai		100,00	Importance négligeable

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
ACG CAPITAL PARTNERS LLC	Newport Beach		50,00
ACG INVESTMENT CAPITAL PARTNERS LLC	Douvres		50,00
ADMINISTRATIE- EN TRUSTKANTOOR 'S-GRAVENHAGE B.V.	La Haye		12,53
ADMINISTRATIEKANTOOR CLAIMINDO B.V.	Amsterdam		12,53
ALBANY ASSOCIATES LTD	Tortola		12,53
ALBION FINANCIAL SERVICES LTD	Wanchai		12,53
ALDERVILLE INVESTMENTS INC	Panama		12,53
ALLIED ELEGANT INVESTMENT LTD	Hong Kong		12,53
ALLIES ELEGANT ENTERPRICE LTD	Hong Kong		12,53
ALPHA CARD S.C.R.L.	Watermael-Boitsfort		50,00
ALSABAIL	Strasbourg		20,36
AMANCE HOLDING N.V.	Amsterdam		12,53
AMSTERDAM BREWERY INVESTMENTS B.V.	Amsterdam		12,53
ANNEKE GEERTRUIDA B.V.	Amsterdam		12,53
ARAMEA ASSET MANAGEMENT AG	Hamburg		27,70
ARDGOWAN HOLDINGS LIMITED	Tortola		12,53
ARDMORE INVESTMENT LIMITED	St Peter Port		12,53
ASHLEA LIMITED	Wanchai		12,53
ASPIS INTERNATIONAL MUTUAL FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.	Athènes		41,55
ASTURENNE S.A.	Luxembourg		12,53
ATHOS GROUP LTD	Road Town		12,53
ATHYMIS GESTION S.A.	Paris		31,40
B PARTNERS S.A.	Luxembourg		12,53
B.V. HOLLAND ADMINISTRATION CENTER (H.A.C.)	Amsterdam		12,18
B.V. MAATSCHAPPIJ VOOR EXECUTELE EN TRUSTZAKEN	Amsterdam		12,53
BAJAN LIMITED	St Peter Port		12,53
BANKING FUNDING COMPANY S.A.	Bruxelles		33,47
BANQUE DE LA POSTE S.A. - BANK VAN DE POST N.V.	Bruxelles		50,00
BCC CORPORATE	Bruxelles		37,25
BDO READS MANAGEMENT LTD	St Peter Port		12,53
BECOM MANAGEMENT B.V.	Amsterdam		12,53
BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ QUIRINA N.V.	Willemstad		12,53
BELGOLAISE S.A.	Bruxelles		100,00
BELHOF BVBA	Bruxelles	BE 860.288.941	12,53
BENTINCK MANAGEMENT SERVICES LTD (BVI)	Tortola		12,53
BERATUNGSSERVICE FUER FINANZIELLE RISIKOSTRATEGIEN MRA A.G.	Zug		12,53
BEST UNIVERSAL VENTURES CORP.	Tortola		12,53
BGL READS TRUST COMPANY LIMITED	St Peter Port		12,53
BGL TRUSTEES LTD.	St Peter Port		12,53
BOEGGOLF BEHEER B.V.	Amsterdam		12,53
BONDIX FINANCE BV	Amsterdam		12,53
BORDAGE PROPERTIES LIMITED	St Peter Port		12,53
BOWMORE INVESTMENT LIMITED	St Peter Port		12,53
BRAND & LICENCE COMPANY S.A.	Bruxelles		20,00
BRASSINGTON CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
C.M.S. LIMITED	St Peter Port		12,53

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
CANTRUST (FAR EAST) LTD	Tortola		12,53
CARBENETH FINANCIAL MANAGEMENT GROUP NV	Willemstad		12,53
CARBENETH HOLDING NV	Curaçao		12,53
CARBON COMPLIANCE ACQUISITION 5 LIMITED	Londres		12,53
CARIBBEAN DEPOSITARY COMPANY N.V.	Willemstad		12,53
CARIBBEAN MANAGEMENT COMPANY N.V.	Willemstad		12,53
CARIBBEAN PARTICIPATION COMPANY N.V.	Willemstad		12,53
CARICOM (BVI) LIMITED	Anguilla		12,53
CAVETTO CORPORATION NV	Willemstad		12,53
CF LEASING LIMITED	Hamilton		69,25
CHANNEL CORPORATE SERVICES	St Peter Port		12,53
CHARTERING INTERNATIONAL LTD	Londres		12,53
CHATHAM LIMITED	Monrovia		12,53
CHRISANDA (NOMINEES) LIMITED	Wanchai		12,53
CHRISTBURG MANAGEMENT S.A.	Panama City		12,53
CLEARWAY FINANCE BV	Amsterdam		12,53
CODALE SECRETARIES LIMITED	St Peter Port		12,53
COLEC NOMINEES LIMITED	Wanchai		12,53
COMCOLUX S.A.R.L.	Luxembourg		12,53
COMMERCE HOUSE TRUSTEES LIMITED	St Peter Port		12,53
COMPACT ADMINISTRATIVE SERVICES PTE LTD	Singapour		12,53
COMPTOIR AGRICOLE DE WALLONIE	Namur		100,00
CORPORATE DIRECTORS LIMITED	Wanchai		12,53
CORPORATE INSOLVENCY SERVICES LIMITED	The Valley		12,53
COSIGN LIMITED	St Peter Port		12,53
COSIGN NOMINEES LIMITED	St Peter Port		12,53
COSIGN SERVICES LIMITED	St Peter Port		12,53
CREDISSIMO	Seraing		100,00
CREDIT POUR HABITATIONS SOCIALES - KREDIET VOOR SOCIALE WONINGEN	Watermael-Boitsfort		81,66
CREW CO. LTD	Douglas		12,53
CRYSTAL SERVICES LTD	Anguilla		12,53
CULTURE CLUB N.V.	Willemstad		12,53
CUMANCO B.V.	Amsterdam		12,53
CVC INTERNATIONAL (PALINK) B.V.	Amsterdam		12,53
DALMORE INVESTMENT LTD	St Peter Port		12,53
DANZA CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
DELEDA INVESTMENT INC	The Valley		12,53
DEMETRIS N.V.	Grand-Bigard		100,00
DINA (NOMINEES) LIMITED	Wanchai		12,53
DIRECTO S.A.	Panama		12,53
DRACSO B.V.	Amsterdam		12,53
DREAMSVILLE CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
DUDINKA HOLDING S.A.	Luxembourg		12,53
ECOREAL S.A.	Luxembourg		12,53
EFFECTIVSEC MANAGEMENT LTD	Wanchai		12,53
EIGER TRUST ANGUILLA LIMITED	Anguilla		12,53
ELLIS & HENTERINGTON TRUST S.A.R.L.	Luxembourg		12,53

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
EMERALD SERVICES LIMITED	The Valley		12,53
EOS AREMAS BELGIUM S.A./N.V.	Bruxelles		49,97
ESMERALD PARTNERS I S.A.	Luxembourg		12,49
EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.	Luxembourg		12,53
EURO-FASHION-CENTER S.A.	Bruxelles	BE 884.178.556	12,53
EURO-FASHION-CENTER SCA	Bruxelles	BE 884.303.765	6,43
EUROPAY BELGIUM	Bruxelles		39,86
EUROPEAN CAPITAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.	Luxembourg		12,53
EURO-SCRIBE SAS	Paris		25,03
FAL NAZARETH	Brussel	BE 879.345.877	12,53
FAL ZEVENBRONNEN	Bruxelles	BE 879.347.758	12,53
FASTNET NEDERLAND	Amsterdam		23,95
FAVORITA CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
FIONAHILL MANAGEMENT INC.	Panama City		12,53
FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED	St Peter Port		12,53
FMM INVESTMENTS N.V.	Curaçao		12,53
FORTIS BANK (CURACAO) N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS BANK (N. A.) N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS CUSTODY (CURAÇAO) N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS DE HONDSRUG B.V.	Amsterdam		12,53
FORTIS DIRECT REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.	Luxembourg		12,53
FORTIS FUND SERVICES (GUERNSEY) LIMITED	St Peter Port		12,53
FORTIS GROUP SERVICES (GUERNSEY) LIMITED	St Peter Port		12,53
FORTIS HAITONG INVESTMENT MANAGEMENT CO., LTD	Pudong		45,25
FORTIS HOLDING (CURAÇAO) N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS HORWATH CHINA HOLDINGS LIMITED	Port Louis		6,27
FORTIS INTERTAX LIMITED	Wanchai		12,53
FORTIS INTERTRUST (ANTILLES) N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST (ASIA) LTD	Tortola		12,53
FORTIS INTERTRUST (BELGIUM) NV/SA	Bruxelles	BE 435.177.929	12,53
FORTIS INTERTRUST (CURAÇAO) B.V.	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST (CURACAO) N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST (DENMARK) A/S	Copenhague		12,53
FORTIS INTERTRUST (FAR EAST) LIMITED	Tortola		12,53
FORTIS INTERTRUST (GUERNSEY) LIMITED	St Peter Port		12,53
FORTIS INTERTRUST (HONG KONG) LIMITED	Wanchai		12,53
FORTIS INTERTRUST (JERSEY) LIMITED	St Helier		12,53
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.	Luxembourg		12,53
FORTIS INTERTRUST (NETHERLANDS) B.V.	Amsterdam		12,53
FORTIS INTERTRUST (ROTTERDAM) B.V.	Rotterdam		12,53
FORTIS INTERTRUST (SINGAPORE) LIMITED	Singapour		12,53
FORTIS INTERTRUST (SPAIN) S.A.U.	Madrid		12,53
FORTIS INTERTRUST (SUISSE) S.A.	Genève		12,53
FORTIS INTERTRUST (SWEDEN) AB	Lund		12,53
FORTIS INTERTRUST (UK) LIMITED	Londres		12,53
FORTIS INTERTRUST ADMINISTRATION SERVICES N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST AGENCY & ESCROW PTE. LTD	Singapour		12,53

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
FORTIS INTERTRUST BEHEER B.V.	Amsterdam		12,53
FORTIS INTERTRUST CHINA SERVICES LIMITED	Wanchai		12,53
FORTIS INTERTRUST CORPORATE SERVICES LTD	Wanchai		12,53
FORTIS INTERTRUST CORPORATE SERVICES SE	Amsterdam		12,53
FORTIS INTERTRUST DANISMANLIK AS	Istanbul		12,53
FORTIS INTERTRUST DEPOSITARY RECEIPTS B.V.	Amsterdam		12,53
FORTIS INTERTRUST FINANCE (IOM) LTD.	Douglas		12,53
FORTIS INTERTRUST FINANCE N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.	Luxembourg		12,53
FORTIS INTERTRUST FINANCIAL SERVICES B.V.	Amsterdam		12,53
FORTIS INTERTRUST FINANCIAL SERVICES S.A.	Luxembourg		12,53
FORTIS INTERTRUST GOVERNANCE ADVISORY B.V. I.L.	Utrecht		12,53
FORTIS INTERTRUST GOVERNANCE ADVISORY N.V.	Anvers	BE 874.072.542	12,53
FORTIS INTERTRUST GROUP HOLDING	Genève		12,53
FORTIS INTERTRUST GROUP HOLDING S.A., BRANCH AGNO	Agno		12,53
FORTIS INTERTRUST HORWATH (HK) LIMITED	Wanchai		12,53
FORTIS INTERTRUST INTELLECTUAL PROPERTY GROUP HOLDING SA	Genève		12,53
FORTIS INTERTRUST LATIN AMERICAN HOLDINGS B.V.	Amsterdam		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT (ANTILLES) NV	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT (B.V.I) LIMITED	Tortola		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT (CURAÇAO) N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT (GUERNSEY) LTD	St. Peter Port		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT CONSULTANTS (SHANGHAI) LIMITED	Shanghai		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT IRELAND LIMITED	Dublin		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT NV	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT NV CURACAO (SUCCURSALE DE GENÈVE)	Genève		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT NV, BRANCH ZUG	Zug		12,53
FORTIS INTERTRUST MANAGEMENT SERVICES PTE LTD	Singapour		12,53
FORTIS INTERTRUST NOMINEES A LIMITED	Douglas		12,53
FORTIS INTERTRUST NOMINEES B LIMITED	Douglas		12,53
FORTIS INTERTRUST PARTICIPATIONS N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST POLSKA SP. Z O.O	Warsaw		12,53
FORTIS INTERTRUST SECRETARIES (IOM) LIMITED	Douglas		12,53
FORTIS INTERTRUST SERVICES (CURACAO) N.V.	Willemstad		12,53
FORTIS INTERTRUST SERVICES (IOM) LTD	Douglas		12,53
FORTIS INTERTRUST SERVICES (SCHWEIZ) A.G.	Zug		12,53
FORTIS INTERTRUST TRUST REG. (LIÉCHTENSTEIN)	Vaduz		12,53
FORTIS INTERTRUST TRUSTEE SERVICES B.V.	Amsterdam		12,53
FORTIS INTERTRUST YACHT AND AIRCRAFT GROUP LIMITED	Douglas		12,53
FORTIS INVESTMENT PARTNERS PTY LTD	Sydney		36,94
FORTIS LUXEMBOURG - VIE S.A.	Luxembourg		25,03
FORTIS PRIVATE ASSISTED LIVING I COM VA	Bruxelles	BE 878.965.696	12,53
FORTIS PRIVATE ASSISTED LIVING I N.V.	Bruxelles	BE 878.716.961	12,53
FORTIS PRIVATE EURO-FASHION-CENTER	Luxembourg		6,27
FORTIS PRIVATE REAL ESTATE HOLDING S.A.	Luxembourg		12,53
FORTIS PRIVATE REAL ESTATE SERVICES S.A.	Luxembourg		12,53
FORTIS PROPERTY HOLDINGS (GUERNSEY) LTD	St Peter Port		12,53

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
FORTIS PROPERTY MANAGEMENT (GUERNSEY) LIMITED	St Peter Port		12,53
FORTIS READS INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD	St Peter Port		12,53
FORTIS READS PRIVATE CLIENTS LTD	St Peter Port		12,53
FORTIS READS TRUSTEES LTD	St Peter Port		12,53
FORTIS TRUSTEES (GUERNSEY) LTD	St Peter Port		12,53
FPRE MANAGEMENT (BELGIUM) SA	Bruxelles	BE 871.937.750	12,53
FPRE SECOND RESIDENCES	Bruxelles	BE 895.730.266	12,53
FRAZER HOLDING LTD.	Tortola		12,53
FRIM SERVICES LIMITED	St Peter Port		12,53
FRYNACO	Bruxelles	BE 418.940.129	12,53
FUND ADMIN. SERVICE & TECHNO. NETWORK BELGIUM	Bruxelles		23,93
FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK LUXEMBOURG	Luxembourg		23,92
GALARDON B.V.	Amsterdam		12,53
GALOP TRADING LIMITED	Wanchai		12,53
GLOBAL EXECUTIVE MANAGEMENT SOLUTIONS B.V.	Amsterdam		12,53
GRANDALL INTERNATIONAL HOLDING LTD	Tortola		12,53
GRUPO IBERICO DE BEBIDAS BV	Amsterdam		12,53
H.A.C. CONSULTING ENGINEERS B.V.	Amsterdam		12,18
HAITONG - FORTIS PRIVATE EQUITY FUND MANAGEMENT CO. LTD	Shanghai		30,47
HET WERKMANSHUIS N.V.	Tongeren		41,04
HOLME HEAD LTD	Tortola		12,53
HOOIMARKT HOLDING B.V.	Amsterdam		12,53
HORWATH INTERTRUST (BEIJING) CONSULTANTS LTD	Beijing		5,01
HORWATH INTERTRUST (SHANGHAI) CONSULTANTS LTD	Shanghai		5,01
HORWATH INTERTRUST (SHANGHAI) CONSULTANTS LTD, BRANCH HANGZHOU	Hangzhou		5,01
HORWATH INTERTRUST HOLDINGS LTD	Wanchai		6,27
HORWATH INTERTRUST MANAGEMENT CONSULTANTS (GUANGZHOU) LTD	Guangzhou		6,27
HORWATH IT LTD	Wanchai		6,27
HORWATH MANAGEMENT SERVICES LIMITED	Wanchai		12,53
HORWATH TAX LTD	Wanchai		12,53
IAD MANAGEMENT LIMITED	Anguilla		12,53
I-CAP ANTILLES N.V.	Willemstad		12,53
I-CAP BELGIUM NV	Bruxelles	BE 451.627.545	12,53
I-CAP EXPLOITATION IRELAND LIMITED	Dublin		12,53
I-CAP LUXEMBOURG SA	Luxembourg		12,53
I-CAP MAGYAR KFT	Budapest		12,53
I-CAP NETHERLANDS B.V.	Amsterdam		12,53
I-CAP UK LTD	Londres		12,53
IFS CAPITAL GMBH	Zug		12,53
IFS CAPITAL II AG	Zug		12,53
IFS CAPITAL III A.G.	Zug		12,53
IFS CAPITAL IV A.G.	Zug		12,53
IFS CAPITAL LUXEMBURG S.A.	Luxembourg		12,53
IFS HOLDING AG	Zug		12,53
IFS INTERNATIONAL FINANCIAL SOLUTIONS AG	Zug		12,53
IMMO RESIDENCE DU PLATEAU	Wavre	BE 451.403.653	12,53
IMMOLOUNEUE	Bruxelles		50,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
INB HOLDINGS LTD	Tortola		12,53
INFINITI ADMINISTRATION (ASIA) LIMITED	Wanchai		12,53
INFINITI CUSTODY (ASIA) LTD.	Wanchai		12,53
INFINITI ESCROW (ASIA) LIMITED	Wanchai		12,53
INFINITI REGISTRATION (ASIA) LTD	Wanchai		12,53
INFINITI TRUST (ASIA) LTD	Tortola		12,53
INFINITI TRUST (HONG KONG) LTD	Wanchai		12,53
INFINITI TRUST (NZ) LTD	Auckland		12,53
INTERNATIONAL BEAMS SA	Panama		12,53
INTERTRUST (GUERNSEY) LIMITED	St Peter Port		12,53
INTERTRUST CORPORATE SERVICES LIMITED	Anguilla		12,53
INTERTRUST FINANCE LIMITED (ANGUILLA)	Anguilla		12,53
INTERTRUST GROUP NV	Willemstad		12,53
INTERTRUST HOLDINGS LIMITED	Anguilla		12,53
INTERTRUST INSURANCE NV	Willemstad		12,53
INTERTRUST NOMINEES (ANGUILLA) LTD	Anguilla		12,53
INTERTRUST NOMINEES LIMITED	Tortola		12,53
INTIMIS MANAGEMENT COMPANY N.V.	Willemstad		12,53
ISABEL S.A./N.V.	Bruxelles		25,33
JARWELL LIMITED	Wanchai		12,53
JASMATTE VALLEY INC.	Nassau		12,53
JAVF CUSTODIAN B.V.	Amsterdam		12,53
JEB LIMITED	Monrovia		12,53
JIGSAW LIMITED	Tortola		12,53
JOINT EXPRESS INVESTMENTS LTD	Nassau		12,53
JOPEN S.A.R.L.	Luxembourg		12,53
JOYEAGLE LTD	Tortola		12,53
JSH SERVICES LTD	St Peter Port		12,53
KCP NETHERLANDS HOLDINGS II B.V.	Amsterdam		12,53
KELBURNE LIMITED	Tortola		12,53
KINETRON S.A.	Luxembourg		12,53
KIT FORTIS INVESTMENT CONSULTING, LLC	Saint-Petersbourg		46,17
KIT FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT	Saint-Petersbourg		46,17
KIT FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT	Almaty		46,17
KIT FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT HOLDING B.V.	Amsterdam		46,17
KROWAL N.V.	Bruxelles	BE 453.869.433	12,53
L.C.H. INVESTMENT N.V.	Willemstad		8,52
LA MAISON SOCIALE DE TOURNAI-ATH S.A.	Tournai		99,72
LA PROPRIETE SOCIALE DE BINCHE-MORLANWELZ S.A.	Binche		20,81
LABORAS INC.	Tortola		12,53
LAKEI B.V.	Amsterdam		12,53
LANDBOUWKANTOOR VAN VLAANDEREN N.V.	Courtrai		100,00
LATTICE SYSTEMS BV	Amsterdam		12,53
LES BANQUES HOLDINGS LIMITED	St. Peter Port		12,53
LEXUS SERVICES LIMITED	St Peter Port		12,53
LIMATIS N.V.	Willemstad		12,53
LIPPIZANER N.V.	Amsterdam		12,53

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
LMC RADIO LIMITED	Londres		12,53
LOCHERBEN COMPANY LTD	Tortola		12,53
LOCUM N.V.	Willemstad		12,53
LOTOM HOLDING S.A.	Willemstad		12,53
LUXEMBOURG INVESTMENTS SARL	Luxembourg		12,53
MAGONIN SPRING C.V.	Amsterdam		6,27
MAMORU AUTUMN C.V.	Amsterdam		6,27
MANGALOR HOLDING S.A.	Luxembourg		12,53
MAPASC MANAGEMENT LTD	Willemstad		12,53
MARIE LEASE SARL	Luxembourg		25,03
MARTELLO COURT TRUSTEES LIMITED	St Peter Port		12,53
MAYEL HOLDING S.A.	Luxembourg		12,53
MEESPIERSON DEELNEMINGEN (CURAÇAO) N.V.	Willemstad		12,53
MEESPIERSON INTERTRUST (CARIBBEAN) LIMITED	Anguilla		12,53
MEESPIERSON INTERTRUST CONSULTING S.A.	Genève		12,53
MEESPIERSON LEASING B.V.	Amsterdam		12,53
MEESPIERSON PRIVATE BELGIAN OFFICES NV	Bruxelles	BE 870.332.104	12,53
MEIERIJ NV.	Willemstad		12,53
MEJIS MANAGEMENT LIMITED	Tortola		12,53
MELLIN CORP S.A.	Amsterdam		12,53
MERLEY HOLDINGS LIMITED	St Peter Port		12,53
MIDA SYSTEMS ENTERPRISE BV	Amsterdam		12,53
MIJN HUIS & EDOUARD PECHER N.V. IN VEREFFENING	Anvers		50,26
MINSTREL SERVICES LTD	Londres		12,53
MODY LIMITED	Monrovia		12,53
MONTE CARIBE INVESTMENT TRUST N.V.	Curacao		12,53
MONTEREY SERVICES S.A.	Luxembourg		12,53
MPI HOLDING SWEDEN AB	Lund		12,53
MPI SERVICES	Bruxelles	BE 463.120.065	12,53
MPR TRUST COMPANY LIMITED	St Peter Port		12,53
MPT SERVICES N.V.	Bruxelles	BE 449.131.378	12,53
M-STYLE LTD	Wanchai		12,53
MULTI TRADE SERVICES LIMITED	Wanchai		12,53
N.V DE EDELWEIS	Begijnendijk	BE 422.548.741	12,53
N.V. BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ MIHUL	Willemstad		12,53
NIEUWE MAATSCHAPPIJ ROND DEN HEERD N.V. (IN VEREFFENING)	Marke		23,26
NUCLETRON BEHEER B.V.	Curaçao		12,53
OLSBORG HOLDING B.V.	Amsterdam		12,53
ON REINSURANCE N.V.	Curaçao		12,53
OOO FORTIS INTERTRUST RUS	Moscow		12,53
OPTIMETRA S.A.	Luxembourg		12,53
ORSIANI CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
OSTARA PARTNERS INC.	Grand Cayman		46,17
OSTARA PARTNERS INC. KOREA	Grand Cayman		46,17
OTIS VEHICLE RENTALS LIMITED	West Midlands		20,02
OVERLAND S.A.R.L.	Charlotte		12,53
OYENS ARUBA MANAGEMENT CORPORATION N.V.	Aruba		12,53

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
P.M.S. TRUST S.A.	Luxembourg		12,53
PARARIUM BV	Amsterdam		12,53
PARKFIELD TRADING LTD	Douglas		12,53
PCS LIMITED	Wanchai		12,53
PCS SECRETARIES LIMITED	Wanchai		12,53
PCS TRUSTEES LIMITED	Tortola		12,53
PEHAPEX N.V.	Willemstad		12,53
PENHALL LIMITED	St Peter Port		12,53
PERBURY LIMITED	St Peter Port		12,53
PHIDIAS MANAGEMENT	Bruxelles	BE 447.279.272	12,53
PIERJET INVESTMENTS S.A.	Luxembourg		12,53
POLYVAL ASSOCIATES SA	Genève		12,53
PORTFOLIO & INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED	Monrovia		12,53
PORTHOS GROUP LTD	Tortola		12,53
POSTBANK IRELAND LTD	Dublin		25,03
POVISON LIMITED	Nicosia		12,53
PRESTIBEL LEFT VILLAGE	Anvers		70,06
PRINZA LTD	Wanchai		12,53
PRISIM SERVICES LIMITED (UK)	Londres		12,53
PRITCHARDS SECRETERIAL SERVICES LTD	St Peter Port		12,53
PRITCHARDS TRUSTEES LTD	St Peter Port		12,53
PROBUS READS TRUST COMPANY LIMITED	St Peter Port		6,27
PROCUREMENT	Wavre	BE 426.241.160	12,53
PW MANAGEMENT LTD	Wanchai		12,53
R&L MANAGEMENT EN BELEGGINGEN B.V.	Amsterdam		12,53
RELTON HOLDINGS LIMITED	St Peter Port		12,53
RESORT ESTATE INVESTMENT SA	Luxembourg		12,53
RFH LTD.	Hamilton		49,90
RIGOLETTO CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
RIMEDA HOLDING & INVESTMENT COMPANY N.V.	Willemstad		12,53
ROCOM LIMITED	Douglas		12,53
ROSENCRANZ REALTY CORPORATION NV	Willemstad		12,53
ROSLEA LIMITED	Wanchai		12,53
ROUILLE B.V.	Amsterdam		12,53
RUSTEM LTD	Tortola		12,53
SA FPRE SECOND RESIDENCES	Bruxelles	BE 887.281.467	12,53
SALTASOL ASSOCIATED S.A.	Panama City		12,53
SAN MARAMBA LIMITED	Tortola		12,53
SANDWELL INVESTMENTS LTD	Wanchai		12,53
SAPPHIRE SERVICES N.V.	Curaçao		12,53
SECKFORD FINANCE B.V.	Amsterdam		12,53
SENA INVEST S.A.	Luxembourg		12,53
SITF HOLDING B.V.	Amsterdam		12,53
SKYLINE IMPEX LTD (IN LIQUIDATION SINCE 31/10/2007)	Londres		12,53
SNOWDON-MAST B.V.	Amsterdam		12,53
SORELU S.A.	Luxembourg		12,53
SPREAD NOMINEES LIMITED	St Peter Port		12,53

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)
SPREAD SERVICES LIMITED	St Peter Port		12,53
SPREAD TRUSTEE COMPANY LTD	St Peter Port		12,53
STATEN MANAGEMENT NV	Willemstad		12,53
STICHTING BONDIX FINANCE	Amsterdam		12,53
STICHTING CLEARWAY FINANCE	Amsterdam		12,53
STOCKSFIELD LTD	Road Town		12,53
SUMAI C.V.	Amsterdam		6,27
SUNNYDENE INVESTMENTS LIMITED	St Peter Port		12,53
TAIBOUT SILICIUM B.V.	Amsterdam		12,53
TAPMAN (NOMINEES) LTD	Wanchai		12,53
TARAZONA BVBA	Bruxelles	BE 475.695.027	12,53
TASMAN TRUST (NZ) LIMITED	Auckland		12,53
TEMPOFIN CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
TEXTAINER MARINE CONTAINERS LTD.	Hamilton		25,00
THE OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY N.V.	Willemstad		12,53
TOGI INVESTMENT COMPANY LTD	Douglas		12,53
TOLLER LTD	St. Peter Port		12,53
TRIBECA BVBA	Bruxelles	BE 878.542.955	12,53
TRIO INVEST S.A.	Luxembourg		12,53
TROUBADOUR CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
TRUST & ADMINISTRATIEKANTOOR BRENTANO B.V.	Amsterdam		12,53
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A R.L.	Luxembourg		12,53
UTTAH LIMITED	Tortola		12,53
VELMA CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
VERDURMEN EN DE FEIJTER B.V.	Amsterdam		12,53
VERSIKO AG	Hilden		20,68
VIJVERBERG TRUST B.V.	Amsterdam		12,53
VIJVERBERG TRUST CUSTODIAN B.V.	Amsterdam		12,53
VISA BELGIUM SRCL	Bruxelles		25,07
W.I.T.G LTD (IN LIQUIDATIONS SINCE 17.01.2007)	London		12,53
WATERWILG BEHEER B.V.	Amsterdam		12,53
WEGODIT	Bruxelles	BE 880.835.719	12,53
WESTKOLK HOLDING B.V.	Amsterdam		12,53
WETUMO BELEGGINGEN B.V.	Amsterdam		12,53
WORLD INTERNATIONAL AFFILIATES CORP.	Tortola		12,53
YACHT FINANCE AND SERVICES B.V.	Amsterdam		12,53
YASAWA HOLDING B.V.	Willemstad		12,53
YASAWA HOLDINGS 2007 N.V.	Willemstad		12,53
YVOMANTE CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
ZEFANJA CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
ZONET CORPORATION N.V.	Willemstad		12,53
ZUIDVOORNE BEHEER B.V.	Amsterdam		12,53

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises non mises en équivalence

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)	Raison de l'exclusion
A2IA GROUP	Paris		31,16	Importance négligeable
ABN AMRO TEDA FUND MANAGEMENT CO. LTD	Beijing		45,25	Importance négligeable
ALGONOMICS	Zwijnaarde	BE 466.416.184	27,83	Importance négligeable
ALPHA CARD MERCHANT SERVICES	Watermael-Boitsford	BE 475.933.171	50,00	Importance négligeable
ALTERNATIVE SYSTEMS (ALTSYS)	Malonne	BE 436.528.704	21,44	En liquidation
ANTWERPS INNOVATIE CENTRUM	Edegem	BE 472.386.634	21,30	Importance négligeable
ARETS INTERNATIONAL	Niel	BE 890.356.466	49,90	Importance négligeable
BABY GIFT INTERNATIONAL	Villedieu La Blouère		34,59	Importance négligeable
BAEKELANDFONDS R.U. GENT N.V.	Gand	BE 465.509.235	33,33	Importance négligeable
BANQUE COMMERCIALE DU CONGO	Kinshasa		25,61	Délai injustifié
BANQUE INTERNATIONALE AFRIQUE AU NIGER	Niamey		35,00	Délai injustifié
BEDRIJVENCENTRUM ZAVENTEM	Zaventem	BE 426.496.726	24,98	Importance négligeable
BEXCO	Hamme	BE 412.623.251	26,62	Importance négligeable
BRUSSELS I3 FUND	Elsene	BE 477.925.433	36,37	Importance négligeable
CERTIFICAT ETOILE S.A.	Luxembourg		25,00	Certificat immobilier
CONTICLIMA	Sint-Kruis-Winkel	BE 457.655.403	22,36	Importance négligeable
COOLSTAR	Anderlecht	BE 433.254.359	32,14	Importance négligeable
COÖPERATIEVE H2 EQUITY PARTNERS FUND III U.A	Amsterdam		24,07	Importance négligeable
CRONOS LTD	Hamilton		38,69	Importance négligeable
DOLNOSLASKA SZKOLA BANKOWA Sp.z.o.o	Lubin		24,75	Importance négligeable
ETNA	Erembodegem	BE 419.508.766	20,97	Importance négligeable
FLANDERS ENGINEERING	Erpe-Mere	BE 425.252.552	39,97	Importance négligeable
FORTIS AGENCY LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS ASIA LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS CHINA LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS FAR EAST LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS FOREIGN FUND SERVICES AG	Zurich		49,91	Importance négligeable
FORTIS FUTURES LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS GREATER CHINA LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS GROUP LTD	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS INSURANCE LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS INTERNATIONAL LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS MANAGEMENT LIMITED	Wanchai		50,00	Importance négligeable
FORTIS SERVICES LIMITED	Hong Kong		50,00	Importance négligeable
GEMMA FRISIUS-FONDS K.U.LEUVEN II NV	Louvain	BE 477.960.372	40,00	Importance négligeable
GEMMA FRISIUS-FONDS K.U.LEUVEN N.V.	Louvain	BE 461.734.351	40,00	Importance négligeable
GRUPO ELOGOS, S.L.	Madrid		44,93	Importance négligeable
GUDRUN XPERT	Bruxelles	BE 477.315.422	26,00	Importance négligeable
IMMO KOLONEL BOURGSTRAAT	Bruxelles	BE 461.139.879	50,00	Certificat immobilier
IMMO REGENBOOG N.V.	Mechelen	BE 448.859.481	30,01	Importance négligeable
IMMO-BEAULIEU	Bruxelles	BE 450.193.133	25,00	Certificat immobilier
MIDDLE EAST BANK KENYA LTD	Nairobi		25,03	Délai injustifié
MIR	Brecht	BE 475.137.177	25,04	Importance négligeable
NOVA ELECTRO INTERNATIONAL (In vereffening)	Tongeren	BE 441.210.537	26,84	Importance négligeable
PAR 3	Senningerberg		38,34	Importance négligeable
SOPHIS SYSTEMS	Wevelgem	BE 424.871.975	27,25	En liquidation
STUDIO 100	Schelle	BE 457.622.640	32,56	Importance négligeable
TRANSPORTES GARCIA VILLALOBOS S.A.	Barcelone		45,74	Importance négligeable
XENICS	Heverlee	BE 473.044.848	21,51	Importance négligeable

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)	Unité monétaire	Résultat net au 31/12/2007 (en milliers)	Capitaux propres au 31/12/2007 (en milliers)
ANTICLEE FINANCE	Rillieux La Pape		15,16	EUR	165	932
BAEKELAND-FONDS II	Gand	BE 876.424.296	18,02	EUR	(458)	3.227
BAPAR SAS	Horbourg-Wihr		17,22	EUR	194	1.463
BBOF III INVESTORS B.V.	Amsterdam		12,13	EUR	(935)	1.356
BEDRIJVENCENTRUM DENDERMONDE	Dendermonde	BE 438.558.081	19,61	EUR	34	1.023
BEDRIJVENCENTRUM REGIO AALST	Erembodegem	BE 428.749.502	14,23	EUR	(2)	654
BEDRIJVENCENTRUM VILVOORDE N.V.	Vilvoorde	BE 434.222.577	11,02	EUR	145	1.157
BEDRIJVENCENTRUM WAASLAND N.V.	Saint-Nicolas	BE 427.264.214	16,03	EUR	6	889
BELNEP RPRODUCTION	Tournai	BE 437.121.095	14,71	EUR	-	-
BEM-FLEMISH CONSTRUCT. & INVES	Bruxelles	BE 461.612.904	12,05	EUR	452	5.367
CETREL	Munzbach		14,06	EUR	-	-
CHINA-BELGIUM FUND	Beijing		10,00	CNY	17.683	996.237
CLARISSE	Paris		10,12	EUR	2.623	18.128
CREDIT SOC. DE BRABANT WALLON	Nivelles	BE 400.351.068	12,10	EUR	177	4.201
DOMUS FLANDRIA	Anvers	BE 436.825.642	11,22	EUR	2.190	26.655
EUROPAY LUXEMBOURG SC	Munzbach		16,52	EUR	(29)	586
EUROPEAN CARBON FUND	Luxembourg		10,53	EUR	32.284	-
EUROSCREEN	Anderlecht	BE 453.325.639	13,05	EUR	12.246	12.046
FINANCIERE SAINT-NICOLAS	Dombasle sur Meurthe		11,18	EUR	2.312	5.609
GEMIDIS	Zwijnaarde	BE 866.667.482	12,63	EUR	(4.860)	3.032
GIMV CZECH VENTURES	Amsterdam		14,63	EUR	-	-
GROUPE EDITOR S.A.	Aix-en-Provence		14,21	EUR	(64)	26.692
HACO	Rumbeke	BE 405.568.183	13,64	EUR	3.121	31.563
HERACLES	Charleroi	BE 427.178.892	13,55	EUR	308	627
HORECA SERVE	Zedelgem	BE 432.000.980	11,93	EUR	-	-
I.R.M.	Ans	BE 433.711.447	19,72	EUR	1	(7.612)
IMMOBILIERE DISTRI-LAND	Molenbeek	BE 436.440.909	12,48	EUR	31	198
INNOV. DEV. BRABANT WALLON	Tubize	BE 460.658.938	16,32	EUR	38	738
LE CREDIT SOCIAL DE TUBIZE	Tubize	BE 400.344.140	11,43	EUR	29	298
LE CRED. SOC. PETITS PROP. REUN.	Chatelet	BE 401.609.593	12,38	EUR	137	2.504
LE PETIT PROPRIETAIRE	Woluwe-Saint-Lambert	BE 403.290.366	11,60	EUR	5	167
MARFIL	Hulshout	BE 458.805.248	16,94	EUR	-	-
METALOGIC	Heverlee	BE 444.184.576	18,04	EUR	109	134
METROPOLITAN BUILDINGS S.A.	Bruxelles	BE 432.742.734	15,00	EUR	16	132
MONUMENT GROUP	Bruxelles	BE 439.707.334	12,89	EUR	135	7.211
NET FUND EUROPE	Grand-Bigard	BE 465.995.423	11,06	EUR	525	3.354
OLEON HOLDING NV	Ertvelde	BE 473.266.166	12,36	EUR	86	41.303
PARK DE HAAN N.V.	Bruxelles	BE 438.533.436	15,00	EUR	776	68
PHARMADM	Heverlee	BE 473.394.147	18,59	EUR	(21)	(405)
PRESTOSID INDUSTRIES	Villerupt		15,95	EUR	(171)	1.709
PSF	Weyersheim		11,93	EUR	941	5.251
S.A. BERLAYMONT 2000 (EN LIQUIDATION)	Bruxelles	BE 441.629.617	14,85	EUR	3.001	14.155
S.B.I - B.M.I.	Bruxelles	BE 411.892.088	19,51	EUR	553	32.768
SALYP	Ypres	BE 468.785.459	15,35	EUR	-	-
SHENERGY GROUPE FINANCE COMPANY LTD	Shanghai		10,00	CNY	11.382	511.382

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit

Dénomination	Siège	Numéro de TVA / Numéro national	Fraction du capital détenu (en %)	Unité monétaire	Résultat net au 31/12/2007 (en milliers)	Capitaux propres au 31/12/2007 (en milliers)
SINT-JOZEFKREDIETMAATSCHAPPIJ	Beringen	BE 401.349.970	11,93	EUR	348	20.299
START-IT	Angleur	BE 466.790.625	16,67	EUR	(277)	5.925
TOUS PROPRIETAIRES S.A.	Erquelinnes	BE 401.731.339	16,82	EUR	389	5.284
TRIODOS VENTURE CAP. FUND	Zeist		11,29	EUR	224	3.676
TRIP RAIL HOLDINGS LLC	Dallas		16,33	USD	(1.600)	99.500
ULTRAGENDA	Destelbergen	BE 458.951.936	15,01	EUR	1.040	3.110
VISALUX	Munsbach		14,60	EUR	604	3.675
VIVES N.V.	Ottignies	BE 862.398.591	14,70	EUR	(623)	4.403

Rapport du collège des Commissaires-réviseurs agréés

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE FORTIS BANQUE SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

ATTESTATION AVEC RÉSERVE DES COMPTES CONSOLIDÉS AVEC PARAGRAPHES EXPLICATIFS

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Fortis Banque SA (la « Société ») et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2008, le compte de résultats consolidé et les états consolidés des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives (les « comptes consolidés »). Le total du bilan consolidé s'élève à EUR (000.000) 586.777 et le compte consolidé de résultats se solde par une perte de l'exercice (part du Groupe) d'EUR (000.000) 20.556.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe lié à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

La Société a vendu le 3 octobre 2008 ses actions dans Fortis Bank Nederland N.V. (FBN(H)) à l'état néerlandais. Comme indiqué à la note 3.3 aux comptes consolidés, la Société n'a cependant pas fourni une analyse du résultat net des activités abandonnées qui distingue le résultat net de FBN(H) jusqu'à la date de cession et la plus ou moins value réalisée sur cette cession. Par ailleurs, la Société n'a pas fourni de détail des flux de 2008 liés aux activités abandonnées dans les tableaux de flux de trésorerie. Il résulte de ces omissions que la Société ne satisfait pas au prescrit imposé par la norme internationale d'information financière IFRS 5 relative aux « Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

A notre avis, sous réserve de l'omission des informations décrites au paragraphe précédent, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2008, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes

internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les points suivants:

- Comme décrit à la note 47 aux comptes consolidés et suite aux événements ayant impacté le groupe Fortis (auquel appartenait la société) en 2008, plusieurs parties ont initié des actions en justice à l'encontre du groupe Fortis tel qu'il existait, en ce compris la Société et/ou certains de leurs administrateurs et dirigeants. L'issue de ces actions ainsi que les conséquences potentielles pour la Société et ses administrateurs ne peuvent être déterminées à ce stade et dès lors la Société n'a pas constitué de provisions dans les comptes consolidés.
- Le 10 octobre 2008, Fortis SA/NV, la SFPI et la Société ont conclu un « *Share Purchase Agreement* » contenant un scénario alternatif si le Protocole d'Accord (entretiens modifié) avec BNP Paribas devait ne pas se concrétiser. Comme indiqué à la note 18.4.3 aux comptes consolidés, la Société a, dans le cadre de ce « *Share Purchase Agreement* » l'obligation de vendre certains actifs (crédits structurés) à un prix contractuellement déterminé sur la base de la situation au 31 août 2008 à une entité *ad hoc* « *Special Purpose Vehicle* » devant être financée par Fortis SA/NV et la SFPI. Cependant, en l'absence d'un accord entre ces parties à la date du présent rapport sur l'identification des actifs à céder et compte tenu des incertitudes actuelles relatives à l'exécution du scénario alternatif, la Société a évalué le portefeuille de crédits structurés au 31 décembre 2008 sans prendre en considération l'obligation mentionnée ci-avant.
- Malgré des pertes significatives affectant la situation financière de la Société, les comptes consolidés sont établis en supposant la poursuite de ses activités. Nous nous référons à la déclaration du conseil d'administration qui indique que la direction de la Société, le comité d'audit et le conseil d'administration ont évalué la capacité de la Société de poursuivre ses activités en tenant compte de toutes les informations relatives au futur proche disponibles (en ce compris un plan d'affaires basé sur des conditions économiques sévères mais pas extrêmes et le soutien attendu de ses actionnaires) et ont conclu que les comptes consolidés au 31 décembre 2008 pouvaient être préparés dans une perspective de continuité. Dès lors, les comptes consolidés n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

MENTION ET INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention et l'information complémentaire suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Dans son rapport, le conseil d'administration indique que l'environnement de contrôle interne a été mis sous pression durant le quatrième trimestre de 2008 suite au processus de reconfiguration du groupe Fortis et à la détérioration sévère des conditions de marché mais sans pour autant avoir une influence significative sur la fiabilité des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous avons noté que le conseil d'administration de la Société a depuis approuvé un plan d'actions visant à remédier à la situation décrite ci-avant. Dans le cadre de notre mission, nous avons évalué le risque accru d'anomalies significatives au niveau des comptes consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et avons adapté notre approche d'audit en conséquence par l'exécution de procédures complémentaires sur les transactions et les montants fournis dans les comptes consolidés. Comme expliqué au cinquième paragraphe de notre rapport, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe

visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Bruxelles, le 10 avril 2009

PricewaterhouseCoopers
Réviseurs d'entreprises SCCRL

Le commissaire
Représentée par

L. Discry
Réviseur d'entreprises

Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Réviseurs d'entreprises SCCRL

Le commissaire
Représentée par

O. Macq
Réviseur d'entreprises

Rapport annuel 2008 de Fortis Banque (non-consolidé)

Rapport du Conseil d'Administration

Le Rapport du Conseil d'Administration contient un aperçu des événements de l'année 2008, suivi par un rappel des activités composant le cœur de métier de Fortis Banque. Ensuite, ce rapport explique les évolutions intervenues dans le bilan et dans le compte de résultat. Enfin, la Déclaration du Conseil d'Administration au sujet des comptes annuels de Fortis Banque arrêtés au 31 décembre 2008, la composition du Conseil d'Administration et une section sur la gouvernance d'entreprise sont également inclus.

Une année 2008 particulièrement difficile

L'année 2008 a été tumultueuse et, à l'instar de nombreux autres établissements financiers, Fortis Banque et Fortis (l'ex-société holding de Fortis Banque) ont été confrontés à une crise financière systémique aux proportions inédites. Les activités opérationnelles et financières de Fortis Banque ont particulièrement été affectées en 2008 par le projet d'intégration des activités d'ABN AMRO acquises en 2007, qui a absorbé des ressources et compétences substantielles. Le projet a pris fin brutalement début octobre 2008 lorsque Fortis Banque a dû faire l'objet d'une restructuration avec l'assistance des Etats belge, luxembourgeois et néerlandais, suivie de négociations avec BNP Paribas en vue d'une prise de participation majoritaire dans Fortis Banque.

Le 29 septembre 2008, l'Etat belge a investi EUR 4,7 milliards dans Fortis Banque SA/NV en échange de 49,9% des actions de la banque. Pour sa part, l'Etat luxembourgeois a investi EUR 2,5 milliards dans Fortis Banque Luxembourg SA sous la forme d'un emprunt subordonné. Le 15 décembre 2008, l'Etat luxembourgeois a obtenu 49,9% du capital de Fortis Banque Luxembourg en convertissant EUR 2,4 milliards de cet emprunt en actions.

Le 3 octobre 2008, Fortis Bank Nederland (Holding), Fortis Verzekeringen Nederland et Fortis Corporate Insurance ont été cédés à l'Etat néerlandais pour un montant total d'EUR 16,8 milliards, dont 4 milliards sont revenus à Fortis et le solde d'EUR 12,8 milliards à Fortis Banque. Cette opération a été conclue le 6 octobre 2008.

Le 6 octobre 2008, Fortis annonçait la vente, pour EUR 4,7 milliards, de sa participation restante de 50% + 1 action dans Fortis Banque à l'Etat belge. Cette opération a été conclue le 10 octobre 2008 par le biais d'une convention de rachat d'actions (*Share purchase agreement* – SPA) entre Fortis et l'Etat belge. Par ailleurs, le gouvernement belge a conclu un accord (*Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008) avec BNP Paribas portant sur le transfert, dans une seconde phase, de 75% des actions de Fortis Banque SA/NV à BNP Paribas en échange d'actions BNP Paribas. L'Etat belge reste actionnaire à concurrence des 25% restants de la société.

Cet accord prévoyait également le transfert par Fortis Banque d'un portefeuille de crédits structurés d'une valeur d'EUR 10,4 milliards dans une structure d'accueil *ad hoc* (*Special purpose vehicle* – SPV), gérée et détenue conjointement par Fortis, l'Etat belge et BNP Paribas.

Juste après la conclusion de cet accord (précisé dans le *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008), Fortis Banque s'est attelée à l'élaboration d'un plan visant à organiser la meilleure collaboration possible avec BNP Paribas à l'avenir, en prenant pour hypothèse que la transaction serait réalisée dans les semaines suivant le 10 octobre 2008.

Le 12 décembre 2008, la Cour d'Appel de Bruxelles a rendu un arrêt selon lequel les décisions prises par les Conseils d'Administration de Fortis Banque et de Fortis le 3 octobre 2008 (vente des activités néerlandaises), et les 5 et 6 octobre 2008 (vente des 50% + 1 action restants de Fortis Banque SA/NV), ainsi que les transactions prévues dans le cadre du *Protocole d'Accord*, étaient suspendues. Les décisions prises par les Conseils d'Administration de Fortis Banque et Fortis les 3, 5 et 6 octobre 2008 et les accords pris en vue de leur mise en œuvre, devaient être soumis à l'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV, à convoquer pour le 12 février 2009 au plus tard.

En raison de l'incertitude créée par les décisions du 12 décembre 2008 de la Cour d'Appel de Bruxelles quant à la réalisation effective des transactions avec BNP Paribas, le Conseil d'Administration de Fortis Banque a entrepris d'élaborer un plan global de poursuite des activités de façon autonome (en '*stand alone*') pour le cas où cela serait nécessaire.

Conformément aux décisions de la Cour d'Appel de Bruxelles du 12 décembre 2008, une assemblée générale de Fortis SA/NV a été convoquée le 11 février 2009.

L'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV s'est prononcée contre les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis SA/NV sur la vente des activités néerlandaises à l'Etat néerlandais et la vente de 50% + 1 action de Fortis Banque SA/NV à l'Etat belge. Etant donné que l'approbation de la vente de 50% + 1 action de Fortis Banque SA/NV était une condition préalable au vote sur les transactions envisagées par le *Protocole d'Accord*, tel qu'amendé par l'Avenant du 31 janvier 2009, ce vote n'a pas eu lieu.

Le 6 mars 2009, Fortis, BNP Paribas, la SFPI et Fortis Banque (entre autres) sont parvenus à un accord sur les conditions révisées de ces transactions. Aux termes de ce nouvel accord, l'Etat belge apportera à BNP Paribas 75% de Fortis Banque en échange d'actions BNP Paribas, Fortis Banque acquerra 25% de Fortis Insurance Belgium auprès de Fortis, et le portefeuille de crédits structurés qui sera transféré par Fortis Banque à un SPV sera augmenté de lignes supplémentaires d'un montant total avoisinant EUR 2 milliards, dont EUR 1 milliard en remplacement de remboursements intervenus depuis le 31 août 2008. Le 31 mars 2009, la Cour d'Appel de Bruxelles a décidé dans une procédure où Fortis n'a pas été entendu, que seuls les actionnaires de Fortis SA/NV qui possédaient des actions Fortis avant le 14 octobre 2008 peuvent se prononcer sur le projet avec BNP Paribas. Pour des raisons pratiques et organisationnelles, le Conseil d'Administration de Fortis a décidé en date du 1^{er} avril 2009, tant pour Fortis SA/NV que pour Fortis N.V., de reporter le vote sur le projet avec BNP Paribas aux assemblées générales ordinaires des 28 et 29 avril 2009 respectivement.

En raison du report du vote sur le projet BNP Paribas, Fortis, BNP Paribas et l'Etat belge ont convenu de modifier à nouveau le *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008 déjà amendé à plusieurs reprises. La nouvelle date limite d'approbation par les actionnaires de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. du projet avec BNP Paribas est désormais le 1^{er} mai 2009 (au lieu du 18 avril 2009). La date ultime à laquelle toutes les conditions suspensives telles que figurant dans la convention doivent avoir été remplies ou à laquelle BNP Paribas doit y avoir renoncé, sera fixée à une date ultérieure encore à préciser entre le 1^{er} et le 15 mai 2009 (au lieu du 30 avril 2009).

Une description détaillée des événements de septembre et octobre 2008 qui ont affecté Fortis Banque, ainsi que des accords conclus entre Fortis Banque, Fortis et ses (anciennes) filiales, et signés d'octobre 2008 à mars 2009 en vue de sauvegarder la continuité des activités de Fortis Banque et de Fortis, est disponible dans les différentes circulaires destinées aux actionnaires de Fortis et dans les communiqués de presse de Fortis Banque et de Fortis sur le site internet www.fortis.com.

Immédiatement après les transactions de septembre et octobre 2008, la direction de Fortis Banque a lancé un programme complet destiné à restaurer la confiance des clients, à renforcer sa trésorerie, à maintenir des coefficients de solvabilité sains et à gérer des revenus récurrents tout en limitant la volatilité. Pour y parvenir, la banque a notamment commencé à réduire ses prêts à l'extérieur du Benelux et à vendre la majeure partie du portefeuille d'actions.

Malgré les répercussions des troubles du secteur financier, Fortis Banque et ses 19.310 employés ont continué à servir les clients avec dévouement, ce qui a permis à la banque de conserver la position de leader du marché en Belgique. Fortis Banque a démontré son soutien permanent à l'économie, comme l'illustre sa part de marché accrue dans les prêts hypothécaires et l'augmentation du nombre de crédits d'investissement aux indépendants.

Les activités de Fortis Banque sont exposées à une série de risques, et notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour assurer l'identification de ces risques, leur contrôle et leur gestion appropriés, la banque applique de nombreuses procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits dans la note 6 (Gestion des risques) des Comptes annuels consolidés du présent rapport annuel.

Fortis Banque est partie, comme partie défenderesse, à divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire et qui font suite à la réorganisation de Fortis Banque et du groupe Fortis fin septembre et début octobre 2008, comme cela est indiqué dans la note 47 des Comptes annuels consolidés. Les événements survenus après la date de clôture sont détaillés dans la section 'Autres informations concernant les comptes consolidés'.

Le renforcement de la position financière de Fortis – ainsi que l’engagement constant de l’ensemble du personnel – a permis à Fortis Banque de gérer ses activités commerciales dans des conditions difficiles inhabituelles. Nous sommes en train de tourner une page très sombre de notre histoire. Au nom de l’ensemble de la direction, nous souhaitons remercier tous nos clients et nos salariés, les gouvernements belge et luxembourgeois et tous nos actionnaires pour le soutien et la confiance qu’ils nous ont accordés en ces temps difficiles. Nous continuerons à assumer notre responsabilité d’institution bancaire, c’est-à-dire à servir nos clients et à rester à leurs côtés lors des périodes difficiles, et nous continuerons à servir et à soutenir les communautés dans lesquelles nous sommes impliqués.

Lors de l’assemblée générale annuelle des actionnaires du mois de mai 2009, le Conseil d’Administration de Fortis Banque SA/NV proposera de ne pas déclarer de dividende pour l’année 2008.

Par ailleurs, l’*Executive Board* de Fortis Banque a renoncé à ses primes pour l’année 2008 et la direction n’a reçu aucune prime liée aux performances de la banque. Les recrutements sont totalement gelés et le recours aux ressources externes est strictement contrôlé.

En 2008, Fortis Banque s’articulait autour de quatre activités et de plusieurs fonctions de support. Chaque activité, Retail Banking, Private Banking, Asset Management et Merchant Banking, comprend un portefeuille d’activités ciblant spécifiquement un segment de clientèle et opérant selon une stratégie et des objectifs communs.

L’ensemble des activités de Fortis Banque a été durement touché en 2008 par l’abandon du projet d’intégration des activités acquises d’ABN AMRO, qui avait absorbé un grand nombre de ressources et de compétences. Ce projet a pris fin brutalement début octobre 2008, avec la cession de Fortis Bank Nederland (Holding) (FBN(H)) y compris les activités acquises d’ABN AMRO.

Fortis Banque étant dirigée comme une seule ‘unité’ intégrée, les principales évolutions et les événements majeurs relatifs aux activités composant son cœur de métier sont décrits dans la section ‘Cœur de métier de Fortis Banque’, précédant les Comptes annuels consolidés de Fortis Banque.

Commentaires sur l’évolution du bilan

Le **total des actifs** s’élève à EUR 477 milliards au 31 décembre 2008, en diminution d’EUR 61 milliards ou 11% par rapport à l’exercice précédent.

Les **créances sur les établissements de crédit** chutent d’EUR 74 milliards ou 52%. A fin 2008, le poids relatif des créances interbancaires représente 15% du total de l’actif contre 27% un an plus tôt.

La régression de l’activité interbancaire résulte de la dégradation des marchés financiers et de l’incertitude générale qui en découle, mais également de la vente des activités bancaires néerlandaises à l’Etat néerlandais, qui étaient partiellement financées par Fortis Banque, ainsi que de la réduction délibérée des actifs pondérés en fonction des risques de Fortis Banque.

Les **créances sur la clientèle** progressent d’EUR 7 milliards ou 4%. Elles représentent 35% du total de l’actif contre 29% à fin 2007.

Abstraction faite de la titrisation d’une partie des prêts hypothécaires (EUR 17 milliards), les prêts à la clientèle augmentent d’EUR 24 milliards, essentiellement les opérations de cession-rétrocession et les roll-over.

Le portefeuille d’**obligations et autres titres à revenu fixe** s’accroît d’EUR 7 milliards ou 7%. Il représente 25% du total de l’actif contre 21% à fin 2007.

Cette augmentation s’explique notamment par les obligations de l’Etat néerlandais reçues en échange des prêts subordonnés octroyés à Fortis Bank Nederland (Holding). On note toutefois une diminution du portefeuille de négoce.

Le portefeuille d’instruments de crédit structurés de Fortis Banque fait partie du portefeuille d’obligations et autres titres à revenu fixe. Fortis Banque considère que la partie du portefeuille d’instruments de crédit structurés qui doit être vendue à un

SPV selon les termes du *Protocole d'Accord* du 10 octobre 2008 (*Portfolio Out*) entre BNP Paribas, l'Etat belge, la SFPI, Fortis, Fortis Banque et d'autres, ne doit pas être 'décomptabilisée' au 31 décembre 2008.

En conséquence, l'évaluation et la présentation du *Portfolio Out* ont été réalisées de manière cohérente avec celles appliquées l'exercice précédent et avec les instruments de crédit structurés destinés à rester chez Fortis Banque.

Fortis, Fortis Banque et la SFPI se sont mis d'accord sur un scénario de repli, officialisé, le 10 octobre 2008, par une convention de rachat d'actions (*Share purchase agreement – SPA*) qui serait mis en œuvre si le *Protocole d'Accord* avec BNP Paribas ne devait pas se concrétiser.

Des actions et négociations supplémentaires entre les parties concernées dans le cadre du SPA seraient nécessaires pour permettre la réalisation du SPA, y compris la sélection par la SFPI des classes d'actifs au sein du portefeuille devant être transférées au SPV ainsi que les conditions de financement du SPV. Pour ces raisons, il n'est pas possible, pour Fortis Banque, de quantifier l'impact financier de la réalisation du SPA jusqu'à ce que les parties concernées dans le cadre du SPA aient fourni et finalisé les éclaircissements et les actions requis.

Il n'est pas possible de quantifier le résultat final de la vente du *Portfolio Out* avant la date de réalisation, en raison, entre autres, des variations des taux de change et des remboursements antérieurs à la date de réalisation.

La baisse des **actions, parts et autres titres à revenu variable** d'EUR 5 milliards ou 45% s'explique par la baisse de la valeur boursière, ainsi que par la vente d'actions.

Les **immobilisations financières** diminuent d'EUR 35 milliards. Cette baisse s'explique essentiellement par la vente de la participation dans Fortis Bank Nederland (Holding) à l'Etat néerlandais (EUR 19 milliards), par le remboursement des créances subordonnées par Fortis Bank Nederland Holding (EUR 7 milliards), par la réduction de capital de Fortis Finance Belgium (EUR 8 milliards) et par la réduction de valeur sur les actions Fortis SA/NV dans le cadre de l'opération CASHES (EUR 2 milliards).

Les **autres actifs** sont en baisse d'EUR 1 milliard, en raison notamment de la diminution des primes payées sur produits dérivés.

L'augmentation des **comptes de régularisation** d'EUR 39 milliards porte essentiellement sur les proratas sur produits dérivés et est liée à la hausse des volumes des options sur taux d'intérêts et des swaps de taux d'intérêts, ainsi qu'à la volatilité des taux.

Au *passif*, les **dettes envers les établissements de crédit** chutent d'EUR 81 milliards ou 39%. A fin 2008, le poids relatif des dettes interbancaires représente 26% du total du passif contre 39% un an plus tôt.

La diminution des dettes interbancaires est liée à la dégradation des marchés financiers et à l'incertitude générale qui en découle, mais également à la vente des activités bancaires néerlandaises à l'Etat néerlandais, réduisant fortement les besoins de financement de Fortis Banque.

Les **dettes envers la clientèle** progressent d'EUR 5 milliards ou 3%. Elles représentent 38% du total du passif contre 33% à fin 2007.

L'augmentation résulte principalement des opérations de cession-rétrocession. Par ailleurs, les comptes à terme et les comptes d'épargne sont en diminution par rapport à 2007.

Les **dettes représentées par un titre** diminuent d'EUR 14 milliards ou 32%.

Les certificats de dépôt sont en diminution d'EUR 19 milliards. Quant aux emprunts obligataires, ils progressent d'EUR 4 milliards et les bons de caisse, d'EUR 1 milliard.

Les **autres dettes** sont en hausse d'EUR 2 milliards, en raison notamment de l'augmentation des primes reçues pour les produits dérivés.

Comme à l'actif, l'augmentation des **comptes de régularisation** d'EUR 38 milliards porte essentiellement sur les proratas sur produits dérivés et est liée à la hausse des volumes des options sur taux d'intérêts et des swaps de taux d'intérêts, ainsi qu'à la volatilité des taux.

Le **fonds pour risques bancaires généraux** reste inchangé, à l'exception d'une petite augmentation expliquée par une différence de change dans la succursale de Hong-Kong.

Les **dettes subordonnées** sont en hausse d'EUR 4 milliards ou 22% et sont liées au renforcement des fonds propres réglementaires.

Les **capitaux propres** après affectation du résultat diminuent d'EUR 14,5 milliards. Cette diminution s'explique principalement par l'évolution du résultat reporté (EUR 20,2 milliards) d'une part. D'autre part, le capital augmente par l'intervention de l'Etat belge, via sa société d'investissement SFPI, à hauteur d'EUR 4,7 milliards.

Commentaires sur l'évolution du compte de résultat

Le **résultat de l'exercice**, avant prélèvements sur les réserves immunisées, se clôture par une perte d'EUR 20.224 millions, contre EUR 1.608 millions en 2007.

Le résultat de 2008 est impacté négativement par des événements exceptionnels. D'une part, la vente des activités bancaires néerlandaises, y compris les activités acquises d'ABN AMRO, entraîne une perte, ainsi qu'une baisse des volumes des transactions interbancaires et des activités de marché à partir du quatrième trimestre 2008. D'autre part, la dégradation des marchés financiers a entraîné des dépréciations dans les portefeuilles de crédits structurés, d'obligations et d'actions. Leur impacts sont rapportés dans les rubriques 'Perte provenant d'opérations financières', 'Réductions de valeur sur créances', 'Réductions de valeur sur le portefeuille de placement' et 'Charges exceptionnelles'.

La **marge d'intérêt** (rubriques I et II du compte de résultat) s'élève à EUR 2.446 millions, en croissance d'EUR 811 millions par rapport à 2007.

La marge d'intérêt s'est considérablement améliorée au cours du quatrième trimestre 2008 en raison de la forte baisse des taux d'intérêt, allégeant le coût de financement des activités de marché. Cette évolution positive de la marge d'intérêt est toutefois partiellement compensée par une évolution en sens inverse des produits dérivés compris dans les résultats provenant d'opérations financières (rubrique VI).

Un autre élément favorable en 2008 est l'accroissement du volume des crédits octroyés (principalement aux entreprises), tant en Belgique que dans les succursales étrangères.

Les **revenus de titres à revenu variable** augmentent d'EUR 86 millions.

Les revenus sur participations dans les entreprises liées augmentent d'EUR 98 millions, en raison principalement des dividendes perçus de Fortis Bank Nederland, Fortis Finance Belgium et Fortis Banque Luxembourg (respectivement EUR 337 millions, EUR 315 millions et EUR 52 millions en 2008, contre EUR 75 millions, EUR 230 millions et EUR 283 millions en 2007).

Les revenus des autres immobilisations financières sont en baisse (EUR 12 millions) en raison de ventes dans le courant de l'année 2007.

Les **commissions perçues** diminuent d'EUR 21 millions ou 2%.

Les commissions perçues sur l'émission et le placement de titres, sur les ordres de bourse et sur la gestion des fonds sont en régression, en raison de la situation défavorable des marchés financiers. Les commissions sur la vente des produits d'assurances diminuent également. En revanche, les commissions sur garanties données, crédits d'engagement et opérations de paiement ont progressé, grâce à l'accroissement de ces activités.

Les **commissions versées** augmentent d'EUR 147 millions ou 38%.

Les activités de la salle des marchés, centralisées en Belgique, ont fortement augmenté en 2008, entraînant davantage de rétrocessions aux autres entités de Fortis Banque sous forme de commissions payées.

Les commissions payées dans le cadre des besoins de liquidité de Fortis Banque ont également augmenté en 2008.

Le **bénéfice (perte) provenant d'opérations financières** recule d'EUR 2.377 millions.

La *perte de change et du négoce de titres et autres instruments financiers* s'élève à EUR 1.170 millions en 2008. Les résultats opérationnels dans les activités de marché sont négatifs en 2008, sous les effets de la crise financière mondiale persistante. C'est surtout au quatrième trimestre 2008 que des pertes ont été enregistrées sur les produits dérivés relatifs aux taux d'intérêt en raison de la forte baisse des taux d'intérêt. Toutefois, cette évolution négative est partiellement atténuée par l'impact favorable de la baisse des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt (rubriques I et II).

Les moins-values provenant *de la réalisation de titres de placement* s'élèvent à EUR 740 millions en 2008 et sont principalement relatives aux portefeuilles d'actions.

Les **frais généraux administratifs** sont en hausse d'EUR 112 millions ou 4%.

Les *rémunérations, charges sociales et pensions* augmentent d'EUR 45 millions ou 2%.

Malgré la baisse du nombre des effectifs (2% en Belgique) et la diminution des rémunérations liées aux résultats, les frais de personnel augmentent en raison de hausses salariales (indexations et variations barémiques) et de coûts liés à l'internationalisation des activités de Fortis Banque.

Les *autres frais administratifs* augmentent d'EUR 67 millions ou 6%. L'augmentation s'explique par les coûts liés à l'intégration d'ABN AMRO et aux transactions liées à la sauvegarde de la continuité des activités de Fortis Banque. Les frais ont pu dans l'ensemble être maîtrisés, reflétant les mesures d'économie mises en place.

La hausse d'EUR 24 millions ou 14% des **amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles** est principalement due aux amortissements des équipements informatiques et des bâtiments.

Les **réductions de valeur sur les créances et sur le portefeuille de placement** (rubriques IX et X) s'élèvent à EUR 6.798 millions en 2008 contre EUR 2.708 millions en 2007. Les réductions de valeur de 2008 concernent principalement le portefeuille de crédits structurés et le portefeuille d'investissement (comme les investissements relatifs aux banques islandaises). L'année 2007 était surtout impactée par les dépréciations du portefeuille de crédits structurés.

Les **(utilisations et reprises de) provisions pour risques et charges** (rubriques XI et XII) représentent une charge d'EUR 61 millions en 2008 et d'EUR 12 millions en 2007.

La progression d'EUR 160 millions des **autres produits d'exploitation** résulte principalement de la refacturation de frais à Fortis Bank Nederland, notamment dans le cadre d'ABN AMRO.

Les **autres charges d'exploitation** diminuent d'EUR 41 millions ou 17%, en raison principalement de la perte en 2007 sur la créance subordonnée de la succursale de Cologne envers sa filiale Van Essen Bank.

Les **produits exceptionnels** diminuent d'EUR 291 millions. En 2007, des immobilisations financières considérées comme non stratégiques avaient été réalisées avec une plus-value.

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à EUR 12.746 millions en 2008 contre EUR 41 millions en 2007. La perte réalisée en 2008 sur la cession de la participation dans Fortis Bank Nederland (Holding) s'élève à EUR 6.491 millions. Des réductions de valeur sur immobilisations financières sont enregistrées sur des participations principalement pour les activités d'Asset Management (EUR 3.709 millions) et sur les actions Fortis acquises dans le cadre de l'opération CASHES (EUR 2.233 millions). Les réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à EUR 58 millions en 2008 et les provisions pour départs anticipés à EUR 155 millions.

Les **impôts sur le résultat** de l'exercice sont positifs d'EUR 34 millions (rubriques XIXbis et XX), alors qu'ils étaient négatifs d'EUR 68 millions l'exercice précédent. Le total des impôts est influencé par le traitement fiscal particulier des résultats sur participations et sur actions, ainsi que par des régularisations de déclarations fiscales sur exercices antérieurs.

Les 22 **succursales étrangères** établies à Athènes, Bucarest, Budapest, Cologne, Copenhague, Guangzhou, Hong Kong, Lisbonne, Londres, Madrid, Milan, New York, Paris, Prague, Shanghai, Singapour, Stockholm, Sydney, Taipei, Tokyo, Vienne et Zurich sont globalement déficitaires d'EUR 915 millions en 2008 contre EUR 2.578 millions en 2007, principalement en raison des réductions de valeur sur les portefeuilles de crédits structurés.

Compte tenu des prélèvements sur les réserves immunisées, la **perte de l'exercice à affecter** s'élève à EUR 20.222 millions.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des Comptes annuels consolidés de Fortis Banque au 31 décembre 2008 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne ainsi que des Comptes annuels de Fortis Banque au 31 décembre 2008 conformément aux dispositions réglementaires de l'arrêté royal belge du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le 9 avril 2009, le Conseil d'Administration a revu les Comptes annuels consolidés et non consolidés de Fortis Banque et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa meilleure connaissance, les Comptes annuels consolidés de Fortis Banque et les Comptes annuels de Fortis Banque (non consolidés) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fortis Banque et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Les transactions menant à la vente des activités bancaires de Fortis aux Etats belge, néerlandais et luxembourgeois à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2008 ainsi que le processus de séparation de Fortis Bank Nederland (Holding) ont généré un certain nombre d'incertitudes. Celles-ci ont conduit à déterminer des hypothèses et des estimations dans le contexte des Comptes annuels consolidés et non consolidés de Fortis Banque au 31 décembre 2008. Le Conseil d'Administration reconnaît qu'au quatrième trimestre de l'exercice, l'environnement de contrôle interne a été mis sous pression suite au processus de reconfiguration du groupe et à l'importante détérioration des conditions de marché. Cet environnement n'a globalement pas eu d'impact sur la fiabilité des chiffres grâce à une vigilance accrue et aux actions entreprises par la direction.

En préparant les Comptes annuels 2008, la direction de Fortis Banque, le comité d'audit de Fortis Banque et le Conseil d'Administration de Fortis Banque ont évalué la capacité de la société à poursuivre ses activités en tenant compte de toutes les options possibles dans un futur prévisible. En considérant une large série de facteurs relatifs aux résultats actuels et futurs, sur base d'un *business plan* reflétant des conditions économiques et de marché difficiles mais pas extrêmes, l'impact en découlant sur l'évolution de la position de liquidité et de solvabilité de Fortis Banque, et en prenant en compte le support escompté des actionnaires, le Conseil d'Administration a conclu que les Comptes annuels 2008 pouvaient être préparés selon une approche de continuité de l'actif et, par conséquent, c'est selon cette approche qu'ils sont présentés. Il convient cependant de préciser que toute déclaration prospective se base sur la perception actuelle de la société et sur des hypothèses incluant un degré de risque et d'incertitude, particulièrement dans le contexte économique et financier actuel, de sorte que les résultats réels ou les performances puissent différer substantiellement de ceux indiqués dans cette déclaration.

Les Comptes annuels consolidés de Fortis Banque ainsi que les Comptes annuels non consolidés de Fortis Banque arrêtés au 31 décembre 2008 seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 mai 2009.

Bruxelles, le 9 avril 2009

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque

Composition du Conseil d'Administration et Gouvernance d'entreprise

La composition du Conseil d'Administration en 2008 s'établissait comme suit :

Nom	Fonction
VERWILST Herman	Président du Conseil d'Administration
DIERCKX Filip	Président du Comité de Direction
BOONE Brigitte	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
BOS Fred	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 22 octobre 2008)
DEBOECK Michel	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
FOHL Camille	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
KLOOSTERMAN Lex	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 29 octobre 2008)
MACHENIL Lars	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
MOSTREY Lieve	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
SCHARFE Robert	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 22 octobre 2008)
van LANSCHOT Frans	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 22 octobre 2008)
VANDEKERCKHOVE Peter	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction
VOGELZANG Chris	Administrateur exécutif, Membre du Comité de Direction (jusqu'au 22 octobre 2008)
BECKERS Lode	Administrateur ¹
CLIJSTERS Jos	Administrateur
DE BOECK Karel	Administrateur (jusqu'au 15 décembre 2008)
DE MEY Joseph	Administrateur
DESCHÈNES Alain	Administrateur
FEILZER Joop	Administrateur
MEYER Jean	Administrateur
MITTLER Gilbert	Administrateur (jusqu'au 17 novembre 2008)
STEPHENNE Jean	Administrateur ¹
van HARTEN Peer	Administrateur
van OORDT Robert	Administrateur ¹
VANSTEENKISTE Luc	Administrateur ¹

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 22 reprises en 2008. Le comité d'audit (*Audit Committee*) s'est réuni à 10 reprises en 2008.

Le 27 janvier 2009, le Conseil d'Administration de Fortis Banque a modifié sa composition en vue de refléter la nouvelle structure d'actionariat et de renforcer sa gouvernance.

Le même jour, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission des administrateurs suivants, nommés par l'ancien actionnaire : Herman Verwilst, Jos Clijsters, Jozef De Mey, Alain Deschènes, Jean Meyer et Peer van Harten.

Les administrateurs suivants, représentant l'Etat belge, ont alors été désignés par cooptation et nommés avec effet immédiat : Emiel Van Broekhoven (Président du Conseil d'Administration), Wim Coumans, Jean-Paul Pruvot et Serge Wibaut.

Le Conseil d'Administration dans sa nouvelle composition a décidé de confirmer la mission de l'*Audit Committee* et sa présidence à Robert van Oordt.

¹ Satisfait aux critères d'indépendance tels que décrits dans l'article 526ter du Code des Sociétés.

Par ailleurs, un *Governance, remuneration and nomination Committee* ainsi qu'un *Risk and Finance Committee* ont également été mis sur pied.

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque, qui est responsable de la définition de la politique générale et de la supervision des activités du Comité de Direction, se compose désormais de 16 administrateurs dont 4 administrateurs non exécutifs désignés par l'Etat belge, 5 administrateurs indépendants et 7 administrateurs exécutifs.

La composition du Conseil d'Administration s'établit à présent comme suit :

VAN BROEKHOVEN Emiel	Président du Conseil d'Administration. Administrateur non exécutif représentant l'Etat belge. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
COUMANS Wim	Administrateur non exécutif représentant l'Etat belge. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
PRUVOT Jean-Paul	Administrateur non exécutif représentant l'Etat belge. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
WIBAUT Serge	Administrateur non exécutif représentant l'Etat belge. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
BECKERS Lode	Administrateur indépendant non exécutif. Membre de l' <i>Audit Committee</i> . Membre du Conseil d'Administration depuis le 1 ^{er} janvier 2006. Le mandat d'administrateur expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
FEILZER Joop	Administrateur indépendant non exécutif. Membre de l' <i>Audit Committee</i> . Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 avril 2007. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.
STEPHENNE Jean	Administrateur indépendant non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 avril 2001. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.
van OORDT Robert	Administrateur indépendant non exécutif. Président de l' <i>Audit Committee</i> . Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 avril 2001. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.
VANSTEENKISTE Luc	Administrateur indépendant non exécutif. Membre de l' <i>Audit Committee</i> . Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 avril 2001. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.
DIERCKX Filip	Administrateur exécutif. Président du Comité de Direction. Membre du Conseil d'Administration depuis le 28 octobre 1998. Le mandat d'administrateur expire le 26 avril 2010.

MACHENIL Lars	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
FOHL Camille	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
MOSTREY Lieve	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
BOONE Brigitte	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
VANDEKERCKHOVE Peter	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.
DEBOECK Michel	Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Le mandat d'administrateur expire le 23 avril 2011.

De plus amples informations concernant la rémunération totale de l'exercice 2008, avantages en nature et frais de pensions inclus, des membres actuels et antérieurs, exécutifs et non-exécutifs, du Conseil d'Administration payée et due par Fortis Banque sont disponibles dans la note 10 'Rémunération des membres du Conseil d'Administration' des Comptes annuels consolidés de Fortis Banque.

Collège des commissaires-réviseurs agréés

Klynveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG) Réviseurs d'entreprises scrl,
représentée par Olivier MACQ.

PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises scrl,
représentée par Luc DISCRY.

Proposition d'affectation du résultat de la période

Perte de l'exercice à affecter	EUR	(20.221,7) millions
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR	1.489,3 millions
<hr/>		
Perte à affecter	EUR	(18.732,4) millions
Perte à reporter	EUR	(18.732,4) millions

Conformément à l'affectation du résultat de l'exercice 2008 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de Fortis Banque proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

Fortis Capital Company Limited, filiale de Fortis Bank Nederland, a émis en 1999 des actions préférentielles non cumulatives pour un montant total d'EUR 650 millions garanties par Fortis Banque, Fortis SA/NV et Fortis NV. Une tranche d'EUR 200 millions a été remboursée en 2004. Le Conseil d'Administration de Fortis Banque a pris l'engagement envers la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de ne pas verser de dividende, si les réserves disponibles sont insuffisantes pour assurer le respect des obligations contractées dans le cadre de l'émission des actions préférentielles non cumulatives mentionnée ci-avant, de mentionner cet engagement dans le rapport annuel de Fortis Banque et de consulter la Commission Bancaire, Financière et des Assurances avant toute proposition de versement de dividende, afin de démontrer que les réserves disponibles sont suffisantes et que le coefficient de solvabilité sur base des fonds propres *stricto sensu* répond à une exigence minimale de 5%.

Dans le cadre de la réflexion menée pour se procurer des fonds propres aux conditions les plus avantageuses, Fortis Banque a émis le 26 septembre 2001 des instruments financiers innovateurs représentatifs de dettes (*Redeemable Perpetual Cumulative Coupon Debt Securities*) sur le marché international pour un montant total d'EUR 1 milliard. Cette émission avait pour but de renforcer la solvabilité de la banque et donc de soutenir le développement futur de ses activités bancaires et ce, tant dans le domaine de l'octroi de crédits aux entreprises et aux particuliers que dans celui des activités de marché. Cette démarche proactive permettait également d'anticiper dès maintenant sur les nouvelles exigences réglementaires en matière de solvabilité et notamment celles portant sur la couverture de catégories de risques supplémentaires tels que les risques opérationnels. Etant donné que, par leur nature même, ces instruments représentatifs de dettes possèdent un caractère de subordination très prononcé, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a consenti à ce que ceux-ci soient assimilés à des capitaux propres au sens strict (*Tier 1 capital*). Pour ce faire, la banque a dû satisfaire à un certain nombre de conditions, relatives notamment à la conversion en certaines circonstances de ces instruments représentatifs de dettes en des parts bénéficiaires de Fortis Banque. Pour que l'émission de parts bénéficiaires contre l'apport de ces instruments représentatifs de dettes soit possible, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 novembre 2001 a ajouté aux statuts un nouvel article portant le numéro 5bis. L'assemblée a également procédé à l'adaptation du capital autorisé pour permettre notamment au Conseil d'Administration de payer les intérêts sur ces instruments représentatifs de dettes par l'émission de nouvelles actions de Fortis Banque, si cela devait s'avérer nécessaire. L'article 5bis des statuts précise par ailleurs les circonstances dans lesquelles les parts bénéficiaires sont émises, leurs caractéristiques, les limitations en matière de dividendes y applicables ainsi que diverses autres dispositions. Le Conseil d'Administration a également pris l'engagement de respecter les limites réglementaires suivantes : les parts bénéficiaires, en cas d'émission effective, ne peuvent, ensemble avec les autres instruments de capital novateurs émis par Fortis Banque et qui peuvent être qualifiés de Tier 1, pas dépasser 15% du capital Tier 1 de Fortis Banque et les parts bénéficiaires, en cas d'émission effective, ne peuvent, ensemble avec d'autres parts similaires ou actions sans droit de vote émises par Fortis Banque, pas dépasser 1/3 du capital social de Fortis Banque, y compris les primes d'émission.

Fortis Banque a procédé le 27 octobre 2004 à l'émission, pour EUR 1 milliard, de dettes représentées par des titres (*'Directly Issued Perpetual Securities'*) ayant un objectif et des caractéristiques comparables à ceux des *'Redeemable Perpetual Cumulative Coupon Debt Securities'* de 2001. Les limites réglementaires décrites ci-avant valent également pour cette émission. Afin de rendre possible l'émission du *Directly Issued Perpetual Securities*, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 avril 2005 a modifié les statuts. Un nouvel article 5ter a été ajouté. Cet article 5ter précise les circonstances dans lesquelles les parts bénéficiaires seront émises, leurs caractéristiques, les limitations en matière de dividendes y applicables ainsi que diverses autres dispositions.

Le 19 décembre 2007, Fortis Banque a émis les *'Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities'* (CASHES) d'une valeur nominale d'EUR 3 milliards et d'une valeur individuelle d'EUR 250.000, dans le cadre d'un plan de financement de l'acquisition de certains actifs d'ABN AMRO. Les coupons liés à ces titres seront payés trimestriellement à un taux annuel variable équivalent à celui de l'Euribor 3 mois + 2,0%. D'un point de vue réglementaire, les titres CASHES font partie des fonds propres de base ('Tier 1'). Les coupons associés aux titres CASHES constituent des obligations directes et subordonnées dont les entités Fortis Banque SA/NV, Fortis SA/NV et Fortis N.V. sont conjointement débitrices. Les coupons des CASHES sont subordonnés à tous les autres emprunts, emprunts subordonnés et actions préférentielles, mais comportent un rang *'senior'* par rapport aux actions ordinaires. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. L'unique recours des détenteurs de titres CASHES envers chacun des débiteurs conjoints en ce qui concerne le montant en principal consiste en 125.313.283 actions que Fortis Banque a données en gage en faveur des détenteurs des CASHES. Ces actions ne comportent pas de dividende, ni de droit de vote jusqu'à la conversion. Les titres CASHES ne possèdent pas de date d'échéance finale, mais pourront être convertis en actions Fortis au prix d'EUR 23,94 par action à la discrétion du détenteur. Au 19 décembre 2014, les titres seront automatiquement convertis en actions Fortis si le prix de l'action Fortis à ce moment est égal ou supérieur à EUR 35,91 pendant vingt journées de négociation successives.

Le 20 décembre 2007, Fortis Banque a émis un emprunt subordonné d'un montant en principal d'EUR 1,75 milliard, qualifié de fonds propres complémentaires supérieurs (*'Upper Tier 2'*) dans le cadre du calcul des fonds propres réglementaires. La transaction qui a été entièrement placée par Fortis Brussels, avait pour objectif d'améliorer le coefficient de solvabilité et de compenser le manque momentané de fonds propres réglementaires dans l'attente du transfert des instruments assimilés aux fonds propres d'ABN AMRO. La transaction consiste en une obligation perpétuelle qui comporte l'option pour l'emprunteur de rembourser l'emprunt, entièrement ou partiellement, après cinq ans.

Réviseurs d'entreprises : missions spéciales

Le collège des Commissaires-réviseurs agréés et les sociétés avec lesquelles il entretient un lien de collaboration professionnel ont effectué des missions complémentaires et spéciales en 2008. Ces missions ont essentiellement consisté en l'audit des succursales, la réalisation de revues limitées, d'audit des liasses de consolidation pour le groupe Fortis Banque selon les IFRS, l'assistance dans le cadre de l'acquisition de nouvelles participations et la réalisation de plusieurs missions d'assistance technique dans le domaine organisationnel.

Le montant total des honoraires, facturés par le Collège des Commissaires-réviseurs agréés pour la réalisation de ces missions complémentaires s'élève à EUR 3.580.585 en 2008.

Les honoraires d'audit payés aux commissaires-réviseurs statutaires de Fortis Banque sont indiqués à la note 11 des Comptes annuels consolidés de Fortis Banque.

Article 523 du Code des sociétés

Indemnisation des administrateurs – Conflit d'intérêt

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration de la société le 21 janvier 2009, une proposition d'accorder une indemnisation par la société à ses administrateurs pour les protéger contre la responsabilité qu'ils encourent a été considérée. Le texte des délibérations et décisions tel que repris dans le procès-verbal de la réunion, est repris ci-après.

1. A la suite des discussions qui ont eu lieu lors des réunions du Conseil des 3 et 12 décembre 2008, le Président a expliqué que la société devrait examiner l'opportunité d'accorder une indemnisation à tous ses administrateurs actuels pour les protéger contre la responsabilité qu'ils peuvent encourir comme administrateurs de la société. Bien que la responsabilité des administrateurs de grandes sociétés soit devenue de plus en plus importante, le marché de l'assurance ne permet pas de couvrir cette responsabilité de manière satisfaisante et à un prix acceptable. Le Président a par ailleurs rappelé les circonstances exceptionnelles dans lesquelles les administrateurs ont dû exercer leurs fonctions depuis la fin du mois de septembre 2008 et le fait qu'ils devront prochainement à exercer leurs fonctions dans des circonstances incertaines. En vue de permettre à la société de donner le niveau de confort que tout administrateur peut attendre dans l'exercice de son mandat, et par conséquent en vue d'assurer que la société puisse continuer à bénéficier de la contribution d'administrateurs du plus haut niveau, le Président propose que la société s'engage à indemniser tous ses administrateurs dans tous les cas où ils ont agi de bonne foi et d'une manière dont ils ont pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la société, sauf lorsque la responsabilité d'un administrateur résulte d'une fraude ou d'une faute intentionnelle ou lorsque cette responsabilité est couverte par une police d'assurance (souscrite ou non par la société) bénéficiant à cet administrateur.

Le Président souligne que la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) a été pleinement informée des discussions sur cet engagement d'indemnisation et ne s'oppose pas à cet engagement, compte tenu des circonstances, comme cela résulte de sa lettre du 19 janvier 2009.

2. Le Président a pris note que, en conformité avec l'article 523 du Code des sociétés, chaque administrateur présent ou représenté à cette réunion a informé avant toute délibération les autres administrateurs et les réviseurs de la société qu'il doit être considéré comme ayant un conflit d'intérêts avec les décisions qui doivent être prises par le Conseil en rapport avec ce point à l'ordre du jour, et ce en raison du fait qu'il pourrait bénéficier personnellement de l'indemnisation décrite ci-dessus.
3. Le Président a suggéré que, pour les besoins de l'article 523 du Code des sociétés, le Conseil approuve dans un premier temps l'indemnisation qui concerne les Administrateurs Non Exécutifs (MM. H. Verwilst, L. Beckers, J. Clijsters, J. De Mey, A. Deschênes, J. Feilzer, J. Meyer, J. Stéphane, P. van Harten, R. van Oordt et L. Vansteenkiste), et ensuite celle qui concerne les Administrateurs Exécutifs (MM. F. Dierckx, M. Deboeck, C. Fohl, L. Machenil et P. Vandekerckhove, et Mmes B. Boone et L. Mostrey). Cette suggestion a été approuvée à l'unanimité par le Conseil.
4. Les Administrateurs Non Exécutifs ont quitté la salle de réunion et n'ont pas pris part aux délibérations et décisions du Conseil décrites aux paragraphes 5 et 6 ci-dessous.

5. Les Administrateurs Exécutifs ont constaté que l'engagement d'indemnisation décrit ci-dessus est conforme aux pratiques du marché en Belgique considérant les particularités de la société. Certains administrateurs sont d'ailleurs d'avis que cet engagement d'indemnisation existe déjà. Cet engagement serait dans le meilleur intérêt de la société puisque cette dernière a besoin de pouvoir nommer des administrateurs, de les maintenir en fonction et de bénéficier de leur importante contribution, et ce nonobstant le fait que la couverture d'assurance dont les administrateurs bénéficient a été presque réduite de moitié. Il est par ailleurs prévisible que, après la clôture de la transaction avec BNP Paribas (pour autant qu'une telle transaction intervienne), les administrateurs pourront bénéficier d'un engagement d'indemnisation similaire. Ne pas accorder cet engagement aux administrateurs actuels constituerait une différence de traitement injustifiée qui hypothéquerait à l'avenir la nomination et le maintien en fonction d'administrateurs. Les administrateurs participant aux délibérations ont par ailleurs constaté qu'il n'y aurait pas de conséquences patrimoniales pour la société résultant de l'engagement d'indemnisation autre qu'un paiement de la société en exécution dudit engagement.
6. Les Administrateurs Exécutifs ont ensuite délibéré en conformité avec l'article 18, 6ème alinéa des statuts de la société. Ces administrateurs ont discuté de l'engagement d'indemnisation et ont décidé à l'unanimité que la société indemniserait et maintiendrait une clause de non-responsabilité relative à tous les Administrateurs Non Exécutifs actuels, dans la plus large mesure permise par la loi, pour toute responsabilité et pour tous dommages, dépenses et autres montants raisonnablement encourus ou supportés par eux en rapport avec toute procédure ou revendication engagée ou formulée par tout tiers (en ce compris un actionnaire de la société agissant pour son compte propre), et dirigée contre eux en leur qualité d'administrateurs de la société en relation avec toute décision, action ou omission prise ou intervenue (ou qui a prétendument été prise ou qui est prétendument intervenue) avant, à la date ou après la date de la présente réunion, (a) pour autant que cet administrateur ait agi de bonne foi et d'une manière dont il a pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la société et (b) étant entendu que cet engagement d'indemnisation ne sera pas applicable (i) en relation avec toute responsabilité et tous dommages, dépenses ou autres montants résultant d'une fraude ou d'une faute intentionnelle de l'administrateur ou (ii) si, et dans la mesure où, cette responsabilité et ces dommages, dépenses ou autres montants sont couverts par une police d'assurance (souscrite ou non par la société) dont l'administrateur concerné bénéficie.
7. Immédiatement après les délibérations et décisions décrites aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus, les Administrateurs Non Exécutifs ont été invités à rejoindre la salle de réunion et ont participé aux délibérations et décisions du Conseil décrites aux paragraphes 8 et 9 ci-dessous, tandis que les Administrateurs Exécutifs ont quitté la salle de réunion et n'ont pas participé à ces délibérations et décisions.
8. Les Administrateurs Non Exécutifs ont échangé des vues sur l'engagement d'indemnisation décrit ci-dessus et ont fait des constats similaires à ceux décrits au paragraphe 5 ci-dessus.
9. Les Administrateurs Non Exécutifs ont ensuite également délibéré en conformité avec l'article 18, 6ème alinéa des statuts de la société. Ces administrateurs ont discuté de l'engagement d'indemnisation et ont décidé à l'unanimité que la société indemniserait et maintiendrait une clause de non-responsabilité relative à tous les Administrateurs Exécutifs actuels, dans la plus large mesure permise par la loi, pour toute responsabilité et pour tous dommages, dépenses et autres montants raisonnablement encourus ou supportés par eux en rapport avec toute procédure ou revendication engagée ou formulée par tout tiers (en ce compris un actionnaire de la société agissant pour son compte propre), et dirigée contre eux en leur qualité d'administrateurs de la société en relation avec toute décision, action ou omission prise ou intervenue (ou qui a prétendument été prise ou qui est prétendument intervenue) avant, à la date ou après la date de la présente réunion, (a) pour autant que cet administrateur ait agi de bonne foi et d'une manière dont il a pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la société et (b) étant entendu que cet engagement d'indemnisation ne sera pas applicable (i) en relation avec toute responsabilité et tous dommages, dépenses ou autres montants résultant d'une fraude ou d'une faute intentionnelle de l'administrateur ou (ii) si, et dans la mesure où, cette responsabilité et ces dommages, dépenses ou autres montants sont couverts par une police d'assurance (souscrite ou non par la société) dont l'administrateur concerné bénéficie.

10. Les Administrateurs Exécutifs ont été invités à rejoindre la salle de réunion après les délibérations et décisions décrites aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus.

La SFPI a pris note que l'engagement d'indemnisation a été approuvé et a invité la direction à continuer d'examiner de manière pro-active les possibilités d'obtenir une couverture d'assurance adéquate pour les administrateurs.

Comptes annuels 2008 de Fortis Banque (non consolidés)

Bilan après répartition

2. T.V.A. BE 403.199.702

<i>(en milliers d'EUR)</i>		<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>	
		<i>05</i>	<i>précédent</i>	
<i>Codes</i>			<i>10</i>	
1. Bilan après répartition				
ACTIF				
I.	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	101.000	606.929	696.086
II.	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	102.000	1.059.768	614.928
III.	Créances sur les établissements de crédit	103.000	69.255.477	143.547.738
	A. A vue	103.100	18.408.090	6.832.737
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	103.200	50.847.387	136.715.001
IV.	Créances sur la clientèle	104.000	164.907.852	157.946.104
V.	Obligations et autres titres à revenu fixe	105.000	121.630.941	114.133.543
	A. Des émetteurs publics	105.100	54.396.395	48.595.229
	B. D'autres émetteurs	105.200	67.234.546	65.538.314
VI.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	106.000	5.892.115	10.667.806
VII.	Immobilisations financières	107.000	11.840.675	46.715.707
	A. Participations dans des entreprises liées	107.100	11.434.727	37.170.792
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	107.200	81.141	2.497.701
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	107.300	132.236	15.643
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	107.400	192.571	7.031.571
VIII.	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	108.000	49.287	79.862
IX.	Immobilisations corporelles	109.000	972.937	1.008.084
X.	Actions propres	110.000	0	0
XI.	Autres actifs	111.000	10.494.687	11.465.553
XII.	Comptes de régularisation	112.000	90.303.973	50.815.171
TOTAL DE L'ACTIF		199.000	477.014.641	537.690.582

3. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Exercice

Exercice

précédent

Codes

05

10

PASSIF

I.	Dettes envers les établissements de crédit	201.000	126.230.362	207.559.371
A.	A vue	201.100	17.905.979	35.569.523
B.	Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	201.200	0	0
C.	Autres dettes à terme ou à préavis	201.300	108.324.383	171.989.848
II.	Dettes envers la clientèle	202.000	181.738.070	176.795.830
A.	Dépôts d'épargne	202.100	33.364.839	40.002.914
B.	Autres dettes	202.200	148.373.231	136.792.916
1.	à vue	202.201	41.727.923	41.895.609
2.	à terme ou à préavis	202.202	106.645.308	94.897.307
3.	résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	202.203	0	0
III.	Dettes représentées par un titre	203.000	28.993.695	42.812.280
A.	Bons et obligations en circulation	203.100	22.699.981	17.373.712
B.	Autres	203.200	6.293.714	25.438.568
IV.	Autres dettes	204.000	15.718.977	13.894.896
V.	Comptes de régularisation	205.000	86.911.750	48.775.261
VI.	A. Provisions pour risques et charges	206.100	499.516	658.263
1.	Pensions et obligations similaires	206.101	1.049	1.273
2.	Charges fiscales	206.102	17.530	18.910
3.	Autres risques et charges	206.103	480.937	638.080
B.	Impôts différés	206.200	1.212	2.307
VII.	Fonds pour risques bancaires généraux	207.000	872.103	872.078
VIII.	Dettes subordonnées	208.000	23.267.634	19.024.046
	CAPITAUX PROPRES	290.000	12.781.322	27.296.250
IX.	Capital	209.000	9.374.878	4.693.552
A.	Capital souscrit	209.100	9.374.878	4.693.552
B.	Capital non appelé (-)	209.200	0	0
X.	Primes d'émission	210.000	20.276.054	20.257.380
XI.	Plus-values de réévaluation	211.000	1.008.723	0
XII.	Réserves	212.000	854.076	855.987
A.	Réserve légale	212.100	311.184	311.184
B.	Réserves indisponibles	212.200	36.987	36.987
1.	pour actions propres	212.201	0	0
2.	autres	212.202	36.987	36.987
C.	Réserves immunisées	212.300	153.528	155.830
D.	Réserves disponibles	212.400	352.377	351.986
XIII.	Bénéfice reporté (Perte reportée(-))	213.000	(18.732.409)	1.489.331
	TOTAL DU PASSIF	299.000	477.014.641	537.690.582

4. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Exercice

Exercice

précédent

Codes

05

10

POSTES HORS BILAN

I. Passifs éventuels	301.000	52.523.535	58.597.131
A. Acceptations non négociées	301.100	157.996	410.011
B. Cautions à caractère de substitut de crédit	301.200	8.208.205	4.175.411
C. Autres cautions	301.300	38.344.248	47.454.738
D. Crédits documentaires	301.400	5.812.947	6.556.840
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	301.500	139	131
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	302.000	86.200.592	101.179.583
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	302.100	4.395.215	8.603.827
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	302.200	391.577	1.471.092
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	302.300	81.413.800	91.104.372
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières	302.400	0	292
E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites	302.500	0	0
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit	303.000	136.796.802	133.342.609
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie	303.100	0	0
B. Dépôts à découvert et assimilés	303.200	136.796.802	133.342.609
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés	304.000	794.763	561.901

Compte de résultat

5. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

2. COMPTE DE RESULTATS

(sous forme de liste)

		<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>
	<i>Codes</i>	<i>05</i>	<i>10</i>
		<i>précédent</i>	
I. Intérêts et produits assimilés	401.000	20.427.184	19.122.063
dont : de titres à revenu fixe	401.001	5.586.341	5.051.630
II. Intérêts et charges assimilées (-)	502.000	(17.981.353)	(17.486.863)
III. Revenus de titres à revenu variable	403.000	1.102.888	1.016.520
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	403.100	148.755	150.409
B. De participations dans des entreprises liées	403.200	939.989	841.702
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	403.300	8.915	7.565
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	403.400	5.229	16.844
IV. Commissions perçues	404.000	1.326.928	1.347.797
V. Commissions versées (-)	505.000	(533.039)	(386.220)
VI. Bénéfice (Perte(-)) provenant d'opérations financières	506.000	(1.909.446)	467.287
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	506.100	(1.169.558)	277.139
B. De la réalisation de titres de placement	506.200	(739.888)	190.148
VII. Frais généraux administratifs (-)	507.000	(3.247.164)	(3.135.312)
A. Rémunérations, charges sociales et pensions	507.100	(2.039.122)	(1.994.351)
B. Autres frais administratifs	507.200	(1.208.042)	(1.140.961)
VIII. Amortissements et réductions de valeur (-) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	508.000	(196.099)	(172.314)
IX. Reprises de réductions de valeur (réductions de valeur(-)) sur créances et reprises de provisions (provisions(-)) pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan	509.000	(2.421.769)	(263.152)
X. Reprises de réductions de valeur (réductions de valeur(-)) sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	510.000	(4.375.797)	(2.444.691)
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan	411.000	33.343	20.229
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan (-)	512.000	(94.576)	(32.464)
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au(-)) fonds pour risques bancaires généraux	513.000	0	0
XIV. Autres produits d'exploitation	414.000	400.119	240.103
XV. Autres charges d'exploitation (-)	515.000	(202.151)	(243.170)
XVI. Bénéfice courant (Perte courante(-)) avant impôts	416.000	(7.670.932)	(1.950.187)

6. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Exercice

Exercice

précédent

Codes

05

10

2. COMPTE DE RESULTATS

(sous forme de liste)

		Exercice 05	Exercice précédent 10
XVII.	Produits exceptionnels	417.000	450.894
A.	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	417.100	0
B.	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	417.200	7.472
C.	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	417.300	7.605
D.	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	417.400	424.766
E.	Autres produits exceptionnels	417.500	11.051
XVIII.	Charges exceptionnelles (-)	518.000	(40.518)
A.	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	518.100	0
B.	Réductions de valeur sur immobilisations financières	518.200	(14.398)
C.	Provisions pour risques et charges exceptionnels	518.300	(7.212)
D.	Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	518.400	(2.862)
E.	Autres charges exceptionnelles	518.500	(16.046)
XIX.	Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice avant impôts	419.000	(1.539.811)
XIX bis.	A. Transfert aux impôts différés (-)	519.100	0
	B. Prélèvements sur les impôts différés	419.200	1.324
XX.	Impôts sur le résultat	520.000	(69.717)
A.	Impôts (-)	520.100	(104.013)
B.	Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	420.200	34.296
XXI.	Bénéfice (perte(-)) de l'exercice	421.000	(1.608.204)
XXII.	Transfert aux réserves immunisées (-)	522.000	0
	Prélèvements sur les réserves immunisées	422.000	2.382
XXIII.	Bénéfice (perte(-)) de l'exercice à affecter	423.000	(1.605.822)

7. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Exercice

Exercice

précédent

Codes

05

10

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

A. Bénéfice (Perte(-)) à affecter	600.100	(18.732.409)	1.489.656
1. Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice à affecter	600.101	(20.221.740)	(1.605.822)
2. Bénéfice reporté (Perte reportée(-)) de l'exercice précédent	600.102	1.489.331	3.095.478
B. Prélèvements sur les capitaux propres et réserves	600.200	0	0
1. sur le capital et les primes d'émission	600.201	0	0
2. sur les réserves	600.202	0	0
C. Affectations aux capitaux propres et réserves (-)	600.300	0	0
1. au capital et à la prime d'émission	600.301	0	0
2. à la réserve légale	600.302	0	0
3. aux autres réserves	600.303	0	0
D. Résultat à reporter	600.400	18.732.409	(1.489.331)
1. Bénéfice à reporter (-)	600.401	0	(1.489.331)
2. Perte à reporter	600.402	18.732.409	0
E. Intervention d'associés dans la perte	600.500	0	0
F. Bénéfice à distribuer (-)	600.600	(0)	(325)
1. Rémunération du capital (a)	600.601	0	0
2. Administrateurs ou gérants (a)	600.602	0	(325)
3. Autres allocataires (a)	600.603	0	0

(a) uniquement dans les sociétés à responsabilité limitée de droit belge

Annexes

8. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

3. ANNEXES

		<i>Exercice</i>	<i>Exercice précédent</i>
	<i>Codes</i>	<i>05</i>	<i>10</i>
I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
<i>(poste III de l'actif)</i>			
A. Pour le poste dans son ensemble :			
1. • créances sur des entreprises liées	010	9.813.003	41.959.275
• créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	0	22
2. créances subordonnées	030	0	0
B. Autres créances sur les établissements de crédit (à terme ou à préavis)			
<i>(poste III B. de l'actif)</i>			
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	040	3.916.208	2.164.321
2. Ventilation selon la durée résiduelle :			
• jusqu'à 3 mois	050	39.651.017	
• plus de 3 mois à un an	060	3.404.555	
• plus d'un an à 5 ans	070	4.509.587	
• plus de 5 ans	080	2.766.258	
• à durée indéterminée	090	515.970	

9. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Exercice

Exercice

précédent

Codes

05

10

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

(poste IV de l'actif)

1. Créances			
• sur des entreprises liées	010	17.730.536	19.471.226
• sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	49.500	49.500
2. Créances subordonnées	030	0	28.808
3. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	040	942.045	925.568
4. Ventilation selon la durée résiduelle :			
• jusqu'à 3 mois	050	64.950.693	
• plus de 3 mois à un an	060	25.887.480	
• plus d'un an à 5 ans	070	24.816.816	
• plus de 5 ans	080	38.957.015	
• à durée indéterminée	090	10.295.848	
5. Ventilation selon la nature :			
• effets commerciaux (y compris acceptations propres)	100	5.313	
• créances résultant de la location-financement et créances similaires	110	60.465	
• prêts à taux de chargement forfaitaire	120	1.014.816	
• prêts hypothécaires	130	10.390.043	
• autres prêts à terme à plus d'un an	140	57.878.498	
• autres créances	150	95.558.717	
6. Ventilation géographique			
• créances sur la Belgique	160	68.143.574	
• créances sur l'étranger	170	96.764.278	
7. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a) capitaux initialement prêtés	180	0	
b) fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant aux prêts	190	0	
c) encours net (a - b)	200	0	

10. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

		<i>Exercice</i>	<i>Exercice précédent</i>
	<i>Codes</i>	<i>05</i>	<i>10</i>
III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
<i>(poste V de l'actif)</i>			
1. Obligations et autres titres émis par :			
• des entreprises liées	010	1.116.782	576.958
• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	0	3.170
2. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	030	0	0
		<i>Belgique</i>	<i>Etranger</i>
3. Ventilation géographique des postes suivants :			
V.A. émetteurs publics	040	9.132.876	45.263.519
V.B. autres émetteurs	050	16.200.619	51.033.927
		<i>Valeur comptable</i>	<i>Valeur de marché</i>
4. Cotations et durées			
a) • Titres cotés	060	53.859.689	53.894.761
• Titres non cotés	070	67.771.252	
		<i>Exercice</i>	
b) • Durée résiduelle d'un an au plus	080	16.436.417	
• Durée résiduelle supérieure à un an	090	105.194.524	
5. Ventilation selon l'appartenance			
a) au portefeuille commercial	100	14.242.507	
b) au portefeuille de placement	110	107.388.434	
6. Pour le portefeuille commercial :			
• différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	120	122.185	
• le cas échéant différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur comptable pour les obligations et titres évalués selon l'art. 35 ter § 2 alinéa 2	130	65.167	
7. Pour le portefeuille de placement			
• différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	140	676.862	
• différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	150	785.766	

11. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

8. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement

	<u>Codes</u>	<u>Exercice</u> <u>05</u>
a) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	010	89.888.927
Mutations de l'exercice :		
• acquisitions	020	58.674.616
• cessions	030	(37.635.052)
• ajustements selon l'article 35 ter § 4 et 5	040	(106.064)
• différences de change	050	(895.982)
Au terme de l'exercice	099	109.926.445
b) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES		
1. Transferts		
• du portefeuille de placement au portefeuille commercial	110	(3.357.524)
• du portefeuille commercial au portefeuille de placement	120	5.177.371
2. Impact sur le résultat	130	65.744
c) REDUCTIONS DE VALEUR		
Au terme de l'exercice précédent	200	2.417.135
Mutations de l'exercice		
• actées	210	4.287.317
• reprises car excédentaires	220	(67.299)
• annulées	230	(1.949.483)
• transférées d'un poste à un autre	240	(526.661)
• différences de change	250	196.849
Au terme de l'exercice	299	4.357.858
d) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE		
[a) + b)1. - c)]	399	107.388.434

12. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Exercice

Exercice

précédent

Codes

05

10

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

(poste VI de l'actif)

1. Ventilation géographique des émetteurs des titres :			
• émetteurs belges	010	31.569	
• émetteurs étrangers	020	5.860.546	
		<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur de marché</u>
2. Cotations			
• Titres cotés	030	4.964.292	4.933.217
• Titres non cotés	040	927.823	
		<u>Exercice</u>	
3. Ventilation selon l'appartenance			
• au portefeuille commercial	050	4.964.292	
• au portefeuille de placement	060	927.823	
4. Pour le portefeuille commercial :			
• différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché	070	480.874	
• différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable pour les titres évalués selon l'art. 35 ter § 2 alinéa 2	080	0	
5. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement			
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	100	3.654.075	
Mutations de l'exercice :			
• acquisitions	110	822.190	
• cessions	120	(3.421.376)	
• autres variations	130	57.687	
• différences de change	140	(2.944)	
Au terme de l'exercice	199	1.109.632	
b) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES			
1. Transferts			
• du portefeuille de placement au portefeuille commercial	200	0	
• du portefeuille commercial au portefeuille de placement	210	0	
2. Impact sur le résultat	220	0	
c) REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	300	67.883	
Mutations de l'exercice			
• actées	310	158.069	
• reprises car excédentaires	320	(2.290)	
• annulées	330	(43.420)	
• transférées d'un poste à un autre	340	0	
• différences de change	350	1.567	
Au terme de l'exercice	399	181.809	
d) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE			
[a) + b) 1. - c)]	499	927.823	

13. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Codes	Etablissement de crédit		Autres entreprises	
	Exercice 05	Exercice précédent 10	Exercice 15	Exercice précédent 20

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(poste VII de l'actif)

A.1. Ventilation des postes VII A, B, C de l'actif :

a) secteur économique des postes suivants :

	010	6.041.598	25.603.169	5.393.129	11.567.623
A. Participations dans des entreprises liées	010	6.041.598	25.603.169	5.393.129	11.567.623
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	16.632	85.095	64.509	2.412.606
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	030	1.425	110	130.811	15.533

b) cotation :

		Cotés		Non cotés	
A. Participations dans des entreprises liées	040		1.272.959		10.161.768
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	050		42.627		38.514
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	060		117.106		15.130

A.2. Détail de la valeur comptable au terme de l'exercice des postes VII.A, B et C de l'actif

Codes	Entreprises liées (VII.A)	Entreprises avec lien de participation (VII.B.)	Entreprises autres (VII.C)	
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	100	37.162.713	2.500.759	22.647
Mutations de l'exercice				
• acquisitions	110	9.706.880	21.491	6
• cessions et retraits	120	(32.247.687)	(45.539)	(410)
• transferts d'un poste à un autre	130	(7)	(2.349.780)	2.349.787
• différences de change	140	(498.344)	0	(14)
Au terme de l'exercice	199	14.123.555	126.931	2.372.016
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	200	113.518	0	0
Mutations de l'exercice				
• actées	210	1.008.723	0	0
• acquises de tiers	220	0	0	0
• annulées	230	(496)	0	0
• transférées d'un poste à un autre	240	0	0	0
Au terme de l'exercice	299	1.121.745	0	0
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	300	105.439	3.058	7.004
Mutations de l'exercice				
• actées	310	3.709.332	42.732	2.233.083
• reprises car excédentaires	320	0	0	0
• acquises de tiers	330	0	0	0
• annulées	340	0	0	0
• transférées d'un poste à un autre	350	(4.198)	0	(307)
• différences de change	360	0	0	0
Au terme de l'exercice	399	3.810.573	45.790	2.239.780
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE [a) + b) - c)]	499	11.434.727	81.141	132.236

14. T.V.A. BE 403.199.702

	<i>Exercice</i>		<i>Exercice</i>	
	<i>Exercice</i>	<i>précédent</i>	<i>Exercice</i>	<i>précédent</i>
<i>Codes</i>	<i>05</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	<i>20</i>
	<i>Etablissements de crédit</i>		<i>Autres entreprises</i>	
<i>(en milliers d'EUR)</i>				
B. Ventilation du poste VII D. de l'actif				
1. Créances subordonnées sur :				
• des entreprises liées	010	192.571	19.288	0
• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	0	0	0
2. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés	030	0		
3. Détail des créances subordonnées				
	<i>Codes</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	100	7.031.571	0	
Mutations de l'exercice :				
• additions	110	328.178	0	
• remboursements	120	(7.164.992)	0	
• réductions de valeur actées	130	0	0	
• reprises de réductions de valeur	140	0	0	
• différences de change	150	(2.186)	0	
• autres	160	0	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	199	192.571	0	
Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice	200	0	0	

15. T.V.A. BE 403.199.702

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
Alandes B.V. Amsterdam		1	100,00		31/12/2007	EUR	28	8
Alpha Card Bruxelles BE 463.926.551		735.000	50,00		31/12/2007	EUR	8.628	19
Alpha Credit Bruxelles BE 445.781.316		1.146.937	100,00		31/12/2007	EUR	128.489	75.255
Artemis Asset Management Ltd Edimbourg		452.750.000	100,00		31/12/2007	GBP	171	(3)
ASLK-CGER Services (in liquidation) Bruxelles BE 458.523.354		89	89,00		En liquidation			
Astir B.V. Amsterdam		1	100,00		31/12/2006	EUR	34	16
Banking Funding Company S.A. Bruxelles BE 884.525.164		20.586	33,47		31/12/2007	EUR	589	527
Banque de la Poste SA/NV Bruxelles BE 456.038.471		300.000	50,00		31/12/2007	EUR	179.531	9.085
BASS Master Issuer N.V. Bruxelles BE 898.307.694		62.000	100,00		Phase de démarrage			
BBOF III Investors B.V. Amsterdam		24.300	12,13		31/12/2007	EUR	1.356	(935)
BCC Corporate Bruxelles BE 883.523.807		8.941	37,25		31/12/2007	EUR	2.194	154
Bedrijvencentrum Dendermonde N.V. Dendermonde BE 438.558.081		500	19,61		31/12/2007	EUR	1.023	34
Bedrijvencentrum Regio Aalst N.V. Erembodegem BE 428.749.502		80	14,23		31/12/2007	EUR	654	(2)
Bedrijvencentrum Vilvoorde N.V. Vilvoorde BE 434.222.577		400	11,02		31/12/2007	EUR	1.157	145

15. T.V.A. BE 403.199.702

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
Bedrijvencentrum Waasland N.V. Saint-Nicolas BE 427.264.214		400	16,03		31/12/2007	EUR	889	6
Bedrijvencentrum Zaventem N.V. Zaventem BE 426.496.726		751	24,98		31/12/2007	EUR	176	(141)
Belgolaise N.V. Bruxelles BE 403.200.294	(1) (2)	449.999 119.250	100,00		31/12/2007	EUR	29.417	35.555
BEM-Flemish Construction & Investment Company N.V. Bruxelles BE 461 612 904		2.793	12,05	0,03	31/12/2007	EUR	5.367	452
Brand & Licence Company Bruxelles BE 884.499.250		123	20,00		31/12/2007	EUR	105	44
Camomile Investments UK Limited Londres		2.000.000	100,00		31/12/2007	GBP	3.936	551
Camomile Ulster Investments George Town		1.356	99,93	0,07	31/12/2007	GBP	3.096	4.863
Certificat Etoile Luxembourg		1.250	25,00		30/06/2007	EUR	124	-
Certifimmo II (en liquidation) Bruxelles BE 431.434.224		64	51,20		27/09/2007	EUR	100	4
Certifimmo S.A. (en liquidation) Bruxelles BE 430.926.656		102	51,00		5/06/2007	EUR	68	613
Certifimmo V S.A. Bruxelles BE 450.355.261		12.261	99,99	0,01	31/12/2007	EUR	2.376	1.434
China-Belgium Direct Equity investment Fund Pékin		10.000.000	10,00		31/12/2007	CNY	996.237	17.683
Coppefis Bruxelles BE 453.987.813		74	98,67	1,33	31/12/2007	EUR	331	328
Comptoir Agricole de Wallonie Nivelles BE 400.364.530		2.499	99,96	0,04	31/12/2007	EUR	1.476	326

15. T.V.A. BE 403.199.702

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
Coöperatieve H2 Equity Praters Fund III U.A. Amsterdam		3.202.915	24,07		31/12/2007	EUR	4.138	(934)
Credissimo Seraing BE 403.977.482		124.999	100,00		31/12/2007	EUR	12.228	807
Crédit Social de la Province du Brabant Wallon Nivelles BE 400.351.068		11.012	12,10		31/12/2007	EUR	4.201	177
Demetris Grand-Bigard BE 452.211.723		9.999	99,99	0,01	31/12/2007	EUR	2.800	162
Dikodi Amsterdam		42	100,00		31/12/2007	EUR	(15.997)	(492)
Discontokantoor van Turnhout (en liquidation) Turnhout BE 404.154.755		10.000	100,00		31/12/2007	EUR	37	(1)
Distri-Invest S.A. Bruxelles BE 431.242.105		102	51,00		20/04/2008	EUR	112	4
Dominet S.A. Piaseczno		25.615	100,00		31/12/2007	PLN	190	6
Domus Flandria N.V. Anvers BE 436.825.642		22.500	11,22		31/12/2007	EUR	26.655	2.190
Europay Belgium S.C. Bruxelles BE 434.197.536		13.618	39,73	0,07	31/12/2007	EUR	1.353	6.690
European Carbon Fund Luxembourg		15.000.000	10,53		31/12/2007	EUR	-	34.284
FB Energy Trading S.à.r.l. Luxembourg		8.634.116	100,00		31/12/2007	USD	431.620	113
FB Holdings Canada Corp. Calgary		10.000.000	100,00		31/12/2007	USD	10.000	-
FB Transportation Capital LLC Wilmington		5.000.000	100,00		31/12/2007	USD	79.888	50.602

15. T.V.A. BE 403.199.702

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
FCM Private Equity II S.L. Madrid		50.237	71,77		31/12/2007	EUR	69	(1)
FCM Private Equity, S.L. Madrid		2.914.995	99,97		31/12/2007	EUR	3.624	8.006
Fimagen Holding Paris		2.933.313	96,85	3,15	31/12/2007	EUR	243.524	50.690
Finest Bruxelles BE 449.082.680		14.793	99,99	0,01	12/11/2007	EUR	1.242	48
Fintrimo S.A. Bruxelles BE 0874.308.807		300	50,00		31/12/2007	EUR	409	(55)
Fondo Nazca II, FCR de Régimen Simplificado Madrid		62.343.264	99,02		31/12/2007	EUR	61.076	(964)
Fortis Bank A.S. Gayrettepe		988.169.379	94,11		31/12/2007	TRY	1.634.893	180.268
Fortis Bank Escritorio de Representacao Ltda Sao Paulo		990.364	88,40		31/12/2007	BRL	533	123
Fortis Bank Polska Varsovie		16.650.947	99,25		31/12/2007	PLN	1.153.956	177.594
Fortis Bank Reinsurance S.A. (en abrégé FB Re S.A.) Luxembourg		25.000	100,00		31/12/2007	EUR	7.762	-
Fortis Banque France Paris		2.832.092	99,98		31/12/2007	EUR	344.107	(14.617)
Fortis Banque Luxembourg S.A. Luxembourg		13.720.846	99,92		31/12/2007	EUR	2.755.100	406.600
Fortis Capital (Canada) Ltd. White Horse		100	40,00	60,00	31/12/2007	USD	9.151	7.136
Fortis Capital Corporation Inc Stamford		1.000	100,00		31/12/2007	USD	885.075	104.007

15. T.V.A. BE 403.199.702

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
Fortis Film Fund S.A. Bruxelles BE 893.587.655		99	99,00	1,00				Phase de démarrage
Fortis Finance Belgium S.C.R.L. Bruxelles BE 879.866.412		8.533.312	100,00		31/12/2007	EUR	8.562.052	331.817
Fortis Financial Services LLC New York		159.992.316	100,00		31/12/2007	USD	245.544	3.451
Fortis Funding LLC New York		100.000	100,00		31/12/2007	USD	289	(437)
Fortis Gesbeta SGIC Madrid		75.000	100,00		31/12/2007	EUR	19.537	3.388
Fortis Ifico George Town		100.000	100,00		31/12/2007	USD	2.918	247
Fortis Inernational Finance Dublin Dublin		959.368.065	94,62	5,38	31/12/2007	EUR	375.896	33.579
Fortis Lease Iberia Barcelone		1.170.000	21,39	78,61	31/12/2007	EUR	25.031	(466)
Fortis Investment Management (en abrégé 'FIM') Bruxelles BE 462.748.891		1.693.327	84,67	15,32	31/12/2007	EUR	474.070	57.434
Fortis Luxembourg Finance Luxembourg		19.999	100,00		31/12/2007	EUR	25.543	(915)
Fortis Private Equity Asia Fund Bruxelles BE 0866.161.894		22.199	100,00		31/12/2007	EUR	17.110	5.278
Fortis Private Equity Belgium Bruxelles BE 421.883.286		557.866	100,00		31/12/2007	EUR	195.503	(6.123)
Fortis Private Equity France Fund Strasbourg		50.000.000	99,90	0,10	31/12/2007	EUR	34.964	(785)
Fortis Private Equity France S.A.S. Strasbourg		200.000	100,00		31/12/2007	EUR	485	38

15. T.V.A. BE 403.199.702

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
Fortis Private Investment Management Limited Londres		64.993.419	100,00		31/12/2007	GBP	14.395	(5.718)
Fortis Proprietary Investments Dublin		9.999.999	100,00		31/12/2007	USD	78.712	6.918
Fortis Wealth Management Hong Kong Ltd Hong Kong		549.999	100,00		31/12/2007	HKD	315.441	31.071
Fortis Wealth Management Singapore Ltd Singapour		9.450.000	100,00		31/12/2007	SGD	826	-
Fortis Wealth Management Taiwan Ltd Taiwan		20.000.000	100,00		31/12/2007	TWD	331.822	(28.410)
G I Finance Dublin		54.600.001	100,00		31/12/2007	GBP	54.637	-
Geschäftsführung GmbH der Generale Bank Cologne		1	100,00		31/12/2007	EUR	28	3
Generale Bank Pref II NV Rotterdam		9.075.609	100,00		31/12/2007	EUR	190.416	7.417
Generale Belgian Finance Company Ltd. Hong Kong		99.999	100,00		31/12/2007	USD	9.218	261
Generale Branch Nominees Ltd. Londres		100	100,00		31/12/2007	GBP	-	-
GenFinance International N.V. Bruxelles BE 421.429.267		19.999	100,00		31/12/2007	EUR	1.256	4
GIE Immobilier Groupe Fortis Paris Puteaux		186.013.302	12,61	79,85	31/12/2007	EUR	-	-
Gudrun Xpert Bruxelles BE 477.315.422		5.200	26,00		31/12/2007	EUR	718	98
Heracles S.C.R.L. Charleroi BE 427.178.892		4.500	13,55	0,05	31/12/2007	EUR	627	308

15. T.V.A. BE 403.199.702

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
Het Werkmanshuis Tongres BE 400.986.518		1.095	41,04		31/12/2007	EUR	1.321	41
Hewitt's Island CLO VII George Town		1	100,00		Phase de démarrage			
I.D.P.B. SA Paris		145	96,67	2,00	31/12/2007	EUR	733	19
Immo Certrest Bruxelles BE 458.406.954		999	99,90	0,10	31/12/2007	EUR	(1.046)	27
Immo Kolonel Bourgstraat Bruxelles BE 461.139.879		1.250	50,00		31/12/2007	EUR	72	3
Immo-Beaulieu Bruxelles BE 450.193.133		500	25,00		16/06/2007	EUR	68	82
Immobilier Distri-Land N.V. Bruxelles BE 436.440.909		156	12,48		31/12/2007	EUR	198	31
Immobilier Sauvenière N.V. Bruxelles BE 403.302.739		15.741	99,99	0,01	31/12/2007	EUR	28.685	1.411
Immolouneuve S.A. Bruxelles BE 416.030.426		1.000	50,00		31/12/2007	EUR	88	3
Innovation et Développement en Brabant Wallon Tubize BE 460.658.938		3.500	16,32		31/12/2007	EUR	738	38
Isabel N.V. Bruxelles BE 455.530.509		253.322	25,33		31/12/2007	EUR	13.500	1.294
Krediet voor Sociale Woningen Bruxelles BE 402.204.461		70.629	77,56	4,10	31/12/2007	EUR	11.576	751
La Maison Sociale de Tournai - Ath Tournai BE 402.495.065		465.570	99,72		31/12/2007	EUR	3.008	173
La Propriété Sociale de Binche - Morlanwelz Binche BE 401.198.136		23.520	20,81	0,67	31/12/2007	EUR	1.293	18

15. T.V.A. BE 403.199.702

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
Landbouwkantoor Vlaanderen Wevelgem BE 405.460.889		499	99,80	0,20	31/12/2007	EUR	3.280	617
Le Crédit Social de Tubize Tubize BE 400.344.140		400	11,43		31/12/2007	EUR	298	29
Le Crédit Social et les petits Propriétaires Réunis Chatelet BE 401.609.593		3.347	12,38		31/12/2007	EUR	2.504	137
Le Petit Propriétaire Bruxelles BE 403.290.366		690	11,60		31/12/2007	EUR	767	5
Mermoz Jet Finance Madrid		3.006	100,00		Phase de démarrage			
Metropolitan Buildings N.V. Bruxelles BE 434.742.734		15	15,00		31/12/2007	EUR	132	16
Mijn Huis & Edouard Pecher Anvers BE 404.476.340		20.859	50,26		31/12/2007	EUR	3.980	(166)
Mine.be Bruxelles BE 471.793.053		40.000	100,00		31/12/2007	EUR	2.262	73
Montag & Caldwell, Inc Atlanta		500	100,00		31/12/2007	USD	140.554	(17.794)
Nazca Capital, S.G.E.C.R., S.A. Madrid		1.120.355	70,00		31/12/2007	EUR	328	37
Nazca Inversiones Madrid		54.486.300	95,00	5,00	31/12/2007	EUR	66.561	66.641
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd Courtrai BE 426.351.028		2.000	23,26		31/12/2007	EUR	166	(559)
Park De Haan N.V. Bruxelles BE 438.533.436		300	15,00		31/12/2007	EUR	68	776
S.A. Berlaymont 2000 N.V. (en liquidation) Bruxelles BE 441.629.617		251	14,85		31/12/2007	EUR	14.155	3.001

15. T.V.A. BE 403.199.702**VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION**

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (en milliers)			
	directement		par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres + ou (-)	Résultat net + ou (-)
	Type	Nombre	%	%				
Shenergy Groupe Finance Company Limited Shanghai		50.000.000	10,00		31/12/2007	CNY	511.382	11.382
Shinnecock CLO II George Town		250	100,00		Phase de démarrage			
St.-Jozefs Kredietmaatschappij Beringen Beringen BE 401.349.970		522	11,93		31/12/2007	EUR	20.299	348
S.B.I. - B.M.I. Bruxelles BE 411.892.088		2.595	19,51	0,01	31/12/2007	EUR	32.768	553
SOWO Invest Bruxelles BE 877.279.282		875	87,50		31/12/2007	EUR	270	117
Tous Propriétaires SA Erquelinnes BE 401.731.339		43.425	16,82		31/12/2007	EUR	5.284	389
Via-Zaventem N.V. Bruxelles BE 892.742.765		5.100	51,00		31/12/2007	EUR	132	(8)
Visa Belgium SRCL Bruxelles BE 435.551.972		44	24,58	0,49	31/12/2007	EUR	277	12
Von Essen GmbH Essen		1	100,00		31/12/2007	EUR	92.389	(13.638)
Von Essen GmbH & Co. KG Bank Essen		1	100,00		31/12/2007	EUR	92.435	(13.565)
Wa Pei Finance Company Ltd Hong kong		340.997	100,00		Société inactive			

(1) actions ordinaires
(2) actions VVPR

16. T.V.A. BE 403.199.702

VI. § 2 LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT DE CREDIT REpond DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Dénomination, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Codes	05	10	Codes éventuels (*)
ASLK-CGER Services, rue du Fossé-aux-loups 48, 1000 Bruxelles BE 458.523.354				

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise ;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de la CEE, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE ;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement de crédit établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

17. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(poste VIII de l'actif)

	Codes	05	10	15
		<u>Exercice</u>		
A. Détail des frais d'établissement				
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	010	803		
Mutations de l'exercice :				
• nouveaux frais engagés	020	0		
• amortissements	030	(69)		
• autres	040	10		
• différences de change	050	1		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	099	745		
dont :				
• frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	110	745		
• frais de restructuration	120	0		
				<i>dont</i>
				<i>autres commissions</i>
				<i>immobilisations d'apport</i>
B. Immobilisations incorporelles	Codes	Goodwill	incorporelles	art. 27 Bis *
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	210	26.111	102.788	0
Mutations de l'exercice				
• acquisitions y compris production immobilisée	220	0	21.216	0
• cessions et désaffectations	230	0	(125)	0
• transfert d'un poste à un autre	240	0	50	0
• différences de change	250	(2.308)	58	0
Au terme de l'exercice	299	23.803	123.987	0
b) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	310	20.949	28.891	0
Mutations de l'exercice				
• actés	320	1.727	19.766	0
• repris car excédentaires	330	0	0	0
• acquis de tiers	340	0	33	0
• annulés	350	0	(2)	0
• transférés d'un poste à un autre	360	0	30.289	0
• différences de change	370	(2.268)	(137)	0
Au terme de l'exercice	399	20.408	78.840	0
c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	499	3.395	45.147	0
[a) – b)]				

* Si celles-ci représentent un montant important

18. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(poste IX de l'actif)

	Codes	Terrains	Installations,	Mobilier et	Location-	Autres	Immobilisations
		et constructions	machines et outillage	matériel roulant	financement et droits Similaires	immobilisations corporelles	en cours et acomptes versés
		05	10	15	20	25	30
a) VALEUR D'ACQUISITION							
Au terme de l'exercice précédent	010	1.511.554	296.127	141.163	0	382.229	0
Mutations de l'exercice :							
• acquisitions y compris production immobilisée	020	96.574	53.425	11.250	0	70.951	0
• cessions et désaffectations	030	(69.419)	(37.285)	(14.220)	0	(39.043)	0
• transferts d'un poste à un autre	040	(730)	2.429	50	0	1.032	0
• différences de change	050	(248)	(1.443)	(233)	0	(9.955)	0
Au terme de l'exercice	099	1.537.731	313.253	138.010	0	405.214	0
b) PLUS-VALUES							
Au terme de l'exercice précédent	110	274.731	14	84	0	11.643	0
Mutations de l'exercice							
• actées	120	0	0	0	0	0	0
• acquises de tiers	130	0	0	0	0	0	0
• annulées	140	(13.444)	0		0	(1.478)	0
• transférées d'un poste à un autre	150	48	0	(40)	0	(48)	0
• différences de change	160	0	0	(8)	0	0	0
Au terme de l'exercice	199	261.335	14	36	0	10.117	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR							
Au terme de l'exercice précédent	210	1.144.420	192.397	71.629	0	201.015	0
Mutations de l'exercice							
• actés	220	68.373	62.973	12.444	0	30.747	0
• repris car excédentaires	230	0	0	0	0	0	0
• acquis de tiers	240	0	6	0	0	1.305	0
• annulés	250	(55.910)	(34.641)	(14.153)	0	(13.947)	0
• transférés d'un poste à un autre	260	27.448	2.318	132	0	83	0
• différences de change	270	(29)	(1.150)	(339)	0	(2.348)	0
Au terme de l'exercice	299	1.184.302	221.903	69.713	0	216.855	0
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE [a) + b) - c)]	399	614.764	91.364	68.333	0	198.476	0
dont							
• terrains et constructions	410				0		
• installations, machines et outillage	420				0		
• mobilier et matériel roulant	430				0		

19. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)*

	<i>Exercice</i>
<i>Codes</i>	<i>05</i>

IX. AUTRES ACTIFS*(poste XI de l'actif)*

Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important

• primes bonifiées sur options	010	7.164.662
• encours en attente d'affectation	020	2.652.729
• impôts de société à récupérer	030	221.414
• créances sur factures	040	441.119
• autres investissements financiers	050	14.763
	060	0
	070	0

X. COMPTES DE REGULARISATION*(poste XII de l'actif)*

1. Charges à reporter	110	289.856
2. Produits acquis	120	90.014.117

20. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)**Exercice**Exercice**précédent*

<i>Codes</i>	<i>05</i>	<i>10</i>
--------------	-----------	-----------

XI. ETAT DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT*(poste I du passif)*

A. Pour le poste dans son ensemble :

• dettes envers des entreprises liées	010	11.220.705	40.219.467
• dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	0	22

B. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon la durée résiduelle :

(poste I.B. et C. du passif)

• jusqu'à 3 mois	110	92.522.789
• plus de 3 mois à un an	120	11.974.240
• plus d'un an à 5 ans	130	3.243.576
• plus de 5 ans	140	582.134
• à durée indéterminée	150	1.644

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE*(poste II du passif)*

1. Dettes envers :

• des entreprises liées	210	6.998.186	7.107.090
• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	220	0	79.721

2. Ventilation géographique des dettes :

• envers la Belgique	310	92.509.054
• envers l'étranger	320	88.229.016

3. Ventilation selon la durée résiduelle

• à vue	410	41.727.923
• jusqu'à 3 mois	420	66.881.846
• plus de 3 mois à un an	430	15.312.719
• plus d'un an à 5 ans	440	13.487.426
• plus de 5 ans	450	10.793.394
• à durée indéterminée	460	33.534.762

21. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)**Exercice**Exercice**précédent**Codes**05**10***XIII. ETAT DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE***(poste III du passif)*

1. Dettes qui à la connaissance de l'établissement de crédit constituent des dettes :			
• envers des entreprises liées	010	3.827.553	3.219.242
• envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	0	0
2. Ventilation selon la durée résiduelle :			
• jusqu'à 3 mois	110	7.471.215	
• plus de 3 mois à un an	120	5.318.275	
• plus d'un an à 5 ans	130	13.647.327	
• plus de 5 ans	140	2.451.377	
• à durée indéterminée	150	105.501	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES*(poste IV du passif)*

1. Dettes fiscales, salariales et sociales échues :			
a) envers des administrations fiscales	210	684	
b) envers l'O.N.S.S.	220	145.241	
2. Impôts :			
a) à payer	230	112.245	
b) dettes fiscales estimées	240	0	
3. Autres dettes			
Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important			
• primes perçues sur options	310	11.359.394	
• encours en attente d'affectation	320	3.394.119	
• rémunérations et sécurité sociale	330	493.772	
• dettes découlant de l'affectation du bénéfice	340	4.179	
	350	209.343	

22. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)*

	<i>Exercice</i>	
	<i>Codes</i>	<i>05</i>

XV. COMPTES DE REGULARISATION*(poste V du passif)*

1. Charges à imputer	010	86.740.889
2. Produits à reporter	020	170.861

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES*(poste VI. A. 3. du passif)*

Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important

• provisions pour crédits d'engagement	110	43.781
• provisions pour litiges	120	84.543
• provisions pour charges sociales	130	142.711

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNEES*(poste VIII du passif)*

		<i>Exercice</i>	<i>Exercice précédent</i>
	<i>Codes</i>	<i>05</i>	<i>10</i>

A. Pour le poste dans son ensemble			
• dettes envers des entreprises liées	210	3.091.033	3.514.851
• dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	220	0	0
B. Charges afférentes aux dettes subordonnées	310	1.255.809	

23. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

	Codes	Exercice	Exercice
		05	précédent
		montants	nombre d'actions
XVIII. ETAT DU CAPITAL			
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (poste IX. A. du passif)			
• au terme de l'exercice précédent	010	4.693.552	241.935.663
• modifications au cours de l'exercice :	020		
Augmentation de capital	030	4.681.326	241.305.490
.....	040	0	0
.....	050	0	0
.....	060	0	0
• au terme de l'exercice	099	9.374.878	483.241.153
2. Représentation du capital			
2.1 Catégories d'actions ordinaires	110	9.374.878	483.241.153
.....	120	0	0
.....	130	0	0
.....	140	0	0
.....	150	0	0
2.2 Actions nominatives ou au porteur			
• Nominatives	160	xxxxxxxxx	482.998.973
• Au porteur	170	Xxxxxxxxxx	242.180
		<i>montants non</i>	<i>montants appelés</i>
		<i>Appelés</i>	<i>non versés</i>
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
.....	210	0	0
.....	220	0	0
.....	230	0	0
.....	240	0	0
.....	250	0	0
(suite éventuellement page....)			
TOTAL	299	0	0
			<i>Nombre</i>
		<i>montant du</i>	<i>correspondant</i>
		<i>Capital détenu</i>	<i>d'actions</i>
C. ACTIONS PROPRES DETENUES			
• par l'établissement de crédit lui-même	310	0	0
• par ses filiales	320	0	0
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de conversion			
• montant des emprunts convertibles en cours	410	0	0
• montant du capital à souscrire	420	0	0
• nombre maximum correspondant d'actions à émettre	430	0	0
2. Suite à l'exercice de droits de souscription			
• nombre de droits de souscription en circulation	440	0	0
• montant du capital à souscrire	450	0	0
• nombre maximum correspondant d'actions à émettre	460	0	0
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	510	8.673	0
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL			
dont			<i>nombre de voix qui</i>
		<i>nombre de parts</i>	<i>y sont attachées</i>
• détenues par l'établissement de crédit lui-même	610	0	0
• détenues par ses filiales	620	0	0

24. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)***XIX. VENTILATION BILANTAIRE EUR - DEVICES**

	<u>Codes</u>	<u>05</u>	<u>10</u>
			<i>en devises</i>
		<i>in EUR</i>	<i>(contrevaleur en EUR)</i>
TOTAL DE L'ACTIF	010	343.773.406	133.241.235
TOTAL DU PASSIF	020	347.248.738	129.765.903

XX. OPERATIONS FIDUCIAIRES VISEES A L'ART. 27TER § 1 ALINEA 3*(en milliers d'EUR)*

	<u>Codes</u>	<u>05</u>
		<i>Exercice</i>
Postes concernés de l'actif et du passif		
.....	110	0
.....	120	0
.....	130	0
.....	140	0
.....	150	0
.....	160	0
.....	170	0
.....	180	0
.....	190	0
.....	200	0
.....	210	0
.....	220	0
.....	230	0

25. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

 (1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des
 immeubles grevés si celle-ci est inférieure
 (2) Montant de l'inscription
 (3) Valeur comptable des actifs gagés
 (4) Montant des actifs en cause

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS

 Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par
 l'établissement de crédit sur ses actifs propres

	Gages sur		Sûretés	
	fonds		constituées	
	Hypothèques	de commerce	Gages sur	sur des actifs
	(1)	(2)	(3)	(4)
<i>Codes</i>	<i>05</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	

a) pour sûretés de dettes et engagements de l'établissement de crédit

1. Postes du passif

• dettes résultant de mobilisations et avances	010	0	0	204.249.845	0
•	020	0	0	0	0
•	030	0	0	0	0
•	040	0	0	0	0
•	050	0	0	0	0

2. Postes du hors bilan

•	110	0	0	0	0
•	120	0	0	0	0
•	130	0	0	0	0
•	140	0	0	0	0
•	150	0	0	0	0

b) pour sûretés de dettes et engagements de tiers

1. Postes du passif

• dettes résultant de mobilisations et avances	210	0	0	139	0
•	220	0	0	0	0
•	230	0	0	0	0
•	240	0	0	0	0
•	250	0	0	0	0

2. Postes du hors bilan

•	310	0	0	0	0
•	320	0	0	0	0
•	330	0	0	0	0
•	340	0	0	0	0
•	350	0	0	0	0

26. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

XXII. ETAT DES PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS POUVANT
DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT

(postes I et II du hors bilan)

	Codes	Exercice	
		05	10
• Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	010	10.948.302	6.409.752
• Total des passifs éventuels pour d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	0	0
• Total des engagements envers des entreprises liées	030	8.034.301	2.077.902
• Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	040	0	55.950

XXIII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RESULTATS D'EXPLOITATION

(postes I à XV du compte de résultat)

A. 1. Relevé des travailleurs inscrits au registre du personnel			
a) Nombre total de personnes inscrites à la date de clôture	101	21.194	22.171
b) Nombre moyen de personnes inscrites en équivalents temps plein	102	19.683	20.242
c) Nombre effectif d'heures prestées	103	26.403.309	27.171.445
1 ^{bis} Intérimaires et travailleurs mis à la disposition de l'entreprise			
a) Nombre total de personnes inscrites à la date de clôture	200	42	167
b) Nombre moyen de personnes occupées en équivalents temps plein	201	99	104
c) Nombre effectif d'heures prestées	202	185.650	195.150
d) Frais liés à ces catégories de personnel (en milliers d'EUR)	203	6.362	6.487
2. Frais de personnel			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	210	1.432.074	1.451.619
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	220	366.782	357.702
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	230	181.606	138.914
d) Autres frais de personnel	240	57.468	45.133
e) Pensions	250	1.192	983
3. Provisions pour pensions			
a) dotations	310	279	360
b) utilisations et reprises	320	460	1
B. 1. Autres produits d'exploitation			
Ventilation du poste XIV du compte de résultat si celui-ci représente un montant important			
• produits de location	410	21.399	19.825
• diverses récupérations	420	335.679	169.112
• frais d'inventaire	430	12.967	8.885
• frais de port en comptes	440	12.380	11.599
• rentrées sur créances	450	17.418	22.200
• autres	460	276	8.482
2. Autres charges d'exploitation (poste XV du compte de résultat)			
• impôts et taxes	510	131.523	140.655
• autres charges d'exploitation	520	70.628	102.515
Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
• frais d'inventaire	610	0	0
• frais liés à un emprunt subordonné	620	0	0
C. Résultats d'exploitation relatifs à des entreprises liées			
• Produits	710	4.124.294	9.642.144
• Charges	720	2.995.113	8.798.902

27. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

XXIII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RESULTATS D'EXPLOITATION
(SUITE)

	Codes	Exercice		Exercice précédent	
		05	10	15	20
D. Produits d'exploitation selon leur origine					
		<i>Sièges belges</i>	<i>Sièges étrangers</i>	<i>Sièges belges</i>	<i>Sièges étrangers</i>
I. Intérêts et produits similaires	010	18.026.888	2.400.296	16.009.598	3.112.465
III. Revenus de titres à revenu variable					
• D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	110	150.264	(1.509)	116.121	34.288
• De participations dans des entreprises liées	120	903.266	36.723	312.867	528.835
• De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	130	8.915	0	3.782	3.783
• D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	140	2.907	2.322	270	16.574
IV. Commissions perçues	210	1.074.262	252.666	1.133.733	214.064
VI. Bénéfices provenant d'opérations financières					
• du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	310	(1.121.111)	(48.447)	479.898	(202.759)
• de la réalisation de titres de placement	320	(394.887)	(345.001)	174.440	15.708
XIV. Autres produits d'exploitation	410	299.066	101.053	123.389	116.714

Ventilation des dividendes (postes III B et C du compte de résultat) en fonction de la localisation du siège des entreprises concernées

pays de l'UE	912.138
pays hors de l'UE	0

28. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)***XXIV. RELEVÉ DES OPÉRATIONS HORS BILAN A TERME SUR VALEURS MOBILIERES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS NON CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN***(en milliers d'EUR)*

	<i>Codes</i>	<i>Dont opérations ne constituant pas des opérations de couverture</i>	
		<i>Montants en fin d'exercice</i>	<i>de couverture affectée</i>
		<i>05</i>	<i>10</i>
Types d'opération (a)			
1. SUR VALEURS MOBILIERES			
achats et ventes à terme de valeurs mobilières et titres négociables	010	179.833	179.821
2. SUR DEVISES (b)			
• opérations de change à terme	110	142.366.361	130.653.255
• swaps de devises et d'intérêts	120	18.134.226	17.429.765
• futures sur devises	130	61.202	61.202
• options sur devises	140	35.430.553	35.416.748
• contrats de taux de change à terme	150	8.842.526	8.651.739
3. SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS			
1. opérations à terme sur taux d'intérêt (c)			
• swaps de taux d'intérêt	210	2.181.170.941	2.105.896.988
• futures de taux d'intérêt	220	49.065.023	49.065.023
• contrats à terme de taux d'intérêt	230	196.036.619	196.029.502
• options sur taux d'intérêt	240	3.267.342.773	3.266.995.721
2. autres achats et ventes à terme (d)			
• autres contrats d'options	310	77.200.314	74.470.369
• autres opérations de futures	320	21.029.839	20.293.940
• autres achats et ventes à terme	330	7.796.745	1.837.248

(a) Pour la définition des opérations : voir les règles d'évaluation

(b) Montants à livrer

(c) Montant nominal/notionnel de référence

(d) Prix d'achat/de vente convenu entre parties

28. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)***XXIV RELEVÉ DES OPÉRATIONS HORS BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES,
Bis. SUR DEVICES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS NON CONSTITUTIFS D'ENGAGEMENTS
POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN
(suite)***(en milliers d'EUR)*

Estimation de l'impact sur les résultats d'une dérogation à la règle d'évaluation visée à l'article 36 bis,
§ 2 concernant les opérations à terme de taux d'intérêt

	<i>Montant à la date de clôture des comptes (a)</i>	<i>Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (b)</i>
Catégories d'opérations à terme de taux d'intérêt		
a) dans le cadre de la gestion de trésorerie	123.428.635	79.893
b) dans le cadre de la gestion ALM	21.113.717	(489.294)
c) opérations sans caractère de réduction de risque (LOCOM)	Pas d'application au 31/12/2008	Pas d'application au 31/12/2008

(a) montant nominal / notionnel de référence

(b) + : différence positive entre la valeur de marché et les résultats déjà actés

- : différence négative entre la valeur de marché et les résultats déjà actés

29. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Exercice

Codes 05

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

A.	• Plus-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées	010	2.899
	• Moins-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées	020	0

B. Autres produits exceptionnels :

(poste XVII. E. du compte de résultat)

Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important

•	Plan de restructuration	110	2.899
•	120	0
•	130	0
•	140	0
•	150	0

Autres charges exceptionnelles

(poste XVIII. E. du compte de résultat)

Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important

•	Plan de restructuration	210	20.001
•	220	0
•	230	0
•	240	0
•	250	0

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

A. Ventilation du poste XX.A. du compte de résultat

1.	Impôts sur le résultat de l'exercice		
a.	Impôts et précomptes dus ou versés	310	199.218
b.	Excédents de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	320	(150.623)
c.	Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV. du passif) au titre de dettes fiscales	330	0
2.	Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs		
a.	Suppléments d'impôts dus ou versés	410	3
b.	Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV. du passif) ou provisionnés (portés au poste VI. A.2. du passif)	420	(1.244)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS

exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal.

(si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

•	Dépenses non admises	510	0
•	Mouvements de réserves	520	0
•	Plus/moins-values sur actions et parts	530	0
•	Revenus définitivement taxés	540	0
•	550	0

30. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)**Exercice**Exercice**précédent*

<i>Codes</i>	<i>05</i>	<i>10</i>
--------------	-----------	-----------

**XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT
(SUITE)****C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS
SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE**

•	010	(46.025)	(272)
•	020	0	0
•	030	0	0

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES**1. Latences actives :**

• pour les plans de restructuration en cours, des latences fiscales actives sont comptabilisées	110	128.375	10.510
•	120	0	0
•	130	0	0
•	140	0	0
•	150	0	0

2. Latences passives :

• pour la charge fiscale potentielle afférente aux plus-values de réévaluation sur les immeubles ex-Crédit à l'Industrie, des impôts différés sont comptabilisés	210	1.174	1.693
• pour taxation étalée des plus-values réalisées	220	2.393	5.094

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**A. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE, TAXES D'EGALISATION ET
TAXES SPECIALES PORTEES EN COMPTE :**

1. A l'entreprise (déductibles)	310	729.361	275.814
2. Par l'entreprise	320	76.878	52.044

B. MONTANTS RETENUS A CHARGE DE TIERS AU TITRE DE :

1. Précompte professionnel	410	413.196	374.303
2. Précompte mobilier	420	325.955	310.149

31. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

Exercice

Codes 05

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NON VISES PAR LES ETATS REPRIS DANS CETTE SECTION, NI PAR LES POSTES DE HORS BILAN

A. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	010	0
•	020	0
•	030	0
•	040	0
Engagements importants de cession d'immobilisations	110	0
•	120	0
•	130	0
•	140	0
B. Litiges importants et autres engagements importants :	210	0
•	220	0
•	230	0
•	240	0
C. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge		
310 Voir texte en annexe		
320		
330		
340		
Pensions dont le service incombe à l'établissement de crédit lui-même		
• Montant estimé des engagements résultant pour l'établissement de crédit de prestations déjà effectuées	410	0
• Bases et méthodes de cette estimation	420	0

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS		
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT DE CREDIT SANS ETRE LIEES A CELUI-CI.		
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.		
A. 1. Créances existant à leur charge	510	3.029
2. Passifs constitués en leur faveur	520	0
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	530	0
Conditions principales relatives aux postes A1, A2 et A3.		
.....		
.....		
B. 1. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées à charge du compte de résultat, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
• aux administrateurs et gérants	610	8.498
• aux anciens administrateurs et anciens gérants	620	326

32. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires
dont dépend l'entreprise 310

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1.	2.	3.	4.
		<i>Temps plein</i>		<i>Temps partiel</i>	<i>Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)</i>
		<i>exercice</i>	<i>exercice</i>	<i>exercice</i>	<i>Exercice précédent</i>
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	15.714	5.879	19.683,3 (ETP)	20.241,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	22.220.401	4.182.908	26.403.309 (T)	27.171.445 (T)
Frais de personnel (en milliers d'EUR)	102	1.400.770	338.452	1.739.222 (T)	1.644.702 (T)
Avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxx	xxxxx	0 (T)	0 (T)
<hr/>					
	Codes	1.	2.	3.	
		<i>Temps plein</i>	<i>Temps Partiel</i>	<i>Total en équivalents temps plein</i>	
2. A la date de clôture de l'exercice					
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	15.375	5.819	19.310,0	
b. Par type de contrat de travail					
• Contrat à durée indéterminée	110	14.871	5.806	18.796,9	
• Contrat à durée déterminée	111	499	10	506,2	
• Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0,0	
• Contrat de remplacement	113	5	3	6,9	
c. Par sexe					
• Hommes	120	9.478	1.561	10.432,1	
- de niveau primaire	1200				
- de niveau secondaire	1201	2.852	1.063	3.476,7	
- de niveau supérieur non universitaire	1202	3.337	367	3.579,0	
- de niveau universitaire	1203	3.289	131	3.376,4	
• Femmes	121	5.897	4.258	8.877,9	
- de niveau primaire	1210				
- de niveau secondaire	1211	1.553	2.093	2.947,2	
- de niveau supérieur non universitaire	1212	2.431	1.473	3.498,5	
- de niveau universitaire	1213	1.913	692	2.432,2	
d. Par catégorie professionnelle					
• Personnel de direction	130	1.924	73	1.979,5	
• Employés	131	13.440	5.744	17.317,9	
• Ouvriers	132	0	0	0,0	
• Autres	133	11	2	12,6	

33. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

B. INTERIMAIRES ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	1.		2.
	Personnes mises à la disposition de Personnel de		
	Codes	Intérimaire	l'entreprise
Au cours de l'exercice			
• Nombre moyen de personnes occupées	150	99.2	0
• Nombre effectif d'heures prestées	151	185.650	0
• Frais pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	152	6.362	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	1.		2.	3.
	Total en			
	Codes	Temps Plein	Temps partiel	équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	753	25	772,1
b. Par type de contrat de travail				
• Contrat à durée indéterminée	210	331	17	344,2
• Contrat à durée déterminée	211	422	8	427,9
• Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0
• Contrat de remplacement	213	0	0	0
B. SORTIES				
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1.102	701	1.486,2
b. Par type de contrat de travail				
• Contrat à durée indéterminée	310	771	694	1.150,7
• Contrat à durée déterminée	311	331	7	335,5
• Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0
• Contrat de remplacement	313	0	0	0
c. Par motif de fin de contrat				
• Pension	340	135	553	420,9
• Prépension	341	0	0	0
• Licenciement	342	118	18	130,5
• Autre motif	343	849	130	934,8
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0

34. T.V.A. BE 403.199.702

(en milliers d'EUR)

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	<u>Codes</u>	<u>Hommes</u>	<u>Codes</u>	<u>Femmes</u>
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
1. Nombre de travailleurs concernés	5801	8.143	5811	7.424
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802	223.725	5812	218.787
3. Coût pour l'entreprise	5803	27.918	5813	27.302
Dont coût brut directement lié aux formations	58031	27.605	58131	27.017
Dont cotisations payées et versements à des fonds	58032	313	58132	286
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
	<u>Codes</u>	<u>Hommes</u>	<u>Codes</u>	<u>Femmes</u>
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5821	675	5831	519
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5822	11.697	5832	5.406
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5823	734	5833	339
	<u>Codes</u>	<u>Hommes</u>	<u>Codes</u>	<u>Femmes</u>
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5841	0	5851	0
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5842	0	5852	0
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5843	0	5853	0

35. T.V.A. BE 403.199.702*(en milliers d'EUR)***MONTANTS NON APPELES SUR PARTICIPATIONS ET ACTIONS****(en exécution de l'art. 29 § 1)**

Rubrique schéma B	Nom de la société	<i>Montant non appelé</i>
VII. A	Fortis Private Equity Belgium	32.438
	Fortis Private Asia Fund	9.000
	Sowo Invest	73
	Fintrimo	75
	Total	41.586
VII. B	Bem-Flemish constr & invest	519
	Via Zaventem	144
	Landwaarts Sociaal Woonkrediet (Voor Eigen Woon Genk)	0
	Crédit Social du Brabant Wallon	16
	Crédit Social et les Petits Propriétaires Réunis Châtelet	4
Total	683	
VII. C	La Maison de l'Entreprise Mons	15
	Leenmij arr Roeselare	12
	Landwaarts Sociaal Woonkrediet (Voor Eigen Woon Genk)	80
	Uw Eigen Huis der Vlaanderen Zottegem	6
	Le Crédit hypothécaire O. Bricoult Châtelet	4
	Eigen Huis Thuis best	3
	Eigen Huis Durmestreek Lokeren	2
	Ons Eigen Huis Neerpelt	1
	Le Crédit des Travailleurs Philippeville	1
Total	124	

36. T.V.A. BE 403.199.702

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NON VISES PAR LES ETATS REPRIS DANS CETTE SECTION, NI PAR LES POSTES DE HORS BILAN

C. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

I. Description succincte des régimes de pension

Quatre régimes de pension sont d'application au sein de Fortis Banque.

A. Le premier régime s'applique aux membres du personnel (catégories ex-CGER, ex-Générale de Banque et Fortis Banque) entrés en service avant le 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction Fortis Banque.

Ce régime se compose :

- 1) D'un plan de base de type 'but à atteindre' qui prévoit l'assurance :
 - d'une garantie retraite à l'âge de mise à la pension (60 ans), compte tenu de la pension légale réelle de l'assuré ;
 - d'une garantie décès avant l'âge de mise à la pension et d'une garantie orphelins ;
 - d'une garantie invalidité.
- 2) D'un plan complémentaire (uniquement pour la catégorie d'affiliés ex-CGER) de type "charges fixes", avec versements obligatoires des assurés, qui prévoit un capital retraite et un capital décès complémentaires.

B. Le deuxième régime s'applique aux membres du personnel entrés en service à partir du 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction Fortis Banque (uniquement pour la catégorie Fortis Banque). Ce régime, avec versements obligatoires des assurés, est de type "charges fixes" pour la garantie retraite et de type "but à atteindre" pour les garanties décès, orphelins et invalidité.

C. Le troisième régime s'applique aux membres du personnel de la catégorie ex-CI. Ce régime est de type "charges fixes" pour la garantie retraite et de type "but à atteindre" pour les garanties décès et orphelins et invalidité.

D. Le quatrième régime s'applique aux membres du personnel ayant le statut cadre de Direction Fortis Banque.

Ce régime est de type "but à atteindre" et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de mise à la pension (65 ans), où le capital dépend du niveau de fonction ;
- d'une garantie décès avant l'âge de mise à la pension et d'une garantie orphelins ;
- d'une garantie invalidité.

II. Exposé des mesures prises par l'entreprise pour couvrir la charge qui en découle

A. La charge du premier régime de pension est couverte par :

- un fonds de pension sous forme d'OFPP, pour les droits acquis (correspondant au financement patronal) au 31.12.2001 pour les catégories ex-Générale de Banque et Fortis Banque ; le financement est intégralement à charge de l'employeur ;
- une assurance de groupe conclue auprès de Fortis Insurance Belgium (ex FB Assurance SA) et AXA, pour les droits acquis (correspondant au financement personnel) au 31.12.2001 pour les catégories ex-Générale de Banque et Fortis Banque ;
- une assurance de groupe conclue auprès de la FB Assurances sa, pour les autres garanties.
 - 1) Pour les engagements relatifs à I.A.1), l'employeur verse au Fonds de Financement et au Fonds de Pension de l'assurance de groupe des dotations mensuelles (calculées selon un pourcentage fixe des rémunérations), et des primes uniques dans le cadre des divers régimes de départ anticipé ;
 - 2) Pour les engagements relatifs à I.A.2), le financement est pour moitié à charge des employés et pour l'autre moitié à charge de l'employeur.

B. Pour la charge du deuxième régime, une autre assurance de groupe a été conclue auprès de Fortis Insurance Belgium (ex FB Assurances SA) A cet effet, les travailleurs versent mensuellement une cotisation personnelle sur base de leur salaire et l'employeur verse des dotations mensuelles au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.

C. Pour la charge du troisième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de Fortis Insurance Belgium (ex Fortis AG sa.) A cet effet, l'employeur verse mensuellement une prime d'assurance de groupe, ainsi que des primes uniques dans le cadre des divers régimes de départ anticipé

D. Pour la charge du quatrième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès d'AXA. A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.

Synthèse des principes comptables applicables aux comptes annuels non-consolidés

Principes généraux

Les principes comptables de Fortis Banque sont en concordance avec les dispositions fixées par l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les principes comptables de Fortis Banque sont identiques à ceux de l'année passée.

Les principes comptables appliqués aux éléments les plus caractéristiques du bilan et du compte de résultat sont commentés ci-après.

Actif

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds qui ont été mis à disposition, déduction faite des remboursements effectués entre-temps et des réductions de valeur actées. Tous les frais relatifs à l'apport de créances sont pris intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

La différence éventuelle entre la valeur nominale de pareilles créances et le montant des fonds mis à disposition à l'origine est à traiter *pro rata temporis* comme produit ou charge d'intérêt dans le compte de résultat.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des corrections d'inventaire sont comptabilisées pour les créances douteuses et les créances à évolution incertaine à concurrence de la partie pour laquelle il n'y a pas de certitude de recouvrement appuyée par des données objectives. A partir du moment où une créance est classée comme à risque, les intérêts ne sont, en principe, plus pris en résultat.

Pour les créances sur des pays figurant sur la liste établie par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) définissant les pays devant faire l'objet de provisions, il y a lieu de constituer les réductions de valeur requises. Ces dernières sont établies sur la base de normes propres à Fortis Banque qui répondent à tout le moins aux exigences prescrites par la CBFA. Par ailleurs, des réductions de valeur sont actées pour un certain nombre d'autres pays qui sont notés par la banque comme étant à risque.

Les principes comptables prévoient qu'un fonds interne de sécurité puisse être constitué afin de couvrir des risques bien définis qui pourraient se produire dans le futur mais qui ne peuvent pas encore être individualisés.

Obligations et actions

Les titres ou les créances matérialisées par des titres négociables appartiennent au portefeuille de négociation s'ils sont acquis avec l'intention de les revendre sur la base de leur rendement à un terme qui n'excède normalement pas six mois.

Les titres qui font partie du portefeuille de négociation sont évalués à leur valeur de marché si le marché est liquide. S'il n'existe pas de marché liquide, l'évaluation s'effectue au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres à revenu fixe qui font partie du portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel à l'achat. L'écart entre le prix d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) et la valeur de remboursement est pris en résultat de manière étalée.

Les plus et moins-values réalisées lors de la vente de titres de placement à revenu fixe sont immédiatement comptabilisées en résultat. Si elles sont réalisées dans le cadre d'opérations d'arbitrage, elles peuvent être étalées en résultat conformément aux dispositions de l'article 35 ter § 5 de l'A.R. du 23 septembre 1992.

Les titres à revenu variable qui font partie du portefeuille de placement sont comptabilisés au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de réalisation. Toutes les différences sont alors imputées au compte de résultat.

Si le débiteur présente un risque de non-remboursement, des réductions de valeur sont appliquées comme pour les créances ou douteuses ou les créances à évolution incertaine.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value durable, des réductions de valeur sont constituées. De même, quand des immobilisations financières sont financées au moyen de fonds de tiers, aucune différence de conversion n'est actée en résultat pour ce financement.

Les frais d'acquisition accessoires sont immédiatement pris en compte de résultat.

Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont activés et amortis de façon linéaire sur 5 ans.

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés directement en résultat.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission d'emprunts perpétuels sont amortis de façon linéaire sur 5 ans, ou durant la période qui précède la date du premier call, si celle-ci est antérieure.

Les frais relatifs aux logiciels développés par la banque même ou relatifs aux logiciels courants ou spécifiques achetés auprès de tiers sont comptabilisés directement en résultat (frais généraux). S'il est certain que la durée de vie économique d'un logiciel spécifique acheté auprès de tiers dépasse un an, la durée de vie étant essentiellement basée sur le risque de changement technologique ou d'évolutions commerciales, ce logiciel peut être activé et amorti de façon linéaire sur la période d'utilisation estimée avec un maximum de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur maximum 10 ans.

La Banque ne fait pas usage de la faculté d'activer les commissions payées en rémunération de l'apport par des tiers d'opérations avec la clientèle dont la durée contractuelle dépasse un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires et taxes indirectes non récupérables compris, diminuée des amortissements.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur la durée de vie économique estimée.

La réévaluation des immobilisations corporelles n'est admise que si la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

Autres actifs

Cette rubrique contient entre autres les latences fiscales actives.

Des latences fiscales actives ne peuvent pas être reconnues. Cependant, sur la base d'une dérogation de la CBFA, les latences fiscales actives liées aux provisions de restructuration, y compris celles couvrant les plans sociaux, sont reconnues dans les comptes statutaires.

Passif

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la banque, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps. Les commissions versées pour l'apport de dépôts sont prises intégralement à charge de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour leur montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Autres dettes

Cette rubrique comprend entre autres toutes les dettes salariales envers le personnel et les charges sociales correspondantes, nées au cours de l'exercice sur lequel portent les comptes annuels, mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pensions et obligations sociales similaires sont constituées sur la base des prescrits légaux belges.

Les provisions pour impôts latents ne peuvent être reconnues que dans les limites prévues par la législation comptable belge et par les arrêtés royaux.

Fonds pour risques bancaires généraux

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux résulte d'une méthode fixe, approuvée par le Conseil d'Administration, appliquée systématiquement et qui est basée sur le volume pondéré des risques de crédit et de marché des activités bancaires.

Compte de résultat

Produits et charges d'intérêts

Tous les produits et les charges d'intérêts sont pris en compte dès qu'ils sont acquis ou dus. Les produits dont l'encaissement est incertain ou douteux sont en principe réservés et ne sont donc pas pris en résultat. Les produits d'intérêts comprennent également les produits qui résultent de l'amortissement actuariel de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement.

Produits de titres à revenu variable

Les produits d'actions et de participations sont comptabilisés dès que la banque a connaissance de l'attribution d'un dividende.

Produits dérivés

Les résultats sur produits dérivés sont traités d'une façon différente selon la nature de l'opération.

Opérations de couverture

Ce sont les opérations qui visent une protection contre les fluctuations de change, de taux d'intérêt ou de prix. Les gains et les pertes sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux résultats des éléments couverts afin d'en neutraliser, en tout ou en partie, leurs effets.

Pour que des opérations soient qualifiées de couverture, elles doivent répondre aux conditions ci-après :

- L'élément couvert ou l'ensemble homogène couvert doit exposer la Banque à un risque de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de prix.
- Les opérations de couverture doivent être spécifiquement désignées en tant que telles lors de leur conclusion, ainsi que les éléments qu'elles couvrent.
- Il doit exister une corrélation suffisante entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture (ou de l'instrument sous-jacent).

Dès qu'une opération ne remplit plus les conditions pour être considérée comme couverture, elle est évaluée à sa valeur de marché.

Opérations de négociation

Les opérations conclues dans le cadre des activités courantes de négociation qui ne sont pas des opérations de couverture, sont évaluées au prix de marché. Aussi bien les profits que les pertes d'évaluation sont imputés au compte de résultat. Si, pour un produit, il n'y a pas de marché liquide, seules les pertes d'évaluation sont reconnues en résultat.

Une autre méthode d'évaluation est appliquée pour un certain nombre d'opérations à terme sur taux d'intérêt, sur la base d'une dérogation accordée par la CBFA, conformément à l'art. 18 de l'A.R. du 23 septembre 1992 :

- Les opérations qui sont conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie et dont la durée initiale est de maximum 1 an.
- Les opérations conclues dans le cadre d'une gestion d'opérations de bilan et de hors bilan ayant pour but de réduire le risque de taux d'intérêt et documentées comme telles.
- Les opérations en euro ou dans une devise qui fait partie de l'Union Monétaire Européenne, conclues en exécution de décisions stratégiques de l'ALM.

Les résultats sont reconnus *pro rata temporis* pour ces trois catégories.

Les opérations conclues dans le cadre d'une gestion globale sans caractère réducteur du risque de taux d'intérêt :

pour ces opérations, les résultats sont reconnus *pro rata temporis*, à condition que soit prise en résultat l'éventuelle perte qui découlerait de l'évaluation à la valeur de marché.

Devises

Pour l'évaluation des devises, il y a lieu de faire une distinction entre les postes monétaires et non monétaires.

Par poste monétaire, on entend les actifs et passifs, y compris les comptes de régularisation, les droits et engagements qui ont pour objet une certaine somme d'argent en devises, ainsi que les actions et autres titres non productifs d'intérêt appartenant au portefeuille de négociation. Les postes monétaires sont convertis sur la base du cours moyen des cours représentatifs acheteur et vendeur au comptant à la date de clôture. Les éléments qui, en raison de leur nature, sont liquidés à des cours spécifiques, sont convertis au cours moyen spécifique. Les écarts de conversion y afférents sont repris au compte de résultat (à l'exception des bénéfices de cours sur les devises pour lesquelles il n'existe pas de marché liquide).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières sont considérées comme des postes non monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition convertie sur la base du cours de change lors de l'acquisition. Lorsque des éléments non monétaires comportant un risque de change font l'objet d'un financement durable par des emprunts dans la monnaie correspondante, les écarts de conversion sur les emprunts ne sont pas comptabilisés en résultats.

Les charges et les produits exprimés en devises sont enregistrés en résultat à leur contre-valeur en euro, calculée au cours de change au comptant au moment de leur reconnaissance comme charges et produits.

Rapport du collège des Commissaires-réviseurs agréés

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE FORTIS BANQUE SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES ANNUELS AVEC PARAGRAPHES EXPLICATIFS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Fortis Banque SA (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR (000) 477.014.641 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR (000) 20.221.740.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la Société lié à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les points suivants:

- Comme décrit dans le rapport de gestion du conseil d'administration et suite aux événements ayant impacté le groupe Fortis en 2008 (auquel appartenait la Société), plusieurs parties ont initié des actions en justice à l'encontre du groupe Fortis tel qu'il existait, en ce compris la Société et/ou certains de leurs administrateurs et dirigeants. L'issue de ces actions ainsi que les conséquences potentielles pour la Société et ses administrateurs ne peuvent être déterminées à ce stade et dès lors la Société n'a pas constitué de provisions dans les comptes annuels.
- Le 10 octobre 2008, Fortis SA/NV, la SFPI et la Société ont conclu un « *Share Purchase Agreement* » contenant un scénario alternatif si le Protocole d'Accord (entretemps modifié) avec BNP Paribas devait ne pas se concrétiser. Comme indiqué dans le rapport de gestion du conseil d'administration, la Société a l'obligation, dans le cadre de ce « *Share Purchase Agreement* » de vendre certains actifs (crédits structurés) à un prix contractuellement déterminé sur la base de la situation au 31 août 2008 à une entité *ad hoc* « *Special Purpose Vehicle* » devant être financée par Fortis SA/NV et la SFPI. Cependant, en l'absence d'un accord entre ces parties à la date du présent rapport sur l'identification des actifs à céder, et compte tenu des incertitudes actuelles relatives à l'exécution du scénario alternatif, la Société a évalué le portefeuille de crédits structurés au

31 décembre 2008 sans prendre en considération l'obligation mentionnée ci-avant.

- Malgré des pertes significatives affectant la situation financière de la Société, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite de ses activités. Nous référons au rapport de gestion du conseil d'administration qui indique que la direction de la Société, le comité d'audit et le conseil d'administration ont évalué la capacité de la Société de poursuivre ses activités en tenant compte de toutes les informations relatives au futur proche disponibles (en ce compris un plan d'affaires basé sur des conditions économiques sévères mais pas extrêmes et le soutien attendu de ses actionnaires) et ont conclu que les comptes annuels au 31 décembre 2008 pouvaient être préparés dans une perspective de continuité. Dès lors, les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

MENTIONS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la Société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Comme décrit dans son rapport de gestion, le conseil d'administration a, le 21 janvier 2009 (a) décidé d'accorder une indemnisation à tous ses administrateurs pour les protéger contre la responsabilité qu'ils peuvent encourir pour autant que les administrateurs aient agi de bonne foi et d'une manière qu'ils ont pensé être dans le meilleur intérêt de la Société, sauf lorsque la responsabilité résulte d'une fraude ou d'une faute intentionnelle ou lorsque cette responsabilité est couverte par une police d'assurance et (b) appliqué les dispositions de l'article 523 du Code des sociétés. Compte tenu de l'existence d'un conflit d'intérêt dans le chef de tous les administrateurs pour la décision susmentionnée, la Société soumettra, pour autant que nécessaire, cette décision à l'assemblée générale des actionnaires. Compte tenu du fait que l'indemnisation est illimitée et dépend de la survenance d'événements futurs, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les conséquences financières possibles de cette décision sur la position financière de la Société.
- Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Dans son rapport, le conseil d'administration indique que l'environnement de contrôle interne a été mis sous-pression durant le quatrième trimestre de 2008 suite au processus de reconfiguration du groupe Fortis et à la détérioration sévère des conditions de marché mais sans pour autant avoir une influence significative sur la fiabilité des comptes annuels dans leur ensemble. Nous avons noté que le conseil d'administration de la Société a depuis approuvé un plan d'actions visant à remédier à la situation décrite ci-avant. Dans le cadre de notre mission, nous avons évalué le risque accru d'anomalies significatives au niveau des comptes annuels, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et avons adapté notre approche d'audit en conséquence par l'exécution de procédures complémentaires sur les transactions et les montants fournis dans les comptes annuels. Comme expliqué au cinquième paragraphe de notre rapport, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein la Société visant à l'établissement et à

la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.

Bruxelles, le 10 avril 2009

PricewaterhouseCoopers
Réviseurs d'entreprises SCCRL

Le commissaire
Représentée par

L. Discry
Réviseur d'entreprises

Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Réviseurs d'entreprises SCCRL

Le commissaire
Représentée par

O. Macq
Réviseur d'entreprises

Autres informations

1 Actionnariat

Au 1^{er} janvier 2008, Fortis Brussels SA, dont le siège est établi à 1000 Bruxelles, rue Royale 20, possédait 241.620.577 des 241.935.663 actions de Fortis Banque, ce qui représentait environ 99,87% du capital. L'origine de cette participation a été décrite dans les rapports annuels précédents.

Déclaration liée à l'article 608 du Code des Sociétés

Au 29 septembre 2008, le Conseil d'Administration de Fortis Banque a décidé d'augmenter le capital de la société, dans le cadre du capital autorisé et hors droit de préférence des actionnaires existants, d'un montant d'EUR 4.681.326.506 par émission de 241.305.490 actions ordinaires nominatives. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite et libérée par la **Société fédérale de Participations et d'Investissement SA**, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 54, bte 1, par apport en numéraire d'un montant d'EUR 4.700.000.000. La différence entre l'apport en numéraire et le montant de l'augmentation de capital a été comptabilisée au compte Primes d'émission.

Les nouvelles actions jouissent des mêmes droits et ont les mêmes caractéristiques que les anciennes actions Fortis Banque et elles jouiront des mêmes droits de vote et droits à dividende à partir de leur date d'émission.

Les 241.305.490 actions nouvelles représentent environ 49,93% du nombre total d'actions Fortis Banque après l'augmentation de capital. Par conséquent, les anciens actionnaires subissent une dilution de 49,93% dans le capital et également dans le bénéfice de Fortis Banque.

Cette augmentation de capital s'est inscrite dans le cadre des mesures de soutien que l'Etat belge a prises à l'égard de Fortis Banque fin septembre 2008 par suite de la crise persistante qui touchait les marchés financiers.

Cession à la Société fédérale de Participations et d'Investissement SA

Ensuite, le 10 octobre 2008, Fortis Brussels SA a cédé sa participation de 241.620.577 actions dans Fortis Banque à la Société fédérale de Participations et d'Investissement SA, qui correspond, après l'augmentation de capital du 29 septembre 2008, à 50% du capital + 1 action.

Il résulte de ce qui précède qu'au 31 décembre 2008, la Société fédérale de Participations et d'Investissement SA possédait 482.926.067 des 483.241.153 actions Fortis Banque, ce qui représente 99,93% du capital.

2 Cours mensuels extrêmes de l'action Fortis Banque en ventes publiques hebdomadaires en 2008

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action Fortis Banque aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Bruxelles en 2008 se présentent comme suit (en EUR) :

<u>Mois</u>	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>
Janvier	145,00	145,10
Février	142,00	144,90
Mars	141,00	141,00
Avril	126,90	126,90
Mai	102,79	114,21
Juin	94,50	110,00
Juillet	93,55	103,95
Août	84,20	86,00
Septembre	56,42	77,40
Octobre	35,00	50,78
Novembre	20,00	30,00
Décembre	14,58	18,00

3 Fonctions extérieures, exercées par les administrateurs et dirigeants exécutifs, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi

En application de l'article 27 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, ainsi que du Règlement connexe de la Commission bancaire, financière et des assurances concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, le Conseil d'Administration de la banque a adopté des 'Règles internes relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les administrateurs et dirigeants exécutifs de Fortis Banque SA/NV'.

Ces règles prévoient notamment que les fonctions extérieures exercées par les dirigeants exécutifs et les administrateurs de la banque dans des sociétés autres que celles visées à l'article 27, § 3, al. 3 de la loi du 22 mars 1993 seront mentionnées dans le rapport annuel de gestion.

Par 'dirigeants exécutifs', on entend les membres du Comité de Direction (*Executive Board*), de même que les personnes dont le niveau de fonction est immédiatement inférieur à ce comité, en ce compris les dirigeants de succursales à l'étranger.

Quant aux 'fonctions extérieures' – c'est-à-dire principalement des mandats sociaux – faisant l'objet d'une mention, il s'agit de celles qui sont exercées ailleurs que dans des sociétés patrimoniales, dans des sociétés dites 'de management', dans des organismes de placement collectif ou dans des sociétés avec lesquelles la banque a des liens étroits dans un contexte de groupe.

Nom, prénom Fonction			
Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation	Participation de la banque si plus de 5%
Herman VERWILST (Président du Conseil d'Administration)			
- Fortis Insurance N.V. (Utrecht – NL)	Subholding (Administrateur)	-	-
- Fortis Insurance Belgium S.A./N.V. (Bruxelles)	Assurances (Président du Conseil d'Administration)	-	-
- Fortis Insurance International N.V. (Utrecht – NL)	Holding (Président du Conseil de Surveillance)	-	-
Filip DIERCKX (Président du Comité de Direction)			
- DIP N.V. (Anvers)	Services en gestion (Administrateur)	-	-
- Informatieverwerkende Diensten van het VEV N.V. (Anvers)	Services administratifs (Administrateur)	-	-
- SD Diensten N.V. (Anvers)	Services en formation et gestion (Administrateur)	-	-
- SD Software Solutions N.V. (Anvers)	Services informatiques (Administrateur)	-	-
Brigitte BOONE (Administrateur exécutif)			
- FB Acquisition Finance Holding B.V. (Amsterdam – NL)	Holding et société de financement (Directeur)	-	-
- Fortis Private Equity Holding Nederland B.V. (Utrecht – NL)	Holding (Administrateur)	-	-
- NeSBIC Groep B.V. (Utrecht – NL)	Holding et société de financement (Administrateur)	-	-
Michel DEBOECK (Administrateur exécutif)			
- Fortis B.V. (Utrecht – NL)	Subholding (Administrateur)	-	-
- Fortis Venturing Holding B.V. (Amsterdam – NL)	Holding (Administrateur)	-	-
Lieve MOSTREY (Administrateur exécutif)			
- Euroclear Plc (Londres – GB)	Clearing (Administrateur)	-	-
- Euroclear S.A./N.V. (Bruxelles)	Clearing (Administrateur)	-	-
- Visa Europe Ltd (Londres – GB)	Cartes de crédit (Administrateur)	-	-
- Visa Europe Services Inc. (Londres – GB)	Cartes de crédit (Administrateur)	-	-
Peter VANDEKERCKHOVE (Administrateur exécutif)			
- Fortis Insurance Belgium S.A./N.V. (Bruxelles)	Assurances (Administrateur)	-	-
Jos CLIJSTERS (Administrateur)			
- Whitehill International b.v.b.a. (Bierbeek)	Consulting, transactions (im)mobilières, etc. (Gérant)	-	-
Jozef DE MEY (Administrateur)			
- Credimo Holding N.V. (Asse)	Société de portefeuille (Administrateur)	-	-
- Credimo N.V. (Asse)	Assurances vie (Vice-Président)	-	-
- De Eik N.V. (Dilbeek)	Holding (Administrateur)	-	-
- Fortis Insurance Belgium S.A./N.V. (Bruxelles)	Assurances (Administrateur)	-	-
- Fortis Insurance Company (Asia) Ltd (Hong Kong – CN)	Assurances vie (Administrateur)	-	-
- J. Zinner S.A./N.V. (Bruxelles)	Public relations (Administrateur)	-	-

<i>Nom, prénom</i> Fonction			
Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation	Participation de la banque si plus de 5%
Alain DESCHENES (Administrateur)			
Fortis Brussels S.A./N.V. (Bruxelles)	Subholding (Administrateur)	-	-
Fortis Utrecht N.V. (Utrecht - NL)	Subholding (Administrateur)	-	-
Joop FEILZER (Administrateur)			
Fortis Insurance Belgium S.A./N.V. (Bruxelles)	Assurances (Administrateur)	-	-
Henderson Eurotrust Plc. (Londres - GB)	Société d'investissement (Administrateur)	London Stock Exchange	-
Stichting Administratiekantoor Cumulatief Preferente Aandelen Pon Holdings B.V. (Nijkerk - NL)	Administration d'actions (Administrateur)	-	-
Jean MEYER (Administrateur)			
Arbed S.A. (Luxembourg - L)	Sidérurgie (Administrateur)	-	-
Cargolux Airlines International S.A. (Luxembourg - L)	Fret aérien (Administrateur)	-	-
Clearstream International S.A. (Luxembourg - L)	Clearing (Administrateur)	-	-
International Shipowners Reinsurance Company S.A. (Luxembourg - L)	Réassurance (Administrateur)	-	-
Jean STEPHENNE (Administrateur)			
Aseptic Technologies S.A. (Rixensart)	Industrie pharmaceutique (Administrateur)	-	-
BESIX Group S.A./N.V. (Bruxelles)	Construction (Président du Conseil d'Administration)	-	-
GlaxoSmithKline Biologicals S.A. (Rixensart)	Industrie pharmaceutique (Président du Conseil d'Administration)	-	-
GlaxoSmithKline Biologicals Manufacturing S.A. (Rixensart)	Industrie pharmaceutique (Administrateur)	-	-
Groupe Bruxelles Lambert S.A./N.V. (Bruxelles)	Société de portefeuille (Administrateur)	Euronext Bruxelles	-
Henogen S.A. (Charleroi)	Industrie pharmaceutique (Président du Conseil d'Administration)	-	-
Ion Beam Applications S.A. (Louvain-la-Neuve)	Technologie (Administrateur)	Euronext Bruxelles	-
Nanocyl S.A. (Namur)	Chimie (Administrateur)	-	-
Vesalius Biocapital S.A., SICAR (Luxembourg - L)	Capital de risque (Président du Conseil d'Administration)	-	-
Peer van HARTEN (Administrateur)			
ASR Nederland N.V. (Utrecht - NL)	Holding d'assurances (Directeur)	-	-
CPSS (Medis) S.A. (Lisbonne - P)	Assurance médicale (Président du Conseil d'Administration)	-	-
Fortis (UK) Ltd. (Eastleigh - GB)	Holding (Administrateur)	-	-
Fortis Brussels S.A. /N.V. (Bruxelles)	Subholding (Administrateur)	-	-
Fortis Corporate Insurance N.V. (Amstelveen - NL)	Assurances (Président du Conseil de Surveillance)	-	-
Fortis Hypotheek Bank N.V. (Rotterdam - NL)	Banque (Administrateur)	-	-
Fortis Insurance N.V. (Utrecht - NL)	Subholding (Administrateur)	-	-
Fortis Insurance Belgium S.A./N.V. (Bruxelles)	Assurances (Administrateur)	-	-
Fortis Insurance International N.V. (Utrecht - NL)	Holding (Administrateur)	-	-
Fortis Reinsurance N.V. (Utrecht - NL)	Assurances (Président du Conseil de Surveillance)	-	-

<i>Nom, prénom</i> Fonction			
Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation	Participation de la banque si plus de 5%
- Fortis Utrecht N.V. (Utrecht – NL)	Subholding (Administrateur)	-	-
- Mayban Fortis Holdings Berhad Plc (Kuala Lumpur – MY)	Holding (Vice-Président du Conseil d'Administration)	-	-
- MilleniumBCP Fortis Grupo Segurador S.A. (Lisbonne – P)	Holding (Président du Conseil d'Administration)	-	-
- Muang Thai Fortis Holdings Company Ltd (Bangkok – TH)	Holding (Administrateur)	-	-
- Ocidental Seguros S.A. (Lisbonne – P)	Assurances (Président du Conseil d'Administration)	-	-
- Ocidental Vida S.A. (Lisbonne – P)	Assurances vie (Président du Conseil d'Administration)	-	-
- PensoesGere S.A. (Lisbonne – P)	Gestion pensions (Président du Conseil d'Administration)	-	-
- Taiping Life Insurance Company Ltd. (Shanghai – CN)	Assurances vie (Administrateur)	-	-
<i>Robert van OORDT (Administrateur)</i>			
- Draka Holding N.V. (Amsterdam – NL)	Cables-Télécommunications (Administrateur)	Euronext Amsterdam	-
- Schering-Plough Inc. (Kenilworth – USA)	Industrie pharmaceutique (Administrateur)	NYSE, Deutsche Börse	-
- Unibail-Rodamco S.A. (Paris – F)	Investissements immobiliers (Président du Conseil de Surveillance)	Euronext Amsterdam et Paris	-
<i>Luc VANSTEENKISTE (Administrateur)</i>			
- Compagnie Mobilière et Foncière du Bois Sauvage S.A./N.V. (Bruxelles)	Société à Portefeuille (Administrateur)	Euronext Bruxelles	-
- Delhaize Group S.A./N.V. (Bruxelles)	Distribution (Administrateur)	Euronext Bruxelles, NYSE	-
- Recticel S.A./N.V. (Bruxelles)	Chimie (Administrateur-délégué) (1)	Euronext Bruxelles	-
- Rec-Hold S.A./N.V. (Bruxelles)	Holding (Administrateur) (1)	-	-
- Sioen Industries N.V. (Ardoioie)	Textile (Administrateur) (1)	Euronext Bruxelles	-
- Spector Photo Group N.V. (Wetteren)	Photo-finishing (Président du Conseil d'Administration) (1)	Euronext Bruxelles	-
- Telindus Group S.A./N.V. (Bruxelles)	Télécommunications (Président du Conseil d'Administration) (2)	-	-
- Ter Beke N.V. (Waarschoot)	Alimentation (Administrateur) (1)	Euronext Bruxelles	-
	(1) Via Vean N.V. (2) Via LMCL C.V.A.		
<i>Philippe DELVA (Directeur général – Commercial Banking)</i>			
- Rose N.V. (Renaix)	Produits de tricot (Représentant permanent de Deltal N.V.)	-	-
- Gowitex N.V. (Renaix)	Produits de tricot (Représentant permanent de Deltal N.V.)	-	-
- D.T.O. b.v.b.a. (Courtrai)	Produits de textile (Représentant permanent de Deltal N.V.)	-	-
<i>Peter FOO (Directeur général de la succursale de Singapour)</i>			
- Cityspring Infrastructure Management Pte Ltd. (Singapour)	Infrastructure (Administrateur)	Singapour	-

<i>Nom, prénom</i> Fonction			
Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation	Participation de la banque si plus de 5%
<i>Luc HENRARD (Directeur général de la succursale de Hong Kong)</i>			
- Sopartec S.A. (Louvain-la-Neuve)	Gestion des licences et des droits d'auteurs de spin-offs (Administrateur)	-	-
<i>Edit SZIRAKI (Directeur général de la succursale de Budapest)</i>			
- Celestica Likviditas Menedzment Magyarország Kft. (Budapest - H)	Services en gestion de trésorerie (Administrateur)	-	-
<i>Daniel THIELEMANS (Directeur général de la succursale de Londres)</i>			
- Fortis Finance (UK) Ltd. (Londres - GB)	Société de financement (Administrateur)	-	-
- Fortis Holdings (UK) Ltd. (Londres - GB)	Subholding (Administrateur)	-	-

Glossaire et abréviations

Alt-A/Jumbo

Prêts où l'emprunteur ne peut ou ne veut fournir tous les justificatifs demandés par les agences, mais qui dispose d'un historique de crédit suffisamment solide pour lui permettre de bénéficier d'un crédit dit 'Alternative-A (Alt-A)'. Comparé aux prêts d'agence, les prêts Alt-A présentent les caractéristiques suivantes :

- (a) proportion supérieure d'immeubles de rapport ;
- (b) qualité de crédit légèrement inférieure ;
- (c) plus faible proportion d'immeubles unifamiliaux ;
- (d) soldes de crédit moyens plus élevés ;
- (e) ratios d'endettement plus élevés ; et
- (f) pools plus hétérogènes, et notamment une plus forte diversification des soldes de crédit et des scores FICO.

Affacturage

Forme de financement par laquelle une entité cède des créances à un établissement financier spécialisé qui, moyennant une commission, se charge de leur recouvrement en assumant le financement et les risques de pertes éventuelles.

Avantages du personnel (Employee benefits)

Toutes les formes de rétribution données par une entité en échange des services rendus par son personnel, en ce inclus leur rémunération ou salaire.

Capital à risque (Capital at Risk – CaR)

Dans le contexte du risque opérationnel, le CaR se définit comme étant le montant de la perte opérationnelle qui n'était pas budgété. Cette perte potentielle est susceptible d'influencer la solvabilité de la banque et correspond à l'intervalle de confiance de 99,9% utilisé pour déterminer les exigences en fonds propres réglementaires.

Capital économique (Economic Capital – ECAP)

Capital que Fortis Banque est tenu de préserver pour éviter que la valeur nette de ses actifs ne soit inférieure à zéro dans le cas d'une perte de valeur extrême pour une année. Le cas extrême est associé à une probabilité de 0,03%, ce qui reflète un intervalle de confiance souhaité pour la solvabilité économique de 99,97%. L'intervalle de confiance a été adopté sur base de ceux utilisés par les agences de notation pour les institutions AA.

Capital-investissement (Private equity)

Actions d'entreprises non cotées sur une bourse d'échange publique. Dès lors, des investisseurs souhaitant vendre leur participation dans une entreprise privée doivent trouver un acquéreur hors marché.

Capital éligible

Éléments du passif qui sont éligibles comme capital Tier 1 (fonds propres) selon les réglementations de supervision bancaire.

Capital-risque (Venture capital)

Activité consistant à financer des entreprises nouvellement mises sur pied, généralement de petites tailles et qui présentent un potentiel de croissance à long terme.

Capitalisation boursière

Valeur attribuée à une entreprise par les marchés financiers. La capitalisation boursière correspond au nombre d'actions en circulation multiplié par le cours de l'action à un moment déterminé.

Cautionnement financier

Obligation émise par une entité pour le compte d'une autre partie, garantissant que cette autre partie respectera une ou plusieurs de ses obligations à l'égard d'une tierce partie. Dans le cas où ces engagements ne seraient pas respectés, la tierce partie utilisera les obligations comme moyen de recouvrement.

Clearing

Traitement administratif des transactions sur titres, contrats à terme normalisés (*futures*) et options par une société de bourse et les institutions financières qui en sont membres (les adhérents compensateurs ou *clearing members*).

Coefficient Tier 1

Fonds propres *stricto sensu* d'une banque exprimés en pourcentage du total des risques pondérés.

Coentreprise

Accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint.

Contrat de location

Accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. La propriété, et autres droits similaires, ne sont pas cédés et les risques financiers associés au bien loué demeurent à charge du bailleur.

Contrat de location-financement

Contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Comptabilité de couverture (Hedge accounting)

La comptabilité de couverture (ou hedge accounting) reflète la compensation au niveau des profits et des pertes des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Coût amorti

Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé ou de l'impact d'actualisation calculé, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture de flux de trésorerie

Couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue, qui sont attribuables à un changement de taux ou de prix.

Couverture de juste valeur

Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme (ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme), qui est attribuable à un risque particulier et dont les variations auraient un effet sur le résultat net.

Couverture d'un investissement net

Couverture utilisée afin de réduire les risques financiers liés à la participation d'une entité dans l'actif net d'une entité ayant une activité à l'étranger en ayant recours à des transactions qui compensent ce risque.

Credit default swap (CDS)

Type de produit financier dérivé de crédit entre deux contreparties. L'acheteur du CDS reçoit une protection de crédit et le vendeur du CDS donne une garantie sur la qualité de crédit d'un instrument financier sous-jacent.

Crédit subprime

Crédit accordé à des emprunteurs n'offrant pas les meilleures garanties de remboursement. Les emprunteurs *subprime* ont un risque de défaut élevé, il s'agit par exemple d'emprunteurs ayant déjà connu une expérience de défaut de paiement, d'emprunteurs offrant peu de garanties ou qui arrivent sur le marché du crédit.

Date de transaction

Date à laquelle Fortis Banque devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

Dépréciation

Diminution de valeur correspondant à une situation où la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. Dans un tel cas, la valeur comptable sera réduite à sa valeur recouvrable par le biais du compte de résultat.

Dérivé

Instrument financier, par exemple un swap, un contrat à terme normalisé (*future*) ou de gré à gré (*forward*), ou une option (émise ou achetée), dont la valeur varie en fonction de la variation d'une variable sous-jacente. Il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net minime, et est réglé à une date future.

Dérivé incorporé (Embedded derivative)

Produit dérivé qui est intégré dans un autre contrat – le contrat hôte. Le contrat hôte peut être une action ou une obligation, un contrat de location-financement ou une convention de vente ou d'achat.

Duration

Mesure générale de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe (valeur du montant principal), exprimé en variation (en pourcentage) suite à une modification de taux de 100 points de base. Dans le calcul de duration des capitaux propres, le terme fait référence aux échéances moyennes pondérées des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs ou de passifs. Elle est calculée sur base de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie (montant principal et intérêts).

Earnings at Risk

Mesure de la sensibilité du résultat futur net suite à une hypothétique évolution défavorable des taux d'intérêt ou des marchés d'actions. Les *Earnings at Risk* évaluent l'impact d'analyses de stress sur le revenu net IFRS estimé avant impôts. Les *Earnings at Risk* représentent la déviation possible des revenus nets (avant impôts) suite à un événement défavorable au cours des douze prochains mois pour un intervalle de confiance déterminé. La notion d'*Earnings at Risk* couvre aussi bien la réalisation de pertes que l'incapacité à générer les revenus escomptés.

Ecart de crédit

Différentiel de rendement entre un titre de référence sans risque de crédit (i.e. obligation d'Etat) et une obligation d'entreprise ou un emprunt.

Emprunt subordonné (ou obligation subordonnée)

Emprunt (ou titre) dont le remboursement est conditionné par le remboursement préalable des autres créanciers.

Entreprise associée

Entité dans laquelle Fortis Banque a une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle.

Exposition en cas de défaillance (Exposure at Default – EAD)

L'exposition en cas de défaillance donne une estimation du montant auquel la banque est exposée dans le cas où une contrepartie devient défaillante. L'EAD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte attendue.

Filiale

Entité contrôlée, directement ou indirectement, par Fortis Banque qui a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de ses activités (*contrôle*).

Fonds propres Tier 1 stricto sensu (Core Tier 1 capital)

Fonds propres disponibles au niveau du groupe sur base de la définition bancaire du capital Tier 1 et excluant les instruments de capital hybrides innovateurs.

Goodwill

Montant représentant l'excédent du coût d'achat par rapport à la participation de Fortis Banque dans la juste valeur du patrimoine d'une société acquise.

HELOC

Les crédits HELOC (*Home Equity Lines of Credit*) sont des prêts où un prêteur accepte de prêter un montant maximum au cours d'une période convenue. Cette formule se distingue d'un crédit habitation conventionnel (qui est une ouverture de crédit revolving étendue dans le cadre d'une ligne de crédit et garantie par l'immeuble résidentiel de l'emprunteur) en ce sens que l'emprunteur ne reçoit pas l'intégralité de la somme, mais utilise la ligne de crédit pour emprunter des montants qui, ensemble, n'excéderont pas le total emprunté.

IFRS

Normes internationales d'information financière ou *International Financial Reporting Standards* (IFRS), incluant les Normes comptables internationales ou *International Accounting Standards* (IAS). Elles sont utilisées comme référentiel comptable à partir de janvier 2005 par toutes les sociétés de l'Union européenne cotées en bourse, afin d'assurer la transparence et la comparabilité des informations financières et comptables.

Immeuble de placement

Bien immobilier détenu par Fortis Banque en vue d'en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital.

Immobilisation incorporelle

Actif non monétaire identifiable sans substance qui est comptabilisé au coût si, et seulement si, il est probable que des avantages économiques futurs seront générés et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Instrument de crédit structuré (ICS)

Les instruments de crédit structurés (ICS) sont des titres de créance émis en réutilisant des flux de trésorerie d'instruments financiers existants. Ces instruments comprennent les titres adossés à des prêts, des créances et/ou des contrats de location-financement (*Asset-Backed Securities* – ABS), ceux spécifiquement adossés à des portefeuilles de crédits hypothécaires (*Mortgage-Backed Securities* – MBS), ceux spécifiquement adossés à des obligations (*Collateralised Debt Obligations* – CDO), ceux adossés à un panier (*pool*) d'obligations (*Collateralised Bonds Obligations* – CBO), à des prêts spécifiques (*Collateralised Loan Obligations* – CLO) ou à d'autres actifs comme les swaps (*Collateralised Swap Obligations*). Le paiement du principal et des intérêts est financé par les flux de trésorerie générés par les actifs sous-jacents.

Juste valeur

Montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Juste valeur brute (*Dirty fair value*)

Juste valeur prenant en compte la partie non réalisée des intérêts courus.

Juste valeur pure (*Clean fair value*)

Juste valeur ne prenant pas en compte la partie non réalisée des intérêts courus.

Liste des codes de devises (ISO)

AUD	Dollar australien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CNY	Yuan renminbi chinois
DKK	Couronne danoise
GBP	Livre sterling britannique
JPY	Yen japonais
MYR	Ringgit malaisien
SEK	Couronne suédoise
THB	Baht thaïlandais
TRY	Nouvelle livre turque
TWD	Nouveau dollar taiwanais
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

Macro-couverture

Couverture utilisée afin d'éliminer le risque au sein d'un portefeuille d'actifs.

Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (Discounted cash flow method)

Approche qui consiste à actualiser les flux monétaires futurs à l'aide du taux d'intérêt qui intègre la valeur temps et de la prime de risque qui prend en compte le rendement supplémentaire attendu par les investisseurs pour le risque de défaut.

Mise en dépôt (Custody)

Convention, généralement entre un investisseur et une banque (mais éventuellement aussi avec un agent ou une compagnie fiduciaire), par laquelle un investisseur met en dépôt des titres, de l'or ou toute autre valeur auprès d'une banque qui, elle, prend en dépôt ces valeurs en échange d'une commission.

Mise en pension de titres (Repo)

Accord entre deux parties où l'une des parties vend un titre à un prix spécifié avec l'engagement de racheter ce titre à une date donnée et pour un prix spécifié.

Montant notionnel

Montant d'unités monétaires, nombre d'actions ou toute autre unité de poids ou de volume spécifiée dans un contrat dérivé.

NegAm (Negative Amortization)

Amortissement négatif qui résulte d'un plan de remboursement de crédit hypothécaire où l'emprunteur effectue des paiements qui représentent moins que les intérêts dus. Les intérêts impayés sont alors ajoutés au solde restant dû, de sorte que le solde restant dû augmente au lieu de diminuer.

Obligation adossée à des titres (Asset-backed security)

Obligation garantie par un portefeuille d'actifs. Le terme 'ABS' est généralement utilisé en référence à des titres pour lesquels la garantie sous-jacente se constitue d'actifs, autres que prêts hypothécaires résidentiels, comme des prêts à la consommation, des contrats de location-financement ou des créances commerciales.

Opération de prêt de titres

Prêt de titres à une contrepartie, qui doit, une fois l'opération clôturée, retourner ces mêmes titres en guise de paiement. Ce type de prêt est souvent garanti. Le prêt de titres permet à une entité disposant d'un titre particulier d'en améliorer la rentabilité.

Option

Contrat, vendu par une partie à une autre, qui offre à l'acheteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option 'call') ou de vendre (option 'put') un titre à un prix déterminé pendant une certaine période ou à une date déterminée.

Perte attendue (Expected loss – EL)

La perte attendue correspond au niveau annuel attendu des pertes liées au crédit dans un cycle économique. Les pertes réelles pour chaque année seront différentes de la perte attendue, mais celle-ci est le montant que la banque s'attend à perdre en moyenne dans un cycle économique. Cette valeur doit être considérée comme un coût lié à la gestion courante des affaires et non comme un risque en soi. La perte attendue ou *Expected loss* (EL) est calculée de la façon suivante :

$$EL = EAD \times PD \times LGD.$$

Perte en cas de défaillance (Loss given default – LGD)

Le montant moyen exposé au moment de défaillance d'une contrepartie. La LGD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte anticipée.

Point de base (pb)

Centième de pourcent (0,01%).

Prise en pension de titres (Reverse repo)

Opération qui consiste à acquérir des titres avec l'engagement de les recéder à un prix plus élevé et à une date future convenue.

Probabilité de défaillance (Probability of default – PD)

Probabilité qu'une contrepartie soit défaillante sur une période d'un an. La PD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte attendue.

Provision

Passif dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Une provision est constituée à partir du moment où il existe une obligation certaine de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date de clôture.

Retour sur fonds propres (Return on Equity – RoE)

Coefficient (en pourcentage) entre le résultat net et les fonds propres moyens sur une année. Le RoE mesure la profitabilité des fonds propres en indiquant la rentabilité d'une entreprise à l'aide des fonds propres utilisés.

Titre adossé à des obligations (Collateralised debt obligation – CDO)

Type de titre adossé à des obligations qui est un produit de crédit structuré fournissant une exposition à un portefeuille d'actifs à revenu fixe et qui partage le risque de crédit sur différentes tranches et avec des notations de crédit différentes. Un titre adossé à des dettes peut être adossé à des prêts spécifiques (*Collateralised Loan Obligations – CLO*), à un panier (*pool*) d'obligations (*Collateralised Bonds Obligations – CBO*) ou à des obligations synthétiques (*Collateralised Synthetic Obligations – CSO*).

Titre adossé à des obligations synthétiques (Collateralised synthetic obligation – CSO)

Type particulier de CDO dans lequel l'exposition sous-jacente est constituée par des produits dérivés de crédit (notamment des *credit default swaps*) au lieu d'actifs financiers.

Value at Risk (VaR)

Technique financière utilisant l'analyse statistique des tendances historiques du marché et de la volatilité afin d'estimer la probabilité que les pertes d'un portefeuille déterminé dépasseront un montant donné. Pour l'évaluation du risque de marché relatif aux activités de la salle des marchés, Fortis Banque calcule la VaR en utilisant un intervalle de confiance de 99% sur un horizon d'un jour. Cette calibration a pour but de refléter les risques des activités de la salle des marchés sous des conditions de liquidité normales.

Abréviations

ABS	Asset backed security – obligation adossée à des titres
ALM	Asset and liability management – gestion des actifs et passifs
BGL	Banque Générale de Luxembourg
CaR	Capital at Risk – capital à risque
CBO	Collateralised bond obligation – titre adossé à un panier (<i>pool</i>) d'obligations
CDS	<i>Credit default swap</i>
CDO	Collateralised debt obligation – titre adossé à des obligations
CLO	Collateralised loan obligation – titre adossé à des prêts spécifiques
CP	Commercial paper – titre négociable
CRE	Commercial Real Estate – immobilier commercial
CRM	Central Risk Management – département de gestion des risques centralisée
CSO	Collateralised synthetic obligation – titre adossé à des obligations synthétiques
CGU	Cash-generating unit – unité génératrice de trésorerie
EAD	Exposure At Default – exposition en cas de défaillance
EaR	<i>Earnings at Risk</i>
ECAP	Economic Capital – capital économique
EL	Expected Loss – perte attendue
Euribor	Euro inter bank offered rate – taux interbancaire offert en euro
FBN(H)	Fortis Bank Nederland (Holding)
IBNR	Incurred but not reported – existant mais non comptabilisé (provision)
ICS	Instrument de crédit structuré
IFRIC	International Financial Reporting Interpretations Committee – Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière
IFRS	International Financial Reporting Standards – Normes internationales d'information financière
LGD	Loss given default – perte en cas de défaut
MBS	Mortgage-Backed Security – titre adossé à des portefeuilles de crédits hypothécaires
OTC	Over the counter – de gré à gré
PD	Probability of default – probabilité de défaut
RMBS	Residential Mortgage-Backed Security – titre adossé à des portefeuilles de crédits hypothécaires résidentiels
RoE	Return on Equity – retour sur fonds propres
SFPI	Société fédérale de participations et d'investissement
SPE	Special purpose entity – entité ' <i>ad hoc</i> '
SPV	Special purpose vehicle – véhicule ' <i>ad hoc</i> '
VaR	<i>Value at Risk</i>